



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 15 mai 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 mai 2013

10.003 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 mai 2013

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 5 avril 2013

10.005 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 avril 2013

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1123278003

Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 5591 visant la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Brodeur de l'arrondissement de Saint-Léonard (CE12 0702)

20.002 Appel d'offres public

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1132961001

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, spécialiste en mécanique de systèmes de transports verticaux, électricité, structure et génie civil) ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, situé au 999, rue Dupuis dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Appel d'offres public

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1132961002

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'un économiste de la construction dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, situé au 999, rue Dupuis dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux - 1134922001

Conclure avec la firme Les industries Desjardins Itée, une entente-cadre exclusive, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de postes de distribution de carburant, suite à l'appel d'offres public 12-12569 (2 soum.) (Montant estimé: 650 757,45 \$ taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles - 1134512001

Accorder un contrat à Matrec inc., pour la Location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets, pour une somme maximale de 141 618,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13898 - (4 soumissionnaires)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1136135004

Conclure avec Les distributeurs R. Nicholls Inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et pour les agents de sécurité de la Division de sécurité de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-11970 - (4 soumissionnaires) - (montant estimé: 377 032.34 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136218005

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 \$, taxes incluses

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1133511001

Accorder un contrat à Matériaux Paysagers Savaria Ltée , pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 vg cubes avec opérateur,pour une période de 5 mois (basé sur une utilisation de 300 heures),afin de permettre la production de compost pour la réalisation du recouvrement des déchets au CESM, pour une somme maximale de118,602.46 \$, taxes incluses Appel d'offres public no 13-12665 (2 soumissionnaires- 1 seul conforme).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1136134001

Conclure avec la firme Le groupe Dissan Inc. une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien biotechnologiques pour une période de douze (12) mois suite à l'appel d'offres public 13-12766 (montant estimé à 108 327,62 \$- 4 soum.)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1135086002

Autoriser une dépense additionnelle de 61 704,32 \$ taxes incluses, pour l'augmentation du prix du carburant dans le cadre du contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les matières provenant de l'écocentre Rivière-des-Prairies accordé à 9093-552 Québec inc. (les Services de conteneurs 3R - SC-3R) (CG09 0429), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 435 431,38 \$ à 1 497 135,70\$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1135983002

Conclure avec la firme Longus Équipement Inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de pièces d'origines de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12554 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 688 125,37 \$ taxes incluses).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134670001

Accorder un contrat à l'entreprise "Techniparc (9032-2454 Québec inc.)" pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme de 116 638,69 \$ taxes incluses et accorder un contrat à l'entreprise "À la main verte" pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme de 68 985,00 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter de la date d'octroi de contrat - Appel d'offres public 13-12837 - (4 soumissionnaires). Les deux contrats totalisant 185 623,69 \$ taxes incluses.

20.013 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1123954004

Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour les travaux de décontamination fongique de la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater - Dépense totale de 658 484,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 10060 - 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.014 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309001

Accorder à Systèmes Urbains un contrat, d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 1135309001 (6 soumissionnaires).

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.015 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1125309010

Accorder un contrat d'une durée de 12 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce) pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public # 1125309010 (7 soumissionnaires)

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.016 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309003

Accorder un contrat d'une durée de 12 mois à Construction N.R.C. inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 1135309003 (7 soumissionnaires)

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.017 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1124822029

Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc., pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans la rue Notre-Dame, de la rue Guy à la rue de la Montagne. Arrondissements: Ville-Marie et Le Sud-Ouest - Dépense totale de 3 443 351,18 \$ (contrat: 3 118 125,90 \$ + incidences: 325 225,28\$), taxes incluses - Appel d'offres public 226501 – 13 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.018 Contrat de construction

CE Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture des sports des loisirs des parcs et du développement social - 1124950006

Autoriser une dépense additionnelle de 39 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Urbex Construction Inc. (CE12 1557), relié au réaménagement du square Saint-Louis, majorant ainsi le montant total du contrat de 368 255 \$ à 407 255 \$, taxes incluses/Autoriser un virement budgétaire de 92 000 \$ de compétence d'arrondissement vers une compétence d'agglomération/ Autoriser un virement budgétaire de 39 000 \$, taxes incluses, du poste des « dépenses incidentes » au poste des « travaux contingents »

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.019 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822015

Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour la pulvérisation et stabilisation au bitume-ciment, pose de revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Halpern, du chemin Saint-François à la rue Vanden-Abeelee. (PRR. 2012 - Collectrices). Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 1 04 206,92 \$ (contrat: 1 040 706,92 \$ + incidences: 63 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 254001 - 9 soumissionnaires

20.020 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135891002

Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la mise aux normes du réseau de rétention des eaux pluviales pour le Centre de récupération des matériaux recyclables (2360) situé au 2240 rue Michel-Jurdant dans le Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 1 378 292,20 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5636 (5 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.021 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135350001

Accorder un contrat à la firme Maçonnerie Luc Bourassa Inc. pour les travaux de réfection partielle de l'enveloppe en maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 140 828,33 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5648 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.022 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135965002

Accorder un contrat à Constructions Pier-Jal inc., pour la mise aux normes et l'optimisation du système de sonorisation de la salle du conseil de l'hôtel de ville (0001) situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale de 261 145,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5643 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.023 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130660006

Accorder un contrat à la firme Distributeur Tapico Ltée pour le remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard (95) - Dépense totale de 1 130 541,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5639 - 2 soumissionnaires (1 seul conforme).

20.024 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1133482002

Accorder un contrat à Procova Inc. pour l'installation de déshumidificateurs à l'aréna Maurice-Richard (0450) situé au 2800 rue Viau - Dépense totale de 1 560 210,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5617- 4 soumissionnaires.

20.025 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135015002

Accorder un contrat à SM Gestion-projet Inc., pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb, de la salle de tir du Centre opérationnel Est (3687), situé au 7700, Langelier, pour une somme maximale de 98 647,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (13890) - (3 soumissionnaires, un seul conforme)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.026 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822036

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour la reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs et des bordures, là où requis, dans la montée de l'Église, du boulevard Chèvremont à la rue Cherrier. (P.R.R. 2012 - Collectrices). - Arrondissement: L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Dépense totale de 889 993,36 \$ (contrat: 828 693,36 \$ + incidences: 61 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256501 - 8 soumissionnaires

20.027 Contrat de services professionnels

CG Capital humain et des communications , Direction principale - 1134384001

Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 \$, taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.028 Contrat de services professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135367001

Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants EXIM inc. pour les services d'expertise en ascenseurs dans le cadre du projet de réfection et de mise à niveau des 12 appareils de transports verticaux ainsi que l'ajout d'un monte-charge à l'édifice du 775 Gosford, pour une somme de 311 976,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12787 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.029 Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1133855001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Consultants SM inc. (748 463,11 \$), Solmatech inc. (591 718,84 \$), Inspec-Sol inc. (426 557,25 \$) et Les Services EXP inc. (287 058,08 \$), totalisant une somme maximale de 2 053 797,28 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des sols et des matériaux excavés lors des travaux de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 13-12691 (12 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.030 Entente

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130083001

Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$, dont 85 651 000 \$ provenant du Ministère et 81 754 000 \$ de la Ville.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.031 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.032 Entente

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1134933001

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada pour la reconstruction d'un passage à niveau à l'intersection du boulevard St-Jean-Baptiste dans le cadre du projet du Train de l'Est.

20.033 Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120292004

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel 9104-2523 Québec inc. cède à la Ville les lots 1 574 419 et 4 769 924 d'une superficie totale de 953,5 m², et la Ville cède à 9104-2523 Québec inc. le lot 4 769 927 d'une superficie de 922,4 m², ces lots étant situés sur le côté nord de la rue St-Ambroise, entre la rue St-Rémi et le prolongement de la rue Butternut, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout sans soultte / Autoriser à cette fin une dépense de 84 189 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 4 769 927 du cadastre du Québec.

20.034 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1126025002

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Gino Melatti Inc. pour une période de 9 ans, à compter du 1er février 2014, un local situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île. La dépense totale est de 3 251 673,92 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8192.

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.035 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135373001

Approuver la convention de prolongation par laquelle la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM), pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2013, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins administratives, moyennant un loyer total de 43 162,34 \$ TPS incluse

20.036 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.037 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124733005

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée, pour une période additionnelle de deux (2) ans et dix (10) mois à compter du 1^{er} mars 2013, des locaux situés au 1151 rue Mill (8189), à Montréal, d'une superficie locative de 1 217,74 m², à des fins d'entreposage et de stationnement, pour un loyer total de 274 098,42 \$, taxes incluses.

20.038 Obligations contractuelles

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134248005

Approuver une convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville, réglant les modalités de l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la place Royale et au 150 rue Saint-Paul ouest (6995,5m²) et autoriser à cette fin une dépense de 5 140 600 \$ en 2013.

20.039 Subvention - Contribution financière

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130018002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014 et approuver les onze projets de convention à cette fin.

20.040 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130679002

Accorder un soutien financier total de 173 000 \$ à 33 organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2013.

20.041 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1133892001

Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2013, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste. Approuver un projet de convention à cet effet.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est l'accueil des touristes effectué dans l'agglomération

20.042 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131213001

Approuver un projet de convention par lequel le ministre de la Culture et des Communications verse une subvention au montant maximal de 4 383 300 \$ plus intérêts, à la Ville de Montréal, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2012 »

20.043 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133381002

Accorder un soutien financier non récurrent de 51 000 \$ à Le centre jeunesse de Montréal pour la coordination d'un projet de mise en oeuvre d'un réseau intersectoriel montréalais d'échange et d'information sociocommunautaires sur la problématique des gangs de rue, pour l'année 2013, dans le cadre de l'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 » / Approuver le projet de convention à cet effet

20.044 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Police , Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes - 1131898001

Approuver le protocole d'entente entre le Ministère de la sécurité publique et la Ville de Montréal pour l'obtention d'une subvention pour un montant de 100 000,00\$ pour l'année 2012-2013 dans le cadre des mesures prévues au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 /Autoriser l'octroi de crédits additionnels au budget de fonctionnement.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.045 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130018001

Accorder un soutien financier spécial et non-récurrent de 10 000 \$ au Festival MEG Montréal, dans le cadre de son 15^e anniversaire et pour sa participation, à titre d'invité d'honneur, à la 15^e édition de la Techno Parade de Paris et approuver un projet de convention à cet effet.

20.046 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131643003

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 176 200 \$ à six organismes, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle / Approuver les projets de convention à cet effet

20.047 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1130828001

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), pour le projet « KA MAMUKANIT », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales des alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.048 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction - 1133710001

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis dans le cadre de son programme Accès Condos pour toutes les ententes convenues de 2005 à 2010 et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1131206001

Autoriser la demande de report des sommes résiduelles et de l'échéance du programme Revi-Sols pour le projet du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) au MDDEFP jusqu'au 31 décembre 2018.

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1133342001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue des Tulipes vers l'intersection des boulevards Lacordaire et Maurice-Duplessis ainsi que la traverse d'écoliers située à l'intersection de la rue des Tulipes et du boulevard Sainte-Colette vers l'intersection des boulevards Sainte-Colette et Maurice-Duplessis, dans le secteur du Poste de quartier 39, arrondissement Montréal-Nord.

30.004 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.005 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Eau , Direction - 1131158003

Approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Eau , Direction - 1131158002

Approuver la programmation numéro 4 préliminaire des travaux d'infrastructures de l'eau de la ville inscrits au PTI pour 2013 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

30.008 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres - 1130395001

Prendre connaissance de la réponse du Service du capital humain et des communications au rapport annuel de 2012 de la Commission de la fonction publique de Montréal

30.009 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres - 1130395002

Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal compétent, relativement aux activités de dotation des arrondissements pour une durée additionnelle d'une année.

30.010 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130701002

Autoriser la dépense relative à la participation, du 21 au 22 mai 2013, de Mme Élane Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, au conseil d'administration et aux activités entourant la 26e édition du colloque «Les Arts et la Ville», à Gatineau (Québec). Montant estimé : 557,30 \$.

30.011 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131143001

Autoriser la dépense relative au déplacement de monsieur Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, responsable des affaires gouvernementales, à Québec, les 16 et 17 mai 2013, afin d'assister à la Table Québec-municipalités (TQM) - Montant estimé à 596,96 \$

30.012 Administration - Mettre au rancart et disposer

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130660005

Approuver le don des 25 gradins amovibles de la salle omnisports du complexe sportif Claude-Robillard (dix à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal; quatre à la municipalité de Lac-Étchemin; six à la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine et cinq à la municipalité de Trois-Pistoles), en vertu de la directive C-RM-SCARM-D-12-002 sur la disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules.

30.013 Administration - Nomination de membres

CM Conseil des Montréalaises , Direction - 1134233003

Approuver la nomination de madame Linda Gauthier comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2016 /Approuver la nomination de madame Cathy Wong comme présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'à la fin de son premier mandat se terminant en juin 2015 / Approuver la reconduction de mesdames Roselyne Mavungu et Anne Richard-Webb comme membres du Conseil des Montréalaises pour un deuxième mandat de trois ans jusqu'en mai 2016.

30.014 Administration - Occupation du domaine public

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131508001

Autoriser l'occupation du domaine public et approuver le protocole de soutien technique à l'occasion des FrancoFolies de Montréal du 3 au 22 juin 2013.

30.015 Approbation des recommandations des comités et commissions

CM Direction générale , Direction du greffe - 1132714002

Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission de la présidence sur l'allocation de transition et les enjeux liés à la double rémunération et sur la période d'après-mandat applicable aux membres du comité exécutif

30.016 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CG Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles - 1136178002

Autoriser une dépense de 3 644 027,08 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc., CG12 0079

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.017 Budget - Autorisation de dépense

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134565005

Autoriser une dépense de 124 510,79 \$ afin de rembourser la Cité de Dorval pour les dépenses capitalisables effectuées en 2011 à la caserne de pompiers no 63 située au 530, boulevard Bouchard à Dorval

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.018 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134265002

Autoriser la réception d'une contribution financière d'un montant maximal de 100 000 \$ provenant de l'institut de recherche FPInnovations pour réaliser les travaux reconnus admissibles pour la conception et la réalisation de la structure de toit en bois du Centre de soccer intérieur au CESM

30.019 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1133878001

Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à un maximum de 3 500 000 \$ par année pendant trois ans (2013, 2014 et 2015), en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement Ville-Marie dans le cadre d'un projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématiques et la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

30.020 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1132610001

Autoriser l'octroi de crédits additionnels au montant de 1 968 709 \$, en provenance des dépenses générales d'administration, dans le cadre de la création de l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM) pour la période allant du 4 mars au 31 décembre 2013. Autoriser l'ajustement de la base budgétaire 2014 ainsi que pour les années subséquentes. Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de quinze (15) postes pour la durée du projet.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.021 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction générale , Bureau principal de gestion de projets - 1134308001

Autoriser un virement budgétaire de 165 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Bureau principal de gestion de projets pour permettre la réalisation de différents mandats de mise en place des processus et outils de gestion de projets

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.022 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133942001

Autoriser un virement budgétaire de 82 000,00 \$, en provenance du PTI 2013 du projet de la Grande place d'Espace pour la vie vers le projet Métamorphose de l'Insectarium pour un montant de 61 000,00 \$ et au projet du Biodôme renouvelé pour un montant de 21 000 \$, afin de financer un poste de muséologue chargé de projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

30.023 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592006

Autoriser un virement budgétaire de 142 000 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration (1911) vers le Service des finances afin de permettre le financement des travaux nécessaires à l'évaluation des coûts de décontamination des propriétés détenues ou sous la responsabilité de la Ville afin de respecter la nouvelle norme comptable (chapitre 3260) devant entrer en application en 2015. Ajuster la base budgétaire du Service des finances à la hauteur de 988 000 \$ en 2014 et de 692 000 \$ en 2015.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

30.024 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1133484001

Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 40152 (500 000 \$ Agglo), 39710 (800 000 \$ Agglo), 39860 (600 000 \$ Agglo), 54100 (400 000 \$ Corpo) vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 1 800 000 \$ au PTI corporatif et de 500 000 \$ au PTI Agglo.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30.025 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822037

Autoriser un virement budgétaire de 5 287 000 \$, soit 5 220 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI corporatif de la division de la conception des travaux et 67 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI d'agglomération de la division de la conception des travaux

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30.026 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1130326004

Payer la somme de 11 741,18 \$ à la Régie de l'assurance maladie du Québec à la suite du jugement rendu le 1^{er} février 2013 dans le recours judiciaire intenté par monsieur Karim Mesri contre la Ville de Montréal

30.027 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1136189003

Autoriser la Direction des affaires civiles à présenter à la Cour suprême du Canada une demande d'autorisation de pourvoi en regard de l'arrêt rendu le 6 mars 2013 par la Cour d'appel du Québec, dans les dossiers portant les numéros 500-09-021053-103 et 500-09-021060-108, condamnant la Ville et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, dans le cadre d'un recours collectif intenté par Grace Biondi à la suite d'un incident survenu entre le 5 et le 12 décembre 2004

30.028 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131354001

Autoriser une contribution additionnelle de 2 213 999 \$ taxes incluses à même le Programme triennal d'immobilisation de la Direction de la culture et du patrimoine et 632 230 \$ taxes incluses à même le PTI de l'arrondissement pour la construction du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culturelle. Ces contributions additionnelles font suite à la réception des soumissions ayant porté le coût de projet de 17 699 544 \$ à 20 545 773 \$ taxes incluses.

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130196004

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034) afin d'accorder un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Eau , Direction - 1124217003

Adopter le règlement du conseil de la ville sur l'usage de l'eau potable.

40.003 Règlement - Avis de motion

CG Eau , Direction de la gestion durable de l'eau des mesures corporatives et d'urgences - 1134217003

Adopter le règlement du conseil d'agglomération sur certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.004 Règlement - Avis de motion

CG Eau , Direction - 1124217005

Adopter le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.005 Règlement - Avis de motion

CM Eau , Direction - 1134217004

Adopter le règlement de subdélégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau

40.006 Règlement - Avis de motion

CM Eau , Direction - 1124217006

Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement

40.007 Règlement - Avis de motion

CG Eau , Direction - 1135075002

Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale afin d'apporter des modifications aux cartes visées à l'article 36 du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) pour inclure ou soustraire des tronçons de conduites principales d'égout tel que recommandé par le comité technique

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.008 Règlement - Avis de motion

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau d'arrondissement - 1124860023

Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement décrétant l'annexion d'un territoire non organisé étant une partie du fleuve Saint-Laurent et de l'île de la Batture, à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et demander au gouvernement de modifier les limites territoriales de la Ville et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

40.009 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

40.010 Règlement - Avis de motion

CG Finances , Direction de la gestion financière - 1135885001

Modifier le règlement concernant le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux RCG 08-038 par l'ajout d'une section à l'effet que le régime devient un régime de retraite lié

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.011 Règlement - Avis de motion

CM Lachine , Direction des services administratifs et du greffe - 1121233011

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2638 décrétant la fermeture de la ruelle nord-sud, à l'est de la 24^e Avenue entre les rues Saint-Antoine et Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6251-03 (12-0005-S)

40.012 Règlement - Avis de motion

CM Lachine , Direction des services administratifs et du greffe - 1121233012

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2590 décrétant la fermeture partielle de la ruelle nord-sud située entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, de la rue Provost à la rue Sherbrooke (Lots 753-750 et 753-921), dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6253-02 (10-0338-S)

40.013 Règlement - Avis de motion

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124435007

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et créer, à titre gratuit, une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur certains des lots transférés. N/Réf. : 31H12-005-3559-02

40.014 Règlement - Adoption

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire - 1132583001

Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans le secteur Saint-Viateur Est

40.015 Règlement - Adoption

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1135092001

Adopter, sans changement, le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal au niveau des paramètres de densité de construction pour les lots 1 712 781 et 1 712 782 situés à l'intersection des rues Hochelaga et Taillon

40.016 Règlement - Adoption

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136090030

Adopter, sans changement, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte intitulée « Le patrimoine bâti / Arrondissement de Ville-Marie »

40.017 Règlement - Adoption

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1124400060

Adopter, avec changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin

40.018 Règlement - Adoption

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1134543001

Adopter, avec changement, le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM

40.019 Règlement - Emprunt

CM Eau , Direction - 1131158001

Adopter un règlement d'emprunt de 150 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal

40.020 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal , Direction - 1136213001

Approuver la modification du PTI 2013-2014-2015 et du règlement R-143 autorisant un emprunt de cent quatre-vingt-dix millions sept cent cinq mille sept cent huit dollars (190 705 708 \$) pour financer la reconstruction du Complexe Crémazie

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

50 – Ressources humaines

50.001 Structure de service / Emploi / Poste

CE Capital humain et des communications , Direction principale - 1120651001

Autoriser le paiement des sommes dues découlant du Programme général d'équité salariale

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1130695002

Déposer le document intitulé « Portrait 2012 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal »

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

60.002 Dépôt

CM Conseil Jeunesse , Direction - 1130818003

Déposer le rapport d'activité 2012 du Conseil jeunesse de Montréal

60.003 Dépôt

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334004

Informé le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur la rue De Lorimier entre les rues Disraëli et Ontario - Rapport final.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.004 Dépôt

CG Direction générale , Cabinet du directeur général - 1130301002

Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624003

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 15 mai 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 5 avril 2013

10.005 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 avril 2013

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux - 1134922001

Conclure avec la firme Les industries Desjardins ltée, une entente-cadre exclusive, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de postes de distribution de carburant, suite à l'appel d'offres public 12-12569 (2 soum.) (Montant estimé: 650 757,45 \$ taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles - 1134512001

Accorder un contrat à Matrec inc., pour la Location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets, pour une somme maximale de 141 618,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13898 - (4 soumissionnaires)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1136135004

Conclure avec Les distributeurs R. Nicholls Inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et pour les agents de sécurité de la Division de sécurité de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-11970 - (4 soumissionnaires) - (montant estimé: 377 032,34 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136218005

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 \$, taxes incluses

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1133511001

Accorder un contrat à Matériaux Paysagers Savaria Ltée , pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 vg cubes avec opérateur,pour une période de 5 mois (basé sur une utilisation de 300 heures),afin de permettre la production de compost pour la réalisation du recouvrement des déchets au CESM, pour une somme maximale de 118,602,46 \$, taxes incluses Appel d'offres public no 13-12665 (2 soumissionnaires- 1 seul conforme).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1136134001

Conclure avec la firme Le groupe Dissan Inc. une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien biotechnologiques pour une période de douze (12) mois suite à l'appel d'offres public 13-12766 (montant estimé à 108 327,62 \$- 4 soum.)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1135086002

Autoriser une dépense additionnelle de 61 704,32 \$ taxes incluses, pour l'augmentation du prix du carburant dans le cadre du contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les matières provenant de l'écocentre Rivière-des-Prairies accordé à 9093-552 Québec inc. (les Services de conteneurs 3R - SC-3R) (CG09 0429), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 435 431,38 \$ à 1 497 135,70\$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1135983002

Conclure avec la firme Longus Équipement Inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de pièces d'origines de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12554 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 688 125,37 \$ taxes incluses).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134670001

Accorder un contrat à l'entreprise "Techniparc (9032-2454 Québec inc.)" pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme de 116 638,69 \$ taxes incluses et accorder un contrat à l'entreprise "À la main verte" pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme de 68 985,00 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter de la date d'octroi de contrat - Appel d'offres public 13-12837 - (4 soumissionnaires). Les deux contrats totalisant 185 623,69 \$ taxes incluses.

20.013 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1123954004

Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour les travaux de décontamination fongique de la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater - Dépense totale de 658 484,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 10060 - 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.014 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309001

Accorder à Systèmes Urbains un contrat, d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 1135309001 (6 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.015 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1125309010

Accorder un contrat d'une durée de 12 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce) pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public # 1125309010 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.016 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309003

Accorder un contrat d'une durée de 12 mois à Construction N.R.C. inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 1135309003 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.017 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1124822029

Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc., pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans la rue Notre-Dame, de la rue Guy à la rue de la Montagne. Arrondissements: Ville-Marie et Le Sud-Ouest - Dépense totale de 3 443 351,18 \$ (contrat: 3 118 125,90 \$ + incidences: 325 225,28 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 226501 – 13 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de construction

CE Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture des sports des loisirs des parcs et du développement social - 1124950006

Autoriser une dépense additionnelle de 39 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Urbex Construction Inc. (CE12 1557), relié au réaménagement du square Saint-Louis, majorant ainsi le montant total du contrat de 368 255 \$ à 407 255 \$, taxes incluses/Autoriser un virement budgétaire de 92 000 \$ de compétence d'arrondissement vers une compétence d'agglomération/ Autoriser un virement budgétaire de 39 000 \$, taxes incluses, du poste des « dépenses incidentes » au poste des « travaux contingents »

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.019 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822015

Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour la pulvérisation et stabilisation au bitume-ciment, pose de revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Halpern, du chemin Saint-François à la rue Vanden-Abeelee. (PRR. 2012 - Collectrices). Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 1 104 206,92 \$ (contrat: 1 040 706,92 \$ + incidences: 63 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 254001 - 9 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.020 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135891002

Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la mise aux normes du réseau de rétention des eaux pluviales pour le Centre de récupération des matériaux recyclables (2360) situé au 2240 rue Michel-Jurdant dans le Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 1 378 292,20 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5636 (5 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.021 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135350001

Accorder un contrat à la firme Maçonnerie Luc Bourassa Inc. pour les travaux de réfection partielle de l'enveloppe en maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 140 828,33 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5648 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.022 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135965002

Accorder un contrat à Constructions Pier-Jal inc., pour la mise aux normes et l'optimisation du système de sonorisation de la salle du conseil de l'hôtel de ville (0001) situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale de 261 145,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5643 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.023 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130660006

Accorder un contrat à la firme Distributeur Tapico Ltée pour le remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard (95) - Dépense totale de 1 130 541,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5639 - 2 soumissionnaires (1 seul conforme).

20.024 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1133482002

Accorder un contrat à Procova Inc. pour l'installation de déshumidificateurs à l'aréna Maurice-Richard (0450) situé au 2800 rue Viau - Dépense totale de 1 560 210,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5617- 4 soumissionnaires.

20.025 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135015002

Accorder un contrat à SM Gestion-projet Inc., pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb, de la salle de tir du Centre opérationnel Est (3687), situé au 7700, Langelier, pour une somme maximale de 98 647,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (13890) - (3 soumissionnaires, un seul conforme)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.026 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822036

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour la reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs et des bordures, là où requis, dans la montée de l'Église, du boulevard Chèvremont à la rue Cherrier. (P.R.R. 2012 - Collectrices). - Arrondissement: L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Dépense totale de 889 993,36 \$ (contrat: 828 693,36 \$ + incidences: 61 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256501 - 8 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.027 Contrat de services professionnels

CG Capital humain et des communications , Direction principale - 1134384001

Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 \$, taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.028 Contrat de services professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135367001

Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants EXIM inc. pour les services d'expertise en ascenseurs dans le cadre du projet de réfection et de mise à niveau des 12 appareils de transports verticaux ainsi que l'ajout d'un monte-charge à l'édifice du 775 Gosford, pour une somme de 311 976,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12787 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.029 Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1133855001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Consultants SM inc. (748 463,11 \$), Solmatech inc. (591 718,84 \$), Inspec-Sol inc. (426 557,25 \$) et Les Services EXP inc. (287 058,08 \$), totalisant une somme maximale de 2 053 797,28 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des sols et des matériaux excavés lors des travaux de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 13-12691 (12 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.030 Entente

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130083001

Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$, dont 85 651 000 \$ provenant du Ministère et 81 754 000 \$ de la Ville.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.031 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.032 Entente

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1134933001

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada pour la reconstruction d'un passage à niveau à l'intersection du boulevard St-Jean-Baptiste dans le cadre du projet du Train de l'Est.

20.033 Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120292004

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel 9104-2523 Québec inc. cède à la Ville les lots 1 574 419 et 4 769 924 d'une superficie totale de 953,5 m², et la Ville cède à 9104-2523 Québec inc. le lot 4 769 927 d'une superficie de 922,4 m², ces lots étant situés sur le côté nord de la rue St-Ambroise, entre la rue St-Rémi et le prolongement de la rue Butternut, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout sans soultte / Autoriser à cette fin une dépense de 84 189 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 4 769 927 du cadastre du Québec.

20.034 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1126025002

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Gino Melatti Inc. pour une période de 9 ans, à compter du 1er février 2014, un local situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île. La dépense totale est de 3 251 673,92 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8192.

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.035 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135373001

Approuver la convention de prolongation par laquelle la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM), pour une durée de 3 ans, à compter du 1er juin 2013, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins administratives, moyennant un loyer total de 43 162,34 \$ TPS incluse

20.036 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.037 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124733005

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée, pour une période additionnelle de deux (2) ans et dix (10) mois à compter du 1^{er} mars 2013, des locaux situés au 1151 rue Mill (8189), à Montréal, d'une superficie locative de 1 217,74 m², à des fins d'entreposage et de stationnement, pour un loyer total de 274 098,42 \$, taxes incluses.

20.038 Obligations contractuelles

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134248005

Approuver une convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville, réglant les modalités de l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la place Royale et au 150 rue Saint-Paul ouest (6995,5 m²) et autoriser à cette fin une dépense de 5 140 600 \$ en 2013.

20.039 Subvention - Contribution financière

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130018002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014 et approuver les onze projets de convention à cette fin.

20.040 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130679002

Accorder un soutien financier total de 173 000 \$ à 33 organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2013.

20.041 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1133892001

Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2013, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste. Approuver un projet de convention à cet effet.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est l'accueil des touristes effectué dans l'agglomération

20.042 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131213001

Approuver un projet de convention par lequel le ministre de la Culture et des Communications verse une subvention au montant maximal de 4 383 300 \$ plus intérêts, à la Ville de Montréal, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2012 »

20.043 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133381002

Accorder un soutien financier non récurrent de 51 000 \$ à Le centre jeunesse de Montréal pour la coordination d'un projet de mise en oeuvre d'un réseau intersectoriel montréalais d'échange et d'information sociocommunautaires sur la problématique des gangs de rue, pour l'année 2013, dans le cadre de l'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 » / Approuver le projet de convention à cet effet

20.044 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Police , Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes - 1131898001

Approuver le protocole d'entente entre le Ministère de la sécurité publique et la Ville de Montréal pour l'obtention d'une subvention pour un montant de 100 000,00\$ pour l'année 2012-2013 dans le cadre des mesures prévues au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 /Autoriser l'octroi de crédits additionnels au budget de fonctionnement.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.045 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130018001

Accorder un soutien financier spécial et non-récurrent de 10 000 \$ au Festival MEG Montréal, dans le cadre de son 15e anniversaire et pour sa participation, à titre d'invité d'honneur, à la 15e édition de la Techno Parade de Paris et approuver un projet de convention à cet effet.

20.046 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131643003

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 176 200 \$ à six organismes, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle / Approuver les projets de convention à cet effet

20.047 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1130828001

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), pour le projet « KA MAMUKANIT », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales des alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.048 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction - 1133710001

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis dans le cadre de son programme Accès Condos pour toutes les ententes convenues de 2005 à 2010 et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions

Mention spéciale :

Dossier déjà soumis à la séance du 13 mars 2013, 8 h 30, à l'article 30.003

Dossier déjà soumis à la séance du 6 mars 2013, 8 h 30, à l'article 30.004

Dossier déjà soumis à la séance du 27 février 2013, 8 h 30, à l'article 30.003

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1131206001

Autoriser la demande de report des sommes résiduelles et de l'échéance du programme Revi-Sols pour le projet du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) au MDDEFP jusqu'au 31 décembre 2018.

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1133342001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue des Tulipes vers l'intersection des boulevards Lacordaire et Maurice-Duplessis ainsi que la traverse d'écoliers située à l'intersection de la rue des Tulipes et du boulevard Sainte-Colette vers l'intersection des boulevards Sainte-Colette et Maurice-Duplessis, dans le secteur du Poste de quartier 39, arrondissement Montréal-Nord.

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Eau , Direction - 1131158003

Approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Eau , Direction - 1131158002

Approuver la programmation numéro 4 préliminaire des travaux d'infrastructures de l'eau de la ville inscrits au PTI pour 2013 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

30.008 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres - 1130395001

Prendre connaissance de la réponse du Service du capital humain et des communications au rapport annuel de 2012 de la Commission de la fonction publique de Montréal

30.009 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres - 1130395002

Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal compétent, relativement aux activités de dotation des arrondissements pour une durée additionnelle d'une année.

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal

30.010 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130701002

Autoriser la dépense relative à la participation, du 21 au 22 mai 2013, de Mme Éline Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, au conseil d'administration et aux activités entourant la 26e édition du colloque «Les Arts et la Ville», à Gatineau (Québec). Montant estimé : 557,30 \$.

30.011 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131143001

Autoriser la dépense relative au déplacement de monsieur Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, responsable des affaires gouvernementales, à Québec, les 16 et 17 mai 2013, afin d'assister à la Table Québec-municipalités (TQM) - Montant estimé à 596,96 \$

30.012 Administration - Mettre au rancart et disposer

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130660005

Approuver le don des 25 gradins amovibles de la salle omnisports du complexe sportif Claude-Robillard (dix à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal; quatre à la municipalité de Lac-Étchemin; six à la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine et cinq à la municipalité de Trois-Pistoles), en vertu de la directive C-RM-SCARM-D-12-002 sur la disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules.

30.013 Administration - Nomination de membres

CM Conseil des Montréalaises , Direction - 1134233003

Approuver la nomination de madame Linda Gauthier comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2016 /Approuver la nomination de madame Cathy Wong comme présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'à la fin de son premier mandat se terminant en juin 2015 / Approuver la reconduction de mesdames Roselyne Mavungu et Anne Richard-Webb comme membres du Conseil des Montréalaises pour un deuxième mandat de trois ans jusqu'en mai 2016.

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu des articles 83.17 et 83.18 de la Charte de la Ville de Montréal

30.014 Administration - Occupation du domaine public

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131508001

Autoriser l'occupation du domaine public et approuver le protocole de soutien technique à l'occasion des FrancoFolies de Montréal du 3 au 22 juin 2013.

30.015 Approbation des recommandations des comités et commissions

CM Direction générale , Direction du greffe - 1132714002

Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission de la présidence sur l'allocation de transition et les enjeux liés à la double rémunération et sur la période d'après-mandat applicable aux membres du comité exécutif

30.016 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CG Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles - 1136178002

Autoriser une dépense de 3 644 027,08 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc., CG12 0079

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.017 Budget - Autorisation de dépense

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134565005

Autoriser une dépense de 124 510,79 \$ afin de rembourser la Cité de Dorval pour les dépenses capitalisables effectuées en 2011 à la caserne de pompiers no 63 située au 530, boulevard Bouchard à Dorval

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.018 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134265002

Autoriser la réception d'une contribution financière d'un montant maximal de 100 000 \$ provenant de l'institut de recherche FPInnovations pour réaliser les travaux reconnus admissibles pour la conception et la réalisation de la structure de toit en bois du Centre de soccer intérieur au CESM

30.019 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1133878001

Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à un maximum de 3 500 000 \$ par année pendant trois ans (2013, 2014 et 2015), en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement Ville-Marie dans le cadre d'un projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématiques et la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

30.020 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1132610001

Autoriser l'octroi de crédits additionnels au montant de 1 968 709 \$, en provenance des dépenses générales d'administration, dans le cadre de la création de l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM) pour la période allant du 4 mars au 31 décembre 2013. Autoriser l'ajustement de la base budgétaire 2014 ainsi que pour les années subséquentes. Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de quinze (15) postes pour la durée du projet.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.021 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction générale , Bureau principal de gestion de projets - 1134308001

Autoriser un virement budgétaire de 165 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Bureau principal de gestion de projets pour permettre la réalisation de différents mandats de mise en place des processus et outils de gestion de projets

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.022 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133942001

Autoriser un virement budgétaire de 82 000,00 \$, en provenance du PTI 2013 du projet de la Grande place d'Espace pour la vie vers le projet Métamorphose de l'Insectarium pour un montant de 61 000,00 \$ et au projet du Biodôme renouvelé pour un montant de 21 000 \$, afin de financer un poste de muséologue chargé de projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

30.023 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592006

Autoriser un virement budgétaire de 142 000 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration (1911) vers le Service des finances afin de permettre le financement des travaux nécessaires à l'évaluation des coûts de décontamination des propriétés détenues ou sous la responsabilité de la Ville afin de respecter la nouvelle norme comptable (chapitre 3260) devant entrer en application en 2015. Ajuster la base budgétaire du Service des finances à la hauteur de 988 000 \$ en 2014 et de 692 000 \$ en 2015.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

30.024 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1133484001

Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 40152 (500 000 \$ Agglo), 39710 (800 000 \$ Agglo) , 39860 (600 000 \$ Agglo), 54100 (400 000 \$ Corpo) vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 1 800 000 \$ au PTI corporatif et de 500 000 \$ au PTI Agglo.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 1er mai 2013, 8 h 30, à l'article 30.006

30.025 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822037

Autoriser un virement budgétaire de 5 287 000 \$, soit 5 220 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI corporatif de la division de la conception des travaux et 67 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI d'agglomération de la division de la conception des travaux

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 1er mai 2013, 8 h 30, à l'article 30.007

30.026 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.027 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.028 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131354001 **(EN PROJET)**

(AJOUT) Autoriser une contribution additionnelle de 2 213 999 \$ taxes incluses à même le Programme triennal d'immobilisation de la Direction de la culture et du patrimoine et 632 230 \$ taxes incluses à même le PTI de l'arrondissement pour la construction du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culturel. Ces contributions additionnelles font suite à la réception des soumissions ayant porté le coût de projet de 17 699 544 \$ à 20 545 773 \$ taxes incluses.

Mention spéciale : Ce dossier sera livré séance tenante

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130196004

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034) afin d'accorder un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Eau , Direction - 1124217003

Adopter le règlement du conseil de la ville sur l'usage de l'eau potable.

40.003 Règlement - Avis de motion

CG Eau , Direction de la gestion durable de l'eau des mesures corporatives et d'urgences - 1134217003

Adopter le règlement du conseil d'agglomération sur certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.004 Règlement - Avis de motion

CG Eau , Direction - 1124217005

Adopter le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.005 Règlement - Avis de motion

CM Eau , Direction - 1134217004

Adopter le règlement de subdélégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau

40.006 Règlement - Avis de motion

CM Eau , Direction - 1124217006

Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement

40.007 Règlement - Avis de motion

CG Eau , Direction - 1135075002

Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale afin d'apporter des modifications aux cartes visées à l'article 36 du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) pour inclure ou soustraire des tronçons de conduites principales d'égout tel que recommandé par le comité technique

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.008 Règlement - Avis de motion

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau d'arrondissement - 1124860023

Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement décrétant l'annexion d'un territoire non organisé étant une partie du fleuve Saint-Laurent et de l'île de la Batture, à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et demander au gouvernement de modifier les limites territoriales de la Ville et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

40.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40.010 Règlement - Avis de motion

CG Finances , Direction de la gestion financière - 1135885001

Modifier le règlement concernant le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux RCG 08-038 par l'ajout d'une section à l'effet que le régime devient un régime de retraite lié

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.011 Règlement - Avis de motion

CM Lachine , Direction des services administratifs et du greffe - 1121233011

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2638 décrétant la fermeture de la ruelle nord-sud, à l'est de la 24e Avenue entre les rues Saint-Antoine et Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6251-03 (12-0005-S)

40.012 Règlement - Avis de motion

CM Lachine, Direction des services administratifs et du greffe - 1121233012

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2590 décrétant la fermeture partielle de la ruelle nord-sud située entre la 5e Avenue et la 6e Avenue, de la rue Provost à la rue Sherbrooke (Lots 753-750 et 753-921), dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6253-02 (10-0338-S)

40.013 Règlement - Avis de motion

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles, Direction stratégies et transactions immobilières - 1124435007

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et créer, à titre gratuit, une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur certains des lots transférés. N/Réf. : 31H12-005-3559-02

40.014 Règlement - Adoption

CM Le Plateau-Mont-Royal, Direction du développement du territoire - 1132583001

Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans le secteur Saint-Viateur Est

Mention spéciale :

Avis de motion donné le 4 mars 2013

Assemblée publique de consultation tenue le 3 avril 2013

Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

40.015 Règlement - Adoption

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1135092001

Adopter, sans changement, le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal au niveau des paramètres de densité de construction pour les lots 1 712 781 et 1 712 782 situés à l'intersection des rues Hochelaga et Taillon

Mention spéciale :

Avis de motion donné le 5 mars 2013

Assemblée de consultation publique tenue le 2 avril 2013

Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article a. 109.5 de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme

40.016 Règlement - Adoption

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136090030

Adopter, sans changement, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte intitulée « Le patrimoine bâti / Arrondissement de Ville-Marie »

Mention spéciale : Avis de motion donné le 9 avril 2013

Assemblée de consultation publique tenue le 25 avril 2013

Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

40.017 Règlement - Adoption

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1124400060

Adopter, avec changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

40.018 Règlement - Adoption

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1134543001

Adopter, avec changement, le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

40.019 Règlement - Emprunt

CM Eau , Direction - 1131158001

Adopter un règlement d'emprunt de 150 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal

40.020 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal, Direction - 1136213001

Approuver la modification du PTI 2013-2014-2015 et du règlement R-143 autorisant un emprunt de cent quatre-vingt-dix millions sept cent cinq mille sept cent huit dollars (190 705 708 \$) pour financer la reconstruction du Complexe Crémazie

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1130695002

Déposer le document intitulé « Portrait 2012 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal »

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Ce document sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

60.002 Dépôt

CM Conseil Jeunesse , Direction - 1130818003

Déposer le rapport d'activité 2012 du Conseil jeunesse de Montréal

60.003 Dépôt

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334004

Informé le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur la rue De Lorimier entre les rues Disraëli et Ontario - Rapport final.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.004 Dépôt

CG Direction générale , Cabinet du directeur général - 1130301002

Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133624003

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	46
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	36
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	27

CE : 12.001
2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001

2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003

2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134922001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux , Division de la gestion du parc de véhicules , Section location de véhicules
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Les industries Desjardins Itée, une entente-cadre exclusive, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de postes de distribution de carburant, suite à l'appel d'offres public 12-12569 (2 soum.) (Montant estimé: 650 757.45 \$, taxes incluses)

Il es recommandé:

1. de conclure une entente-cadre exclusive d'une durée de 3 ans à compter de son émission, pour la fourniture de postes de distribution de carburant;
2. d'accorder à Les industries Desjardins Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 ans, le contrat pour la fourniture de postes de distribution de carburant aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12569 et au tableau de prix reçus ci-joint;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51.9 % par l'agglomération, pour un montant de 337 743.11 \$, taxes incluses.

Signé par Claude SAVAGE **Le** 2013-04-30 09:09

Signataire : Claude SAVAGE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du
matériel roulant et des ateliers municipaux

IDENTIFICATION

Dossier # :1134922001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux , Division de la gestion du parc de véhicules , Section location de véhicules
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Les industries Desjardins ltée, une entente-cadre exclusive, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de postes de distribution de carburant, suite à l'appel d'offres public 12-12569 (2 soum.) (Montant estimé: 650 757.45 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du matériel roulant et des ateliers (DMRA) gère les 18 postes de distribution de carburant sur le territoire de l'ex-Ville. De ce nombre, 9 atteindront leur durée de vie utile en 2015. Ce besoin de remplacement de 9 postes de distribution de carburant justifie le besoin d'établir une entente-cadre pour l'acquisition de ce type de fourniture.

Pour acquérir ces postes de distribution de carburant, l'appel d'offres public 12-12569 s'est tenu du 12 décembre 2012 au 21 janvier 2013. L'appel d'offres a fait l'objet d'une publication dans le système électronique d'appel d'offres « SÉAO » approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « La Presse » qui est diffusé sur le territoire de la municipalité. Le délai de réception des soumissions a été de 41 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent vingt (120) jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, deux addendas ont été produits :

- Addenda no 1, émis le 9 janvier 2013 pour des modifications au devis technique; et
- Addenda no 2, émis le 10 janvier 2013 pour modifier la date de fermeture de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

La durée de vie utile des postes de distribution de carburant actuellement en place a permis d'établir les besoins prévisionnels de l'appel d'offres public 12-12569. En effet, la durée de vie utile de 9 des 18 postes de distribution de carburant vient à échéance en 2015. Cette entente vise exclusivement les besoins de la Direction du matériel roulant et des ateliers et est destinée au remplacement des postes de carburants de 7 cours de voirie : de la Commune, Sud-Ouest, Poincaré, Rivière-des-Prairies, Darlington, Cartierville et Côte-des-Neiges.

D'une durée 3 ans, l'entente prévoit l'acquisition de réservoirs à compartiment double permettant d'offrir deux types de carburants et à compartiment unique permettant d'offrir un seul type de carburant. La durée de vie utile de nouveaux réservoirs est des 25 ans.

JUSTIFICATION

En 2015, 9 des 18 postes de distribution de carburant auront atteint leur durée de ville utile ce qui oblige la Ville de Montréal à les remplacer. La fourniture de postes de distribution de carburant équipés de réservoirs hors-sol avec bassin de confinement est requise pour assurer une gestion adéquate et sécuritaire des sites de carburant. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres ponctuels.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres 12-12569 pour lequel y a eu deux soumissionnaires conformes. Un soumissionnaire a été déclaré non conforme pour avoir omis de signer sa soumission. Cinq preneurs du cahier de charge n'ont pas présenté de soumission pour les motifs suivants:

- produit non offert;
- prix non compétitif;
- la période de soumission ne convient pas à l'entreprise;
- difficulté à évaluer les coûts sur une période de trois ans; et
- personnel non qualifié pour l'installation des produits demandés.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les industries Desjardins ltée	650 757,45 \$		650 757,45 \$
Construction Pétro Hitech	977 787.64 \$		977 787.64 \$
Dernière estimation réalisée	540 382.50 \$		540 382.50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			814 272.55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			25.2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			327 030.19 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			50.3 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			110 374.95 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			20.5 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>	327 030.19 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	50.3 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction du matériel roulant et des ateliers a effectué un estimé préalable de la dépense à 540 382,50 \$, taxes incluses, pour la période de l'entente (3 ans), représentant l'acquisition de 9 réservoirs de distribution de carburant. L'écart de 20% entre l'estimation initiale et le montant de la soumission retenue s'explique par l'ajout d'une caractéristique technique au lancement de l'appel d'offres, soit celle de la peinture des parois internes des réservoirs.

Les industries Desjardins Itée est un important fabricant dans le domaine des réservoirs pétroliers ce qui permet à l'entreprise d'offrir des prix forts compétitifs par rapport à Construction Pétro Hitech qui est un distributeur de produits et d'équipements pétroliers de là l'écart considérable entre les deux soumissionnaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre exclusive à la DMRA pour la fourniture de postes de distribution de carburant situé sur le territoire de l'ex-Ville. La formule de prix applicable pour l'appel d'offres 12-12569 est l'option de prix unitaire fixe pour la durée de l'entente, soit 3 ans, sans limitation quant aux quantités ou valeurs monétaire exprimées.

Pour la durée de l'entente, la DMRA prévoit le remplacement de 9 postes de distribution de carburant à raison de trois postes par année. Les crédits nécessaires à cette acquisition sont de 622 461 \$, soit 187 192 \$ pour 2013, 187 192 \$ pour 2014 et 248 077 \$ pour 2015. L'actuel budget PTI carburant est présentement de 107 000 \$. Un montant supplémentaire de 81 000 \$ est donc nécessaire pour couvrir la dépense de 2013. Les budgets PTI requis pour 2014 et 2015 doivent être respectivement de 190 000 \$ et de 250 000 \$ pour permettre à la DMRA d'aller de l'avant avec le remplacement des postes de distribution de carburant. Les imputations budgétaires complètes figurent en intervention. A cet effet, un virement budgétaire en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles (SCARM) devra être effectué vers le PTI carburant de la DMRA.

Cette dépense sera assumée à 51.9% par l'agglomération et 48.1% pour la ville (local). Ces taux de 2013 sont déterminés selon la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, suite au règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure cette entente-cadre alourdirait le processus d'achat pour ce type de produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi d'une commande pour trois poste de distribution de carburant en 2013.
Octroi d'une commande pour trois poste de distribution de carburant en 2014.
Octroi d'une commande pour trois poste de distribution de carburant en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment:

- la Politique d'approvisionnement,
- la Politique de gestion contractuelle, et
- sur la confidentialité des estimations de contrats (encadrement administratif C-OG-DG-D-12-005).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Chantal BOISVERT)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON

Agente de recherche

Tél : 514-868-3620

Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR

Alain SAVARD

Ingenieur(e) - c/e

Tél : 514-872-1096

Télécop. : 514-872-1912

Date d'endos. : 2013-02-26



Dossier # : 1134512001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Travaux d'entretien à contrats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Matrec inc., pour la Location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets, pour une somme maximale de 141 618.48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13898 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Matrec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la Location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 141 618.48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13898 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Johanne MACKAY **Le** 2013-05-14 09:03
FALCON

Signataire : Johanne MACKAY FALCON

Directrice
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
immeubles

Dossier # :1134512001

IDENTIFICATION

Dossier # :1134512001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Travaux d'entretien à contrats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Matrec inc., pour la Location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets, pour une somme maximale de 141 618.48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13898 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat actuel de location, livraison, disposition et cueillette de conteneurs à déchets dans les bâtiments sous la responsabilité de l'agglomération, d'arrondissements et central arrive à échéance le 30 avril 2013. Le présent dossier consiste en l'octroi d'un contrat d'une durée de trois ans pour cette activité nécessaire dans 19 immeubles de l'agglomération; 7 d'arrondissements et 4 immeubles centraux.

À la suite d'un appel d'offres public, d'une durée de 17 jours tenu, du 4 mars 2013 au 20 mars 2013 et publié le 4 mars 2013 dans le journal La Presse et SÉAO, un addenda fut émis, soit :

Addenda #1 - 15 mars 2013: Modifications au cahier des clauses administratives particulières, à l'annexe A et au bordereau électronique;

Les soumissions reçues étant accompagnées de cautionnement de soumission sont valides pour une période de 180 jours.

Le contrat actuel étant échu depuis le 30 avril, conformément à la clause 5.1 du cahier des clauses administratives générales et particulières du contrat en vigueur, celui-ci est prolongé de mois en mois jusqu'à l'octroi du prochain contrat et ce, au mêmes termes et conditions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0598 - 28 avril 2010 - Accorder un contrat à la firme RCI Environnement inc. Location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets dans divers bâtiments municipaux. Contrat d'une durée de trois années. Autoriser une dépense de 94 506,85 \$.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programme d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle. (Article 85 de la Charte)

CE06 2226 - 20 décembre 2006 - Accorder un contrat à la firme RCI Environnement inc.

Location, livraison et cueillette de conteneurs à déchets à divers endroits. Contrat d'une durée de trois ans. Autoriser une dépense de 188 045,26 \$.

DESCRIPTION

Ce contrat consistera à fournir des conteneurs à déchets dans 30 sites cités en pièce jointe, à faire les levées et à disposer des rebuts selon les besoins exprimés au cahier des charges. La durée de ce contrat est de 3 ans (36 mois). Aucune contingence indiquée au bordereau de soumission. Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée. Certains de ces bâtiments génèrent un volume de déchets nécessitant plus d'une collecte par semaine. Certains ne disposent pas d'espace suffisant afin d'entreposer les déchets en attente de la collecte de rue et d'autres ne sont pas desservis par la collecte de rue.

JUSTIFICATION

Quatre preneurs de cahier de charge sur cinq ont présenté une soumission, soit 80 % d'entre eux. Cette demande d'octroi de contrat concerne la levée de conteneurs à déchets pour la période de mai 2013 à avril 2016. Le coût du contrat actuellement en vigueur est de 94 506,85\$, comparativement à 185 643,01 \$ pour le contrat précédent (2007 à 2010). L'estimation des travaux, basée sur les coûts du contrat actuel, auxquels une indexation de 7.5 % a été appliquée afin de refléter l'évolution des indices des prix à la consommation, était de 122 368.37\$. Le montant de la meilleure soumission conforme est de 141 618.48 \$, soit 15.73% supérieur à l'estimation. La proposition de la firme Matrec inc. demeure la meilleure soumission de cet appel d'offres. Il est à noter que l'enlèvement des rebuts de ces bâtiments a toujours été confié à l'entreprise privée.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Matrec inc.	141 618.48 \$		141 618.48 \$
RCI Environnement inc.	155 301.52 \$		155 301.52 \$
Gestion Environnemental Éconord inc.	182 684.97 \$		182 684.97 \$
TTI Environnement inc.	195 986.39 \$		195 986.39 \$
Dernière estimation réalisée	122 368.37 \$		122 368.37 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			168 897.84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,26 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			54 367.91 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			38,39 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			19 250.11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			15.73 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			13 683.04 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9,66 %
--	--------

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le total du contrat octroyé totalise la somme de 141 618.48 \$.
 Un bon de commande au montant de 31 470.77 \$ sera réalisé en mai 2013. Les bons de commande pour les années 2014 et 2015 seront de 47 206.16 \$, et celui de 2016 sera de 15 735.39 \$.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre et facturée aux unités administratives (arrondissements et services centraux) qui occupent ces divers bâtiments en fonction de leur clé de répartition respective.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de bâtiments importants ayant toujours été entretenus par l'entreprise privée. Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat compromettrait la salubrité du bâtiment, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et du bâtiment, ainsi que la poursuite des opérations. Pour palier à une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel. Les coûts engendrés sont évalués approximativement à 2 960,00 \$ mensuellement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

octroi du contrat : mai 2013
 début du contrat : mai 2013
 fin du contrat : avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au devis.

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants:

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Encadrement "Confidentialité des estimations des contrats" (C-OG-DG-D-12-005).

En conformité avec la politique d'attribution des contrats nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
 Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Eric DESBIENS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT

Gestionnaire immobilier

Tél : 514-280-3496

Télécop. 514-872-0353

:

Pierre Lévesque
Chef de section
514-872-4087

ENDOSSÉ PAR

Johanne ROUILLARD

Cadre sur mandat(s)

Tél : 514-872-9097

Télécop. : 514-872-0353

Date d'endos. : 2013-04-15

Dossier # :1134512001

**Dossier # : 1136135004**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Les distributeurs R. Nicholls Inc. une entente- cadre d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et pour les agents de sécurité de la Division de sécurité de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-11970 - (4 soumissionnaires) - (montant estimé: 377 032.34 \$, taxes incluses)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal et la Division de sécurité de la Ville de Montréal;
2. d'accorder à la firme Les distributeurs R. Nicholls Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11970 et au tableau de prix annexé en pièce jointe;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés, soit 96.8% des dépenses assumées par l'agglomération et, respectivement 3.2% par la Ville centrale et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-05-03 13:34

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

Dossier # :1136135004

IDENTIFICATION

Dossier # :1136135004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Les distributeurs R. Nicholls Inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et pour les agents de sécurité de la Division de sécurité de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-11970 - (4 soumissionnaires) - (montant estimé: 377 032.34 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet de conclure un contrat pour la fourniture de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique avec la firme Les distributeurs R. Nicholls Inc., suite à l'appel d'offres public 12-11970, lancé le 17 décembre 2012. La période de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Dans le cadre des annexes C1 et C2 de la Convention collective des policiers et policières, la Ville de Montréal doit fournir, selon un système de points mis en place, un équipement de travail qui inclut un manteau et une veste doublure thermique. Tous les policiers et les policières du SPVM peuvent s'en procurer ces article, selon leurs besoins. Également, dans les conventions collectives des pompiers et des agents de sécurité, des manteaux et des vestes thermiques pour ces catégories d'employés sont prévus. Seulement les chefs pompiers sont autorisés à porter ces articles.

Voici le nombre de manteaux 3 saisons et vestes doublure thermique ainsi que les montant utilisés par le SPVM dans le cadre de la dernière entente et par le SIM pendant les deux dernières années (contrats de gré-à-gré).

	PERIODE	MANTEAU	VESTE	MONTANT
SPVM	2009 à 2012	2246	3552	644 600,46 \$
SIM	2011 à 2013	87	97	26 615,00 \$

Les agents de sécurité ont été habillés avec un modèle différent de manteau d'hiver.

Afin de rendre le processus d'approvisionnement plus efficace et d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix, nous avons regroupé tous les besoins des manteaux et de vestes pour les trois catégories d'employés mentionnées antérieurement dans le cadre d'un seul appel d'offres, soit 12-11970.

Cet appel d'offres a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ainsi que dans le journal La Presse pour une période de 31 jours, du 17 décembre 2012 au 16 janvier 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1232 du 29 juillet 2009 : Conclure une entente cadre d'une durée de 36 mois avec Groupe Trium inc., pour la confection et la fourniture de manteaux trois (3) saisons et des vestes doublure thermique souple pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 09-10990 (2 soum.) Le montant de l'entente est de 669,214.38\$.

DESCRIPTION

Accorder à la firme **Les Distributeurs R. Nicholls Inc.**, pour une période de trente-six (36) mois, la commande au montant approximatif de **377 032.34 \$** (taxes incluses), pour la fourniture de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique, le tout conformément à l'appel d'offres public 12-11970. Ces manteaux et vestes sont destinés à l'usage des 4500 policiers et policières, au personnel de la réglementation du bureau de taxi et remorquage du Service de police, respectivement aux 240 chefs pompiers du SIM et aux 50 agents de sécurité de la Ville de Montréal.

Le même produit sera adapté aux besoins du requérant avec des logos, broderies et identification réfléchissantes spécifiques, tel que décrit dans le devis technique joint à l'appel d'offres.

Le manteau, confectionné d'un revêtement extérieur imperméable et respirable avec un capuchon repliable dans le col peut se porter seul ou en jumelage avec la veste doublure thermique souple prévue à cet usage.

La Ville va fournir pour les biens commandés les codes à barres à apposer sur les sacs d'emballage, les écussons et le fichier informatisé pour la broderie. La cueillette des matériaux fournis est aux frais de l'adjudicataire, tel que prévu dans l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Les articles cités dans le présent document sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du personnel policier, pompier et agent de sécurité conformément aux conventions collectives en vigueur.

La Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a réalisé un estimé en tenant compte des besoins indiqués par les services concernés pour l'année 2013 et de l'historique de consommation des trois dernières années. L'appel d'offres public 12-11970 a donc été lancé sur le marché.

Suite à cet appel d'offres, neuf (9) firmes se sont procuré le document d'appel d'offres et quatre (4), soit 44,44% ont déposé une soumission conforme. Un de preneurs de cahier de charges n'est pas un joueur dans le domaine de textiles, mais dans le domaine des accessoires d'identification (bandes réfléchissantes). Un autre voudrait se préparer pour une possible soumission dans le futur. Plusieurs preneurs ne donnent pas leurs raisons.

Les échantillons présentés par Les Distributeurs R. Nicholls Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, se sont avérés conformes aux exigences techniques tel qu'indiqué dans le

document d'appel d'offres (rapport d'analyse en pièces jointes).

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	TOTAL
LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS INC.	377 032.34 \$	377 032.34 \$
DISPROCO CORPORATION INC.	410 044.08 \$	410 044.08 \$
GROUPE TRIUM INC.	465 533.78 \$	465 533.78 \$
OUTDOOR OUTFITS	910 875.00 \$	910 875.00 \$
Dernière estimation réalisée	450 000.00 \$	450 000.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		540 871.30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		43.45%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		533 842.66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		141.59%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		- 72 967.66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		- 16.22%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		33 011.74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		8.76%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conclure une entente-cadre pour une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique avec Les Distributeurs R. Nicholls Inc., au montant de 377 032.34 \$, taxes incluses.

BIEN	PRIX ACTUEL	PRIX SOUMISSIONNÉ		ÉCART	
	2009 -2012	2013	2015	2013 vs 2012	2015 vs 2012
S P V M					
Manteau	184.58	129.75	135	-54.83	-49.58
Veste	64.78	59.75	62.15	-5.03	-2.63
S I M					
	2012	2013	2015	2013 vs 2012	2015 vs 2012
Manteau	200	129.75	135	-70.25	-65
Veste	95	59.75	62.15	-35.25	-32.85

Les prix unitaires soumis par le plus bas soumissionnaire conforme représente une diminution de 29,7% pour les manteaux et respectivement de 7,75% pour les vestes par rapport aux derniers prix négociés pour ces articles pour le SPVM, respectivement de 35,12% pour les manteaux et 37,11% pour les veste du SIM. Les agents de sécurité portent actuellement un autre modèle de manteau d'hiver mais ils vont utiliser dorénavant les manteaux et les vestes faisant l'objet du présent contrat.

Selon le fournisseur le coût de fabrication a été influencé en grande partie par le coût des tissus de base qu'ils achètent en grande quantité pour obtenir des prix plus avantageux. Il a développé un réseau de partenaires commerciaux à travers le monde. Pour assurer la constance et la qualité des ses produits l'entreprise est certifié ISO 9001:2008.

Cette dépense est assumée en proportion de 96,8% par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. La Ville de Montréal va assumer 3,2% de cette dépense pour la Division de sécurité de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impossibilité de réaliser la distribution annuelle d'équipements tel que stipulé dans la Convention collective des policiers et policières du SPVM, la Convention collective entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal et, respectivement la Convention collective des cols bleus de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mai 2013

Début du contrat : mai 2013

Une entente-cadre sera émise par la Direction de l'approvisionnement auprès de l'adjudicataire suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'obligation de procéder par appel d'offres public pour tout achat de plus de 100 000 \$ est inscrite dans la Loi des Cités et Villes (art. 573). De plus, le document comprend les dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

Montant de l'offre:

327 925.50\$ + TPS (5 %) 16 396.28\$ + TVQ (9,975 %) 32 710.57\$ = 377 032.34\$

Adjudicataire recommandé:

Il est recommandé de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec

deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, avec Les Distributeurs R. Nicholls Inc., pour la fourniture de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour le SPVM, le SIM et la Division de sécurité de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 377 032.34\$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Sylvie NEVEU)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (Robert HAMEL)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Services aux citoyens (Alain WHITE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Hélène MAURICE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Sylvain LESSARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

Tél : 514 872-6717

Télécop. : 514 872-9693

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Tél : 514-872-5241

Télécop. : 872-2519

Date d'endos. : 2013-04-15

Dossier # :1136135004



Dossier # : 1136218005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin™ ainsi que pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection;
2. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la firme BioForest Technologies inc., fournisseur unique, aux prix unitaires de sa soumission, jusqu'à concurrence de 450 000 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de 36 mois.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-05-01 14:01

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

Dossier # :1136218005

IDENTIFICATION

Dossier # :1136218005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville le 19 juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-est, cet insecte a déjà décimé plus de 20 millions de frênes en Amérique du Nord. Depuis sa découverte à Montréal, un programme de dépistage intensif annuel a été mis en place, ce qui a permis d'identifier plusieurs sites d'infestation sur le territoire montréalais. En 2011, 8 foyers d'infestation ont été identifiés dépistés positivement (5 sites à Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, 1 site à Saint-Laurent, 1 site à Ahunstic-Cartierville et un dernier au Jardin botanique de Montréal). À l'exception du site dans Ahunstic-Cartierville où quelques frênes (<10 individus) ont été dépistés positivement, tous les autres sites étaient composés d'un seul arbre infesté mais asymptomatique. Suite à l'importante campagne de dépistage de 2012, de nouveaux frênes infestés ont été découverts sur le territoire. À certains endroits, il s'agit de foyers satellites en périphérie du foyer existant (4 des 5 frênes retrouvés dans Ahunstic-Cartierville, 1 arbre dans Rosemont–La Petite-Patrie, 1 arbre dans Saint-Laurent, X des 24 arbres dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et 1 arbre au Jardin Botanique de Montréal) tandis qu'à d'autres endroits, il s'agit de nouvelles découvertes (1 frêne dans Ahunstic-Cartierville, 3 arbres dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et 24-X arbres dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve). Parmi elles, notons la découverte d'arbres positifs dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce relié au rayonnement de l'important foyer d'infestation à Hampstead où une centaine de frênes ont été abattus au mois de mars dernier, tous localisés dans quelques rues d'un même quartier. Bien que la dispersion de l'insecte est observable à Montréal depuis 2011, sa progression est limitée par nos nombreuses interventions. Au total, 15 et 35 frênes ont été abattus respectivement en 2011 et en 2012 pour les 19 arrondissements de Montréal. Enfin, notons que le personnel de la ville de Côte-Saint-Luc a également mentionné avoir découvert 6 individus infestés près de leur limite avec la ville de Hampstead.

Afin de ralentir la dispersion de l'insecte sur le territoire de la Ville, un premier plan d'intervention a été élaboré par la Division de l'arboriculture en collaboration avec l'Agence

canadienne d'inspection des aliments et le Service canadien des forêts pour l'année 2011. En 2012, le plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015 était créé.

Le traitement, à l'aide d'un insecticide pour protéger certains frênes sains à proximité des zones infestées, fait partie de ce plan. L'insecticide systémique TreeAzin™ fait maintenant l'objet d'une homologation permanente par l'Agence de réglementation sur les produits antiparasitaires, pour la gestion de l'agrile du frêne en Ontario et au Québec. Ce produit est administré aux frênes en traitements curatifs et préventifs par injection du produit dans le tronc des arbres. Selon les études scientifiques, l'abattage des frênes infestés, combiné à l'injection des frênes sains à proximité des arbres atteints, permettrait de réduire de 30 % la dispersion naturelle de l'insecte sur le territoire.

Des impacts économiques, sociaux et environnementaux substantiels sont prévus au fur et à mesure que l'agrile prendra de l'ampleur sur le territoire montréalais. Il y a donc urgence d'intervenir afin de garder le contrôle des foyers d'infestations détectés sur le territoire de la Ville. L'abattage, pratiqué seul, des frênes infestés n'est pas envisagé car des données scientifiques indiquent que cela produirait un effet opposé à l'objectif ciblé de ralentissement en contribuant à disperser davantage l'insecte sur le territoire. Le traitement des frênes faisant l'objet de cet achat de biopesticide vise donc la création d'une barrière pour ralentir la progression de l'insecte sur le territoire de Montréal.

Il existe actuellement trois insecticides homologués au Canada pour lutter contre l'agrile du frêne : le TreeAzin™, l'Accecap®97 et le Confidor®200SL. Toutefois, seul le TreeAzin™ peut être retenu par la ville de Montréal. L'utilisation du TreeAzin™ présente de nombreux avantages par rapport aux deux autres produits. Le TreeAzin™ est le seul produit considéré comme biopesticide. Depuis son homologation permanente (no d'homologation 30559) pour autoriser son utilisation contre l'agrile du frêne par l'Agence fédérale de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), responsable de l'homologation des pesticides au Canada, le TreeAzin™ est maintenant classé comme biopesticide au Canada, en raison de sa politique d'harmonisation avec l'agence fédérale américaine homologue, l'Environmental Protection Agency.

Il est également reconnu comme biopesticide par le règlement de Montréal sur l'utilisation des pesticides (04-041) et, par conséquent, ne nécessite pas de demande de permis pour être utilisé. En effet, les biopesticides ne requièrent aucun permis d'application à Montréal parce qu'ils sont sans danger pour la santé humaine et les autres organismes vivants non ciblés (ex. animaux domestiques). De plus, comme le TreeAzin™ est injecté directement dans les frênes, aucun contact avec le produit n'est possible, autant pour le citoyen que pour la personne réalisant le traitement. Enfin, une étude démontre que le TreeAzin™ n'est pas persistant dans l'environnement : deux mois après son application dans un frêne, il n'y est déjà plus décelable. Pour ces raisons, aucun plan d'action pour contrer des risques environnementaux potentiels pouvant être liés à ce produit n'est nécessaire contrairement au Confidor®200SL où un plan conjoint avec un programme de suppression avec les autorités gouvernementales doit être obtenu préalablement à son utilisation. Comme aucune démarche n'a été entreprise en sens jusqu'à maintenant, ce produit doit être écarté. L'Accecap®97, quant à lui, est poison et présente un danger selon son étiquette. Son utilisation est donc contraire au règlement sur l'utilisation des pesticides en vigueur à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1311 – 8 août 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 19 300,67 \$, taxes incluses dans le cadre du contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. (CE12 0548) pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et l'achat de boîtes d'injection système Ecoject – Majorant ainsi le contrat de 68 610,37 \$ à 87 911,04, taxes incluses.

CE12 0970 – 13 juin 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 5 951,62 \$, taxes incluses pour l'achat de boîtes d'injection système Ecoject dans le cadre du contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. (CE12 0548) – Majorant ainsi le contrat de 62 658,75 \$ à 68 610,37 \$, taxes incluses.

CE12 0548 – 18 avril 2012 – Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin, au prix de sa soumission – Montant : 62 658,75 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans ou jusqu'à concurrence de 450 000 \$ taxes incluses, avec la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin™ et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. La Ville mettra un terme au présent contrat lorsque l'une des deux clauses suivantes sera rencontrée : le montant redevable au consultant pour l'acquisition des biens aura atteint la somme maximale ou la durée maximale du contrat sera atteinte.

JUSTIFICATION

Le TreeAzin™ présente plusieurs autres avantages par rapport aux deux autres produits disponibles. Il dispose de son propre système d'injection : le système Ecoject. Ce système a, de surcroît, des impacts beaucoup moindres sur les arbres traités que les autres systèmes d'injection disponibles sur le marché. Contrairement aux deux autres pesticides, les traitements au TreeAzin™ ne sont pas nécessaires à chaque année, mais seulement aux deux ans, ce qui diminue les blessures d'injection des arbres traités. Dans une optique de conservation des arbres à long terme, la fréquence des blessures (nombre de traitements par année) et son degré d'importance (grosseur du trou pratiqué dans l'arbre et nombre de trous total) sont deux paramètres devant obligatoirement être pris en compte dans le choix du produit à utiliser.

Contrairement au TreeAzin™, l'efficacité de l'Accecap®97 et du Confidor®200SL n'a pas été démontrée scientifiquement dans toutes les situations. L'étiquette de l'Accecap®97 mentionne clairement que le traitement réduit les populations, mais ne supprime pas nécessairement l'insecte ce qui est hautement problématique lorsque ce dernier est un ravageur exotique sans prédateur naturel au Canada. Enfin, le TreeAzin™ est largement utilisé dans d'autres villes canadiennes pour lutter contre l'agrile du frêne. À titre indicatif, les villes de Toronto, d'Ottawa, d'Oakville et de Gatineau en font l'usage. La Ville d'Oakville, en Ontario, prévoit traiter 5 700 frênes chaque deux ans durant les 15 prochaines années.

Dès la fin du printemps 2013, les arrondissements Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent, Rosemont–La Petite-Patrie et le Jardin botanique vont intervenir pour protéger une partie des frênes sur leur territoire. Ces traitements devraient permettre de ralentir la propagation de l'insecte et de soutenir les efforts des arrondissements dans la protection de la forêt urbaine montréalaise.

Les systèmes d'injection Ecoject® et l'insecticide TreeAzin™ seront fournis par la Section biodiversité et écologie urbaine. Une formation sera donnée au personnel d'arrondissement chargé de l'application du produit au cours des mois d'avril ou de mai 2013. Un représentant de la compagnie BioForest Technologies Inc. assurera cette formation afin de manipuler l'équipement de façon sécuritaire.

En plus de cette formation, le personnel d'arrondissement doit disposer d'un Certificat pour l'application des pesticides de classes 1 à 4, de catégorie CD4, visant l'application en horticulture ornementale. Ce dernier est délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Après vérification, tous les

arrondissements disposent, au minimum, d'une personne titulaire de ce certificat.

Une estimation des coûts de 2013 à 2015 a été produite à l'interne selon la liste des prix en vigueur en 2013. Cette estimation est séparée en trois catégories: les achats de biopesticides, les achats reliés au matériel d'injection et l'entretien des capsules.

Catégories	Coût total estimé avec les taxes		
	2013	2014*	2015*
Achats de TreeAzin	116 142,64 \$	143 284,67 \$	166 639,44 \$
Achats de matériel d'injection	6 995,92 \$	3 310,20 \$	4 623,81 \$
Frais d'entretien des capsules	1 816,00 \$	3 405,00 \$	3 722,80 \$
Grand total	124 954,56 \$	149 999,87 \$	174 986,05 \$

* Toutefois, pour 2014 et 2015, ces valeurs pourront être revues en fonction de la nouvelle liste de prix en vigueur pour ces années, et selon les conditions fixées par l'entente-cadre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente entente-cadre vise à fixer le prix de l'insecticide TreeAzin™ pour les trois prochaines années selon un prix plafond déterminé par le prix en vigueur en 2013. Ainsi, le prix pourra varier annuellement selon les conditions du fabricant, mais le prix du TreeAzin™ sera inférieur ou égal au prix de 2013 pour les saisons de traitements de 2014 et 2015.

L'achat de plusieurs dizaines de litres de l'insecticide TreeAzin™ dans le cadre du programme de lutte contre l'agrile dans les frênes représente plus de 90 % de la dépense annuelle chez ce fournisseur, la fraction résiduelle étant reliée à l'achat et à l'entretien du matériel d'injection.

La présente entente-cadre vise également l'achat et l'entretien du matériel d'injection (injecteurs, capsules et embouts) uniquement pour la saison 2013 selon les prix énoncés par le fabricant (voir pièce jointe). Toutefois, pour les années 2014 et 2015, ces dépenses feront l'objet d'un contrat de gré à gré avec ce fournisseur en raison de la difficulté à déterminer les besoins annuels et l'évolution de la technologie des injecteurs.

Le coût total de l'entente-cadre est de 450 000 \$, taxes incluses. Cette dépense nette de 430 430,53 \$ est prévue en partie à l'enveloppe budgétaire du budget de fonctionnement de la Direction des grands parcs et du verdissement à la Division des stratégies, programmes et politiques pour un total de 320 000 \$ (119 564,04 \$ en 2013, 100 000 \$ en 2014 et 100 000 \$ en 2015). Une demande d'ajustement de la base budgétaire pour l'octroi des crédits additionnels au montant de 110 866,49 \$ (43 476,84 \$ en 2014 et 67 389,65 \$ en 2015) sera faite au Service des finances via un nouveau sommaire décisionnel (1136218007 en préparation) afin d'atteindre le coût total de l'entente-cadre de 450 000 \$.

Les achats seront effectués sur demande via des bons de commande. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

La Ville devra s'autocotiser afin de rembourser la TVQ à Revenu Québec sur la marchandise achetée puisque ladite compagnie est située en Ontario et ne possède pas de numéro de TVQ. En effet, seule la TPS est payable à cette entreprise.

Comme aucune intervention n'est prévue dans les parcs nature, la compétence d'agglomération ne s'applique pas dans ce dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le traitement des arbres sur les sites d'infestation vise la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole et contribuera à réduire les pertes de la canopée sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un délai d'intervention dans le traitement des frênes sur les sites d'infestation permettra à l'agrile de se propager plus rapidement sur le territoire et d'infester de nouveaux sites. Retarder l'intervention aura aussi pour conséquence d'augmenter le nombre d'abattages et de remplacements d'arbres sur une plus courte période. De plus, l'atteinte des objectifs d'accroissement de 5 % de la canopée pourrait être retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications pour répondre aux enjeux de communication de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réception du produit et achat de matériel : au début du mois de juin de chaque année.
Réalisation des travaux : de juin à août annuellement.
Entretien du matériel d'injection: après la période d'injection, soit à partir du mois de septembre de chaque année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les politiques suivantes :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique de l'approvisionnement;
- Politique de l'arbre;
- Plan corporatif en développement durable 2010-2015;
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015;
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Alexandre MUNIZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COUTURE

Ingénieur forestier

Tél : 514 872-1418

Télécop. : 514 872-9818

ENDOSSÉ PAR

Daniel HODDER

Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

Tél : 514 872-1712

Télécop. : 514 872-1416

Date d'endos. : 2013-04-18

Dossier # :1136218005



Dossier # : 1133511001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_ transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Matériaux Paysagers Savaria Ltée , pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 vg cubes avec opérateur,pour une période de 5 mois (basé sur une utilisation de 300 heures),afin de permettre la production de compost pour la réalisation du recouvrement des déchets au CESM, pour une somme maximale de118,602.46 \$, taxes incluses Appel d'offres public no 13-12665 (2 soumissionnaires- 1 seul conforme).

Il est recommandé :

1. Accorder au seul soumissionnaire conforme **Matériaux Paysagers Savaria Ltée**, pour une période de 5 mois (basé sur une utilisation de 300 heures) le contrat pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur de 4vg cubes avec opérateur , afin de permettre la production de compost pour la réalisation du recouvrement des déchets au CESM, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 118,602.46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **13-12665**.
2. Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-05-08 13:54

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

Dossier # :1133511001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133511001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Matériaux Paysagers Savaria Ltée , pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 vg cubes avec opérateur,pour une période de 5 mois (basé sur une utilisation de 300 heures),afin de permettre la production de compost pour la réalisation du recouvrement des déchets au CESM, pour une somme maximale de118,602.46 \$, taxes incluses Appel d'offres public no 13-12665 (2 soumissionnaires- 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année le Complexe environnemental de Saint-Michel reçoit des feuilles ramassées sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis l'automne 1995. Le Certificat d'autorisation émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) actuel permet le compostage de 16 000 tonnes de résidus verts par année. Le compost produit sert principalement à recouvrir les zones où des déchets ont été enfouis. En effet, ces zones sont recouvertes de 450 mm de roc/béton, d'un géotextile, de 100 mm de sable, de deux couches successives de sol de catégorie A-B et de 150 mm de compost. 12 hectares sont à compléter d'ici la fin 2013. Une autre partie du compost produit est utilisée par les arrondissements, les villes liées ainsi que le Jardin botanique pour des fins horticoles. Il est aussi distribué gratuitement, deux fois par année, aux citoyens de l'agglomération.

Le compostage de matière organique est un procédé qui transforme celle-ci en une matière semblable au terreau.

Le délai de validité des soumissions est de 120 jours. Parution dans le système SEAO du gouvernement du Québec , ainsi que dans le journal (la Presse) du 4 février 2013

Date de lancement: 4 février 2013

Date d'ouverture :25 février 2013

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0942 13 juin 2012 Accorder au seul soumissionnaire conforme Matériaux Paysagers Savaria Ltée, pour une période de 200 heures, le contrat pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 VG cubes avec opérateur pour 2012, aux prix de sa soumission et incluant les contingences de 15 %, soit pour une somme maximale de **76 952,76 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation no 12-12095.

DESCRIPTION

Location avec opérateur d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 vg cube pour un période de 5 mois basé sur une utilisation estimée de 300 heures. Il est estimé que nous allons tamiser approximativement 8000 tonnes métriques de matière. L'octroi de ce contrat de location permettra de tamiser le compost produit par le recyclage des feuilles mortes collectées sur le territoire de l'agglomération. La Direction de l'environnement a mandaté la Direction du matériel roulant pour la préparation d'un devis d'appel d'offres. Elle a également mandaté la Direction de l'approvisionnement afin de procéder à l'appel d'offres public. Le processus d'appel d'offres est décrit dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Le tamisage du compost est nécessaire pour enlever les contaminants afin d'obtenir la qualité requise avant la distribution aux citoyens ou son utilisation comme constituant du recouvrement final au CESM. Le compost est mis en place avant l'ensemencement afin de réaliser un recouvrement de qualité. Il est impératif que ce dernier soit préparé adéquatement et soit d'une qualité répondant aux normes. Puisqu'il s'agit d'une activité ponctuelle qui nécessite de l'équipement spécialisé, nous procédons par appel d'offres pour une location afin de répondre à notre besoin.

Pour la période de 2013 nous avons besoin de 300 heures pour libérer le CESM de l'ensemble des réserves de compost non tamisé, qui à été accumulé au cours des années et qui nous permettra ainsi de compléter le recouvrement.

Soumissions conformes	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Matériaux Paysagers Savaria Ltée	103 132,58	15 469,89	118 602,47
Estimation des professionnels (\$) (Indiquer s'il s'agit d'une estimation faite par des professionnels interne ou externe)	103 477,00	15 521,55	118 998,55
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			103 132,58
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)			0,00%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)			-344,42

Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		-0,33%
--	--	--------

Les contingences de 15% ne font pas partie du prix soumissionné, celles-ci sont ajoutées afin de pouvoir pallier un volume plus important.

L'estimation réalisée à l'interne avant d'aller en appel d'offre tenait compte du dernier coût pour ce type d'activité. Nous avons également considéré, l'indice des prix à la consommation (IPC),

L'ajout de la contingence explique l'écart entre notre estimation et la soumission.

Preneurs du cahier des charges (6) :

Tel que spécifié plus haut, six (6) firmes se sont procurées le cahier des charges. Cependant, seulement deux (2) firmes ont déposé des offres. Elles sont toutes deux conformes administrativement.

Ce qui représente un dépôt de soumission de 33% des preneurs de cahier des charges

La proposition du plus bas soumissionnaire est celle de Carl Ladouceur Excavation Inc. mais après l'analyse de conformité technique par la Direction du Matériel roulant et des ateliers municipaux elle est déclarée non conforme sur deux points majeurs, Article 2.1.1.6 "

Trommel rotatif avec inclinaison de 0° avec vis servant à déplacer le matériel vers la sortie de rejet " La proposition de l'appareil de ce fournisseur ne peut offrir zéro degré d'angle et fonctionne par gravité, ce qui nous a causé plusieurs problèmes par le passé. C'est pourquoi le devis est spécifique sur ce point . Article 2.1.1.8 "*Convoyeur arrière d'un minimum de 3 mètres de longueur pour sortie du matériel grossier*. Le convoyeur inclus dans la proposition du soumissionnaire ne rencontre pas les exigences du devis et n'est ajustable sur le modèle de tamiseur proposé . voir devis technique 67313A11.

Conformité

La Direction de l'approvisionnement confirme auprès du soumissionnaire la non-conformité technique de ces deux (2) points dans son offre ce qui entraîne le rejet de sa soumission.

Compte tenu du non conformité technique de Carl Ladouceur Excavation Inc., il s'avère que la proposition du plus bas soumissionnaire conforme est celle de Matériaux Paysagers Savaria Ltée.

Tel que décrit dans les documents d'appel d'offres, le contrat sera octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

La Direction du matériel roulant et des ateliers (DMRA) du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles (SCARM) s'est assurée de la conformité du produit offert par Matériaux paysagers Savaria Ltée, et à ses exigences détaillées au devis technique de l'appel d'offres public 13-12665 (1 soum.).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post-fermeture du site d'enfouissement du CESM de la Direction de l'environnement au poste budgétaire « Location avec opérateur - Véhicule, outillage».

La somme totale requise pour le présent contrat est approximativement de 118 602,46 \$

toutes taxes incluses. Le montant se détaille par 103 132,58 \$ pour le contrat et par des contingences de 15 %, soit de 15 469,89 \$ sur une période de 5 mois.

Le calcul détaillé des taxes pour le montant du contrat à octroyer est présenté en pièces jointes.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération .Il s'agit des activités de recouvrement final réalisés par le complexe environnementale , Saint-Michel

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des matières résiduelles organiques est une excellente façon de détourner des quantités appréciables de matières des sites d'enfouissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si nous ne sommes pas en mesure de faire le tamisage du compost, nous devons faire l'achat de sol propre ou de compost pour ensemercer pour respecter le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ceci peut également engendrer l'annulation d'activités de distribution du compost aux citoyens de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat - juin 2013.

Début des travaux - juin 2013. fin des travaux nov 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Ce dossier respecte les politiques et encadrements suivants;

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats;
- Gestion des informations relatives aux estimations liées aux contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Oana BAICESCU-PETIT)

Avis favorable avec commentaires :

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre LONGPRÉ

agent technique principal

Tél : 872-4872

Télécop. : 872-7685

ENDOSSÉ PAR

Éric BLAIN

C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

Tél : 514-872-3935

Télécop. : 514-872-7685

Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1133511001



Dossier # : 1136134001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Le groupe Dissan Inc. une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien biotechnologiques pour une période de douze (12) mois suite à l'appel d'offres public 13-12766 (montant estimé à 108 327,62 \$ - 4 soum.)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de douze (12) mois à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien biotechnologiques;
2. d'accorder à la firme Le Groupe Dissan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 13-12766 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-04-22 07:51

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

Dossier # :1136134001

IDENTIFICATION

Dossier # :1136134001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Le groupe Dissan Inc. une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien biotechnologiques pour une période de douze (12) mois suite à l'appel d'offres public 13-12766 (montant estimé à 108 327,62 \$ - 4 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations courantes, la Ville de Montréal utilise une quantité importante de produits d'entretien sanitaire. L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins de la Ville pour ces produits pour une période d'un an suite à l'adoption du présent dossier décisionnel par le comité exécutif.

Une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien biotechnologiques pour une période de deux ans avait été conclue avec la firme Produits Sany Inc. suite à l'appel d'offres public 12-12191. Toutefois cette entente fut résiliée pour défaut, Produits Sany Inc.n'étant plus distributeur des produits requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1264- 8 août 2012- Octroyer un contrat à Produits Sany Inc. pour la fourniture de produits d'entretien biotechnologiques, pour une période de 24 mois - Autoriser une dépense approximative de 239 665.39\$

CE12 1918- 28 novembre 2012- Résilier l'entente-cadre pour la fourniture de produits d'entretien biotechnologiques conclue avec la firme Produits Sany Inc. À la suite de l'appel d'offres public 12-12191.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise la conclusion d'une entente-cadre pour combler les besoins en produits d'entretien biotechnologiques pour une période d'un an.

JUSTIFICATION

L'analyse des besoins des usagers municipaux a démontré que ceux-ci manifestaient un intérêt notable quant à l'utilisation de produits favorisant la protection de l'environnement

et, à cet égard, le marché offre actuellement un éventail de produits intéressants.

Soumissions conformes	Total
Le Groupe Dissan Inc.	108 327,62 \$
Les fournitures Industrielles Servcorp inc.	112 782,07 \$
Corporation Sher-by inc.	114 899,35 \$
Dist P.R.I. inc.	121 374,37 \$
Dernière estimation réalisée (\$) :	113 144,20 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	114 105,52 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	5,56%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	13 046,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	12,04%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(4 816,58 \$)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-4,26%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	4 454,45 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	4,11%

La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant un volume économique profitable. Nous avons opté pour une reconduction d'un an afin de pouvoir re-solliciter le marché l'an prochain, simultanément, pour la ligne de produits entière, c'est-à-dire avec la fourniture de produits d'entretien sanitaires ainsi que la fourniture de papiers hygiéniques qui se termineront l'an prochain. Entre la fin de l'entente-cadre avec la firme Produits Sany Inc. et le présent dossier, la Ville a conclu une entente gré à gré avec la firme CES (Sani-dépôt) afin de continuer de s'approvisionner en produits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de produits d'entretien biotechnologiques. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Les arrondissements ainsi que les services corporatifs le désirant devront faire appel à cette entente. Elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 113 144,20 \$ (taxes incluses) sur 1 an pour la fourniture de produits d'entretien biotechnologiques. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des participants transmises à la Direction de l'approvisionnement en 2012 lors de l'élaboration de l'entente-cadre précédente qui a dû être résiliée avant son terme et les prix de l'ancienne entente-cadre.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente conclue en 2012, on constate que les prix pour les produits d'entretien biotechnologiques, ont diminués en moyenne de 9.6 %. Cette diminution permet au regroupement de la Ville de Montréal de réaliser une économie totale de 11 505,08 \$ pour une période d'un an.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'analyse des besoins des usagers municipaux a démontré que ceux-ci manifestaient un intérêt notable quant à l'utilisation de produits favorisant la protection de l'environnement. Conséquemment, afin de bénéficier de l'évolution technologique survenue au cours des dernières années dans le secteur des produits d'entretien, les spécifications de l'appel d'offres visaient l'approvisionnement de produits écologiques qui respectent minimalement les exigences du programme ÉcoLogo et/ou Green Seal et qui sont habituellement composés d'ingrédients de la chimie douce. Ces produits sont biodégradables à 60 % en 21 jours.

Les produits d'entretien concentrés présentant un taux de dilution élevé ont été privilégiés dans l'élaboration de l'appel d'offres afin de réduire le nombre de contenants de plastique ainsi que la fréquence de réapprovisionnement requise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement**
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 13-12766

Titre : FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN BIOTECHNOLOGIQUES

Description et usage : FOURNIR SUR DEMANDE DE PRODUITS D'ENTRETIEN BIOTECHNOLOGIQUES DE MARQUE INNU-SCIENCE POUR LES ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE.

Date de lancement : 11 mars 2013

Date d'ouverture : 27 mars 2013

Preneurs du cahier des charges : (6)

**C.E.S. Ltée (Le groupe Dissan Inc.)
Corporation Sherby Inc.
Dist pri Inc.
Larose et fils Ltée
Produits chimique Sany
Servicorp industrial supplies**

Soumissionnaires : (4)

**C.E.S. Ltée (Le groupe Dissan Inc.)
Corporation Sherby Inc.
Servicorp industrial supplies
Dist pri Inc.**

Analyse des soumissions :

Tel que spécifié ci-haut six (6) firmes ont pris possession du cahier des charges. Seulement (4) firmes ont déposé leurs offres. Elles sont conformes et répondent aux exigences du devis technique inclus dans le cahier des charges

Tableau de prix : voir pièce jointe

Remarque :

Montant des offres :

Le groupe Dissan Inc. (C.E.S. Ltée)

94 218.41 \$ + TPS (5 %) 4 710.92 \$ + TVQ (9,975 %) 9 398.29 \$ = 108 327.62 \$

Corporation Sherby Inc.

99 934.20 \$ + TPS (5 %) 4 996.71 \$ + TVQ (9,975 %) 9 968.44 \$ = 114 899.35 \$

Servicorp industrial supplies

98 092.69 \$ + TPS (5 %) 4 904.63 \$ + TVQ (9,975 %) 9 784.75 \$ = 112 782.07 \$

Dist pri Inc.

105 565.88 \$ + TPS (5 %) 5 278.29 \$ + TVQ (9,975 %) 10 530.20 \$ = 121 374.37 \$

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à C.E.S. Ltée (Le groupe Dissan Inc.) pour une période n'excédant pas douze (12) mois, le contrat au montant approximatif de **(108 327,62 \$)**, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien biotechnologiques de marque INNU-SCIENCE pour les arrondissements de la Ville, le tout conformément à l'appel d'offres public no 13-12766.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence THÉORÊT

Agente d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-4907

Télécop. : 514-872-0863

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU

Chef de section

Tél : 514-872-0349

Télécop. : 514-872-2519

Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1136134001



Dossier # : 1135086002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 61 704,32 \$ taxes incluses, pour l'augmentation du prix du carburant dans le cadre du contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les matières provenant de l'écocentre Rivière-des-Prairies accordé à 9093-552 Québec inc. (les Services de conteneurs 3R (SC-3R)) (CG09 0429), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 435 431,38 \$ à 1 497 135,70\$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 61 704,32 \$ taxes incluses, pour l'augmentation du prix du carburant dans le cadre du contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les matières provenant de l'écocentre Rivière-des-Prairies accordé à 9093-552 Québec inc. (les Services de conteneurs 3R (SC-3R)) (CG09 0429), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 435 431,38 \$ à 1 497 135,70 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-05-03 14:28

Signataire : Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

Dossier # :1135086002

IDENTIFICATION

Dossier # :1135086002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 61 704,32 \$ taxes incluses, pour l'augmentation du prix du carburant dans le cadre du contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les matières provenant de l'écocentre Rivière-des-Prairies accordé à 9093-552 Québec inc. (les Services de conteneurs 3R (SC-3R)) (CG09 0429), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 435 431,38 \$ à 1 497 135,70\$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

La Direction de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération. Elle est donc responsable de la gestion des écocentres et elle demande l'autorisation de dépenser une somme additionnelle pour continuer d'assurer le transport de matières par conteneur à partir l'écocentre Rivière-des-Prairies jusqu'à la fin du contrat le 30 novembre 2013.

Le contrat initial a été octroyé en septembre 2009 au montant de 1 435 431,38\$ taxes incluses. Ce montant comprenait un nombre de transports par conteneurs entre l'écocentre et les lieux de traitement aux prix unitaires soumis par l'adjudicataire. Une clause contractuelle du devis (article 14.4 du devis technique) prévoyait une indexation annuelle en fonction de l'augmentation du prix du carburant. Cependant, l'augmentation du prix du carburant a été de plus de 43% depuis le début du contrat. Cette importante augmentation n'a pu être absorbée par les sommes prévues lors de l'octroi du contrat.

Dans les cinq autres contrats, le nombre de transport à été inférieur au nombre prévu lors de l'octroi des contrats et les sommes restantes ont été suffisantes pour absorber l'augmentation du prix du carburant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0429 - 24 septembre 2009 - Octroyer six contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les matières provenant de six écocentres, pour une durée de 48 mois - Dépense totale de 7 805 667,45\$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11016 - 5 soumissionnaires.

DESCRIPTION

L'autorisation de dépenser la somme additionnelle permettra la fourniture et le transport par conteneurs de matières provenant de l'écocentre Rivière-des-Prairies vers divers lieux de traitement.

Les sommes serviront à couvrir les dépenses des mois d'octobre et novembre 2013. Le contrat se termine le 30 novembre 2013, en même temps que tous les autres contrats de transport par conteneurs des écocentres.

JUSTIFICATION

Lors de l'octroi du contrat en 2009, la résolution a été octroyé au montant exact de la soumission soit 1 435 431,38 \$ taxes incluses. Cependant, l'augmentation du prix du carburant a été de plus de 43% depuis le début du contrat. Cette importante augmentation n'a pu être absorbée par les sommes prévues lors de l'octroi du contrat. Pour cette raison, l'autorisation de dépenser 61 704,32 \$ en sommes additionnelles est demandée, soit 4% du montant initial.

Le montant demandé est basé sur l'augmentation du prix du carburant payé en 2010, 2011 et 2012. Pour 2013, le montant est basé sur l'estimation que l'augmentation du prix du carburant entre 2012 et 2013 sera de 3% et que le nombre de transport restera le même qu'en 2012.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour cette dépense est prévu au budget 2013 et sera imputé au budget de fonctionnement de la Direction de l'environnement, Division planification et opérations – Gestion des matières résiduelles pour des services techniques de transport de conteneurs de l'écocentre Rivière-des-Prairies.

Ce budget permettra de finaliser le contrat se terminant le 30 novembre 2013.

Comme le taux de la taxe a changé depuis l'octroi de contrat un détail des montants payés depuis 2009 est expliqué en pièce jointe.

Montant du contrat 6 Rivière-des Prairies Taxes incluses

Contrat initial	1 435 431,38
Augmentation du contrat (dû à l'augmentation du prix du carburant)	61 704,32
Total du contrat dû à l'augmentation du prix du carburant	1 497 135,70

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'élimination et la valorisation des matières résiduelles qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transport de matières par conteneurs a une incidence sur l'environnement, notamment au niveau de la production de gaz à effet de serre. Puisque cette activité est déjà en cours, et ce depuis plusieurs années, l'autorisation de dépenser la somme additionnelle ne viendra

pas modifier la qualité de l'environnement. Également, cet aspect est contrebalancé par le fait que le transport permet le recyclage de plusieurs tonnes de matières annuellement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de dépenser la somme additionnelle est nécessaire pour la fourniture et le transport par conteneur des matières provenant de l'écocentre Rivière-des-Prairies et permettra de diriger les matières vers les lieux de traitement et de valorisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue entourant l'autorisation de dépenser la somme additionnelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat: 30 novembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires. Ce dossier respecte l'encadrement sur la gestion des contingences, incidences et débourses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Patrice TRUDEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE

AGENT DE RECHERCHE

Tél : 514 872-1279

Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL

Chef de division planification et opérations (gest mat résiduelles)

Tél : 514-872-4404

Télécop. : 514 872-8146

Date d'endos. : 2013-04-22

Dossier # :1135086002



Dossier # : 1135983002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Longus Équipement Inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de pièces d'origines de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville – Appel d'offres public 13-12554 (1 soumissionnaire)(montant estimé de l'entente 688 125.37 \$ taxes incluses).

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois à compter de son émission, pour la fourniture de pièces d'origines de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Longus Équipement Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de pièces d'origines de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12554 et au tableau de prix reçus ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-04-30 14:24

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

Dossier # :1135983002

IDENTIFICATION

Dossier # :1135983002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Longus Équipement Inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de pièces d'origines de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville – Appel d'offres public 13-12554 (1 soumissionnaire)(montant estimé de l'entente 688 125.37 \$ taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture de pièces d'origines de marque New Holland. Ces pièces sont requises, dans le cadre de l'entretien des véhicules lourds et appareils du parc motorisé de la Ville par ses ateliers mécaniques. Ces pièces d'origines sont offertes uniquement par le biais des concessionnaires associés à la marque de fabrication.

Le délai de réception des soumissions a été de 20 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0155 – 30 mars 2009 - Conclure avec la firme Longus Équipement inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque New Holland, suite à l'appel d'offres 08-10824 (1 soum.)(montant estimé de l'entente 995 557.50 \$)

CM04 0534 - 23 août 2004 – Octroyer huit (8) contrats pour la fourniture de pièces authentiques de marques Bombardier/Hino/Freighliner/International Navistar/Johnson/Vanguard/New Holland/Sterling/Trackless à: Équipement Plannord Ltée, Les Pièces de Camion U.T.R. Inc., Globocam (Anjou) Inc., Métro International St-Laurent, Équipement JKL Inc., Longus Équipement Inc., P.E. Boisvert Auto Ltée, R.P.M. Tech Inc., pour une période de 5 ans - Soumission publique 04-8071 (9 soumissionnaires) - Autoriser une dépense approximative de 11,1 M\$ (montant estimé de l'entente 460 100.00 \$)

DESCRIPTION

Renouvellement d'une entente pour la fourniture, sur demande, de pièces d'origine de marque New Holland. Cette entente sera valide pour une période de trente-six (36) mois à partir de la date d'entrée en vigueur de l'entente. Toutefois, à la fin de sa période de validité et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer une option de prolongation, aux mêmes termes et conditions, pour une période supplémentaire de douze (12) mois et pour un maximum de deux prolongations. La période de validité de l'entente et options de prolongation ont été établies afin de ne pas avoir à retourner constamment en processus d'appel d'offres, avoir une stabilité d'approvisionnement avec un fournisseur et conserver une ouverture potentielle sur le marché à moyen terme.

Les montants d'achat prévisionnels mentionnés au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville ainsi que des prévisions basées sur l'évolution anticipée du parc automobile de la Ville.

En raison du nombre limité de concessionnaires autorisé à vendre les deux (2) catégories de pièce (Agricole et Construction) de la marque et pour des raisons concurrentielles, la méthode d'adjudication choisie a été par article pour les 2 catégories précitées au plus bas soumissionnaire conforme.

La présente entente vise l'acquisition possible d'environ 990 000 pièces dont les prix varient de 0.10 ¢ à 17 829.00 \$ (bras de levage).

La base des prix est administrée par le manufacturier de la marque tandis que le taux d'escompte est accordé par le concessionnaire.

Les prix de vente sont établis selon le prix de détail suggéré inscrit au fichier maître de prix des pièces du manufacturier moins le taux d'escompte accordé. Le taux d'escompte de 5 % accordé est le même pour tous les achats de la marque et pour les deux (2) catégories de véhicule. L'adjudicataire, qui est un concessionnaire sera en mesure de fournir la gamme complète de pièces de la marque pour les catégories de véhicules agricoles et de construction.

Les ententes seront basées sur les prix unitaires des articles calculés en fonction du taux d'escompte accordé, et ce, sans limitation quant aux quantités ou valeurs financières exprimées.

Les clauses de l'appel d'offres précisent que la Ville se réserve le droit de faire des audits sans préavis pour des fins de vérification des prix au système informatique de l'adjudicataire afin de valider le taux d'escompte et les prix de vente obtenus. La Ville pourra exiger des pièces justificatives (factures payables ou tout autre document), sur demande, afin de s'assurer que les prix facturés à la Ville correspondent bien aux conditions de l'entente-cadre.

Le suivi de la validité des prix, selon les termes et conditions du contrat, sera assuré par l'extraction périodique des données d'achat pour une comparaison par échantillonnage avec les prix de détail suggérés par le fabricant moins le taux d'escompte accordé par l'adjudicataire.

Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

JUSTIFICATION

Renouvellement d'une entente pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland, sur demande, pour une période de trente-six (36) mois suite à l'appel d'offres public 13-12554. La conclusion d'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.

Article 1 – Agricole	
Firme soumissionnaire	Total
Longus Équipement Inc.	172 031.34 \$
Dernière estimation réalisée	177 463.91 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	172 031.34 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	-
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 5 432.57 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 3.06 %
Article 2 – Construction	
Firme soumissionnaire	Total
Longus Équipement Inc.	516 094.03 \$
Dernière estimation réalisée	532 391.74 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	516 094.03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	-
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 16 297.71 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 3.06 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 709 855.65 \$ taxes incluses. Cet estimé a été établi selon le montant prévisionnel inscrit au scénario d'octroi moins le taux d'escompte accordé au contrat précédent. L'écart entre la dernière estimation réalisée et la plus basse soumission conforme est de - 3.06 %.

À titre comparatif avec le contrat précédent, le taux d'escompte accordé par le même adjudicataire était de 2 %. Pour le présent contrat, le taux d'escompte accordé est de 5 %. La majoration de 3 % du taux d'escompte accordé représente une économie potentielle de 36 217.13 \$ incluant les taxes, basée sur la valeur budgétaire estimée et incluant les 2 années de prolongations du contrat.

Le soumissionnaire indique dans sa soumission que les coûts de fabrication des pièces de cette marque de produit à été influencé par le prix des matières premières et la variation du dollar canadien. En consultation du tableau 2-15 - Indices des prix des produits industriels, par produit et agrégations de produits - Machines et matériel - Tracteurs et pièces (v53433977), tel que publié par Statistique Canada. Les indices moyennes annuelles disponibles sont les suivantes : 2008 (97.6), 2009 (99.9), 2010 (99.4), 2011 (103.5) et

2012 (107.3). Pour cette période, ces indices démontrent une évolution composée de 9.65 %.

La stratégie utilisée par la Direction de l'approvisionnement dans cet appel d'offres a été d'effectuer une analyse par consultation, recherche et information auprès des fournisseurs potentiels autorisés à vendre cette marque, privilégié un octroi par article afin de permettre à tous les concessionnaires d'être en mesure de déposer une soumission. L'action d'informer les soumissionnaires potentiels de la présence de l'appel d'offres sur le marché a contribué à obtenir une offre plus concurrentielle et profitable à la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise par le bulletin Info-Achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence et éviter la collusion, les manœuvres frauduleuses ou la malversation.

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles - Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et

services)

Appel d'offres public no 12-12554

Titre: FOURNITURE DE PIÈCES AUTHENTIQUES DE MARQUE NEW HOLLAND

Date de lancement : 30 janvier 2013

Date d'ouverture : 18 février 2013

Preneurs du cahier des charges (3) :

- Longus équipement inc.
- J.-René Lafond inc.
- Centre de Pièces Gagnon

Soumissionnaire (1) :

- Longus équipement inc.

Analyse de la soumission :

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi devait s'effectuer par article au plus bas soumissionnaire conforme.

La soumission reçue a été analysée administrativement et jugée recevable.

Tableau de prix et Grille un seul soumissionnaire : voir les pièces jointes au dossier

Montant de l'offre en fonction du scénario d'octroi :

Article 1 - Agricole : 149 625.00 \$ + TPS (5 %) 7 481.25 \$ + TVQ (9,975 %) 14 925.09 \$ = **172 031.34 \$**

Article 2 - Construction : 448 875.00 \$ + TPS (5 %) 22 443.75 \$ + TVQ (9,975 %) 44 775.28 \$ = **516 094.03 \$**

Montant estimé de l'entente (36 mois) :

598 500.00 \$ + TPS (5 %) 29 925.00 \$ + TVQ (9,975 %) 59 700.38 \$ = 688 125.37 \$

Adjudicataire recommandé:

Conclure avec la firme **Longus Équipement Inc.**, pour les articles 1 et 2, une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, au montant approximatif de **688 125.38 \$** incluant les taxes, à compter de sa date d'émission suite à l'adoption de la présente résolution, pour la fourniture, sur demande, de pièces d'origines de marque New Holland, suite à l'appel d'offres public 12-12554.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Serge BRANCONNIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc TROTTIER

AG.APPRO.NIV.2

Tél : 514 872-7346

Télécop. : 514-872-8140

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC

C/S APP.STRAT.EN BIENS

Tél : 514 872-5241

Télécop. : 514 872-8140

Date d'endos. : 2013-04-23

Dossier # :1135983002

**Dossier # : 1134670001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division de la gestion des installations , Section arénas et terrains extérieurs CSCR
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme de 116 638,69 \$ taxes incluses et accorder un contrat à l'entreprise À la main verte pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme de 68 985,00 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter de la date d'octroi de contrat - Appel d'offres public 13-12837 - (4 soumissionnaires). Les deux contrats totalisant 185 623,69 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.), le plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 1, le contrat pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs, pour une somme de 116 638,69 \$ taxes incluses et accorder à l'entreprise À la main verte, le plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 2, le contrat pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme de 68 985,00 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-12837 ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

Dossier # :1134670001

IDENTIFICATION

Dossier # :1134670001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division de la gestion des installations , Section arénas et terrains extérieurs CSCR
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réparation des terrains sportifs pour une somme de 116 638,69 \$ taxes incluses et accorder un contrat à l'entreprise À la main verte pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme de 68 985,00 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter de la date d'octroi de contrat - Appel d'offres public 13-12837 - (4 soumissionnaires). Les deux contrats totalisant 185 623,69 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie et la Division des parcs de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville ont toujours réalisé les travaux relatifs à l'entretien du site extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR). Suite au rapatriement de cette responsabilité via le règlement 08-056 au début de l'année 2013, ces activités relèvent de la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) du Service de la qualité de vie. L'arrondissement Ahuntsic-Cartierville maintient cependant certains services qui seront facturés à l'acte étant donné certains contrats déjà signés. Les activités de déneigement des stationnements et des voies d'accès et la collecte d'ordures sur le site du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin font partie de ces services.

Dans le cadre du processus budgétaire 2013, un budget de 347 888\$ a été transféré par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville à la DSAP pour l'ensemble des activités reliées à l'entretien extérieur. Aucun employé et aucune machinerie n'ont été transférés par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville vers la DSAP.

Afin de s'assurer de la propreté, du maintien de l'offre de services pour les utilisateurs et partenaires, de l'entretien et de la bonne condition des terrains extérieurs sur le site du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin, le Service de la concertation des arrondissements a procédé à un appel d'offres public le 3 avril 2013 suite à la demande de la DSAP. Ainsi, l'appel d'offres a été publié du 3 avril au 22 avril 2013 dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO ainsi que le site internet de la Ville. La durée de la publication a été de 20 jours.

Pour s'assurer d'une expertise et d'un meilleur prix, la stratégie utilisée comprend deux volets à l'appel d'offres. Le premier volet étant plus spécialisé concernait l'entretien et réfection des terrains sportifs qui incluait les deux terrains de balle, le terrain de volleyball de plage et les trappes de sable de la piste extérieure. Le deuxième volet concernait le verdissage, la coupe de gazon et l'entretien courant sur l'ensemble du site du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0230 - 13 février 2013 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056)

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus au devis de cet appel d'offre ont été développés en fonction des besoins du site et de ce qui se faisait auparavant lorsque le service était offert par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Les travaux incluent l'entretien des terrains sportifs, la tonte de gazon, le verdissage et l'entretien ménager extérieur sur l'ensemble du site du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin pour une période douze mois à compter de la date d'octroi de contrat.

Ces deux contrats prévoient la possibilité de deux renouvellements d'une durée d'un an chacun, au gré de la DSAP avec l'approbation de l'entrepreneur. Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent à l'intervention du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles jointe au présent sommaire décisionnel. Advenant le besoin de renouveler ces contrats, la DSAP demandera l'approbation aux instances décisionnelles appropriées.

JUSTIFICATION

Suite à l'ouverture des soumissions, le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles recommande à la DSAP d'accepter la soumission de la compagnie Techniparc (9032-2454 Québec inc.), le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs au montant total de 116 638,69 \$ taxes incluses.

Pour la fourniture de services de tonte de gazon, verdissage et entretien courant, le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles recommande à la DSAP d'accepter la soumission de la compagnie À la main verte qui est le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 68 985,00 \$ taxes incluses.

Ce contrat est nécessaire afin de poursuivre les activités d'entretien extérieur et assurer à la population une continuité de ce service sur le site du Complexe sportif Claude-Robillard.

Les tableaux suivants résument les résultats des contrats octroyés:

Article 1: Services d'entretien et de réfection des terrains sportifs

Soumissions conformes	Total
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	116 638,69 \$
Sogep	130 153,76 \$
Estimation réalisée en mars 2013	137 970,00 \$

Coût moyen des soumissions reçues	123 396,23 \$
(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	5,79%
((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	13 515,07 \$
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	11,59%
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(21 331,31 \$)
(la plus basse conforme - estimation)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-15,46%
((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	

Article 2: **Services de tonte de gazon, verdissement et entretien courant**

Soumissions conformes	Total
À la main verte	68 985,00 \$
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	116 638,69 \$
Sogep inc.	151 851,94 \$
Estimation réalisée en mars 2013	182 810,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues	112 491,88 \$
(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	63,07%
((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	82 866,94 \$
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	120,12%
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(113 825,25 \$)
(la plus basse conforme - estimation)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-62,26%
((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)	(47 653,69 \$)

(la deuxième plus basse - la plus basse)	
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)	69,08%
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	

Le soumissionnaire À la main verte a été jugé non conforme à l'article 1 car il n'a pas de références pour le volet d'entretien de terrains sportifs (article 1) comme demandé au point 9 *Liste des références* de la section IV *Renseignements complémentaires* du cahier des charges.

Voici les principales raisons expliquant l'écart entre le prix estimé et le résultat des soumissions:

- La DSAP est responsable de l'exécution des activités d'entretien extérieur pour la première fois. Il s'agit également de la première fois que ces activités sont données à contrat. Auparavant, ce service était offert par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. L'arrondissement desservait le CSCR du lundi au jeudi avec un personnel fixe composé d'un jardinier, d'un préposé aux travaux généraux et d'un opérateur d'appareils motorisés. Un personnel sur appel répondait aux urgences lors des fins de semaines. Les salaires des employés affectés à ces activités avec les charges sociales ont été utilisés pour produire l'estimation.
- Le prix estimé est basé sur une période débutant le 1^{er} avril. Or, le contrat débutera vers le 20 mai, on peut supposer que le prix aurait été plus élevé si le contrat avait débuté le 1^{er} avril.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale prévue pour ces contrats est au montant de 185 623,69 \$ taxes incluses. Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du Service de la qualité de vie et le budget proviendra du budget de fonctionnement de la Division de la gestion des installations sportives de la Direction des sports et de l'activité physique dans le centre de responsabilité des terrains extérieurs.

Dans le cadre du processus budgétaire de 2013, des crédits ont été transférés par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la DASP pour l'entretien extérieur du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin. Advenant que cette somme soit insuffisante pour réaliser toutes les activités transférées, cette Direction fera les recommandations appropriées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal, Il est prévu au contrat que l'adjudicataire remplisse un questionnaire sur la gestion environnementale expliquant les actions qui seront mises en place par son entreprise afin de favoriser la protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus ou le report de ces contrats auraient d'importantes répercussions; l'accès et la sécurité des terrains sportifs pour la population montréalaise seraient notamment mis en péril. Il y aura également un impact négatif sur l'image de la Ville si le site n'est pas entretenu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : mai 2013
Fin du contrat: avril 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux procédures requises pour l'octroi d'un contrat.
Ce dossier respecte également les politiques et les encadrements suivants:
- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Laurence THÉORÉT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario LIMPERIS

Chef de section

Tél : 514 872-8379

Télécop. : 514 872-4718

ENDOSSÉ PAR

Réal TRAVERS

Chef de division - Complexe sportif Claude-
Robillard

Tél : 514 872-7990

Télécop. : 514 872-4718

Date d'endos. : 2013-04-30

Dossier # :1134670001



Dossier # : 1123954004

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour les travaux de décontamination fongique de la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater - Dépense totale de 658 484,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 10060 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 658 484,60 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de décontamination fongique de la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Trempro Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 605 805,91\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 10060;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE Le 2012-12-18 12:13

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1123954004

IDENTIFICATION

Dossier # :1123954004

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour les travaux de décontamination fongique de la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater - Dépense totale de 658 484,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 10060 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment de pompage haute pression (distribution) de l'usine Atwater est équipé d'une salle de valves, avant la sortie des conduites de l'usine, afin de permettre la distribution de l'eau potable entre six conduites qui alimentent les divers secteurs de la Ville. Ces valves et conduites sont recouvertes d'un revêtement afin de les protéger de la corrosion. Suite à des plaintes d'employés qui travaillent dans l'atelier situé au-dessus de cette salle, à l'effet que certains souffraient de symptômes d'allergies, des analyses ont été effectuées. Les résultats de ces analyses ont permis de conclure que la salle des valves présentait des signes de contamination fongique (moisissures), notamment sur la surface du revêtement des valves et conduites. Toutefois, la qualité de l'eau distribuée aux citoyens n'est aucunement affectée par cette problématique et l'eau est conforme en tout point à la réglementation en vigueur.

Étant donné la porosité de ce revêtement, l'enlèvement de celui-ci est nécessaire afin d'éradiquer les foyers de prolifération fongique. Également, les supports, les murs, le plancher et le plafond devront être nettoyés afin d'éliminer les moisissures sur ces surfaces qui ont été colonisées à divers degrés et éviter toute récurrence.

En juin dernier, un premier d'appel d'offres (# 10053) a été lancé en vue de réaliser les travaux de réhabilitation. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 juillet 2012 et quatre (4) entreprises se sont procuré le cahier des charges. Toutefois, seulement deux (2) entreprises ont déposé des soumissions. L'analyse des soumissions a permis de constater, d'une part, qu'il existait un écart de 87,8 % entre la plus basse soumission (409 823,14\$) et la dernière estimation des professionnels externe (218 223,24\$, incluant une marge d'erreur d'estimation de 10%), et d'autre part, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission était également important, soit de 53,7 %. Devant ces écarts importants, la Direction de l'eau potable (DEP) a décidé de ne pas donner suite à l'appel d'offres.

Étant donné l'importance de réaliser ces travaux pour la santé des travailleurs, un nouvel

appel d'offres a été lancé (# 10060). Afin d'éviter toute nouvelle ambiguïté pour les soumissionnaires, la DEP a demandé aux professionnels de réviser et mieux définir les documents d'appel d'offres, notamment au niveau des travaux de peinture des structures d'accès, de la réfection de la dalle de plancher et de l'ajout d'une nouvelle section d'escalier. De plus, la DEP a demandé qu'une nouvelle estimation des travaux et qu'une étude budgétaire portant sur les travaux de décontamination soient préparées par les professionnels. Lors de cette exercice les professionnels sont retournés sur le site des travaux et ont réévalué les difficultés de réalisation des travaux, notamment en prenant en compte les conditions environnantes et conditions d'espace clos.

En pièces jointes sont présentés un tableau comparatif expliquant les écarts entre l'estimation originale et l'estimation révisée, un plan des travaux à réaliser, des photos montrant les conditions du chantier et un avenant de prolongement de la garantie de soumission, valide jusqu'au 31 mai 2013.

Cet appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse, le 13 octobre 2012. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 7 novembre 2012. Un seul addenda a été émis durant la période d'appel d'offres et des visites obligatoires ont été organisées en respect avec la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 24 au 26 octobre 2012 inclusivement. La validation de la soumission est de 120 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 15 % en raison de travaux qui auront lieu dans un bâtiment existant, pourcentage normalement appliqué pour ce type de travaux, et afin de répondre aux imprévus de chantier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1432 - 29 août 2012 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 10053 pour les travaux de décontamination fongique de la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater.

CE12 0764 - 30 mai 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres publics pour les travaux de décontamination fongique de la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater.

CG11 0050 - 24 février 2011 - Octroyer un contrat de services professionnels à Réal Paul architecte et Génivar inc. pour réaliser les expertises, plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre de projets de protection et de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour la réalisation des travaux de décontamination fongique de la salle des valves à l'usine Atwater. ,

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- enlèvement du matériel isolant et nettoyage de la surface des valves et des conduites;
- nettoyage et peinture des supports de béton et acier des conduites;
- nettoyage des murs, du plancher et du plafond;
- réfection du système d'éclairage dans le local des vannes;
- nettoyage et peinture des escaliers d'accès;
- ajout d'un escalier d'accès intermédiaire;
- réparation partielle de plancher de béton.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont requis afin d'éliminer les foyers de prolifération fongique à l'intérieur du local des valves et éviter que cette contamination se propage aux autres locaux. De plus, certains employés travaillant dans l'atelier mécanique, situé au-dessus de la salle des valves, présentent des symptômes allergiques lorsqu'ils doivent travailler dans l'atelier ou dans la salle des valves. Présentement, des édicules temporaires ont été mis en place afin de sceller les accès à la salle des valves et tenter de minimiser les inconforts. D'où l'importance de corriger rapidement cette situation pour la santé de nos employés. Durant la période de soumissions, huit (8) entreprises ont commandé les documents d'appel d'offres. Trois (3) de celles-ci ont déposé une soumission et cinq (5) entreprises, dont deux (2) qui étaient des firmes de laboratoire et trois (3) entrepreneurs, n'ont pas déposé de soumission. Les entreprises n'ayant pas déposé de soumission ont été contactées afin de valider les motifs pour lesquels elles n'avaient pas soumissionné, soient: carnet de projet trop chargé, entrepreneur spécialisé en décontamination et ne possédant pas une licence d'entrepreneur général ou que le projet était considéré trop complexe. Une liste des preneurs de documents est fournie en pièces jointes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Trempro Construction inc.	526 787,75 \$	79 018,16 \$	605 805,91 \$
9130-9989 Québec inc. / Groupe Prodem	559 928,25 \$	83 989,24 \$	643 917,49 \$
Services et Gestion Chocs 9095-7929 Québec inc.	859 484,12 \$	128 922,62 \$	988 406,74 \$
Dernière estimation réalisée par Réal Paul Architectes	454 963,32 \$	68 244,50 \$	523 207,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			746 043,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			23,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			382 600,83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			63,1 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			82 598,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			15,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			38 111,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,2 %

Le prix soumis par Trempro Construction Inc. représente un écart de 15,7 % supérieur à l'estimation réalisée par les professionnels externes. Cet écart peut être expliqué par le fait que nos professionnels ont possiblement sous-évalué, par manque d'expérience, les contraintes reliées aux conditions de travail en espace clos et aux difficultés associées à la réalisation de ce genre de projet. De plus, certains montants utilisés dans l'estimation étaient basés sur des projets réalisés en 2010 et 2011. En considérant que les entrepreneurs spécialisés en travaux de décontamination sont de plus en plus sollicités, il

est possible que les coûts du marché aient augmentés depuis 2010.

Ainsi après analyse, l'écart entre l'estimation détaillée et la soumission retenue est expliqué principalement par le fait que les points d'accès à la chambre de valves sont restreints et que les travailleurs devront travailler en conditions d'espace clos (matériel requis, éclairage et ventilation supplémentaire) ait été sous-évalué. De plus, l'encombrement important causé par les conduites de grand diamètre, le besoin de travailler avec des échafaudages et la manipulation des matériaux dans un espace encombré ont été également sous-évalués dans notre estimation. En pièces jointes sont présentés un plan des travaux à réaliser et des photos montrant les conditions du chantier.

L'analyse comparative des soumissions obtenues est présentée en pièces jointes.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Trempro Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Cette dernière ne figure pas à la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec. Également, elle ne figure pas sur la Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 658 484,60 \$, taxes incluses, inclut des contingences de 79 018,16 \$ et des dépenses en incidence de 52 678,69 \$ (analyses supplémentaires de la qualité de l'air et des surfaces). La dépense n'est pas prévue au budget de fonctionnement 2013 de la Direction de l'eau potable. Le Service de l'eau utilisera la réserve pour travaux majeurs et imprévus d'agglomération du Service de l'eau pour financer cette dépense. Les coûts nets pour l'agglomération sont de 629 848,62 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production d'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de décontamination doivent être faits de façon urgente du fait que certains travailleurs démontrent actuellement des symptômes liés à la prolifération fongique. L'élimination de ces foyers, à l'intérieur du local des valves, évitera également que cette contamination se propage aux autres locaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 2012-11

Octroi du contrat au CG :	30 mai 2013
Réalisation des travaux :	Juin et juillet 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public respecte la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué afin de retenir le plus bas soumissionnaire conforme et le présent dossier respecte également l'encadrement C-OG-SDO-D-11-002 « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » ainsi que l'encadrement C-OG-SDO-D-12-001 « Gestion des estimations des contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François MATHIEU)

Avis favorable :
Eau , Direction de l'eau potable (Gilles LABBÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric BOUTET

Ingénieur

Tél : 514 872-8994

Télécop. : 514 872-8623

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI

Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-3411

Télécop. : 514 872-8623

Date d'endos. : 2012-11-15

Dossier # :1123954004



Dossier # : 1135309001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder à Systèmes Urbains un contrat, d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 1135309001 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1- d'accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat, d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 1135309001;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 42% par la ville centrale et à 58 % par l'agglomération

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-05-07 16:02

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

Dossier # :1135309001

IDENTIFICATION**Dossier # :1135309001**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder à Systèmes Urbains un contrat, d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 1135309001 (6 soumissionnaires).

CONTENU**CONTEXTE****Plan de transport de la Ville**

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diodes;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;

- volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situées sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant des intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel comprend 1716 intersections munies de feu. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% (633/1716) des feux du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017. À ce jour, 258 des 1083 intersections visées dans le projet MAN 2 sont complétées, soit 24% de ce programme.

Intersections du réseau artériel mises aux normes		MAN 2		Total réseau artériel	
Année	Nbr. Intersections	Cumul Man2	%	Cumul total	%
Projet Man 1	633	0	0	633	37
Man 2 (antérieur au 1er janvier 2013)	258	258	24	891	52
Man 2 2013	165	423	39	1056	62
Man 2 2014	165	588	54	1221	71
Man 2 2015	165	753	70	1386	81
Man 2 2016	165	918	85	1551	90
Man 2 2017	165	1083	100	1716	100

Le présent mandat (deuxième d'une série de 10 en 2013) vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes de 12 de ces intersections munies de feu. Ces 12 intersections s'ajoutent aux 11 du premier mandat et porteront le total des intersections mises à jour à 281 (26%)

L'appel d'offres a été lancé le 21 janvier et l'ouverture des enveloppes s'est faite le 11 février. (23 jours ouvrables). Il a été publié dans dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions seront valides pour une durée de 120 jours

Certains addendas ont été émis:

Addenda #1 – Correction articles du devis et ajout du bordereau numérique (en excel).

Addenda #2 - Mise à jour le bordereau numérique, arrondir les quantités à l'unité.

Publié (2013-01-31 11:16:37)

Addenda #3 - Correction de numéro de la soumission dans les formulaires.

Publié (2013-02-07 15:08:03)

Addenda #4 - Remplacer la dernière page du devis technique générale (correction du titre de l'appel d'offre) Publié (2013-02-11 15:29:22)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CG12 0076 - 22 mars 2012 - approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes.

CM12 0286 - 16 mars 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Le contrat regroupera les travaux à 12 intersections dont 5 sont doubles. Ceci implique donc que les quantités nécessaires équivalent à celles nécessaires pour 17 intersections. Voir en pièces jointes la liste des intersections.

Le projet de mise aux normes des feux de circulation aux 12 intersections consiste essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
2. remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diodes, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à :
 - leur hauteur (trop haut ou trop bas),

- leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
- leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petit, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
- leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge),
- l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Il est à noter que ce dossier est le deuxième d'une série de 10 contrats semblables. Les prochaines demandes de contrat de réalisation seront soumises en fonction de l'avancement de la préparation des plans de mise aux normes des feux de circulation.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes, d'ici à 2017, doit être réalisée afin de répondre à l'échéance imposée par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes entre autres des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à une dizaine de contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats, permet une réalisation simultanée des différents contrats par deux entrepreneurs distincts. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Les éléments de justification proviennent de l'unité requérante. Se référer aux tableaux en pièce jointe pour les détails.

Soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (Contingents 10%)	Total
Systèmes Urbains inc.	166 414,02 \$	16 641,40\$	183 055,42\$
Construction NRC	167 120,19 \$	16 712,02\$	183 832,21\$
Néolect / Le Saux inc.	175 080,25 \$	17 508,03\$	192 588,28\$
Pierre Brossard (1981) Ltee	182 498,44 \$	18 249,84\$	200 748,28\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltee	223 840,10 \$	22 384,01\$	246 224,11\$
Girard & Girard inc.	234 976,59 \$	23 497,66\$	258 474,25\$
Dernière estimation réalisée	383 246,17 \$	38 324,62\$	421 570,78\$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			210 820,42\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			15,17%

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	75 418,83\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	41,20%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 238 515,37\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	- 56,58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	776,79\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	0,42%

Il est à noter que la compagnie Bruneau Électrique Inc. a été qualifiée non conforme. Cette compagnie a utilisé le bordereau de soumission d'un ancien contrat, ce qui fait en sorte que les quantités ne sont pas les mêmes.

Plusieurs facteurs sont à considérer pour expliquer l'écart entre la plus basse des soumissions et l'estimation qui a été réalisée.

Premièrement, pour certains travaux, des économies liées à la méthodologie et à la séquence de travail n'avaient pas été prises en compte dans le calcul. Par conséquent, dans le cas de tâches comme la pose des fûts et la pose des caissons, le coût de ces deux étapes a été calculé comme si ces travaux étaient réalisés de façon isolée alors que la réalisation des deux tâches simultanément amenait des économies.

Deuxièmement, le coût de la main d'œuvre a été calculé en double. Ce coût a été calculé une première fois de façon séparée, mais a ensuite été inclus de nouveau dans le coût de la fourniture des équipements ce qui explique en grande partie les écarts observés. Le tableau suivant montre quel aurait été l'écart observé si la dite erreur n'avait pas été commise.

Soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (Contingents 10%)	Total
Systèmes Urbains inc.	166 414,02 \$	16 641,40\$	183 055,42\$
Construction NRC	167 120,19 \$	16 712,02\$	183 832,21\$
Néolect / Le Saux inc.	175 080,25 \$	17 508,03\$	192 588,28\$
Pierre Brossard (1981) Ltee	182 498,44 \$	18 249,84\$	200 748,28\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltee	223 840,10 \$	22 384,01\$	246 224,11\$
Girard & Girard inc.	234 976,59 \$	23 497,66\$	258 474,25\$
Dernière estimation réalisée	383 246,17 \$	38 324,62\$	421 570,78\$

Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	210 820,42\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	15,17%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	75 418,83\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	41,20%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 238 515,37\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 56,58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	776,79\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,42%

Finalement, les conditions actuelles du marché font en sorte que peu de contrats de ce type sont disponibles. Cette situation amène les entrepreneurs à soumissionner à des prix plus concurrentiels dans le but de remporter les contrats.

À noter que le Service du contrôleur général a remis le 2 mai un rapport de vérification des soumissions reliées à ce projet. La principale conclusion est formulée ainsi:
«Après chaque soumission, on constate un ajustement à la baisse des prix soumis pour battre son concurrent. Cette compétition favorise la baisse des prix et ne s'apparente pas à de la collusion.»

Ce même rapport recommande que le présent sommaire décisionnel soit soumis à l'approbation des instances.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 1135309001

Titre: Travaux de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (12 intersections). - Arrondissement: Ville-Marie - Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce. - 12 mois

Date de lancement : 21 janvier 2013

Date d'ouverture: 13 février 2013

88% (7/8) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Soumissionnaires : (7)

Bruneau Électrique Inc.

Construction NRC inc.

Néolect / Le Saux inc.

Pierre Brossard (1981) Itée

Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée

Girard & Girard inc.
Systèmes Urbains inc.

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres publiques # 1135309001 a été lancé le 21 janvier 2013 pour une période de 23 jours en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la ville de Montréal.

Suite à l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie « Systèmes Urbains inc.» a été déclaré la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Systèmes Urbains Inc.

Montant de l'offre:

Articles 1 à 63

144 739,30 \$ + TPS (5 %) 7 236,97 \$ + TVQ (9,975 %) 14 437,75 \$ = 166 414,02 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Le tableau des prix unitaires détaillés se trouve en pièce jointe

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la compagnie « Système Urbains Inc.» un (1) contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la ville de Montréal, d'une durée de 12 mois, destiné à l'usage du service des infrastructures, des transports et de l'environnement -Direction des transports -Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 183 055,42 \$ taxes et contingents inclus, le tout conformément à l'appel d'offres publiques # 1135309001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accordé est de 183 055,42 \$ (incluant taxes et contingences). Les frais de contingence sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

Étant donné que 7 de ces 12 intersections se trouvent dans la zone du Centre-Ville, 58 % des dépenses liées à ce projet sera assumé par l'agglomération et 42% par la ville centre. Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des transports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouve dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Conseil exécutif 15 mai 2013
- Octroi de contrats: mi mai 2013
- Réalisation des travaux: mi mai 2013 à fin août 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

Le présent dossier est conforme aux politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrements relatifs à la gestion des estimations et la transmission des estimations détaillées au greffier

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE

Ingénieur

Tél : 514 872-5798

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ

CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-4830

Télocop. : 514-872-9458

Télocop. : 514 872-9458

Date d'endos. : 2013-02-22

Dossier # :1135309001



Dossier # : 1125309010

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 12 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce) pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public # 1125309010 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat, d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 1125309010;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55% par la ville centre et à 45% par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-05-07 16:02

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1125309010

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 12 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce) pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public # 1125309010 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diodes;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconforts aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situées sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant des intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel comprend 1716 intersections munies de feu. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% (633/1716) des feux du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017. À ce jour, 258 des 1083 intersections visées dans le projet MAN 2 sont complétées, soit 24% de ce programme.

Intersections du réseau artériel mises aux normes					
		MAN 2		Total réseau artériel	
Année	Nbr. Intersections	Cumul Man2	%	Cumul total	%
Projet Man 1	633	0	0	633	37
Man 2 (antérieur au 1er janvier 2013)	258	258	24	891	52
Man 2 2013	165	423	39	1056	62
Man 2 2014	165	588	54	1221	71
Man 2 2015	165	753	70	1386	81
Man 2 2016	165	918	85	1551	90
Man 2 2017	165	1083	100	1716	100

Le présent mandat (premier d'une série de 10 en 2013) vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes de 11 de ces intersections munies de feu, ce qui portera le total des intersections mises à jour à 269 (25%)

L'appel d'offres a été lancé le 14 janvier pour une période de 23 jours ouvrables. Il a été publié dans dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions seront valides pour une durée de 120 jours

Certains addendas ont été émis:

Addenda #1 - (2013-01-18 16:04:08) Ajouter bordereau en pdf.

Addenda #2 - (2013-01-21 14:09:35) Ajouter bordereau numérique en référence (en format excel)

Addenda #3 - (2013-01-31 11:15:53) Mise à jour le bordereau numérique, arrondir les quantités à l'unité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0076 - 22 mars 2012 - approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes.

CM12 0286 - 16 mars 2012 -Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Le contrat regroupera les travaux à 11 intersections dont 4 sont doubles. Ceci implique donc que les quantités nécessaires équivalent à celles nécessaires pour 15 intersections. Voir en pièces jointes la liste des intersections.

Le projet de mise aux normes des feux de circulation aux 11 intersections consiste essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
2. remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diodes, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à:
 - leur hauteur (trop haut ou trop bas),
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),

- leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petit, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
- leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge),
- l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Il est à noter que ce dossier est le premier d'une série de 10 contrats semblables. Les prochaines demandes de contrat de réalisation seront soumises en fonction de l'avancement de la préparation des plans de mise aux normes des feux de circulation.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes, d'ici à 2017, doit être réalisée afin de répondre à l'échéance imposée par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes entre autres des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à une dizaine de contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats, permet une réalisation simultanée des différents contrats par deux entrepreneurs distincts. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Les éléments de justification proviennent de l'unité requérante. Se référer aux tableaux en pièce jointe pour les détails.

Soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (Contingents)	Total
Bruneau Électrique inc.	142 085,76 \$	14 208,58\$	156 294,34\$
Néolect / Le Saux inc.	142 316,06 \$	14 231,61\$	156 547,66\$
Pierre Brossard (1981) Ltee	146 189,33 \$	14 618,93\$	160 808,27\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltee	185 382,87 \$	18 538,29\$	203 921,16\$
Girard & Girard inc.	191 781,98 \$	19 178,20\$	210 960,18\$
Construction N.R.C. inc.	190 333,06 \$	19 033,31\$	209 366,37\$
Systèmes Urbains inc.	200 791,54 \$	20 079,15\$	220 870,69\$
Dernière estimation réalisée	287 521,43 \$	28 752,14\$	316 273,57\$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			164 846,08\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			5,47%

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	64 576,35\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	41,32%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 159 979,24\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	50,58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	253,32\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	0,16%

Plusieurs facteurs sont à considérer pour expliquer l'écart entre la plus basse des soumissions et l'estimation qui a été réalisée.

Premièrement, pour certains travaux, des économies liées à la méthodologie et à la séquence de travail n'avaient pas été prises en compte dans le calcul. Par conséquent, dans le cas de tâches comme la pose des fûts et la pose des caissons, le coût de ces deux étapes a été calculé comme si ces travaux étaient réalisés de façon isolée alors que la réalisation des deux tâches simultanément amenait des économies.

Deuxièmement, le coût de la main d'œuvre a été calculé en double. Ce coût a été calculé une première fois de façon séparée, mais a ensuite été inclus de nouveau dans le coût de la fourniture des équipements ce qui explique en grande partie les écarts observés. Le tableau suivant montre quel aurait été l'écart observé si la dite erreur n'avait pas été commise.

Soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (Contingents)	Total
Bruneau Électrique inc.	142 085,76 \$	14 208,58\$	156 294,34\$
Néolect / Le Saux inc.	142 316,06 \$	14 231,61\$	156 547,66\$
Pierre Brossard (1981) Ltee	146 189,33 \$	14 618,93\$	160 808,27\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltee	185 382,87 \$	18 538,29\$	203 921,16\$
Girard & Girard inc.	191 781,98 \$	19 178,20\$	210 960,18\$
Construction N.R.C. inc.	190 333,06 \$	19 033,31\$	209 366,37\$
Systèmes Urbains inc.	200 791,54 \$	20 079,15\$	220 870,69\$
Dernière estimation réalisée	287 521,43 \$	28 752,14\$	316 273,57\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			164 846,08\$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,47%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	64 576,35\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	41,32%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 159 979,24\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	50,58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	253,32\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,16%

Finalement, les conditions actuelles du marché font en sorte que peu de contrats de ce type sont disponibles. Cette situation amène les entrepreneurs à soumissionner à des prix plus concurrentiels dans le but de remporter les contrats.

À noter que le Service du contrôleur général a remis le 2 mai un rapport de vérification des soumissions reliées à ce projet. La principale conclusion est formulée ainsi:
«Après chaque soumission, on constate un ajustement à la baisse des prix soumis pour battre son concurrent. Cette compétition favorise la baisse des prix et ne s'apparente pas à de la collusion.»

Ce même rapport recommande que le présent sommaire décisionnel soit soumis à l'approbation des instances.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 1125309010

Titre : Travaux de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (11 intersections). - Arrondissement : Ville-Marie - Sud-Ouest - Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grace. — 12 mois

Date de lancement : 14 janvier 2013

Date d'ouverture : 6 février 2013

100 % (7/7) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Soumissionnaires : (7)

- Bruneau Électrique inc.
- Néolect / Le Saux inc.
- Pierre Brossard (1981) Itée
- Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée
- Girard & Girard inc.

- Construction N.R.C. inc.
- Systèmes Urbains inc.

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres publiques # 1125309010 a été lancé le 14 janvier 2013 pour une période de 23 jours en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la ville de Montréal.

Suite à l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie « Bruneau Électrique Inc. » a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Bruneau Électrique Inc.

Montant de l'offre :

Articles 1 à 52

123 579,70 \$ + TPS (5 %) 6 178,99 \$ + TVQ (9,975 %) 12 327,08 \$ = 142 085,76 \$.

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Le tableau des prix unitaires détaillés se trouve en pièce jointe.

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la compagnie « Bruneau Électrique Inc.» un (1) contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la ville de Montréal, d'une durée de 12 mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement -Direction des transports -Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 156 294,34\$ taxes incluses et contingents, le tout conformément à l'appel d'offres publiques # 1125309010.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 156 294,34 \$ (incluant taxes et contingences). Les frais de contingence sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

Étant donné que 5 de ces 11 intersections se trouvent dans la zone du Centre-Ville, 45 % des dépenses liées à ce projet sera assumé par l'agglomération et 55% par la ville centre. Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des transports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouve dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Conseil exécutif 15 mai 2013
- Octroi de contrats: mi mai 2013
- Réalisation des travaux: mi mai 2013 à fin août 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

Le présent dossier est conforme aux politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrements relatifs à la gestion des estimations et la transmission des estimations détaillées au greffier

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE

Ingénieur

Tél : 514 872-5798

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ

CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-4830

Télocop. : 514-872-9458

Télocop. : 514 872-9458

Date d'endos. : 2013-02-25

Dossier # :1125309010

**Dossier # : 1135309003**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 12 mois à Construction N.R.C. inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 1135309003 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder à Construction N.R.C Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat, d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 1135309003
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 19% par la ville centre et à 81% par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-05-08 09:18

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

Dossier # :1135309003

IDENTIFICATION

Dossier # :1135309003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 12 mois à Construction N.R.C. inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 1135309003 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;

- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situées sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant des intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel comprend 1716 intersections munies de feu. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% (633/1716) des feux du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017. À ce jour, 258 des 1083 intersections visées dans le projet MAN 2 sont complétées, soit 24% de ce programme.

Intersections du réseau artériel mises aux normes					
		MAN 2		Total réseau artériel	
Année	Nbr. Intersections	Cumul Man2	%	Cumul total	%
Projet Man 1	633	0	0	633	37
Man 2 (antérieur au 1er janvier 2013)	258	258	24	891	52
Man 2 2013	165	423	39	1056	62
Man 2 2014	165	588	54	1221	71
Man 2 2015	165	753	70	1386	81
Man 2 2016	165	918	85	1551	90
Man 2 2017	165	1083	100	1716	100

Le présent mandat (troisième d'une série de 10) vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes de 16 de ces intersections munies de feu. Ces 16 intersections s'ajoutent aux 23 des deux premiers mandats et porteront le total des intersections mises à jour à 297 (27%)

L'appel d'offres a été lancé le 28 janvier pour une période de 24 jours ouvrables. Il a été publié dans dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions seront valides pour une durée de 120 jours

Un addenda a été émis:

Addenda #1 – Mise à jour du bordereau numérique, arrondir les quantités à l'unité et supprimer des formules. Publié (2013-01-31 11:19:29)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ S.E.N.C. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du "Plan de transport", incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG12 0076 - 22 mars 2012 - approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1^{er} mai 2012 au 1^{er} mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes.

CM12 0286 - 16 mars 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver Trois (3) projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du "Plan de transport" incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat, afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Le contrat regroupera les travaux à 16 intersections dont deux 2 sont doubles. Ceci implique donc que les quantités nécessaires équivalent à celles nécessaires pour 18 intersections. Voir en pièces jointes la liste des intersections.

Le projet de mise aux normes des feux de circulation aux 16 intersections consiste essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
2. Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diodes, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à:
 - leur hauteur (trop haut ou trop bas);
 - leur position par rapport aux cônes de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles);
 - leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petit, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge);
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Il est à noter que ce dossier est le troisième d'une série de 10 contrats semblables. Les prochaines demandes de contrat de réalisation seront soumises en fonction de l'avancement de la préparation des plans de mise aux normes des feux de circulation.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes, d'ici à 2017, doit être réalisée afin de répondre à l'échéance imposée par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes entre autres des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à une dizaine de contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats, permet une réalisation simultanée des différents contrats par deux entrepreneurs distincts. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs..

Les éléments de justification proviennent de l'unité requérante. Se référer aux tableaux en pièce jointe pour les détails.

Soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (Contingents)	Total
Construction N.R.C. inc.	183 501,25 \$	18 350,12\$	201 851,37\$
Néolect / Le Saux inc.	190 445,28 \$	19 044,53\$	209 489,81\$
Pierre Brossard (1981) Ltee	207 959,23 \$	20795,92\$	228 755,15\$
Systèmes Urbains inc.	252 222,27 \$	25 222,23\$	277 444,49\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltee	281 246,08 \$	28 124,61\$	309 370,69\$
Girard & Girard inc.	282 258,34 \$	28 225,83\$	310 484,17\$
Bruneau Électrique inc.	359 200,30 \$	35 920,03\$	395 120,33\$
Dernière estimation réalisée	458 511,10 \$	45 851,11\$	504 362,21\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			276 073,72\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			36,77%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			193 268,95\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			95,75%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-302 510,84\$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-59,98%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	7 638,43\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,78%

Plusieurs facteurs sont à considérer pour expliquer l'écart entre la plus basse des soumissions et l'estimation qui a été réalisée.

Premièrement, pour certains travaux, des économies liées à la méthodologie et à la séquence de travail n'avaient pas été prises en compte dans le calcul. Par conséquent, dans le cas de tâches comme la pose des fûts et la pose des caissons, le coût de ces deux étapes a été calculé comme si ces travaux étaient réalisés de façon isolée alors que la réalisation des deux tâches simultanément amenait des économies.

Deuxièmement, le coût de la main d'œuvre a été calculé en double. Ce coût a été calculé une première fois de façon séparée, mais a ensuite été inclus de nouveau dans le coût de la fourniture des équipements ce qui explique en grande partie les écarts observés. Le tableau suivant montre quel aurait été l'écart observé si la dite erreur n'avait pas été commise

Soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (Contingents)	Total
Construction N.R.C. inc.	183 501,25 \$	18 350,12\$	201 851,37\$
Néolect / Le Saux inc.	190 445,28 \$	19 044,53\$	209 489,81\$
Pierre Brossard (1981) Ltee	207 959,23 \$	20795,92\$	228 755,15\$
Systèmes Urbains inc.	252 222,27 \$	25 222,23\$	277 444,49\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltee	281 246,08 \$	28 124,61\$	309 370,69\$
Girard & Girard inc.	282 258,34 \$	28 225,83\$	310 484,17\$
Bruneau Électrique inc.	359 200,30 \$	35 920,03\$	395 120,33\$
Dernière estimation réalisée	458 511,10 \$	45 851,11\$	504 362,21\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			276 073,72\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			36,77%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			193 268,95\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			95,75%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-302 510,84\$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-59,98%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	7 638,43\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,78%

Finalement, les conditions actuelles du marché font en sorte que peu de contrats de ce type sont disponibles. Cette situation amène les entrepreneurs à soumissionner à des prix plus concurrentiels dans le but de remporter les contrats.

À noter que le Service du contrôleur général a remis le 2 mai un rapport de vérification des soumissions reliées à ce projet. La principale conclusion est formulée ainsi:
«Après chaque soumission, on constate un ajustement à la baisse des prix soumis pour battre son concurrent. Cette compétition favorise la baisse des prix et ne s'apparente pas à de la collusion.»

Ce même rapport recommande que le présent dossier soit soumis à l'approbation des instances.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 1135309003

Titre : Travaux de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (16 intersections). - Arrondissement : Plateau Mont-Royal - Ville-Marie - Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grace. — 12 mois

Date de lancement : 28 janvier 2013

Date d'ouverture : 20 février 2013

78 % (7/9) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Soumissionnaires : (7)

- Bruneau Électrique inc.
- Néolect / Le Saux inc.
- Pierre Brossard (1981) ltée
- Michel Guimont Entrepreneur Électricien ltée
- Girard & Girard inc.
- Construction N.R.C. inc.
- Systèmes Urbains inc.

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres publiques # 1135309003 a été lancé le 28 janvier 2013 pour une période de 24 jours en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

Suite à l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie « Construction N.R.C Inc. » a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme

adjudicataire du contrat, comme suit :

Construction N.R.C. Inc.

Montant de l'offre :

Articles 1 à 52

159 601,00 \$ + TPS (5 %) 7 980,05 \$ + TVQ (9,975 %) 15 920,20 \$ = 183 501,25\$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Le tableau des prix unitaires détaillés se trouve en pièce jointe.

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la compagnie « Construction N.R.C Inc.» un (1) contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, d'une durée de douze (12) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement - Direction des transports - Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 201 861,37 \$ taxes et contingents inclus, le tout conformément à l'appel d'offres publiques # 1135309003.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 201 861,37 \$ (incluant taxes et contingences). Les frais de contingence sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

Étant donné que 13 de ces 16 intersections se trouvent dans la zone du Centre-Ville, 81 % des dépenses liées à ce projet sera assumé par l'agglomération et 19% par la ville centre. Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des transports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouve dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Conseil exécutif 15 mai 2013
- Octroi de contrats: mi mai 2013
- Réalisation des travaux: mi mai 2013 à fin août 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

Le présent dossier est conforme aux politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrements relatifs à la gestion des estimations et la transmission des estimations détaillées au greffier

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE

Ingénieur

Tél : 514 872-5798

Télécop. : 514-872-9458

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ

CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-4830

Télécop. : 514 872-9458

Date d'endos. : 2013-03-05

Dossier # :1135309003

**Dossier # : 1124822029**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception et réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à PAVAGES D'AMOUR INC, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans la rue Notre-Dame, de la rue Guy à la rue de la Montagne. Arrondissements: Ville-Marie et Le Sud-Ouest - Dépense totale de 3 443 351,18 \$ (contrat: 3 118 125,90 \$ + incidences: 325 225,28\$), taxes incluses - Appel d'offres public 226501 - 13 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 443 351,18\$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné , d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans la rue Notre Dame, de la rue Guy à la rue de la Montagne, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à PAVAGES D'AMOUR INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 118 125,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226501 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 99,26% par l'agglomération, pour un montant de 3 417 759,05\$ (taxes incluses).

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

Dossier # :1124822029

IDENTIFICATION

Dossier # :1124822029

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception et réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à PAVAGES D'AMOUR INC, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans la rue Notre-Dame, de la rue Guy à la rue de la Montagne. Arrondissements: Ville-Marie et Le Sud-Ouest - Dépense totale de 3 443 351,18 \$ (contrat: 3 118 125,90 \$ + incidences: 325 225,28\$), taxes incluses - Appel d'offres public 226501 - 13 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Suite à différentes analyses et inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1874) et la conduite d'eau secondaire (150 mm installée en 1862 et 400 mm installée en 1894) dans la rue Notre-Dame ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Étape faisant l'objet du présent contrat	Coûts	Date de début	Date de fin
--	-------	---------------	-------------

Reconstruction d'un égout combiné, conduite d'eau secondaire, chaussée et des trottoirs, dans la rue Notre-Dame, de la rue Guy à la rue de la Montagne	3 443 351,18 \$	Juin 2013	Octobre 2013
--	-----------------	-----------	--------------

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 26 novembre au 30 janvier 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 66 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Quatre (4) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 10 décembre 2012: Modifications à la formule de soumission et report de la date d'ouverture au 19 décembre 2012;
- Addenda no 2 émis le 14 décembre 2012: Modifications à la formule de soumission et report de la date d'ouverture au 16 janvier 2013;
- Addenda no 3 émis le 10 janvier 2013: Modifications à la formule de soumission et report de la date d'ouverture au 30 janvier 2013;
- Addenda no 4 émis le 21 janvier 2013: Modifications à la formule de soumission, au cahier des prescriptions spéciales, et ajout de deux (2) annexes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1005 - 6 juillet 2011 - Approuver la programmation et autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant.(Numéro 1113878002)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction d'une conduite d'égout de 600 mm de diamètre sur environ 260 mètres et d'une conduite de 675 mm de diamètre sur une longueur de 93 mètres, aussi la pose d'une nouvelle conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre sur 390 mètres et le remplacement de la conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre sur 31 mètres dans la rue Notre-Dame, entre les rues Guy et de la Montagne. Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à **275 713,96 \$** (taxes incluses), soit 9,7% du coût des travaux, taxes incluses, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 226501 s'est déroulé du 26 novembre 2012 au 30 janvier 2013.

Sur dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges, treize (13) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 68 % et 32 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, deux (2) firmes (33.33%) ont indiqué avoir un carnet de commande complet et quatre (4) fournisseurs (66.66%) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Pavages D'Amour inc. (Licence RBQ #1637-2559-98) (Attestation Revenu Québec délivrée le 7 janvier 2013)	2 842 411,94 \$	275 713,96 \$	3 118 125,90 \$
2	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	2 868 907,94 \$	278 284,07 \$	3 147 192,01 \$
3	Les Pavages Chenail inc.	3 234 985,55 \$	313 793,60 \$	3 548 779,15 \$
4	Paysagiste S. Forget inc.	3 279 854,15 \$	318 145,85 \$	3 598 000,00 \$
5	Les entreprises Catcan inc.	3 348 774,50 \$	324 831,13 \$	3 673 605,63 \$
6	L.A. Hébert Itée.	3 457 085,24 \$	335 337,27 \$	3 792 422,51 \$
7	Construction Cyvex inc.	3 505 872,88 \$	340 069,67 \$	3 845 942,55 \$
8	Catalogna et Frères Itée.	3 552 456,16 \$	344 588,23 \$	3 897 044,39 \$
9	Nordexco inc.	3 642 988,63 \$	353 369,90 \$	3 996 358,53 \$
10	Les Entreprises Bentech (9129-2201 Québec inc.)	3 753 666,39 \$	364 105,64 \$	4 117 772,03 \$
11	Gérald Théorêt inc.	3 789 735,31 \$	367 604,32 \$	4 157 339,63 \$
12	TGA Montréal inc.	4 050 948,67 \$	392 942,02 \$	4 443 890,69 \$
13	Excavation Loïselle inc.	4 697 176,48 \$	455 626,12 \$	5 152 802,60 \$
Estimation des professionnels (\$)		2 527 635,12 \$	245 180,61 \$	2 772 815,73 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	3 883 790,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	24,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	2 034 676,70 \$
			(%)	65,3 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	345 310,17 \$
		(%)	12,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	29 066,11 \$
		(%)	0,9 %

Veillez prendre note qu'aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 345 310,17 \$ (12,5 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1226-2012. L'adjudicataire recommandé, Pavages D'Amour inc., a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 18 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 118 125,90 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 842 411,94 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 275 713,96 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 3 443 351,18 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 325 225,28 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 99.26 % par l'agglomération (l'arrondissement Ville-Marie et la DGSRE) vue qu'elle concerne l'aménagement du domaine public dans le centre ville, et à 0.74% par l'arrondissement Le Sud Ouest, et représente un coût net de 3 293 607, 71 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'AGGLOMÉRATION - DGSRE

La dépense totale est assumée à 97.95 % par le budget d'agglomération de la DGSRE et représente un coût net pour ce dernier de 3 226 071,88 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 3 372 744,85 \$, taxes incluses.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 580 857,50 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec. L'emprunt net de 645 214,38 est a la charge spécifique des Villes reconstituées.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'AGGLOMÉRATION - ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE

La dépense totale est assumée à 1.31 % par le budget d'agglomération de l'arrondissement Ville Marie et représente un coût net pour cette dernière de 43 056,64 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 45 014,20 \$, taxes incluses. Cette dépense a fait l'objet d'une entente quant au partage des coûts entre l'agglomération et l'arrondissement.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de l'arrondissement Ville-Marie.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST

La dépense totale est assumée à 0.74 % par le budget de l'arrondissement Le Sud Ouest et représente un coût net pour ce dernier de 24 479,19 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 25 592,13 \$, taxes incluses. Cette dépense a fait l'objet d'une entente quant au partage des coûts entre l'agglomération et l'arrondissement.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de l'arrondissement Le Sud Ouest.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de l'arrondissement Le Sud Ouest.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 mai 2013, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2013

Fin des travaux : Octobre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.
Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Pavage D'Amour inc.
1635, Newman Crescent
Dorval (Québec) H9P 2R6

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Stéphane CARON)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (Philippe LEMIRE)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Andrés BOTERO)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre DRAGHICI

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Ingénieur

Tél : 514-872-0317

Télécop. 514-872-2874
:

Isabel BOULAY
Chef de section
Tél. : 514 872-0597
Télécop. : 514 872-2874

Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514-872-7816

Télécop. : 514-872-2874

Date d'endos. : 2013-02-26

Dossier # :1124822029



Dossier # : 1124950006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 92 000.00 \$ de compétence d'arrondissement vers une compétence d'agglomération lors du report budgétaire PTI 2012, autoriser un virement des crédits autorisés de 39 000,00 \$ (taxes incluses) du poste des « dépenses incidentes » au poste des « travaux contingents » dans le cadre du contrat DCSLPDS54-12-04 accordé à l'entreprise URBEX Construction Inc. (résolution CA12 250297) relié au réaménagement du square Saint-Louis.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération les propositions suivantes :

1. D'autoriser un virement de 39 000 \$, taxes incluses, du poste des « dépenses incidentes » au poste des « travaux contingents » dans le cadre du contrat DCSLPDS54-12-04 octroyé à l'entreprise URBEX Construction Inc. (résolution CA12 250297);
2. D'autoriser une dépense additionnelle de 39 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Urbex Construction Inc. (CE12 1557), majorant ainsi le montant total du contrat de 368 255 \$ à 407 255 \$, taxes incluses;
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération;
4. D'autoriser un virement budgétaire de 92 000 \$ de compétence d'arrondissement vers une compétence d'agglomération, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2013-04-08 09:32

Signataire : Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

Dossier # :1124950006

IDENTIFICATION

Dossier # :1124950006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 92 000.00 \$ de compétence d'arrondissement vers une compétence d'agglomération lors du report budgétaire PTI 2012, autoriser un virement des crédits autorisés de 39 000,00 \$ (taxes incluses) du poste des « dépenses incidentes » au poste des « travaux contingents » dans le cadre du contrat DCSLPDS54-12-04 accordé à l'entreprise URBEX Construction Inc. (résolution CA12 250297) relié au réaménagement du square Saint-Louis.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du réaménagement du square Saint-Louis, des frais se sont ajoutés aux dépenses reliées aux travaux contingents, dépassant ainsi le montant de 40 000,00 \$ prévu au contrat. Les dépassements sont reliés à l'amélioration apportée aux surfaces de pavé et aux bordures de béton existantes localisées au pourtour de la fontaine centrale, à la réfection du bassin de la fontaine et à l'installation d'un système d'irrigation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0368 - 27 septembre 2012 - Autoriser la modification du PTI agglomération pour une somme de 272 000 \$, pour le projet de réaménagement du square Saint-Louis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
CM12 0826 - 24 septembre 2012 - Autoriser la modification du PTI agglomération pour une somme de 272 000 \$, pour le projet de réaménagement du square Saint-Louis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE12 1557 - 19 septembre 2012 - Autoriser une dépense de 568 255,00 \$, taxes et frais incidents inclus, pour le projet de réaménagement du square Saint-Louis, conditionnellement à l'approbation par le conseil d'agglomération d'une modification au PTI;

CA12 250297 - 10 septembre 2012 - Autorisation d'une dépense de 568 255,00 \$ comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables, le cas échéant, pour le projet de réaménagement du square Saint-Louis;

CE12 0529 - 11 avril 2012 - Inscription des projets soumis par les arrondissements au Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP);

CE11 2006 - 7 décembre 2011 - PR@M-FAMILLE - Approuver les modifications au Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) pour l'édition 2012;

CA11 250392 - 5 décembre 2011 - Approbation du programme d'amélioration dans les parcs (PAAP), et confirmation de la quote-part de l'arrondissement de 50 % et des montants excédentaires;

CA11 250249 - 18 août 2011 - Adoption de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2012, 2013 et 2014;

CE11 0101 - 26 janvier 2011 - Modifications au Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) pour l'année 2011;

CE10 0359 - 19 mars 2010 - Adoption du Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et réserver 63 000 000 \$ au PTI 2010-2012 à cet effet soit 21 000 000 \$, par année;

CA10 250013 - 8 février 2010 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 1 414 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2009-17).

DESCRIPTION

Des coûts supplémentaires pour le remplacement des surfaces de pavé et le redressement des bordures de béton existantes viendront parachever l'embellissement des lieux. De plus, des travaux de réfection du bassin existant de la fontaine sont nécessaires pour améliorer l'aspect général ainsi que la maintenance du bassin. Ces travaux sont essentiels et conséquents étant donné que la Direction de la culture et du patrimoine entreprendra des travaux de réfection de la fontaine consécutivement à nos travaux.

De même, nous procéderons à l'installation d'un système d'irrigation pour l'ensemble de nos lits de plantation au square Saint-Louis afin de permettre une gestion efficace et une meilleure consommation de l'eau. Les modifications importantes apportées en cours de route nous obligent à augmenter de 39 000,00 \$ le budget initial de 40 000,00 \$ prévu au cahier des charges afin de pouvoir réaliser l'intégralité des travaux.

JUSTIFICATION

Ces dépenses contingentes modifiées sont nécessaires afin de contribuer à l'amélioration générale des lieux et pour mener à terme les travaux de réaménagement déjà entrepris à l'automne 2012.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montage financier :

	CA12 250297	Sommaire 112495006	Écart
Contrat(travaux forfaitaire seulement)	328 255.00 \$	328 255.00 \$	
Incidences	200 000.00 \$	161 000.00 \$	(39 000.00 \$)
Contingences	40 000.00 \$	79 000.00 \$	39 000.00 \$
Total	568 255.00 \$	568 255.00 \$	

Ce sommaire fera passer la dépense total du contrat de l'entreprise URBEX de 368 255 \$ à 407 255 \$, soit une augmentation de 10.59 %.

L'objet du présent dossier nécessite 4 virements budgétaires

A) Informations budgétaires

Provenance : **2013**

Projet 55834 : Projets de protection

Sous-projet 1355834-001 : Report anticipé du PTI 2012 - Compétence

Agglomération 115 000 \$

1255834-000 : Report anticipé du PTI 2012 - Compétence

Arrondissement 92 000 \$

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'autoriser le virement budgétaire de 92 000 \$, de compétence d'arrondissement vers une compétence d'agglomération. Ce virement était prévu dans le dossier d'octroi du contrat initial (CE12 1557).

Imputation :

Projet 34222 : Programme de réaménagement de parcs

Sous-projet 1234222-002: Square St-Louis - Réaménag. - PAAP 2012 -

Financement agglo. 46 000 \$

Imputation :

Projet 34222 : Programme de réaménagement de parcs

Sous-projet 1234222-013: Square St-Louis - Réaménag. - PAAP 2012 -

Incidences - Financement agglo. 58 000 \$

Imputation :

Projet 34222 : Programme de réaménagement de parcs

Sous-projet 1234222-014: Square St-Louis - Réaménag. - PAAP 2012 -

PTI arrondissement 103 000 \$

B) Informations comptables

Dans le cadre du PAAP, le projet est financé à 50 % par l'arrondissement et 50 % par la Direction des grands parcs et du verdissement. La partie arrondissement comprenant "contrat, contingences et incidences" est dans un seul compte Simon, alors que la partie corporative a été mise dans deux comptes Simon, soit un contenant des incidences(sous-projet PTI 1234222-013) et l'autre contenant le contrat et les contingences(sous-projet PTI 1234222-002).

C'est pourquoi seulement 50 % du montant de 39 000 \$, soit 19 500 \$ fait l'objet d'un virement de crédits

Contrat Crédits

Provenance (agglomération):

5001-5008046-800850-07165-57401-000000-0000-

143290-000000-15015-00000 18 651.99 \$

Imputation (agglomération):

5001-5008046-800850-07165-57201-000000-0000-
140259-000000-15015-00000 19 500.00 \$ 18 651.99 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet étant déjà en cours d'exécution, il serait difficilement justifiable que les travaux qui participeront à l'amélioration du square St-Louis ne soient pas achevés, d'autant plus que le montant du dépassement demandé est raisonnable et légitime en raison des modifications apportées en cours de projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin des travaux : 28 juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER

Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN

Chef de division

Tél : 514-868-5019

Télécop. : 514-872-8046

Tél : 514 872-5010

Télécop. : 514 872-8046

Date d'endos. : 2013-03-27

Dossier # :1124950006

**Dossier # : 1134822015**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour la pulvérisation et stabilisation au bitume-ciment, pose de revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Halpern, du chemin Saint-François à la rue Vanden-Abeelee. (PRR. 2012 – Collectrices). Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 1 104 206,92 \$ (contrat: 1 040 706,92 \$ + incidences: 63 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 254001 - 9 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 104 206,92 \$, taxes incluses, pour la pulvérisation et stabilisation au bitume-ciment, pose de revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Halpern, du chemin Saint-François à la rue Vanden-Abeelee (PRR. 2012 – Collectrices) dans l'arrondissement Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à La Compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 040 706,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 254001 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-04-30 16:28

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

Dossier # :1134822015

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822015

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour la pulvérisation et stabilisation au bitume-ciment, pose de revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Halpern, du chemin Saint-François à la rue Vanden-Abeelee. (PRR. 2012 – Collectrices). Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 1 104 206,92 \$ (contrat: 1 040 706,92 \$ + incidences: 63 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 254001 - 9 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection des rues (PRR) collectrices* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d’en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Témoignant de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, ce programme contribue également à assurer le développement et la croissance de Montréal.

Dans les faits, en appuyant les arrondissements dans leurs tâches, la problématique relative à la dégradation des infrastructures routières est atténuée et permet donc d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Les étapes faisant l’objet du présent dossier sont les suivantes :

	Coûts	Date de début	Date de fin
Étape faisant l'objet du présent contrat : Pulvérisation et stabilisation au bitume-ciment, pose de revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Halpern, du chemin Saint-François à la rue Vanden-Abeelee. (PRR. 2012 –	1 104 206,92 \$	Août 2013	Septembre 2013

Collectrices). Arrondissement: Saint-Laurent.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 11 février au 6 mars 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 21 février 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier des prescriptions spéciales;
- Addenda no 2 émis le 1er mars 2013: Modifications au cahier des prescriptions spéciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 08 0515 - 3 juillet 2012 - Accepter l'offre de services du Conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que le Service des infrastructures, transport et environnement prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux de réfection de la rue Halpern, du chemin Saint-François à la rue Vanden-Abeelee (112519006).
CE12 0251- 29 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics requis pour la réalisation du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012 (1122088001).

CM09 0407 - 25 mai 2009 - Adopter le rapport d'orientation intitulé « Programme de réfection des rues collectrices du réseau routier de la Ville de Montréal (1094796001).

CM07 0505 - 27 août 2007 - Approuver le programme d'orientation de réfection des collectrices principales sur le réseau routier local de la Ville de Montréal (1070422002).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en la pulvérisation et stabilisation du bitume-ciment, la pose de revêtement bitumineux et la reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Halpern, du chemin Saint-François à la rue Vanden-Abeelee. (PRR. 2012 - Collectrices) dans l'arrondissement Saint-Laurent.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 94 609,72 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 254001 s'est déroulé du 11 février au 6 mars 2013. Sur onze (11) preneurs du cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 82 % et 18 %. Aucun fournisseur n'a motivé son désistement à soumissionner.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a programmé ce projet via son Programme de réfection routier des rues collectrices 2012 et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2013 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	La Compagnie Meloche inc. (Licence RBQ #2332-7307-01) (Attestation Revenu Québec délivrée le 18 février 2013)	946 097,20 \$	94 609,72 \$	1 040 706,92 \$
2	Roxboro Excavation inc.	951 957,21 \$	95 195,72 \$	1 047 152,93 \$
3	Construction Soter inc.	954 002,19 \$	95 400,22 \$	1 049 402,41 \$
4	Asphalte Desjardins inc.	955 136,64 \$	95 513,66 \$	1 050 650,30 \$
5	Les Entreprises Guy Desjardins inc.	984 309,59 \$	98 430,96 \$	1 082 740,55 \$
6	Les Pavages Chenail inc.	1 017 568,49 \$	101 756,85 \$	1 119 325,34 \$
7	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	1 077 029,00 \$	107 702,90 \$	1 184 731,90 \$
8	Construction DJL inc.	1 123 936,39 \$	112 393,64 \$	1 236 330,03 \$
Estimation des professionnels (\$)		1 111 659,47 \$	111 165,95 \$	1 222 825,42 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	1 101 380,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	5,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	195 623,11 \$
			(%)	18,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-182 118,50 \$
			(%)	-14,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	6 446,01 \$
			(%)	0,6 %

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Les Pavages Dorval inc. a été déclaré non-conforme car aucun prix unitaire ni montant total n'a été indiqué pour l'item «Préparation des surfaces de contact (émulsion de bitume)» dans le bordereau du sous-projet 1255860090, l'entrepreneur ayant inscrit «N/A».

RÉSULTAT DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>
-------------------------------	-------------------------

<u>FIRME SOUMISSIONNAIRE NON CONFORME</u>	<u>PRIX</u>	<u>CONTINGENCES</u>	<u>TOTAL</u>
1 Les Pavages Dorval inc. (Licence RBQ #1134-9958-52) (Attestation Revenu Québec délivrée le 28 janvier 2013)	915 799,74 \$	91 579,97 \$	1 007 379,71 \$

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de -182 118,50 \$ (-14,9 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 96-2013. L'adjudicataire recommandé, La Compagnie Meloche inc., a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 26 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 040 706,92 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 946 097,20 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 94 609,72 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 104 206,92 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 63 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centrale et représente un coût net de 1 056 187,48 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Fonction Finances du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 4 juillet 2013, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation». L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2013

Fin des travaux : Septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

La Compagnie Meloche inc.
3125, boul. Saint-Charles
Kirkland (Québec) H9H 3B9

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (François LAPALME)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS

Ingénieure

Tél : 514-872-3192

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816

Télécop. 514 872-2874

:

Martin GAUDETTE, ing.
Chef de section - Voirie
Tél. : 514 872-5622
Télécop. : 514 872-2874

Télécop. : 514 872-2874

Date d'endos. : 2013-04-12

Dossier # :1134822015



Dossier # : 1135891002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la mise aux normes du réseau de rétention des eaux pluviales pour le Centre de récupération des matériaux recyclables (2360) situé au 2240 rue Michel-Jurdant dans le Complexe environnemental Saint- Michel – Dépense totale de 1 378 292,20 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5636 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 378 292,20 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes du réseau de rétention des eaux pluviales pour le Centre de récupération des matériaux recyclables (2360) situé au 2240 rue Michel-Jurdant dans le Complexe environnemental Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 221 010,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5636;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-30 14:05

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135891002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la mise aux normes du réseau de rétention des eaux pluviales pour le Centre de récupération des matériaux recyclables (2360) situé au 2240 rue Michel-Jurdant dans le Complexe environnemental Saint-Michel – Dépense totale de 1 378 292,20 \$ taxes incluses – Appel d’offres 5636 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En 1999, un bail a été signé avec le locataire « Rebutis Solides Canada » dans lequel est identifié que les travaux d'infrastructure civile doivent être effectués par la Ville de Montréal.

En décembre 2009, le locataire « Rebutis Solides Canadiens » a déposé une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment, l'émission du permis a été refusée, le site ne répondant pas à la réglementation C-1.1 de la Ville de Montréal (rétention des eaux pluviales).

Suite à l'engagement de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) garantissant l'exécution des travaux, le permis a été finalement livré sous réserve que les travaux soient priorités et réalisés le plus rapidement possible.

Un appel d'offres public a été publié dans la Presse, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 27 jours du 27 février au 27 mars 2013, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent vingt jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1114 - 4 juillet 2012 - Approbation du projet de convention par lequel Génius conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection

préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 90 560,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 12-12056 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CE12 0403 - 28 mars 2012 - Autorisation du lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) dans le cadre de la mise aux normes du réseau de rétention des eaux pluviales du Centre de récupération des matériaux recyclables (2360) et approbation des critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions. (Dossier 1125891001).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un ensemble de travaux visant à compléter le projet de la mise aux normes du réseau de rétention des eaux pluviales pour le Centre de récupération des matériaux recyclables (2360), notamment :

- Les travaux de démantèlement partiel du réseau d'égouts existant;
- Les travaux d'installation de nouveaux égouts pluviaux surdimensionnés;
- Les travaux de réfection de trottoirs, bordures, chaussée et pavage;

La demande faite par la Direction de l'environnement, relativement aux puits de détection des biogaz, sera traitée comme directive de changement une fois le chantier commencé. La DSTI s'assurera en tout temps du libre accès au CESM via la rue Michel-Jurdant.

Il est à noter qu'une surveillance en résidence a été prévue et que, tout au long du chantier, les travaux vont être étroitement encadrés par la firme Génium conseil inc. qui sera, elle même, supervisée par les professionnels de la DSTI.

JUSTIFICATION

Suite à un appel d'offres qui a été tenu entre le 27 février 2013 et le 27 mars 2013, dix entrepreneurs se sont procurés les documents d'appel d'offres, cinq entrepreneurs ont soumissionné et quatre ont été conformes. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe ainsi que le tableau ci-dessous :

Les preneurs des documents d'appel d'offres sont :

- Armatures Bois-Francis Inc.
- Charex
- Construction DJL Inc.
- Entreprises Catcan inc.
- G. Giuliani inc.
- Hanson tuyaux et préfabriqués Québec Ltée
- L'écuyer & Fils Ltée
- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
- Les Entreprises Canbec Construction inc.
- Routek Construction inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Charex inc	1 048 547,57 \$	172 462,50 \$	1 221 010,07 \$
Les Constructions et pavage Jeskar inc.	1 141 829,31 \$	172 462,50 \$	1 314 291,82 \$
G. Giuliani inc.	1 269 233,97 \$	172 462,50 \$	1 441 696,47 \$

Les Entreprises Canbec Construction inc.	1 314 513,33 \$	172 462,50 \$	1 486 975,83 \$
Estimation des professionnels (\$)	1 418 768,51 \$	172 462,50 \$	1 591 231,01 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			1 365 993,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100			11,87 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute - la plus basse)			265 965,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			21,78 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) (la plus basse conforme - estimation des professionnels)			-370 220,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) ((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation) x 100			-23,26 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			93 281,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			7,64 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 1 591 231,01 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -370 220,94 \$ (-23,26 %) et elle est répartie sur plusieurs items de la soumission.

Le coût moyen des soumissions reçues est de 1 365 993,55 \$, ce qui représente un écart de 11,87 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 265 965,76 \$, soit à 21,78 %. Les écarts entre la plus basse et la plus haute soumission avec le coût moyen oscillent autour de 10 %, ce qui nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions. Le contrat correspond à la valeur actuelle du marché pour la portée des travaux indiquée aux documents de soumission.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire conforme s'explique principalement par les conditions du marché et la période de l'année favorable à l'obtention de prix plus bas. Les écarts, remarqués principalement dans le chapitre de la réfection de chaussée et du pavage s'expliquent, par l'interprétation du soumissionnaire quant à la portée des interventions et aussi par l'expertise qu'aurait pu développer l'entreprise dans ce domaine et qui lui permettrait d'affiner ses méthodes de travail. Notons que le prix fourni par l'entreprise, dans ce chapitre, est nettement en dessous de la moyenne des soumissions tel qu'indiqué dans le tableau comparatif ci-joint.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Charex inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat des travaux de la mise aux normes du réseau de rétention des eaux pluviales pour le Centre de récupération des matériaux recyclables (2360) à cette firme.

Charex inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 221 010,07 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 157 282,14 \$ (15 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Les travaux prévus aux incidences concernent principalement l'aménagement du site, les travaux temporaires d'accès et éventuellement des études de laboratoires supplémentaires. Le montant à autoriser totalise 1 378 292,20 \$, incluant contingences, incidences et taxes; et il est détaillé en pièce jointe.

La mise aux normes du réseau des eaux pluviales pour le Centre de récupération des matériaux recyclables est prévue au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2013-2015 de la DSTI.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels ont conçu le projet en respectant les principes du développement durable, avec les matériaux les moins dommageables et les équipements les plus écoénergétiques. Ils devront aussi exiger la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à la firme devra être complété dans les meilleurs délais afin que les travaux soient terminés avant l'hiver 2013- 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13563 - Mandat : 16118-2-003

Octroi du contrat au CG :	Mai 2013
Réalisation des travaux :	Juin 2013 à septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres pour services professionnels a respecté la Politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué pour retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010- 2015, la DSTI demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

C-OG-DG-D-12-005 : « Confidentialité des estimations des contrats »;
C-OG-DG-D-12-010 : « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Luc BORNAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anis GASMI

GEST.IMMOB.

Tél : 514 872 1718

Télécop. : 514 280 3597

Michel Louis Cyr, gestionnaire
immobilier en remplacement (du
8 au 26 avril 2013) de Danielle
Lavigne, chef de section - Section
administration immobilière -
agglomération
Tél.: 514 872-7977
TÉlécop.: 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514-872-3957

Télécop. : 514-280-3597

Date d'endos. : 2013-04-16

Dossier # :1135891002



Dossier # : 1135350001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Maçonnerie Luc Bourassa Inc. pour les travaux de réfection partielle de l'enveloppe en maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier- Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 140 828,33 \$ \$ taxes incluses - Appel d'offres 5648 (8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 140 828,33 \$ taxes incluses, pour les travaux de réfection partielle de l'enveloppe en maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Maçonnerie Luc Bourassa Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 396,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 5648;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-25 16:51

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1135350001

IDENTIFICATION

Dossier # :1135350001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Maçonnerie Luc Bourassa Inc. pour les travaux de réfection partielle de l'enveloppe en maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 140 828,33 \$ \$ taxes incluses - Appel d'offres 5648 (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 48 est située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (voir photo du bâtiment en pièce jointe).

En 2009, la Ville a mandaté les firmes Riopel + Associés architectes, Caron Beaudoin et associés inc., Pasquin St-Jean et associés inc. afin que celles-ci réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). À la suite de l'inspection visuelle de toutes les façades de la caserne n° 48, effectuée en compagnie d'un maçon et à l'aide d'un engin de levage, les professionnels ont été en mesure d'émettre les recommandations pour les travaux correctifs à exécuter.

La maçonnerie du bâtiment présente des problèmes de fissuration et de délaminage des briques, ainsi qu'un état de corrosion avancée des linteaux structuraux. La façade Est sur la rue Chambly et la partie supérieure de la cheminée sont les plus sévèrement dégradées et demandent une intervention sans délai. La Division de l'expertise technique à la Direction des immeubles de la Ville de Montréal avait d'ailleurs constaté au printemps 2012 les mêmes signes de détérioration accélérée du revêtement de briques de la caserne.

À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux de réfection partielle de l'enveloppe en maçonnerie.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 4 mars 2013. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 20 mars 2013. La période d'appel d'offres a duré 17 jours calendrier. Deux addenda ont été

émis durant la période d'appel d'offres (voir le tableau ci-dessous).

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2013-03-07	Dispositions du Projet de Loi no.1 sur l'intégrité en matière de contrats publics.
2	2013-03-19	Précisions au plan concernant la gaine de la cheminée; Précisions statut du soumissionnaire

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 12 au 14 mars 2013 inclusivement.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0067 - 2 avril 2009 - d'approuver le projet de convention par lequel Riopel + Associés architectes, Caron Beaudoin et associés inc. et Pasquin St-Jean et associés inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture et en ingénierie requis pour les divers projets de protection des bâtiments du SIM, pour une somme maximale de 545 193,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10866 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

À la suite d'un appel d'offres public, il y eut quatorze (14) preneurs de cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est ci-dessous et huit (8) ont déposé une soumission. Sur les six (6) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, il y a des sous-traitants et des entrepreneurs généraux qui n'ont pas les licences adéquates pour réaliser ce type de travaux. Par conséquent, ils ne peuvent pas déposer de soumission.

1	Construction Cogestal Inc.
2	Construction MacBec
3	Construction Maju Ltée
4	9182-9119 Qc. Inc. (Constructions J.B.A.)
5	Constructions T.G.D.B. Inc.
6	Groupe Atwill-Morin Inc.
7	Les Entreprises Den-Pro Inc.
8	M.C. Rainville Inc.
9	Maçonnerie Luc Bourassa Inc.
10	Maçonnerie Pro-Conseil
11	Maçonnerie Rainville et Frères Inc.
12	Maçonnerie Richard Tremblay Inc.
13	Projets M.P.L. Inc.
14	Saint-Denis Thompson Inc.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Maçonnerie Luc Bourassa Inc. pour l'exécution des travaux de réfection partielle de l'enveloppe en maçonnerie. Les interventions à effectuer touchent la cheminée et la façade est de la caserne.

JUSTIFICATION

Les huit (8) soumissions reçues sont conformes; veuillez vous référer au tableau d'analyse

de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Maçonnerie Luc Bourassa Inc.	113 388,35	17 008,25	130 396,60
Maçonnerie Richard Tremblay Inc.	129 222,70	19 383,41	148 606,11
Construction MacBec	135 613,01	20 341,95	155 954,96
9182-9119 Qc. Inc. (Constructions J.B.A.)	137 395,13	20 609,27	158 004,40
Groupe Atwill-Morin Inc.	208 794,60	31 319,19	240 113,79
Les Entreprises Den-Pro Inc.	228 012,12	34 201,82	262 213,94
Construction Cogestal Inc.	239 148,00	35 872,20	275 020,20
Constructions T.G.D.B. Inc.	244 945,04	36 741,76	281 686,80
Estimation des professionnels externes (\$)	93 544,35	14 031,65	107 576,00
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			206 499,60
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			58,36%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			151 290,19
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			116,02%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			22 820,60
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			21,21%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			18 209,50
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			13,96%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 107 576,00 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 22 820,60 \$ (21,21 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et à la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans leur lettre de recommandation en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire se situe en grande partie au chapitre 00-charges générales, organisation, administration et profit.

Le coût moyen des huit soumissions est de 206 499,60 \$ ce qui représente un écart de 58,36 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 18 209,50 \$, soit 13,96 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Maçonnerie Luc Bourassa Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Maçonnerie Luc Bourassa Inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 130 396,60 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 10 431,73 \$ (8 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux.

Le montant à autoriser totalise 140 828,33 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux récupérera le maximum de déchets CRD (de construction, de rénovation et de démolition) produits par le chantier pour fin de recyclage par une compagnie spécialisée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder sans délai à la réfection de la maçonnerie, car l'élévation Est sur la rue Chambly et la cheminée présentent des problèmes importantes de fissuration et d'éclatement des briques.

En retardant l'exécution de ces travaux, la détérioration de la maçonnerie va se poursuivre et, dans l'éventualité d'un bris, son remplacement en urgence sera coûteux et occasionnera des problèmes opérationnels.

De plus, des protections temporaires devront être installées en pourtour des façades concernées de la caserne afin d'en assurer la sécurité du public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13722 - Mandat : 16922-2-001

Octroi du contrat au CE :	mai 2013
Réalisation des travaux :	mai-août 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier

des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué pour retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Confidentialité des estimations des contrats » et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU

Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399

Télécop. 514 280-3597

:

Michel Louis Cyr, gestionnaire immobilier en remplacement (du 8 au 26 avril 2013) de Danielle Lavigne, chef de section, section administration immobilière - agglomération
Tél.: 514 872-7977

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division - Gestion immobilière

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1135350001



Dossier # : 1135965002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière _local
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Constructions Pier-Jal inc., pour la mise aux normes et l'optimisation du système de sonorisation de la salle du conseil de l'hôtel de ville (0001) situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale de 261 145,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5643 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 261 145,51 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes et l'optimisation du système de sonorisation de la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Constructions Pier-Jal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 248 710,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5643) ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 44,54 % par l'agglomération, pour un montant de 116 314,21 \$.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-07 09:54

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135965002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière _local
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Constructions Pier-Jal inc., pour la mise aux normes et l'optimisation du système de sonorisation de la salle du conseil de l'hôtel de ville (0001) situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale de 261 145,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5643 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, abrite la salle du conseil des élus de la Ville de Montréal. Divers systèmes sont utilisés afin de réaliser la rediffusion des séances du conseil municipal sur WebTV. Le système de sonorisation de la salle du conseil sert à la gestion du droit de parole. Des investissements de 512 000,00 \$ (coût réel de construction) ont été réalisés en 2008 pour l'installation, la programmation et l'intégration du système Danish Interpretation Systems (DIS). Néanmoins certaines problématiques perdurent. À l'échéance de la garantie de 3 ans, le système nécessite une mise à jour, une mise aux normes ainsi qu'une optimisation de son installation. Une étude effectuée en juillet 2012 par la firme PROGEMÈS depuis acquise par GENIVAR a confirmé les problématiques existantes et émis une série de recommandations.

Un premier appel d'offres public, publié dans la Presse le 29 octobre 2012, a offert aux soumissionnaires un délai de 18 jours ouvrables afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO et déposer leur soumission.

Il y a eu trois preneurs de cahiers des charges et un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres 5622. Les raisons évoquées par les preneurs de cahier des charges pour ne pas avoir déposé de soumission sont : Applied Electronique inc. a fait une soumission conjointe avec Construction Pier-Jal inc. et Solotech inc. a souligné que l'annulation des visites due à l'occupation de la salle du conseil et la vidéo transmise ne permettaient pas une bonne compréhension du système existant. Ainsi, un seul soumissionnaire a déposé une offre. La seule soumission remise dépassait nettement l'estimation des professionnels, principalement en ce qui a trait aux postes des conditions générales et de l'installation. Il a été recommandé de ne pas donner suite à l'appel d'offres 5622 et de lancer un nouvel appel d'offres qui corrigera les lacunes notées lors du premier appel d'offres.

Les documents d'appel d'offres ont été modifiés de la façon suivante :

- le soumissionnaire doit avoir une licence d'entrepreneur général;
- les documents incluent une description plus exhaustive des problématiques rencontrées par les opérateurs.

De plus, la coordination du moment de l'appel d'offres et de l'utilisation de la salle du conseil a assuré la possibilité d'effectuer les visites des lieux afin de permettre aux soumissionnaires de se familiariser avec les installations.

Les professionnels recommandaient ces précisions afin de favoriser l'obtention de plus d'une soumission et de diminuer le risque que les soumissionnaires réservent des sommes substantielles dans les conditions générales étant donné une meilleure connaissance des conditions existantes.

Un deuxième appel d'offres public, publié dans la Presse le 18 mars 2013, a offert aux soumissionnaires un délai de 16 jours ouvrables afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, faire une demande pour visiter le bâtiment et déposer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours, à partir de la date de dépôt des soumissions le 10 avril 2013. Deux addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 2 avril 2013, concernait une précision sur la portée des travaux incluse dans le prix séparé exclu et reportait la date d'ouverture des soumissions au 10 avril 2013. Le second addenda, émis le 3 avril 2013, concernait la mise à jour du formulaire de soumission et du bordereau détaillé des travaux en fonction de la nouvelle date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0243 - 28 mai 2008 Octroyer un contrat à Construction Pier-Jal inc. pour des travaux de remplacement du système de sonorisation et d'ajout de prises électriques aux pupitres de la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville - Dépense totale de 637 558,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5327 (1 soum.)

CE07 0808 - 23 mai 2007 Approuver trois projets de convention pour retenir les services professionnels de trois firmes pour la réalisation du programme de protection des bâtiments culturels et administratifs corporatifs et autoriser la dépense afférente - En architecture, Réal Paul, architecte, dépense à autoriser de 243 000,00 \$ (13 soum.) - En mécanique électricité, Progemes consultants inc., dépense à autoriser de 164 000,00 \$ (5 soum.) - En structure, la firme Nicolet Chartrand Knoll ltée, dépense à autoriser de 53 000,00 \$ (5 soum.) - Mandat 14313-3-001 - Contrats #11858 (AO 06-10263), #11860 (AO 06-10264) et #11859 (AO 06-10265).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Constructions Pier-Jal inc., pour la mise aux normes et l'optimisation du système de sonorisation de la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les travaux comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Remplacement et ajout de câblage dans les caniveaux de la dalle;
- Installation de modules de transfert, de modules d'extension et de modules d'isolation;
- Ajout de crochets et de chemin de câbles afin de protéger le câblage;
- Mise à jour des logiciels, des licences et ajout de Windows 7;
- Remplacement des ordinateurs;
- Ajout d'une matrice automatisée;
- Ajustement des graphiques et normalisation de la nomenclature audio et vidéo;

- Installation d'une plateforme de régie.
- Deux cartables complets du système modifié incluant les dessins d'atelier tel que construit, les fiches techniques, le manuel d'entretien et la liste d'inventaire.

Les travaux incidents couvriront les services de laboratoire ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers au cours de la réalisation du projet.

Les preneurs de cahier des charges sont :

1. Constructions Pier-Jal inc.
2. Procova inc.
3. Groupe VIG inc.
4. Applied Electronics Ltée
5. Sharp's Audio Visual
6. Solotech inc.
7. Techni-Logique

Les preneurs de cahier de charges ayant remis une soumission sont :

1. Constructions Pier-Jal inc.
2. Procova inc.
3. Groupe VIG inc.

JUSTIFICATION

Il y a eu 7 preneurs de cahiers des charges et 3 soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres 5643. Voici les raisons évoquées par les preneurs de cahier des charges pour ne pas avoir déposé de soumission : Applied Electronics Ltée, Technologique et Solotech inc. sont des sous-traitants ayant soumissionné conjointement avec l'un des entrepreneurs généraux. Sharp's Audio Visual n'a pas de licence d'entrepreneur général et ne pouvait fournir tous les services demandés aux documents contractuels.

Tous les soumissionnaires sont conformes.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL
Constructions Pier-Jal inc.	226 100,00 \$	22 610,00 \$	248 710,00 \$
Groupe VIG inc.	248 346,00 \$	24 834,60 \$	273 180,60 \$
Procova inc.	256 394,25 \$	25 639,43 \$	282 033,68 \$
DERNIÈRE ESTIMATION RÉALISÉE (\$)	COÛT DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL
Genivar	214 917,00 \$	21 491,70 \$	236 408,70 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			267 974,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			7,75 %
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			33 323,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) x 100			13,4 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme (\$) (la 2e plus basse - la plus basse)	24 470,60 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme (%) ((la 2e plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	9,84 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse soumission conforme - estimation)	12 301,30 \$
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	5,2 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2013.

La plus basse soumission conforme par Constructions Pier-Jal inc. est de 5,2 % plus élevée que l'estimation fournie par Genivar (236 408,70 \$, taxes incluses). Un écart de moins de 10 % est acceptable.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Constructions Pier-Jal inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation des professionnels et le tableau d'analyse présenté en pièce jointe). Constructions Pier-Jal inc. ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la RBQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 261 145,51 \$, taxes incluses, avant ristourne. Les contingences sont de 10 % (22 610,00 \$, taxes incluses), puisqu'il s'agit d'un bâtiment existant patrimonial et dont certains éléments contiennent de l'amiante. Les incidences sont de 5 % (12 435,50 \$, taxes incluses) et serviront à couvrir le coût de service de laboratoire ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers au cours de la réalisation du projet.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

L'objet du présent dossier est prévu au PTI 2012-2014 de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Le coût net total s'élève à 249 788,88 \$.

Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération, soit 48,8 %, a été établi en fonction de la superficie occupée et des clefs de répartition budgétaire des services à qui bénéficieront ces travaux qui occupent l'hôtel de ville (voir la pièce jointe).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux nécessitent l'arrêt du système pendant toute la durée du chantier prévu. Ainsi, les travaux sont planifiés pendant les vacances d'été et la relâche des conseils. Tout délai ou tout refus dans le processus d'approbation du présent dossier aura pour

impact que les travaux devront être reportés d'une autre année et augmentera le risque de déficiences du système causant ainsi des interruptions des séances des divers comités et des commissions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Au sein de l'hôtel de ville, l'information sera communiquée au comité de gestion de l'hôtel de ville. Sur ce comité siège un représentant de chaque occupant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Mai 2013

Réalisation des travaux : Juin - août 2013 (durant la période de relâche du conseil)

Mise en service : Août 2013

L'année 2013 sera une année d'élection, la salle du conseil sera aussi disponible de septembre à novembre si requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier a été soumis au processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les nouvelles politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement ainsi que les clauses de prévention de la fraude et de la collusion.

Le présent dossier est conforme à l'encadrement sur la "Confidentialité des estimations des contrats".

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Direction du greffe (Gregory KUNZ)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ

gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514-872-7244

Tél : 514-872-3957

Télécop. : 514-280-3597

Télécop. : 514-280-3597

André CAZELAIS
chef de section
Tél. : 514-872-2419
Télécop. : 514-280-3597

Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1135965002



Dossier # : 1130660006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Distributeur Tapico Ltée pour le remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard (95) - Dépense totale de 1 130 541,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5639 - 2 soumissionnaires (1 seul conforme).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 130 541,30 \$, taxes incluses, pour le remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard situé au 1000, av. Émile-Journault, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Distributeur Tapico Ltée , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 980 541,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5639;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-30 16:42

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1130660006

IDENTIFICATION

Dossier # :1130660006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Distributeur Tapico Ltée pour le remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard (95) - Dépense totale de 1 130 541,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5639 - 2 soumissionnaires (1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe sportif Claude-Robillard, inauguré à l'occasion des jeux olympiques de 1976, comporte une superficie de plancher de quelque 48 000 m² répartis sur trois étages et deux sous-sols. On y retrouve notamment une salle omnisports d'environ 5 000 m² destinée essentiellement à l'athlétisme et au tennis. À l'occasion, la salle a été utilisée par le passé pour des activités non sportives telles que des expositions ou des téléthons. En 1988, douze ans après sa mise en service, le revêtement de sol d'origine de cette salle a été recouvert d'un nouveau revêtement de sol de même nature (caoutchouc) et de même marque (Mondo). Douze années plus tard, en 2000, un nouveau revêtement de sol Mondo a remplacé les couches existantes. Après un autre douze ans d'utilisation, ce revêtement doit être remplacé à nouveau.

L'appel d'offres public 5639, publié dans la Presse le 6 mars 2013, a offert aux soumissionnaires un délai de 27 jours de calendrier afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, faire une demande pour visiter le bâtiment et déposer leur soumission. Aucun addendum n'a été émis. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours à compter de la date de l'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0217 - 27 février 2013 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de construction pour le projet de remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Distributeur Tapico Ltée pour effectuer le remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard :

- enlèvement du revêtement existant;
- préparation des surfaces, fourniture;
- livraison et installation du nouveau revêtement de sol;
- mise en place et l'arpentage du lignage des pistes;
- remplacement du sable des trappes à sable.

Un budget pour travaux contingents de 10 % a été prévu dans la soumission. Un budget pour travaux incidents est demandé pour faire en parallèle au présent contrat les achats et travaux suivants :

1. Acquisition de biens relatifs à l'athlétisme tels que jauges de mesurage, minuterie, poids, témoins, marqueurs, blocs de départs et autres (voir la liste en pièces jointes).
2. Travaux connexes : installation d'un système de treuils et couvercles pour les trappes à sable du saut en longueur.

JUSTIFICATION

Deux entreprises se sont procurées les documents au cours de la période d'appel d'offres. Deux soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 3 avril 2013 à l'hôtel de ville de Montréal.

Les deux preneurs de cahier des charges qui ont déposé une soumission sont :

1. Distributeur Tapico Ltée
2. Les Sols Sportica inc.

Après analyse des soumissions, la soumission de Les Sols Sportica Inc. s'est avérée non conforme faute de n'avoir fourni la preuve d'avoir réalisé au moins deux projets équivalents au cours des cinq dernières années, tel qu'exigé au devis.

Suite à l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat à l'autre soumissionnaire, Distributeur Tapico Ltée, dont la soumission fut jugée conforme.

Complexe sportif Claude-Robillard (95) Résultat de l'appel d'offres public 5639

N	Soumissions conformes	Coût de base	Contingences	Total
1	Distributeur Tapico Ltée	891 401,18 \$	89 140,12 \$	980 541,29 \$
	Dernière estimation réalisée	850 000,00 \$	85 000,00 \$	935 000,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				45 541,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation x 100)				4,9%

Les montants de la soumission et de l'estimation comprennent les taxes applicables en vigueur pour 2013.

L'analyse des soumissions par l'architecte démontre que Distributeur Tapico Ltée est le seul soumissionnaire conforme. L'architecte recommande en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir sa recommandation et le tableau d'analyse présenté en pièces jointes). Distributeur Tapico Ltée n'est pas inscrit au RENA et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ.

Les dépenses incidentes pour lesquelles un budget est demandé découlent des exigences

d'Athlétisme Canada incluses dans son protocole d'entente avec la Ville pour tenir les Championnats canadiens d'athlétisme en salle Jeunesse, Junior et Ouvert de 2014 à 2018 au Complexe sportif Claude-Robillard (voir GDD 1124332004).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 1 130 541,30 \$, avant la ristourne de taxes. Cela correspond à un montant total net à emprunter de 1 081 376,64 \$ (voir le calcul des coûts en pièces jointes). Les décaissements seront faits à 100 % en 2013.

Le budget pour travaux contingents et supplémentaires est de 10 % (89 140,12 \$ taxes incluses). Ce pourcentage devrait suffire en raison de la portée des travaux limitée à un remplacement de revêtement de sol.

Le budget d'incidences est de 15 % (150 000 \$ taxes incluses). Il servira à couvrir certains achats et travaux connexes au projet listés sous la rubrique Description.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet ne peut pas respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal selon sa formulation actuelle. Celle-ci requiert que tout projet de rénovation majeure de plus de 500 000 \$ atteigne un niveau de certification équivalent à LEED-argent. Cependant, LEED requiert minimalement que les systèmes électromécaniques et l'enveloppe du bâtiment soient refaits. Il est donc impossible de respecter ces prérequis avec le présent projet qui ne vise qu'à refaire le revêtement de sol d'un des plateaux sportifs du complexe Claude-Robillard. La DSTI prépare actuellement une directive pour clarifier ce qu'est une rénovation majeure afin de tenir compte d'exceptions telles que le présent projet.

Néanmoins, les directives de développement durable, notamment celle de la gestion des déchets, seront respectées dans le cadre du présent projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le calendrier des travaux vise à minimiser leurs impacts sur les activités planifiées dans la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard. Dans la mesure où l'octroi de contrat est fait à la séance du conseil municipal de mai, l'entrepreneur aura le temps requis pour commander ses matériaux de façon à exécuter les travaux à l'intérieur des dates de fermeture de la salle omnisports planifiées par l'administration du complexe sportif en collaboration avec ses partenaires : soit du 15 août au 15 octobre 2013. Tout glissement de l'échéancier aurait des impacts sur la programmation des activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'administration du complexe sportif a consulté ses partenaires pour déterminer la période la plus propice pour la réalisation des travaux. Elle les tiendra également informés de l'évolution du dossier. Par ailleurs, les gestionnaires du complexe informeront les usagers de la période de travaux et de la fermeture de la salle omnisports notamment via le réseau d'écrans de messagerie variable du complexe. Finalement, des panneaux de chantiers seront installés par l'entrepreneur dans le complexe durant les travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au conseil municipal 27 mai 2013

Ordre de commander les matériaux à l'entrepreneur 3 juin 2013

Réalisation des travaux dans la salle omnisports 15 août au 15 octobre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement ainsi que les clauses de prévention de la fraude et de la collusion.

Ce contrat respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants :

- Encadrement C-OG-DG-D-12-010 Contingences, incidences et déboursés dans les contrats
- Encadrement C-OG-DG-D-12-005 Confidentialité des estimations des contrats

La firme Distributeur Tapico Ltée est située au 620, boul. Industriel, St-Jean-sur-Richelieu Qc J3B 7X4.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Julie LEMAY)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN

Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-1019

André Cazalais, chef de section
Tél. : 514-872-5387

Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514-872-3957

Télécop. : 514-872-2222

Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1130660006

**Dossier # : 1133482002**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova Inc. pour l'installation de déshumidificateurs à l'aréna Maurice-Richard (0450) situé au 2800 rue Viau - Dépense totale de 1 560 210,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5617- 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 560 210,75 \$, taxes incluses, pour l'installation de déshumidificateurs à l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Procova Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 492 375,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5617 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.
4. d'augmenter la base budgétaire de la Direction des immeubles d'un montant de 31 190,00 \$, à compter de 2014 et pour les années subséquentes, pour couvrir l'augmentation des frais d'exploitation reliés à ces nouveaux systèmes.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-09 08:50

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1133482002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova Inc. pour l'installation de déshumidificateurs à l'aréna Maurice-Richard (0450) situé au 2800 rue Viau - Dépense totale de 1 560 210,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5617- 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'aréna Maurice-Richard, sis au 2800 rue Viau, a été construit en 1959. La Centre national de patinage courte piste (CNCP) y a élu domicile bien que la patinoire serve toujours pour d'autres activités sportives. Le CNCP entraîne les meilleurs athlètes canadiens dans le domaine du patinage de vitesse courte piste. Divers travaux ont été réalisés depuis 2008 pour réduire le déficit d'entretien de cette installation, tels que la réfection de la toiture, de l'enveloppe, du remplacement du collecteur de saumure et d'autres en amélioration technique.

Les travaux d'installation de déshumidificateurs sont essentiels et jugés prioritaires afin d'assurer des conditions de glace appropriées pour la tenue des sélections olympiques qui sont prévues au mois d'août 2013.

Les plans et devis ont été réalisés à l'externe par les firmes Cardin Ramirez Julien architectes, Synthèse Consultants inc. ingénieurs et SNC Lavalin.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal La Presse et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉSO) du 21 février au 3 avril 2013, soit pendant 42 jours calendrier. La validité des soumissions est de 120 jours de calendrier. Quatre addenda ont été émis (voir tableau).

Addenda	Date	Description / Impact
1	5 mars 2013	Report de la date d'ouverture / Les soumissionnaires demandent plus de temps pour la préparation de leur soumission
2	8 mars 2013	Architecture / Réponses aux questions des

		soumissionnaires Mécanique - Électricité / Ajout de l'unité temporaire
3	15 mars 2013	Report de la date d'ouverture / Les soumissionnaires demandent plus de temps pour la préparation de leur soumission
4	18 mars 2013	Général / Réponses aux questions des soumissionnaires sur les percements

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0107 - 19 avril 2012 d'approuver un projet de convention par lequel Cardin Ramirez Julien architectes, Synthèse Consultants inc. ingénieurs électromécanique et SNC Lavalin ingénieurs structure et génie civil, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 751 499,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11817 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

À la suite de l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à Procova Inc. pour exécuter les travaux d'installation de déshumidificateurs à l'aréna Maurice-Richard. Les travaux contingents requis équivalent à 10 %. Le montant total de la dépense est de 1 560 210,75 \$.

Deux nouvelles unités de déshumidification permanentes sont installées dans le cadre du projet pour un coût d'environ 205 000 \$ chacune. Une unité de déshumidification temporaire (en location) est installée pour la période de compétition en attendant que les unités permanentes soient installées (coût total de la location environ 60 000 \$).

Un montant pour incidences a été réservé pour des frais de surveillance lors de la période de rodage de l'unité temporaire et pour des frais de laboratoire qui pourraient s'avérer requis durant la période des travaux.

Les preneurs de cahiers des charges sont :

1. Cimco Réfrigération
2. Construction jgk
3. Développement Atrium inc.
4. Fixair Inc.
5. Groupe Plombaction Inc.
6. Groupe Promécanic Ltée
7. HVAC Inc.
8. Les Entreprises de Réfrigération L.S.
9. Norgéreq Ltée
10. Procova Inc.

Les preneurs de cahiers ayant remis une soumission sont :

Procova inc.
Groupe Plombaction inc.
Développement ATRIUM inc.
Norgéreq Ltée

JUSTIFICATION

Il y a eu 10 preneurs de cahiers de charges, 4 (40 %) ont remis une soumission et 6 (60 %) n'ont pas déposé de soumission.

Les entrepreneurs Les Entreprises de Réfrigération L.S., HVAC Inc. et Cimco Réfrigération n'ont pas déposé de soumission parce qu'ils étaient des sous-traitants.

Les entrepreneurs Construction jgk, Fixair Inc. et Groupe Promécanic Ltée n'ont pas déposé de soumission parce qu'ils n'avaient pas de disponibilité dans leur calendrier.

Soumissions conformes	Prix	Contingences de construction	Total
Soumissionnaire 1 Procova Inc.	1 356 705,00 \$	135 670,50 \$	1 492 375,50 \$
Soumissionnaire 2 Groupe Plombaction inc.	1 370 502,00 \$	135 050,20 \$	1 507 552,20 \$
Soumissionnaire 3 Développement Atrium inc. Inc.	1 540 665,00 \$	154 066,50 \$	1 694 731,50 \$
Soumissionnaires 4 Norgéreq Ltée	1 611 818,18 \$	161 181,82 \$	1 773 000,00 \$
Estimation du professionnel	1 581 448,93 \$	158 144,89 \$	1 739 593,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			1 616,914,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100			8,35 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			280 624,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100			18,8 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-247 218,32 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100			-14,21 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			151 176,70 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100			1,01 %

La dernière estimation réalisée était de 1 739 593, 82 \$, soit un peu plus de 14 % supérieure à la plus basse conforme. L'architecte explique cet écart par une conjoncture économique favorisant le donneur d'ouvrage. La tendance est présentement à des prix à la baisse dans tous les secteurs reliés à la construction. Il présume avoir surévalué la complexité des travaux de démolition, ce qui expliquerait la différence de 10 900 \$ entre leur estimation et la soumission. Aussi il semble que les prix unitaires donnés par les manufacturiers aux soumissionnaires ont été plus avantageux dans un contexte de compétition, comparativement aux prix que les professionnels ont reçu en exécution des documents d'appel d'offres (différence de 15 700 \$ pour les portes en enroulement rapide et 38 000 \$ pour les déshumidificateurs).

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par les professionnels externes. La plus basse soumission est conforme.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Procova Inc.

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé de figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 560 210,75 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 1 492 375,50 \$ (taxes incluses), un montant pour travaux contingents de 135 670,50 \$ et un budget d'incidences de 67 835,25 \$ (voir tableau des coûts en pièces jointes).

Les budgets requis pour ces travaux sont réservés au PTI 2013-2015 de la DSTI.

L'ensemble de la dépense sera assumée par la Ville centre.

L'ajustement de la base budgétaire demandé au montant de 31 190 \$, à compter de 2014 et pour les années subséquentes, sera reflété à l'enveloppe budgétaire du SCARM à même la facturation immobilière et la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie assumera les frais d'entretien des deux appareils à même son enveloppe budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La directive de gestion des déchets de construction de la Ville de Montréal sera appliquée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet aura un impact significatif sur la performance des athlètes à l'entraînement et lors de compétitions dont aux jeux olympiques.

Il est impossible d'assurer une qualité de la glace pour les principaux utilisateurs (patineurs de vitesse) sans l'installation de ces appareils.

Les travaux visés par le présent dossier n'auront aucun impact sur les opérations quotidiennes et les activités prévues au calendrier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction sports et activité physique s'assurera de la communication de l'échéancier des travaux aux usagers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CM : 27 mai 2013

Période des travaux : juin à décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier de charge.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants:

Encadrement: Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
Encadrement: Confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Julie CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Réal TRAVERS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard GRENIER

Gestionnaire immobilier

Tél : 872-6455

Télécop. : 872-2222

André Cazelaïs
Chef de section
Tél. 514 872-2419

ENDOSSÉ PAR

André CAZELAIS

Chef de section

Tél : 514-872-2419

Télécop. :

En remplacement de Carlos Manzoni, chef de division, aujourd'hui le 23 avril 2013.

Date d'endos. : 2013-04-23

Dossier # :1133482002



Dossier # : 1135015002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SM Gestion-projet Inc., pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb, de la salle de tir du Centre opérationnel Est (3687), situé au 7700, Langelier, pour une somme maximale de 98 647,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (13890) - (3 soumissionnaires, un seul conforme)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, SM Gestion-Projet inc., le contrat pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb de la salle de tir du Centre opérationnel Est (3687), situé au 7700, Langelier, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 98 647,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (13890) ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-06 16:08

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1135015002

IDENTIFICATION

Dossier # :1135015002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SM Gestion-projet Inc., pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb, de la salle de tir du Centre opérationnel Est (3687), situé au 7700, Langelier, pour une somme maximale de 98 647,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (13890) - (3 soumissionnaires, un seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la ventilation de la salle de tir du Centre opérationnel Est présente différents problèmes, et ce, malgré des correctifs successifs apportés par le service d'entretien de la Direction des immeubles. Face à ce constat, la DSTI a confié, en 2012, un mandat à la firme Pawulski Parizeau, architectes pour la production d'un rapport comprenant une analyse de situation et l'identification des correctifs requis, incluant un estimé des coûts. Cette firme d'architectes s'est adjoint les services d'une firme d'ingénieurs, Ingemel, pour le volet électromécanique.

Les professionnels ont procédé à une investigation approfondie des systèmes de ventilation existants de la salle de tir, qu'ils ont complétée par une recherche exhaustive sur les installations requises dans les salles de tir. Cette démarche a permis aux professionnels de constater que les installations existantes ne respectent pas les normes en vigueur, notamment celles de l'ASHRAE qui sont spécifiques à la ventilation/climatisation. De plus, elles ne répondent pas adéquatement aux besoins actuels d'utilisation de la salle de tir. Aussi, le système en place doit être mis aux normes et amélioré, afin d'assurer la sécurité et le confort des utilisateurs de la salle de tir et mieux répondre à l'usage spécifique de celle-ci.

En parallèle à l'étude électromécanique, et sur la recommandation de l'architecte, une firme spécialisée (T. Harris) a été mandatée pour vérifier la présence de plomb dans la salle de tir et ses locaux annexes. L'analyse d'échantillons représentatifs prélevés par cette firme dans ces espaces a démontré la présence de plomb, selon une concentration très élevée dans la salle de tir. Suite à ces résultats, le SPVM a pris la décision de fermer la salle de tir, jusqu'à ce que son utilisation soit sans danger pour ses usagers.

Pour ce qui est des travaux de mise à niveau de la salle de tir, plusieurs étapes sont

requis avant qu'ils ne puissent débiter : finalisation du rapport d'expertise (en cours), élaboration d'un programme fonctionnel et technique, appel d'offres pour la rétention de services professionnels, octroi d'un contrat de services professionnels, élaboration des plans et devis, appel d'offres pour les travaux, octroi du contrat et travaux. Par ailleurs, il faut procéder à la décontamination de la salle de tir et de ses locaux annexes avant de réaliser les travaux de mise à niveau requis. Ces travaux de décontamination doivent être exécutés par des entrepreneurs qualifiés dans le domaine.

Considérant tout ce qui précède, les travaux de décontamination de plomb de la salle de tir avec ses locaux annexes font l'objet d'un contrat distinct, celui des travaux préparatoires aux travaux de mise à niveau de la salle de tir dans lequel ils s'inscrivent. En outre, ces travaux doivent être réalisés le plus rapidement possible pour permettre la réouverture de la salle de tir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce dossier vise à octroyer un contrat pour la réalisation des travaux de décontamination de plomb de la salle de tir du Centre opérationnel Est, et ses locaux annexes. Il s'agit principalement de :

- enlever tous les matériaux contaminés et en disposer, notamment les tuiles acoustiques, les isolants placés sur les déflecteurs et le calorifugeage;
- décontaminer et nettoyer la salle de tir au complet (murs, plancher, plafond, déflecteurs, panneaux divers);
- décontaminer et nettoyer les planchers, les portes, les comptoirs et toutes les surfaces proches du sol des locaux annexes (salle du moniteur, salle de lavage des armes, rangement, vestibule, espace de circulation, escalier d'issue);
- enlever, nettoyer et réinstaller les luminaires de la salle de tir et nettoyer sur place les luminaires des locaux annexes;
- nettoyer le plancher de la salle de mécanique, incluant la zone contenant les équipements et l'espace y menant dans le garage;
- installer de nouveaux isolants conformes et refaire le calorifugeage;
- remplacer les tuiles acoustiques enlevées;
- peindre les matériaux poreux conservés en place, notamment les éléments en bois.

Durant la préparation des plans et devis, les professionnels ayant établi que le montant des travaux serait inférieur à 100 000,00\$ (taxes et contingences incluses) un appel d'offres sur invitation a été lancé du 16 janvier au 5 février 2013. Six entrepreneurs ont été invités. Un premier addenda a été émis le 28 janvier 2013, principalement pour ajuster la portée des travaux aux résultats d'analyse d'échantillons complémentaires. Un second addenda a été émis le 31 janvier 2013 pour apporter des clarifications aux documents de soumission en réponse aux questions d'un soumissionnaire. Cinq entrepreneurs ont pris possession des documents et trois d'entre eux ont déposé une offre (voir liste des entrepreneurs en pièce jointe). Parmi les deux entrepreneurs qui n'ont pas déposé d'offres, l'entreprise Construction Valrive inc. s'est désistée en cours d'appel d'offres (31 janvier 2013) pour des raisons internes. Le second n'a fourni aucune explication.

Des contingences de 15 % ont été inscrites au bordereau de soumission en raison de travaux qui ont lieu dans un bâtiment existant.

JUSTIFICATION

Après analyse des soumissions, deux d'entre elles ont été jugées non conformes. La première, DEMVAR inc., a été réputée non conforme, puisqu'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation et que le prix soumis est supérieur à 100 000,00 \$ (taxes incluses). La seconde, Roland Grenier Construction Ltée, a été déclarée non conforme, car elle n'a pas répondu aux exigences d'enquête prévues dans les clauses particulières du contrat. Le troisième soumissionnaire, SM Gestion-Projet inc., ayant répondu à toutes les clauses et exigences inscrites dans les documents d'appel d'offres, devient ainsi le seul soumissionnaire conforme. C'est pourquoi le dossier est soumis au comité exécutif, conformément à l'article 19 de la délégation des pouvoirs, RCE 02-004.

La durée de validité des offres est de 90 jours. Cependant, SM Gestion-Projet inc. a consenti de prolonger cette durée de validité de 60 jours, pour un total de 150 jours.

Firme soumissionnaire	Prix de base (vérifié)	Contingences (15 %)	Total
SM Gestion-Projet Inc.	85 780,00 \$	12 867,08 \$	98 647,63 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels externes	75 650,39 \$	11 347,56 \$	86 997,95 \$
Coût moyen des soumissions reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			
Écart entre la plus haute (deuxième) et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			
Écart entre l'estimation des professionnels et la soumission conforme (\$) <i>(la plus basse - estimation)</i>			11 649,68 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la soumission conforme (%) <i>((la plus basse - estimation) / estimation x 100)</i>			13,39 %

Nota : tous les montants incluent les taxes.

L'estimation des professionnels est inférieure au montant du soumissionnaire conforme avec un écart de 13,39 %. Cette estimation a été établie durant l'appel d'offres, après l'émission du premier addenda. Les professionnels auprès de qui nous avons vérifié l'écart observé ont apporté les précisions suivantes, relativement à la manière dont ils ont évalués les différents éléments du projet :

- frais généraux : montant calculé au pourcentage habituel de 15%; cela ne tient pas compte de frais additionnels de l'entrepreneur dû à l'incertitude découlant de travaux réalisés dans des conditions existantes, un bâtiment occupé et un niveau de sécurité plus élevé que dans d'autres types d'immeubles; on peut remarquer que l'entrepreneur Roland Grenier construction qui connaissait les lieux, et qui avait l'expérience des procédures de sécurité du SPVM a soumis un prix plus bas pour cette rubrique;

- calorifugeage et peinture : estimation d'un montant forfaitaire basé sur le temps et le matériel requis pour effectuer le travail; le temps estimé peut varier et ne pas prendre en considération certaines particularités des travaux;
- carreaux acoustiques : prix budgétaire du fournisseur (fourniture et pose) au moment de l'estimation; le prix budgétaire ne reflète pas toujours le coût réel;
- isolant architectural : coût basé sur la fourniture et la pose du même type d'isolant sur un mur extérieur dans un autre projet réalisé en 2012; l'installation de l'isolant dans le présent dossier présente une configuration différente;
- envergure des travaux : les travaux étant de faible envergure, notamment pour ceux qui précèdent, cela ne permet pas de profiter d'une économie de masse, ce qui peut expliquer un coût plus élevé que l'estimé;

Les professionnels recommandent le seul soumissionnaire conforme, soit SM Gestion-Projet inc., étant donné que l'écart entre la dernière estimation et la soumission peut s'expliquer par les éléments précisés ci-dessus et que le coût de la soumission demeure représentatif du marché pour des travaux semblables (voir lettre de recommandation en pièce jointe).

SM Gestion-Projet inc. adjudicataire recommandé du présent contrat, n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et il n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Ce contrat n'est pas visé par la Loi 1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à octroyer s'élève à 98 647,63 \$, incluant les contingences et les taxes. Aucun montant n'est prévu pour les incidences (voir tableaux des coûts à autoriser en pièce jointe).

Les coûts des travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2014 de la Direction des stratégies et transactions immobilières. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Pour la clé comptable, voir l'intervention des ressources financières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges et, par le fait même, respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, particulièrement, la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé que l'octroi du contrat soit approuvé par le comité exécutif, à la séance du 15 mai 2013, afin de permettre la réouverture de la salle de tir dans les meilleurs délais. Si l'octroi du contrat est retardé, ou refusé, la problématique liée à la non-disponibilité de cet espace va s'amplifier. Le service de la police a l'obligation légale de qualifier annuellement ses policiers. La salle de tir est utilisée pour donner une formation indispensable aux policiers, et elle constitue un élément essentiel de cette qualification. Or les policiers sont privés de cette formation depuis plusieurs mois, avec toutes les conséquences que cela implique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le SPVM communique régulièrement avec les occupants du Centre opérationnels Est et les utilisateurs de la salle de tir pour leur faire part de l'évolution du dossier. Avant le début des travaux, il informera les occupants du bâtiment des dispositions qui seront prises pour faciliter ces derniers sans nuire à la fonctionnalité des lieux ni au confort et à la sécurité des usagers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mai 2013
Début des travaux : mai 2013
Fin des travaux : juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres sur invitation a été réalisé dans le respect des lois et règlements en vigueur. Notamment, les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel d'offres. Le présent dossier est, par ailleurs, conforme à la politique de gestion contractuelle et il respecte l'encadrement de confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Assya BENEDEDOUCH
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-3959

Télécop. 514-280-3597

:

Michel-Louis Cyr
En remplacement de Danielle
Lavigne du 8 au 26 avril 2013
Chef de section, Section

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

administration immobilière -
agglomération
Tel. : 514-872-7977

Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1135015002

**Dossier # : 1134822036**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour la reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs et des bordures, là où requis, dans la montée de l'Église, du boulevard Chèvremont à la rue Cherrier. (P.R.R. 2012 – Collectrices). - Arrondissement: L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève. Dépense totale de 889 993,36 \$ (contrat: 828 693,36 \$ + incidences: 61 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256501 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 889 993,36 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs et des bordures, là où requis, dans la montée de l'Église, du boulevard Chèvremont à la rue Cherrier (P.R.R. 2012 – Collectrices), dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 828 693,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256501 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-05-02 16:29

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

Dossier # :1134822036

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822036

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour la reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs et des bordures, là où requis, dans la montée de l'Église, du boulevard Chèvremont à la rue Cherrier. (P.R.R. 2012 – Collectrices). - Arrondissement: L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève. Dépense totale de 889 993,36 \$ (contrat: 828 693,36 \$ + incidences: 61 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256501 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Direction des infrastructures prête main-forte aux arrondissements — via son *Programme de réfection des rues (PRR) collectrices* – afin d'accélérer la remise à niveau du réseau routier local.

Témoignant de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, ce programme contribue également à assurer le développement et la croissance de Montréal.

Dans les faits, en appuyant les arrondissements dans leurs tâches, la problématique relative à la dégradation des infrastructures routières est atténuée et permet donc d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Les étapes faisant l'objet du présent dossier sont les suivantes :

	Coûts	Date de début	Date de fin
Étape faisant l'objet du présent contrat : Reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs et des bordures, là où requis, dans la montée de l'Église, du boulevard Chèvremont à la rue Cherrier. (P.R.R. 2012 – Collectrices). - Arrondissement: L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	889 993,36 \$	Juillet 2013	Août 2013

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 18 mars au 24 avril 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 38 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 2 avril 2013: Modifications à la formule de soumission, au cahier des prescriptions spéciales et report de date d'ouverture;
- Addenda no 2 émis le 9 avril 2013: Modifications au cahier des prescriptions spéciales et aux annexes;
- Addenda no 3 émis le 16 avril 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier des prescriptions spéciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA13 28 0121 - 6 mai 2013 - Accepter l'offre de la Direction des transports du Service du développement et des opérations de gérer le programme de réfection des rues collectrices 2012 sur le territoire de l'arrondissement et de conclure toutes les ententes pour ce faire, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. (1133152008).
CM12 0217 - 19 mars 2012 - Offrir aux arrondissements pour les services professionnels du Service du développement et des opérations, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la mise en oeuvre du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012.

CE12 0251- 29 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics requis pour la réalisation du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012 (1122088001).

CM09 0407 - 25 mai 2009 - Adopter le rapport d'orientation intitulé « Programme de réfection des rues collectrices du réseau routier de la Ville de Montréal (1094796001).

CM07 0505 - 27 août 2007 - Approuver le programme d'orientation de réfection des collectrices principales sur le réseau routier local de la Ville de Montréal (1070422002).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de la chaussée flexible, des trottoirs et des bordures, là où requis, dans la montée de l'Église, du boulevard Chèvremont à la rue Cherrier dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 75 335,76 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 256501 s'est déroulé du 18 mars au 24 avril 2013. Sur douze(12) preneurs de cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 66.6% % et 33.3 %. Aucun fournisseur n'a motivé son désistement à soumissionner.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a programmé ce projet via son Programme de réfection routier des rues collectrices 2012 et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2013 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Pavages D'Amour inc. (Licence RBQ #1637-2559-98) (Attestation Revenu Québec délivrée le 29 mars 2013)	753 357,60 \$	75 335,76 \$	828 693,36 \$
2 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	754 964,12 \$	75 496,41 \$	830 460,53 \$
3 ZS Travaux et Gérance inc.	807 493,85 \$	80 749,39 \$	888 243,24 \$
4 Construction DJL inc.	826 225,30 \$	82 622,53 \$	908 847,83 \$
5 Roxboro Excavation inc.	842 114,52 \$	84 211,45 \$	926 325,97 \$
6 Les Pavages Dorval inc.	847 229,04 \$	84 722,90 \$	931 951,94 \$
7 Construction Soter inc.	860 832,20 \$	86 083,22 \$	946 915,42 \$
8 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	917 177,71 \$	91 717,78 \$	1008 895,49 \$
Estimation des professionnels (\$)	818 107,26 \$	81 810,73 \$	899 917,99 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	908 791,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	9,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	180 202,13 \$ 21,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-71 224,63 \$ -7,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	1 767,17 \$ 0,2%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veuillez noter que le montant de la soumission de Les Constructions et Pavage Jeskar inc., qui était de 829 037,23 \$, a été modifié à 830 460,53 \$ étant donné une erreur de calcul pour l'item "Travaux contingents" dans le bordereau du sous-projet 1255860091. Également, le montant initial de Les Pavages Dorval inc. qui était de 931 951,74 \$ a été modifié à 931 951,94 \$ étant donné une erreur de calcul pour l'item "Bordure en béton vis-à-vis muret de blocs préfabriqués" dans le bordereau du sous-projet 1255860092. Finalement, le montant initial de Les Entrepreneurs Bucaro inc. qui était de 993 933,78 \$ a été modifié à 1 008 895,49 \$ étant donné une omission de multiplier la quantité probable par le prix unitaire soumissionné et d'inclure ce montant dans le montant de l'item "Membrane géotextile (type géo-9 ou équivalent)" dans le bordereau du sous-projet

1255860091. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de -71 224,63 \$ (-7,9%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 206-2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages D'Amour inc., a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 18 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 828 693,36 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 753 357,60 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 75 335,76 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 889 993,36 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 61 300,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 851 289,58 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Fonction Finances du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 22 août 2013, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. De plus, il est à noter que les travaux du présent contrat doivent être absolument réalisés durant la période estivale, soit en dehors de la période scolaire et idéalement en 2013, puisque le Tournoi des maîtres de golf est prévu dans le secteur à l'été 2014.

Compte tenu du fait que, suite à la réception de la lettre d'octroi, l'entrepreneur se réserve 4 à 6 semaines pour préparer le chantier, il y a lieu de présenter ce dossier au Conseil municipal du mois de mai 2013.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2013

Fin des travaux : Août 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Pavages D'Amour inc.
1635, Newman Crescent
Dorval (Québec) H9P 2R6

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (Geneviève LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS

Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-3192

Tél : 514 872-7816

Télécop. 514 872-2874

Télécop. : 514 872-2874

:

Martin GAUDETTE, ing.
Chef de section - Voirie
Tél. : 514 872-5622
Télécop. : 514 872-2874

Date d'endos. : 2013-04-30

Dossier # :1134822036

**Dossier # : 1134384001**

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Direction principale , Division Développement organisationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 \$, taxes incluses – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 22 mars 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser un virement budgétaire de 237 319 \$ en 2013, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration, afin de financer les coûts additionnels liés au renouvellement de contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières indiquées au présent dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée à la hauteur de 51,9 % par l'agglomération pour un montant de 123 169 \$ en 2013;

4- d'ajuster, de façon non-récurrente, la base budgétaire du service du capital humain d'un montant de 79 106 \$ pour son budget 2014.

Signé par Jean-Yves HINSE **Le** 2013-04-22 16:07

Signataire :

Jean-Yves HINSE

Directeur principal
Capital humain et des communications , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134384001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Direction principale , Division Développement organisationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 \$, taxes incluses – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Les gestionnaires exercent une influence directe sur la performance et la mobilisation des équipes de travail et par le fait même, sur la qualité des services aux citoyens. C'est pourquoi la sélection des gestionnaires et leur développement sont des activités cruciales et stratégiques pour l'organisation.

Dans ce contexte, le SCHC a revu son processus de dotation des postes de gestionnaire et y en ajoutant une étape éliminatoire qui suit les entrevues conduites à l'interne par les équipes de dotation. Cette étape d'évaluation, qui se fait par des experts externes, permet de s'assurer que les personnes considérées maîtrisent les compétences génériques de gestion jugées essentielles à l'exercice de leur rôle avant d'être nommées en poste.

Ces évaluations doivent respecter les plus hauts standards de professionnalisme, de rigueur et d'impartialité. Ainsi, depuis l'automne 2011, l'École nationale d'administration publique (ENAP) est mandatée pour réaliser les évaluations des compétences génériques de gestion. Ces dernières sont utilisées dans deux contextes distincts :

1) Dotation : les évaluations des candidats finalistes à des postes de gestionnaire aident à la prise de décision et s'insèrent dans les processus de dotation réalisés à l'interne. Aussi, elles aident les candidats, nommés ou non, à connaître leurs forces et leurs zones d'amélioration.

2) Préparation de la relève de gestion : les évaluations permettent d'identifier les candidats à haut potentiel et de définir des plans de développement personnalisés pour les préparer à occuper d'éventuels postes de gestionnaire.

Une telle orientation à l'égard de l'évaluation des gestionnaires soutient les valeurs d'équité,

de compétence, de transparence et d'efficacité énoncées à la politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal.

Avant le regroupement des activités de dotation, ces services d'évaluation étaient financés à même les budgets de fonctionnement des unités d'affaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1459 – 5 septembre 2012 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour concevoir et diffuser un programme de formation en gestion destiné à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, et ce, pour une somme maximale de 3 075 775 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 13 juillet 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; Ajuster la base budgétaire du Service du capital humain et des communications pour les années 2013, 2014 et 2015, et imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 0254 – 29 février 2012 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion des finalistes aux concours de postes cadres, pour une somme maximale de 394 550 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 10 février 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du capital humain, et ce, au rythme des besoins à combler.

CM11 0391 - 16 mai 2011 - Regroupement des activités de dotation au sein du Service du capital humain

DESCRIPTION

Les services offerts par l'ENAP peuvent être divisés en trois volets :

Volet 1 – Évaluation en contexte de dotation

L'ENAP convoque les candidats et réalise les activités d'évaluation d'une durée variant entre 4 heures 30 minutes et 6 heures. Les outils d'évaluation utilisés sont reconnus pour leur valeur psychométrique et plusieurs ont été développés sur mesure pour les besoins spécifiques de la Ville. Tous les outils sont adaptés aux trois niveaux d'encadrement définis par la Ville : contremaître, gestionnaire (chefs de section et de division) et cadre de direction.

Suite à la journée d'évaluation, l'ENAP fournit une rétroaction à la Ville de Montréal, soit aux responsables de la dotation et aux gestionnaires recruteur, pour procéder aux choix des candidats. Elle décrit exhaustivement la maîtrise de chacune des compétences génériques de gestion et souligne des pistes de développement. Ces informations sont ensuite consignées dans un rapport d'évaluation détaillé. Enfin, l'ENAP fournit une rétroaction individuelle aux candidats évalués.

Volet 2 – Évaluation en contexte de gestion de la relève

Les services de ce volet sont identiques à ceux du premier volet à une exception près. Une « entrevue de carrière » est ajoutée aux activités d'évaluation.

Volet 3 – Expertise-conseil et coordination

L'ENAP assure la coordination et le développement des services d'évaluation offerts à la Ville. De plus, à la lumière de l'expérience passée, le SCHC souhaite bénéficier de l'expertise et des conseils du « Centre expert innovation et compétences de l'ENAP ». Ce centre offre deux types de services. Le premier concerne l'analyse et la validation des données d'évaluation. Il permet d'exercer un suivi rigoureux des évaluations et d'apporter les améliorations requises, au besoin. Le second est d'ordre plus général et vise à fournir un service-conseil continu quant à diverses questions relatives à l'évaluation des compétences (analyse d'outils d'évaluation, élaboration de profils de compétences, balisage externe, etc.).

JUSTIFICATION

L'évaluation est au cœur des activités de gestion des compétences des cadres. En plus d'offrir un solide appui à la prise de décision en contexte de dotation, elle permet d'intégrer les activités de développement des compétences et d'identification de la relève. À moyen terme, la sélection des personnes présentant le meilleur potentiel de gestion représente la meilleure stratégie pour améliorer la force des équipes de gestion.

Pour nous assister dans les activités d'évaluation des compétences des gestionnaires, nous avons opté pour l'ENAP qui détient une solide expertise en cette matière et aussi une compréhension pointue des enjeux et défis de l'administration publique en raison de sa mission exclusivement « publique ». Aussi, l'utilisation d'un même fournisseur pour les activités complémentaires d'évaluation et de développement des compétences facilite, entre autres, l'émergence d'une vision d'ensemble bénéfique pour l'organisation.

Par ailleurs, le SCHC a mis en place un processus de « reconnaissance » des compétences génériques de gestion par niveau hiérarchique. Un gestionnaire qui réussit l'évaluation rattachée à un niveau n'a pas besoin d'être réévalué à l'ENAP s'il postule sur un autre poste de même niveau. Cette pratique permet, entre autres, d'éliminer les évaluations répétitives. En ce sens, l'utilisation d'un seul fournisseur facilite l'uniformité des évaluations et favorise l'équité pour tous les candidats.

Un sondage réalisé par le SCHC a montré que le niveau de satisfaction des gestionnaires, des candidats et des intervenants du SCHC est très élevé. Les services d'évaluation reçus de l'ENAP sont de haute qualité et réalisés avec rigueur. La collaboration avec l'ENAP est avantageuse pour toutes les parties impliquées et le SCHC souhaite ainsi la poursuivre.

La pratique d'évaluation des compétences étant nouvellement centralisée au SCHC, aucun comparatif ne peut être effectué avec des contrats de même nature, avec des fournisseurs différents. Le SCHC a donc réalisé, en janvier 2012, une analyse du marché des firmes privées et un balisage auprès de quatre grandes organisations (Banque nationale du Canada, Fonction publique provinciale, Société de transport de Montréal et Hydro-Québec). Ces démarches ont permis d'établir une estimation des coûts normalement déboursés pour de tels services, et ainsi de mieux apprécier les tarifs offerts par l'ENAP. Un tableau comparatif est présenté en pièce jointe.

Compte tenu du volume important de demandes d'évaluation généré par le SCHC, l'ENAP, en tant qu'institution publique, est en mesure d'offrir un tarif très concurrentiel. Aucune firme privée n'est en mesure d'offrir un service de qualité équivalente à un prix aussi compétitif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximum du contrat est de **764 475 \$**, taxes incluses.

Tarifification des services

Les services d'évaluation (volet 1) sont calculés à l'acte, au montant maximum de 1200 \$ (taxes incluses) pour les niveaux de contremaître et de gestionnaire, et au montant maximum de 2075 \$ (taxes incluses) pour les cadres de direction. Les candidats ont accès à une rencontre de rétroaction, laquelle est incluse dans ces prix.

En contexte de préparation de la relève (volet 2), les tarifs diffèrent légèrement. Ces services d'évaluation sont calculés à l'acte, au montant maximum de 1400 \$ (taxes incluses) pour les niveaux de contremaître et de gestionnaire, et au montant maximum de 2175 \$ (taxes incluses) pour les cadres de direction.

Les évaluations peuvent aussi être accompagnées d'un rapport intégrant les évaluations de tous les candidats d'un même processus. Le tarif de ce rapport varie selon le nombre de candidats. Il est calculé au montant de 1000 \$ (taxes incluses), auquel s'ajoute un montant de 175 \$ (taxes incluses) par candidat.

Les frais associés à ces évaluations seront divisés également entre le SCHC et les unités d'affaires bénéficiaires des services.

Les services d'expertise-conseil et de coordination (volet 3) sont calculés au tarif unique de 57 350 \$ (taxes incluses) pour l'ensemble des services rendus annuellement. Ces services incluent : la coordination et la gestion du mandat, le service-conseil ainsi que l'analyse et la validation des données d'évaluation.

Compte tenu de l'ampleur des activités requises pour maintenir de hauts standards de qualité quant aux services offerts, les tarifs ont été légèrement ajustés dans le nouveau contrat et sont présentés en pièce jointe.

Estimation des besoins et des coûts attendus

L'année 2012 est la seule année dont les données permettent d'estimer nos besoins en termes d'évaluation des compétences. Selon les estimations du SCHC, les besoins en évaluation pour la période de contrat octroyé à l'ENAP seront beaucoup plus importants.

Deux facteurs expliquent cette prévision :

Départs massifs à la retraite :

- Un nombre exceptionnellement élevé de départs à la retraite chez les cadres est anticipé en raison des modifications aux régimes de retraite. Le remplacement de plusieurs de ces ressources provoquera également une cascade de mouvements de personnel-cadre, augmentant ainsi le nombre de postes à doter et de gestionnaires à évaluer.

Dans ce contexte et considérant aussi les nombreux autres départs à la retraite prévus dans les prochaines années, des unités d'affaires ont aussi amorcé des exercices d'identification et de développement de relève. Ceci laisse présager que d'autres unités emboîteront le pas dans les mois à venir.

Stabilisation de la structure :

- La direction générale souhaite procéder à des concours en vue de combler en permanence le nombre élevé de postes occupés par des cadres en affectation temporaire ou en fonction supérieure. Les cadres nommés devront préalablement être évalués et démontrer qu'ils maîtrisent les compétences inscrites au Profil de compétences génériques de gestion de la Ville de Montréal. Ce profil est placé en pièce jointe.

Ainsi, compte tenu des nombreux départs à la retraite, des processus de gestion de la relève envisagés, des nominations visant à stabiliser la structure de postes et enfin, des

ajustements des tarifs de l'ENAP, le SCHC estime que les coûts augmenteraient significativement en comparaison avec le contrat précédent. Il importe toutefois de souligner qu'il s'agit d'une année exceptionnelle. Le coût total du contrat précédent était de 394 500 \$ alors que celui du nouveau contrat est de 764 475 \$. Le tableau suivant présente l'estimation des besoins pour le nouveau contrat. En complément d'information, un tableau expliquant l'écart des coûts entre les deux contrats, en raison des facteurs mentionnés ci-dessus, est présenté en pièce jointe.

Estimé des besoins d'évaluations et des coûts attendus

Niveau de poste	Estimation du nombre d'évaluations	Coûts unitaires	Estimation du coût total
Volet 1 – Évaluation en contexte de dotation			
Évaluations (niveau contremaître)	60	1 200 \$	72 000 \$
Évaluations (niveau gestionnaires)	345	1 200 \$	414 000 \$
Évaluations (niveau cadres de direction)	55	2 075 \$	114 125 \$
Total – Volet 1	460	-	600 125 \$
Volet 2 – Évaluation en contexte de gestion de la relève *			
Évaluations (niveau contremaître)	0	1 400 \$	0 \$
Évaluations (niveau gestionnaires)	20	1 400 \$	28 000 \$
Évaluations (niveau cadres de direction)	30	2 175 \$	65 250 \$
Rapports intégrateurs	5	5 x 1000 \$ + 50 x 175 \$	13 750 \$
Total – Volet 2	50 évaluations 5 rapports	-	107 000 \$
Volet 3 – Expertise-conseil et coordination			
Analyse et validation des données (7 jours à 1 050 \$/jour)	s.o.	-	7 350 \$
Conseils-experts (coût évalué entre 60 h et 70 h à 150 \$/h)	s.o.	-	10 000 \$
Coordination et gestion du mandat	s.o.	-	40 000 \$

Total – Volet 3	s.o.	-	57 350 \$
Total :	510	-	764 475 \$

* Le SCHC estime qu'il soutiendra 5 unités d'affaire dans la mise en place d'un processus de gestion de la relève, chacun comprenant, en moyenne, 10 candidats. Il prévoit que 2 processus cibleront des postes de niveau gestionnaire et que 3 cibleront des postes de niveau cadre de direction

Le montant total du contrat est de 764 475 \$. La moitié des frais associés au Volet 2 étant assumée par les unités d'affaires, la portion du contrat attribuable au SCHC est de 710 975 \$. Le SCHC assumera, à même son budget de fonctionnement, un montant équivalent au contrat antérieur, soit 394 550 \$. Conséquemment, un budget additionnel au montant de 316 425 \$ est requis afin de combler le coût différentiel et ainsi, d'atteindre les objectifs.

Ce budget supplémentaire sera réparti sur les années 2013 et 2014 comme suit :

Budget additionnel requis en **2013** (avril à décembre) : $9/12 * 316\,425,00 \$ = 237\,318,75 \$$

Budget additionnel requis en **2014** (janvier à mars) : $3/12 * 316\,425,00 \$ = 79\,106,25 \$$

Total: 316 425,00 \$

Le modèle de contrat provient de la banque de documents juridiques.

Cette dépense mixte d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget d'agglomération.

Aucuns frais récurrents ne seront engendrés suite à cette entente.

La date d'effet du présent dossier décisionnel est rétroactive au 1er avril 2013. Ceci s'explique par la situation exceptionnelle décrite précédemment et du temps qui a été requis pour estimer adéquatement les besoins d'évaluation. Les services de l'ENAP ont été maintenus transitoirement pour ne pas nuire aux processus essentiels de nomination de postes-cadres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, les processus de dotation de postes-cadres ne seraient pas optimaux. Cela aurait pour impact d'augmenter le risque de commettre des erreurs de nomination, lesquelles entraînent des coûts directs et indirects pour l'organisation. Les compétences de gestion étant parmi les plus complexes et parmi les plus difficiles à évaluer, il serait plus difficile d'identifier les candidats ayant une bonne maîtrise de celles-ci ou un fort potentiel pour les développer. Enfin, les gestionnaires ne pourraient bénéficier de cette activité significative pour leur développement professionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet permettra de faciliter le respect des valeurs précisées à la politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal, approuvée par le Comité exécutif le 28 septembre 2011 (CE11 1565).

Ce contrat peut être octroyé de gré à gré en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre ST-HILAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (François MARTELLINO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danny ST-LAURENT

Conseiller (specialite)

Tél : 514-872-1887

Télécop. : 514-872-7171

ENDOSSÉ PAR

Jean-François BEAUCAIRE

C/d développement organisationnel

Tél : 514-872-7375

Télécop. : 514-872-7171

Date d'endos. : 2013-03-26

Dossier # :1134384001

**Dossier # : 1135367001**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants EXIM inc. pour les services d'expertise en ascenseurs dans le cadre du projet de réfection et de mise à niveau des 12 appareils de transports verticaux ainsi que l'ajout d'un monte-charge à l'édifice du 775 Gosford, pour une somme de 311 976.04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12787 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 311 976,04 \$, taxes incluses, pour les services d'expertise en ascenseurs dans le cadre du projet de réfection et de mise à niveau des 12 appareils de transports verticaux ainsi que l'ajout d'un monte-charge à l'édifice du 775 Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire les Consultants Exim inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 283 614,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12787 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 65.87% par l'agglomération, pour un montant de 205 498.62\$;

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-30 16:43

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1135367001

IDENTIFICATION

Dossier # :1135367001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants EXIM inc. pour les services d'expertise en ascenseurs dans le cadre du projet de réfection et de mise à niveau des 12 appareils de transports verticaux ainsi que l'ajout d'un monte-charge à l'édifice du 775 Gosford, pour une somme de 311 976.04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12787 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble du 775 Gosford est situé dans un secteur historique de Montréal. Il est désigné comme étant le chef-lieu de la Cour municipale. Il loge principalement une part importante du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, la magistrature de la Cour municipale et le Service aux cours du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a débuté un programme de réfection en rénovant certains étages de l'immeuble. Un nouveau volet de travail a été amorcé à l'automne 2011 avec le grand projet de rénovation et de mise à niveau de l'ensemble de l'immeuble. Ce projet s'attaque, entre autres, aux étages qui n'ont pas encore fait l'objet de travaux et qui, dans certains cas, présentent des aménagements réellement vétustes. D'importants travaux aux systèmes électromécaniques devront par ailleurs être faits puisque plusieurs équipements ou composantes de systèmes arrivent ou ont même dépassé leur durée de vie utile. C'est donc dans ce contexte que s'inscrit le présent projet d'ajout et de réfection de systèmes de transport verticaux.

Certains de ces appareils ont fait l'objet de plusieurs arrêts de services au cours des dernières années en raison de bris causés par le vieillissement des composantes. Plusieurs pièces d'équipement ne sont plus distribuées en Amérique du Nord et les réparations deviennent de plus en plus complexes en raison des difficultés d'approvisionnement.

Le projet consiste donc à entreprendre la rénovation et la mise aux normes des 12 appareils de transports verticaux. En parallèle de ces travaux de remise à neuf, la conception et l'ajout d'un monte-charge en sous-sol de l'édifice Gosford devront également se faire.

Les services professionnels en transport vertical ne font pas partie du mandat des firmes chargées de la mise à niveau générale du bâtiment, puisqu'il était prévu qu'ils soient rendus par une ressource interne sous la responsabilité générale de l'ingénieur du projet. Or, cette ressource interne n'étant plus disponible, la Ville de Montréal a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels d'une équipe composée d'ingénieurs spécialisés en électromécanique ainsi que d'un consultant spécialisé en ascenseurs.

Un appel d'offres public a été publié dans la Presse ainsi que dans le SÉAO (système électronique d'appel d'offres) pendant 15 jours calendrier, soit du 11 mars au 27 mars 2013. Une seule offre a été reçue et ouverte le 27 mars 2013. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Un seul addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, le 13 mars 2013. Ce dernier consistait en une révision du bordereau de soumission émis à l'origine afin que les soumissionnaires puissent inscrire distinctement le montant des services de base et le montant des services supplémentaires.

À la suite de cet appel d'offres, le comité de sélection s'est réuni le 11 avril pour évaluer les offres conformes reçues (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

Le présent dossier recommande de retenir les services de l'équipe de professionnels dont l'offre a été jugée conforme et qui a obtenu le plus haut pointage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0327 (28 septembre 2011): Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Provencher Roy + Associés architectes et DESSAU inc. pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775 Gosford - Dépense totale de 2 455 111,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11547 (5 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux Consultants Exim inc. La firme aura à rendre des services professionnels en ingénierie électromécanique en consultation spécialisée en appareils de transports verticaux dans le cadre du projet d'ajout et de réfection de systèmes de transports verticaux du bâtiment situé au 775 rue Gosford.

Parmi les travaux projetés sur les 12 appareils existants dans le cadre de ce mandat, une mise à niveau et une réfection s'avère nécessaire afin d'assurer le fonctionnement de 5 (cinq) appareils de transport vertical dédiés à la clientèle à mobilité réduite.

Afin de poursuivre le projet, il fut nécessaire de mandater un consultant en ascenseurs. L'équipe recherchée devait impérativement être supervisée par un ingénieur spécialisé en systèmes électromécaniques de transports verticaux afin de respecter la réglementation.

Le budget nécessaire à l'engagement de ressources professionnelles externes n'est pas inclus au contrat d'origine; un budget spécifique financé à même le PTI a donc été créé à cette fin.

Ces travaux seront réalisés par phases qui seront planifiées de manière à perturber le moins possible les activités régulières des occupants de l'immeuble. De façon non limitative, la firme aura à rendre les services professionnels suivants :

- les études préparatoires, les relevés de l'existant et leur mise en plan;

- la préparation du programme général des travaux, avec l'identification des différents sous-projets et l'établissement de l'échéancier général;
- l'analyse réglementaire et l'étude de mise en conformité de l'ensemble des appareils de transports verticaux;
- procéder à l'analyse de chaque composante de chaque appareil pour statuer sur une remise à neuf ou un remplacement de la pièce;
- les études préliminaires et les relevés des lieux et appareils visés par ces travaux;
- la validation et la vérification des informations contenues dans les documents fournis par la Ville;
- produire un rapport d'expertise sur l'état de tous systèmes de transports verticaux;
- l'estimation des coûts des travaux, pour chacun des sous-projets;
- les plans, devis et cahier des charges pour soumission, aux différentes étapes de réalisation du projet;
- le soutien technique au cours des différents appels d'offres pour les travaux;
- la vérification des dessins de fabrication et description des produits soumis par l'entrepreneur;
- la surveillance des travaux et la préparation des ordres de changement;
- la fourniture des plans tels que construits.

Tout au long de sa prestation, la firme retenue sera encadrée par des professionnels internes de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Le pourcentage de contingences est de 15 % et celui des incidences est de 10 % ; ces montants ne sont pas inscrits au bordereau de soumission.

Les services professionnels seront rémunérés selon les méthodes décrites à la convention de services professionnels notamment à forfait pour les services de base.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Les Consultants Exim inc. qui a obtenu la note de passage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis; contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme. Il y a eu deux (2) preneurs de cahier des charges, un (1) seul soumissionnaire a déposé son bordereau de soumission et a obtenu la note intérimaire de passage. La firme qui n'a pas déposé de soumission n'a pas rempli de formule de désistement. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Consultants Exim inc.	79,2 %	5,24	246 621,38 \$	36 993,21 \$	283 614,58 \$
Dernière estimation réalisée			241 447,50 \$	36 217,13 \$	277 664,63 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					5 549,95 \$ 2,10 %
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$)					N/A
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)					N/A

Les honoraires ont été évalués à 277 664,63 \$ (incluant les taxes et les contingences de 15 %); à ce montant s'ajoute les incidences de 10 % pour un montant total de 301 809,38 \$ (incluant les taxes). Nous constatons que le montant de l'adjudicataire correspond à notre estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres similaires au cours des trois dernières années. Les honoraires du plus bas soumissionnaire se sont avérés supérieurs de 2,10 % par rapport à l'estimation ce qui s'explique par le fait que selon la valeur actuelle du marché, le genre de services spécialisés en ascenseurs demeure à un niveau stable. En effet, lors du lancement de cet appel d'offres, les références utilisées ont simplement été indexées pour refléter le marché actuel.

Trois raisons peuvent expliquer le fait qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire :

1. les firmes de consultants offrant des services spécialisés en systèmes de transport verticaux sont rares sur le marché de la construction; on en dénombre seulement 6 (six) pour Montréal et les environs;
2. le temps de mise en disponibilité de personnel qualifié pour toute la durée des travaux influe sur la capacité de la firme à soutenir une prestation sur une longue période, dans le cas présent 18 mois;
3. rareté de la main-d'oeuvre spécialisée: il y a très peu de techniciens en ascenseurs qualifiés pour soutenir la qualité et l'envergure de prestation de services demandés et encore moins d'ingénieurs spécialisés en électromécanique d'ascenseurs.

L'estimation des coûts de construction du projet a été faite par la DSTI. La comparaison des soumissions a été faite avec des appels d'offres publics pour des types de projets semblables exécutés par le passé par la DSTI.

Le pourcentage des incidences s'élève à 10 % , il représente un montant de 24 667,50 \$ plus taxes et se détaille comme suit : dépenses générales, expertises laboratoire visant l'enlèvement d'amiante, l'analyse de la structure et de l'acier. Les incidences serviront à s'appuyer sur l'avis d'autres experts là où la complexité technologique dépasse le champ de compétence des professionnels.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour faire face au fait que le chantier devra être exécuté en lots multiples.

Ce budget couvre également les services supplémentaires prévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels. Parmi ces services, citons les visites de chantier additionnelles requises pour la surveillance des travaux.

Ce contrat doit être accordé dans les meilleurs délais de façon à ce que la prestation de services professionnels débute dès mai 2013, tel que prévu à l'échéancier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires professionnels pour ce projet représente un montant de 283 614,58 \$ (incluant les taxes et les contingences) décrits ci-dessous. À cela s'ajoute un montant prévisionnel pour les incidences de 28 361,46 \$ avec taxes (soit 24 667,50 \$ avant taxes). Ce montant est prévu pour l'exécution de services spécialisés qui ne peuvent être réalisés par l'équipe de professionnels faisant l'objet du présent contrat. Ces services spécialisés concernent principalement les relevés d'amiante et les expertises sur la structure en béton et en acier.

En conséquence, le montant total à autoriser est de 311 976,04 \$, comprenant les

contingences, les incidences et les taxes (TVQ à 9,975 %).

Les honoraires se répartissent par discipline selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	Coûts en dollar canadien \$
Ingénierie (électromécanique/électronique)	95 000,00
Consultant en ascenseurs	52 000,00
Sous total services de bases :	147 000,00
Services supplémentaires	
Visites de chantier supplémentaires	67 500,00
Sous total services supplémentaires :	67 500,00
Sous total services de base et supplémentaires :	214 500,00
Contingences (15 % des honoraires)	32 175,00
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	36 939,58
Total contrat	283 614,58
Montant total du contrat à octroyer :	283 614,58

Les honoraires prévus pour ce projet représentent un montant de 283 614,58 \$.

Le montant des incidences à approuver est de 28 361,46 \$ (taxes incluses).

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI 2013-2014 de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels devront travailler dans le cadre du plan de développement durable de la collectivité montréalaise adopté par la Ville de Montréal ainsi et conformément à cette politique, il est visé de remettre à neuf les pièces existantes lorsque cela est possible dans une optique de récupération de l'existant. Chaque composante d'appareil doit être analysée soigneusement pour établir son état et déterminer si elle peut être remise à neuf, plutôt que remplacée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat à une équipe composée d'ingénieurs spécialisés en électromécanique ainsi que d'un consultant spécialisé en ascenseurs devra être complété dans les meilleurs délais afin d'appliquer les conditions de mise en oeuvre du projet. Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu ce qui aurait pour conséquence d'accroître les risques d'arrêt de services des appareils, ce qui entrave le fonctionnement des activités régulières de la Cour municipale. L'objectif de remise à neuf des systèmes de transport verticaux sera reporté et la clientèle devra composer avec les fréquents arrêts de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À chacun des sous-projets, la Direction des affaires pénales et criminelles adressera des communiqués aux occupants du bâtiment et aux différents partenaires, afin de les informer des éléments qui seront susceptibles de modifier leur environnement de travail.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels	Mai 2013
Début de la mission	Mai 2013
Plans et devis:	Juin 2013 - septembre 2013
Demande d'autorisation d'appel d'offres pour les travaux:	Octobre 2013
Période d'appel d'offres pour les travaux	Novembre-Décembre 2013
Octroi du contrat:	Janvier 2014
Réalisation des travaux:	Février 2014- juin 2015
Mise en service / Fin de la mission	Juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres pour services professionnels a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi de contrat a été appliqué pour retenir les services de la firme qui a obtenu la note de passage.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010- 2015, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Confidentialité des estimations des contrats » et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Jennifer POIRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DESMEULES

Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-3735**Télécop. :** 514-280-3597

Michel Louis Cyr, gestionnaire
immobilier en remplacement (du
8 au 26 avril 2013) de Danielle
Lavigne, chef de section - section
administration immobilière -
agglomération
Tél: 514 872-7977
Télécop.: 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957**Télécop. :** 514 280-3597**Date d'endos. :** 2013-04-24**Dossier # :1135367001**



Dossier # : 1133855001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division expertise et du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Consultants SM inc. (748 463,11 \$), Solmatech inc. (591 718,84 \$), Inspec-Sol inc. (426 557,25 \$) et Les Services EXP inc. (287 058,08 \$), totalisant une somme maximale de 2 053 797,28 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des sols et des matériaux excavés lors des travaux de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 13-12691 (12 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé au comité exécutif,

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour réaliser des mandats de surveillance environnementale lors des travaux d'excavation des sols requis dans le cadre des différents projets de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements ;
2. d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Inspec-Sol inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale inscrite taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 13-12691 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions:

Contrat	Firme	Somme maximale
3	Inspec-Sol inc.	426 557,25 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération,

1. de conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour réaliser des mandats de surveillance environnementale lors des travaux d'excavation des sols requis dans le cadre des différents projets de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements ;
2. d'approuver trois (3) projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes Les Consultants SM inc. et Solmatech inc. ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis ainsi que Les Services EXP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 13-12691 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions:

Contrat	Firme	Somme maximale
1	Les Consultants SM inc.	748 463,11 \$
2	Solmatech inc.	591 718,84 \$
4	Les Services EXP inc.	287 058,08 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-05-07 13:25

Signataire :

Chantal AYLWIN

 Directrice infrastructures
 Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

Dossier # :1133855001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133855001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division expertise et du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Consultants SM inc. (748 463,11 \$), Solmatech inc. (591 718,84 \$), Inspec-Sol inc. (426 557,25 \$) et Les Services EXP inc. (287 058,08 \$), totalisant une somme maximale de 2 053 797,28 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des sols et des matériaux excavés lors des travaux de construction d'infrastructures routières et souterraines réalisés par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 13-12691 (12 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation de travaux de construction d'infrastructures routières, incluant la construction et la réfection des conduites d'eau et d'égout en plus des structures routières, requiert une surveillance environnementale lors des travaux d'excavation. Celle-ci est nécessaire afin de vérifier et de contrôler la gestion des sols et des matériaux excavés lors des travaux et s'assurer que leur élimination est réalisée conformément aux lois, politiques et règlements en vigueur. Un rapport de gestion des sols excavés est d'ailleurs obligatoire à produire particulièrement dans le cadre des projets de construction de conduites souterraines réalisés en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* .

En raison de l'ampleur des travaux de construction ou de rénovation des infrastructures municipales qui se réalisent concurremment chaque année, la *Division de l'expertise et du soutien technique* (DEST) ne peut répondre à elle seule aux besoins de surveillance environnementale requis lors des travaux d'excavation. Ainsi, cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en environnement afin de répondre aux besoins.

Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur des courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage du chantier. La DEST ne peut donc assurer une surveillance environnementale dès le début des travaux d'excavation, ce qui occasionnerait des retards importants dans le démarrage des chantiers de construction de la Ville.

Pour pallier à cette problématique et couvrir ainsi l'ensemble des projets 2013, 2014 et en partie 2015 des clients desservis par la DEST, il a été décidé de procéder à un appel d'offres

public permettant de retenir les services de cinq (5) firmes sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de leur enveloppe de prix. Selon les besoins, les firmes retenues auront à réaliser à la demande et sous la supervision de la DEST, différents mandats de surveillance environnementale pour des travaux de construction ou de réfection d'infrastructures municipales pour différents services ou arrondissements. Le montant total des mandats exécutés par chacune de ces firmes ne pourra excéder le montant maximum du contrat qui leur aura été octroyé. Une firme recommandée pour un contrat, devient non conforme pour les autres contrats à être octroyés. Il est à noter que suite à l'analyse des soumissions, seules quatre (4) firmes furent déclarées conformes, ce qui entraîna l'annulation du 5ème contrat.

L'appel d'offres publié sur le site électronique d'appels d'offres SÉAO et sur le journal La Presse, a débuté le 27 février 2013 pour se terminer le 18 mars 2013. La durée de publication a été de 19 jours. Un addenda a été émis le 14 mars 2013 afin d'apporter des précisions aux documents d'appel d'offres et de répondre aux questions des soumissionnaires. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant l'ouverture de ces dernières. Les soumissions ont été analysées par un comité formé de cinq (5) personnes répondant à tous les critères établis par la Direction de l'approvisionnement et elles ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0456 – 4 avril 2012 : Approuver les conventions et retenir les services professionnels des deux (2) firmes suivantes : Les Consultants SM inc. (475 000 \$) et AECOM Consultants inc. (450 000 \$) pour réaliser des mandats de caractérisation environnementale et de suivi environnemental lors des travaux d'excavation des sols requis pour les différents projets de réfection localisée dans les chaussées - appel d'offres public (9 soum.) 11-11864 (1123855005);

CG12 0104 – 19 avril 2012 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les deux firmes suivantes : Solmatech inc. (550 000 \$) et Les Services exp inc. (525 000 \$), afin de réaliser des études de caractérisation environnementale et de suivi environnemental lors des travaux d'excavation des sols dans les chaussées qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements / Appel d'offres public 11-11864 (9 soum.) (1123855005);

DESCRIPTION

Approuver les conventions et conclure quatre (4) ententes-cadres de services professionnels pour réaliser des mandats de surveillance environnementale lors des travaux d'excavation des sols requis pour les différents projets de réfection de chaussées réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Les services professionnels demandés visent plus précisément les activités suivantes:

- Surveillance environnementale de travaux d'excavation de sols contaminés et de matériaux excavés;
- Réalisation d'études de caractérisation environnementale complémentaire (en cours de chantier) reliée à la présence fortuite de contamination non identifiée lors de l'étude de caractérisation préalable.

Pour assurer ces services professionnels lors des travaux d'excavation sur les chantiers de la Ville, la *Direction des infrastructures* désire octroyer quatre (4) ententes-cadres pour un montant total de 2 053 797,28 \$ (taxes incluses).

Suite au lancement de l'appel d'offres public no 13-12691, il est recommandé de retenir les services des quatre (4) firmes suivantes au montant de leur soumission pour le contrat qui

leur a été attribué :

CONTRAT	FIRMES	ENVELOPPE BUDGÉTAIRE MAXIMALE (taxes incluses)
1	Les Consultants SM inc.	748 463,11 \$
2	Solmatech inc.	591 718,84 \$
3	Inspec-Sol inc.	426 557,25 \$
4	Les Services EXP inc.	287 058,08 \$
TOTAL		2 053 797,28 \$

Ces ententes-cadres sont à taux horaire par catégorie d'employés. Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont utilisés seulement pour fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Nonobstant ces estimations, le devis technique impose que les heures de travail des techniciens sur les chantiers représentent un minimum de 70 % des heures totales estimées sur le projet afin de réduire au minimum les heures de gestion de contrat, et de concentrer l'effort de ces mandats sur la surveillance environnementale opérationnelle sur le chantier.

Les ententes-cadres seront valides jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires maximales telles que détaillées ci-haut.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont jointes au présent dossier.

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction d'infrastructures routières, incluant la construction et la réfection des conduites d'eau et d'égout et des structures routières, nécessite la surveillance environnementale de travaux d'excavation et de gestion des déblais pendant les travaux de construction ou de réfection. Cette surveillance permet de vérifier que la gestion des matériaux excavés sur le chantier est cohérente avec les plans et devis et avec les données de la caractérisation environnementale préliminaire qui avait été menée en amont des plans et devis. Par ailleurs, mentionnons qu'un rapport de gestion environnementale des sols excavés est obligatoire dans le cadre des projets de construction de conduites souterraines réalisés en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Compte tenu des investissements présents et planifiés au Programme triennal d'immobilisations de la Ville, il est requis de retenir rapidement les services de firmes externes afin de répondre à la demande. Déjà les enveloppes budgétaires des ententes-cadres existantes pour les mêmes services de surveillance environnementale des sols d'excavation sont épuisées (No GDD 1123855005). En conséquence, il est justifié de conclure de nouvelles ententes-cadres spécifiques à la surveillance environnementale afin de répondre aux exigences des lois en vigueur et d'assurer une gestion diligente et adéquate des sols d'excavation lors des travaux de la Ville.

Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés et de respecter les échéanciers, la DEST a donc procédé à un appel d'offres publics pour constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels qui seront en vigueur jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires prévues aux ententes-cadres.

Par ailleurs, à la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, nous recommandons d'ajuster le montant maximal des enveloppes

budgétaires des ententes-cadres de services professionnels aux prix des soumissions obtenues.

Résultats de l'appel d'offres :

Analyse des soumissions :

Sur vingt (20) preneurs du cahier des charges, douze (12) firmes ont déposé une soumission et huit (8) firmes n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 60 % et 40%. Chacun des douze (12) soumissionnaires ont déposé une soumission pour chacun des cinq (5) contrats. Toutes les soumissions ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. Les soumissions des firmes **Cima +, Franz environnement inc., Groupe ABS, Groupe Qualitas, Sogevem associés experts conseils Ltée - Le groupe Solroc et Terrapex environnement Ltée** n'ont pas été retenues puisque ces firmes n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%. Par ailleurs, les firmes LVM inc. et Génivar inc. ont été déclarées non conformes en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle datée de décembre 2012.

Une même firme ne pouvait se voir attribuer plus d'un contrat. Une firme qui remporte un contrat voit ses soumissions pour les autres contrats non-conformes et celles-ci sont rejetées conformément aux dispositions de l'appel d'offres.

Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur selon les enveloppes budgétaires. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat qui obtient le plus haut pointage final.

Contrat No 1 :

CONTRAT 1			
Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission
Les consultants SM inc.	75,90%	1,68	748 463,11 \$
Solmatech inc.	71,70%	1,67	726 912,19 \$
Inspec-Sol inc.	75,60%	1,66	754 937,35 \$
Les Services EXP inc.	77,40%	1,66	766 492,34 \$
Dernière estimation réalisée			764 040 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			-15 576,89 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			-2,04%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			-21 550,92 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100			-2,88%

Contrat No 2 :

CONTRAT 2			
Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission
Solmatech inc.	71,70%	2,06	591 718,84 \$
Les Services EXP inc.	77,40%	2,04	624 728,16 \$
Inspec-Sol inc.	75,60%	2,04	615 972,81 \$
Dernière estimation réalisée			621 786 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			-30 067,16 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			-4,84%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			33 009,32 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100			5,58%

Contrat No 3 :

CONTRAT 3			
Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission
Inspec-Sol inc.	75,60%	2,94	426 557,25 \$
Les Services EXP inc.	77,40%	2,94	432 692,32 \$
Dernière estimation réalisée			430 733 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			-4 175,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			-0,97%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			6 135,07 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100			1,44%

Contrat No 4 :

CONTRAT 4			
Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total de la soumission
Les Services EXP inc.	77,40%	4,44	287 058,08 \$
Dernière estimation réalisée			285 679 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			1 379,08 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100			0,48%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)		Non applicable	
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100		Non applicable	

Le contrat No 5 a été annulé étant donné que seuls quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes et ont obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 %.

L'estimation interne préparée au moment du lancement de l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission et selon les moyennes des médianes des taux horaires soumis par les firmes environnementales retenues dans des contrats similaires de la DEST dans les quatre dernières années. Ainsi, les taux horaires soumis par les soumissionnaires reflètent les prix du marché sur ce type de contrat et affichent une stabilité des taux soumis dans le cadre de cet appel d'offres par rapport aux estimations. De fait, ce type de contrat d'envergure a tendance à favoriser l'obtention de meilleurs prix soumis dans le cadre d'appels d'offres publics de la Ville en raison notamment de la stabilité contractuelle que ces contrats offrent aux firmes privées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de quatre (4) ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant la réalisation de surveillance environnementale des sols et des matériaux excavés lors des travaux de construction d'infrastructures routières. L'enveloppe maximale attribuée à chacune des firmes permettra de couvrir plusieurs projets. **C'est la DEST qui s'assurera de la disponibilité des crédits pour chacun des mandats et du suivi des enveloppes budgétaires.**

Ces mandats seront confiés à l'aide de "bons de commande" dont les crédits proviendront des projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et arrondissements). Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés dans le secteur Centre-Ville, le réseau cyclable montréalais ou dans le cadre de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc qui sont tous de compétence d'agglomération.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total maximal de 2 053 797,28\$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces services professionnels en environnement permettront de contribuer au développement durable en vérifiant que les meilleures pratiques relatives aux sols d'excavation sont suivies dans le cadre des différents projets d'infrastructures de la Ville. Ainsi, la surveillance environnementale permettra de contrôler la gestion des sols contaminés et des matériaux excavés et de vérifier leur gestion en conformité avec les lois, politiques et règlements en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces services professionnels permettront à la DEST de réaliser l'ensemble des mandats qui lui seront confiés et de mettre à la disposition des services municipaux et des arrondissements un nombre suffisant d'équipes pour répondre à plusieurs demandes concurrentes, même en période de pointe et d'assurer des tarifs compétitifs. L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, que la gestion des sols contaminés et des matériaux d'excavation soit conforme aux lois, règlements et politiques en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats: juin 2013

Début des contrats: juillet 2013

Fin du contrat: à l'épuisement des enveloppes budgétaires prévues aux contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques d'approvisionnement et de gestion contractuelle de la Ville.

L'encadrement "Confidentialité des estimations des contrats" ne s'applique pas dans le cas d'ententes-cadres en services professionnels.

Les soumissions reçues pour les quatre (4) contrats ont été analysées séparément par un comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires par la *Direction de l'approvisionnement*.

Aucune entente-cadre traitée dans ce dossier ne répond à l'un des critères et à l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'Examen des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laure BASSIGNOT

Conseillère aménagement

Tél : 514-872-3799

Télécop. : 514-872-1669
Sylvie Dubé, Ingénieure de
section
Tél : 514-872-8596

ENDOSSÉ PAR

Sylvain ROY

C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3920

Télécop. : 514-872-1669

Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1133855001



Dossier # : 1130083001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$, dont 85 651 000 \$ provenant du Ministère et 81 754 000 \$ de la Ville.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- d'approuver le contenu de la modification à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal;
- d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-01 09:34

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur - Culture et Patrimoine
Qualité de vie

Dossier # :1130083001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130083001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$, dont 85 651 000 \$ provenant du Ministère et 81 754 000 \$ de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente de développement culturel 2012-2015 a été approuvée par le conseil d'agglomération le 20 décembre dernier. Cette entente porte sur une somme globale de 121 505 000 \$ répartie sur 4 axes d'intervention avec des projets et des programmes visant :

- 1. la mise en valeur du patrimoine;
- 2. l'accès à la culture;
- 3. la consolidation du réseau des bibliothèques;
- 4. la concertation à propos des équipements culturels sous forme d'un forum.

Le 26 novembre dernier, lors de la rencontre de mi-parcours sur le *Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle*, la première ministre Marois a indiqué l'intention de son gouvernement de bonifier les ressources consenties à Montréal sur les questions culturelles et de les intégrer dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. Le dossier 1120083009 étant déjà acheminé auprès des instances décisionnelles lors de l'annonce de Mme Marois, il a été convenu de présenter un dossier complémentaire pour le modifier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG120471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Dans sa lettre du 22 novembre 2012, le ministre annonce une somme supplémentaire de 18 300 000 \$ que confirme le présent avenant soit:

- à l'axe 1: une somme de 1 300 000 \$ pour, entre autres, la réalisation en 2013-2014 de fouilles archéologiques nécessaires au développement de Pointe-à-Callière, Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal; la Ville investira, pour sa part, une somme de 1 600

000 \$ portant l'engagement total à 2 900 000 \$ tel qu'il apparaît à la ligne 1.1.6.1 de l'annexe A.a;

- à l'axe 2: une somme de 1 000 000 \$ pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015 pour le développement de l'art public; la Ville investira aussi une même somme portant l'engagement total à 4 000 000 \$ tel qu'il apparaît à la ligne 2.7.1 de l'annexe A.a;

- à l'axe 3: une somme de 5 000 000 \$ pour chacun des trois exercices pour la consolidation du réseau des bibliothèques portant ainsi la contribution totale du Ministère à 30 300 000 \$ pour ce troisième axe; la Ville porte aussi sa contribution à cette fin à 30 000 000 \$ tel qu'indiqué à la ligne 3.1.1. de l'annexe A.a.

Dans une autre lettre datée du 19 décembre 2012, le ministre confirme le transfert dans l'Entente des sommes accordées pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets — Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ». Le MCC versera à la Ville de Montréal la somme de 9 000 000 \$ soit, 4 500 000 \$ annuellement pour les années 2013-2014 et 2014-2015. De ce montant, environ 400 000 \$ annuellement devra être consacré à un projet pilote orienté vers le numérique dont les modalités et les conditions afférentes devront faire l'objet d'un accord. Cet engagement apparaît à la ligne 3.1.3 de l'annexe A.a.

JUSTIFICATION

L'adoption d'une version modifiée de l'Entente 2012-2015 permettra de poursuivre la mise en oeuvre de plusieurs mesures prévues au *Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau résumé des sommes respectives investies par le ministère de la Culture et des Communications et par la Ville de Montréal pour les trois années de l'entente. Les sommes indiquées en gras reflètent les modifications apportées à l'entente.

	Ministère		Ville		Total par Axe
	Transfert	Dettes	Transfert	Dettes	
Axe 1	1,725 M\$	(21,9 + 1,3) M\$	7,329 M\$	(20,605 + 1,6) M\$	54,459 M\$
Axe 2	3,526 M\$	2,0 M\$	4,92 M\$	2,0 M\$	12,446 M\$
Axe 3	--	(15,3 + 24,0) M\$	---	(15,0 + 15,0) M\$	69,3 M\$
Axe 4	0,3 M\$	15,6 M\$	0,3 M\$	15,0 M\$	31,2 M\$
Total par type de crédits	5,551 M\$	80,1 M\$	12,549 M\$	69,205 M\$	
Total par partenaire	85,651 M\$		81,754 M\$		
Grand total pour l'Entente	167,405 M\$				167,405 M\$

Les dépenses seront imputées conformément aux informations inscrites à l'intervention des ressources financières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, le Ministère a lancé en décembre 2011, un *Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout de ces ressources confirme l'importance que la Ville et le Gouvernement accordent au développement culturel de Montréal. Les retombées seront à la fois au niveau local auprès des citoyens, des artistes, des créateurs et des organismes et au niveau international pour renforcer le positionnement de Montréal comme métropole culturelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'Entente avec le ministère de la Culture et des Communications s'inscrit dans les orientations de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal; du Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle; et de la Politique du patrimoine et de la stratégie *Imaginer Réaliser - Montréal 2025*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Isabelle CABIN

Cadre sur mandat(s)

Tél : 514-872-2371

Télécop. : 514 872-1739

Isabelle CABIN

Cadre sur mandat(s)

Tél : 514-872-2371

Télécop. : 514 872-1739

Date d'endos. : 2013-01-28

Dossier # :1130083001

CE : 20.031
2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134933001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada pour la reconstruction d'un passage à niveau à l'intersection du boulevard St-Jean-Baptiste dans le cadre du projet du Train de l'Est.

Il est recommandé :
d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada pour la reconstruction d'un passage à niveau à l'intersection du boulevard St-Jean-Baptiste dans le cadre du projet du Train de l'Est.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-05-06 15:16

Signataire : Claude CARETTE

Directeur(trice) transport
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

Dossier # :1134933001

IDENTIFICATION**Dossier # :1134933001**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada pour la reconstruction d'un passage à niveau à l'intersection du boulevard St-Jean-Baptiste dans le cadre du projet du Train de l'Est.

CONTENU**CONTEXTE**

La Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada doit élargir un passage à niveau à l'intersection du boulevard St-Jean-Baptiste dans le cadre du doublement des voies pour la réalisation du Train de l'Est. Un projet de convention doit être rédigé à cet effet. Antérieurement, la signature de ces conventions était sous la responsabilité de la Division de la géomatique du Service des infrastructures, transport et environnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 3002 0017 - 5 février 2013 - Accord de principe de l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles relatif à l'entente entre la Ville de Montréal et la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada concernant la reconstruction d'un passage à niveau à l'intersection du boulevard St-Jean-Baptiste en raison du doublement des voies ferrées pour le passage du train de l'Est.

DESCRIPTION

Dans le cadre du projet du Train de l'EST de l'Agence métropolitaine de transport, le CN doit construire une voie ferrée supplémentaire entre le point kilométrique 128.15 et 136.30 de la subdivision St-Laurent. Ces travaux permettront la mise en place du service de trains de banlieue entre la Gare Centrale et Mascouche (Train de l'Est). En conséquence, une voie ferrée sera ajoutée au passage à niveau du boulevard Saint-Jean-Baptiste situé au point kilométrique 130.40.

JUSTIFICATION

Une entente entre la Ville de Montréal et la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada est requise afin de définir le partage des responsabilités pour la réalisation des travaux et l'entretien des infrastructures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux et les coûts reliés à la construction du passage à niveau, à la reconstruction de la voie publique aux abords du passage à niveau et à la modification du système d'avertissement (incluant le système de préemption), seront assumés par le CN. La Ville sera responsable des travaux d'installation des feux de circulation, incluant les bases et conduits. Ces travaux incluent l'installation des câbles de préemption requis entre la boîte de contrôle des feux de circulation et la guérite de signalisation de passage à niveau du Chemin de fer. Les coûts reliés à ces travaux seront assumés dans le cadre du projet de réaménagement et de prolongement du boulevard Maurice-Duplessis.

Pour la Ville, aucun coût additionnel au-delà de l'entretien régulier de la chaussée qui est assumé présentement par l'arrondissement. La responsabilité des coûts reliés à l'entretien du passage à niveau a déjà été établie à l'ordonnance R-3547 et est à 100% sous la responsabilité de la Ville.

La zone de visibilité découle de la présence du passage à niveau et c'est donc également la responsabilité de la Ville d'en assumer les coûts. Le plan de signalisation lumineuse de l'intersection du boulevard Maurice-Duplessis et du boulevard St-Jean-Baptiste répond aux normes de Transport Canada à cet effet. L'entretien de cette zone de visibilité est minime.

Les coûts reliés à l'entretien du système d'avertissement ferroviaire est également sous la responsabilité de la Ville. Des frais d'entretien sont déjà versés mensuellement à la compagnie de chemin de fer, via le budget de la division de la géomatique.

Advenant que la Ville ne veuille plus du passage à niveau, il sera de sa responsabilité, à ses frais, d'enlever les installations tel que le système d'avertissement car ils ne seraient plus requis par la compagnie de chemin de fer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du Train de l'Est contribuera à réduire la dépendance à l'automobile, à améliorer la qualité de vie et réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le doublement des voies ferrées permettra le passage du train de l'Est dont la mise en service est prévue en 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le début des travaux du CN pour la construction du passage à niveau est étroitement lié au réaménagement et au prolongement du boulevard Maurice-Duplessis (projet sous la responsabilité de la Direction des transports). Les travaux reliés au réseau d'égouts et d'aqueduc sont actuellement en cours et représente un pré-requis pour la construction du passage à niveau. La direction des transports assurera la coordination des échéanciers de réalisation de ces deux projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN

Conseillère en aménagement - Chef d'équipe

Tél : 514-872-9948

Télécop. : 514-872-4494

ENDOSSÉ PAR

Jean BERTRAND

Chef de division

Tél : 514 872-3130

Télécop. : 514 872-4494

Date d'endos. : 2013-04-30

Dossier # :1134933001

**Dossier # : 1120292004**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel 9104-2523 Québec inc. cède à la Ville les lots 1 574 419 et 4 769 924 d'une superficie totale de 953,5 m ² , et la Ville cède à 9104-2523 Québec inc. le lot 4 769 927 d'une superficie de 922,4 m ² , ces lots étant situés sur le côté nord de la rue St-Ambroise, entre la rue St-Rémi et le prolongement de la rue Butternut, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout sans soulte / Autoriser à cette fin une dépense de 84 189 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 4 769 927 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7166-05

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 4 769 927 du cadastre du Québec;
2. d'approuver un projet d'acte aux termes duquel 9104-2523 Québec inc. cède à la Ville les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et la Ville cède à 9104-2523 Québec inc. le lot 4 769 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ces lots étant situés sur le côté nord de la rue St-Ambroise, entre la rue St-Rémi et le prolongement de la rue Butternut, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sans soulte, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'autoriser à cette fin une dépense nette de 84 189 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-09 13:24**Signataire :**

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1120292004

IDENTIFICATION

Dossier # :1120292004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel 9104-2523 Québec inc. cède à la Ville les lots 1 574 419 et 4 769 924 d'une superficie totale de 953,5 m ² , et la Ville cède à 9104-2523 Québec inc. le lot 4 769 927 d'une superficie de 922,4 m ² , ces lots étant situés sur le côté nord de la rue St-Ambroise, entre la rue St-Rémi et le prolongement de la rue Butternut, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout sans soulte / Autoriser à cette fin une dépense de 84 189 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 4 769 927 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7166-05

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest a demandé la collaboration de la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») afin d'effectuer un échange de terrains vacants entre 9104-2523 Québec inc. (le « Promoteur ») et la Ville pour des lots situés du côté nord de la rue Saint-Ambroise, entre la rue Saint-Rémi à l'ouest et le prolongement de la rue Butternut à l'est.

Dans le but d'assurer une utilisation optimale des terrains dans ce secteur, il a été convenu de procéder à un échange de terrains entre la Ville et le Promoteur de manière à ce que le projet de ce dernier, soit la construction d'environ 130 unités d'habitation en copropriété divise, puisse être réalisé un peu plus à l'ouest et en y utilisant un terrain vacant de la Ville. Ce repositionnement du projet permettra de mieux encadrer l'intersection des rues Saint-Rémi et Saint-Ambroise relativement aux espaces verts au cadre bâti. Il permettra de bonifier la superficie de terrain pouvant être allouée au réaménagement du parc du Lac-à-la-Loutre et de sa jonction avec le collecteur Saint-Pierre, appelé à être transformé dans le cadre d'une initiative de lutte aux îlots de chaleur urbains.

Par ailleurs, l'arrondissement du Sud-Ouest souhaite pouvoir procéder éventuellement au redressement de la courbe de la rue Saint-Ambroise, ainsi qu'au rétrécissement de la surlargeur de la rue Saint-Rémi au niveau de l'intersection. Le projet a donc été développé dans cette perspective.

Considérant l'échange souhaité, la DSTI a élaboré cette entente de gré à gré avec le Promoteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0672 - 23 août 2011 : Modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal de manière à apporter une modification au Plan des parcs et espaces verts.
CA11 200454 - 6 décembre 2011 : Adoption - Projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser un projet résidentiel sur un emplacement situé au nord-est de l'intersection des rues Saint-Rémi et Saint-Ambroise actuellement occupé par le 4751 et le 4855, rue Saint-Ambroise (dossier 1113253006).

DESCRIPTION

La partie du terrain privé vacant à acquérir par la Ville représentée par les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, appartient à 9104-2523 Québec inc. L'acquisition par la Ville de ce terrain d'une superficie de 953,5 m² permettra à l'arrondissement du Sud-Ouest d'y aménager des jardins communautaires. En échange, la Ville cède à la société 9104-2523 Québec inc. un lot vacant situé à l'angle des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi, soit le lot 4 769 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 922,4 m², sur lequel le Promoteur pourra développer une partie de son ensemble de bâtiments résidentiels. Ce projet vise la construction d'environ 130 unités d'habitation en copropriété divise. Ainsi, la superficie totale à céder par la Ville est de 953,5 m² alors que celle à acquérir est de 922,4 m², pour une superficie excédentaire dans cet échange de l'ordre de 31,1 m².

L'échange est effectué aux conditions usuelles. En plus, d'autres obligations ont été ajoutées à l'entente avec le Promoteur dont celle de réhabiliter les sols, à ses frais, du terrain vague cédé à la Ville afin de le rendre conforme aux exigences de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour aménager des jardins communautaires, en plus d'effectuer, à ses frais, une opération cadastrale pour les lots concernés par l'échange. À cet effet, la Ville a prévu une clause résolutoire à l'acte d'échange afin de garantir l'obligation du Promoteur de réhabiliter les sols du terrain cédé à la Ville.

De plus, une partie du terrain sur lequel le projet sera développé par le Promoteur sera grevé, sans frais, d'une servitude en faveur de Bell Canada et Vidéotron Itée, aux fins des services de télécommunications.

JUSTIFICATION

Cet échange est effectué à la demande de l'arrondissement du Sud-Ouest dans le but d'assurer une utilisation optimale des terrains dans ce secteur. En effet, l'entente a été convenue de manière à ce que le projet du Promoteur puisse être réalisé en y utilisant un terrain vacant de la Ville. La Ville obtient en échange un terrain privé appartenant au Promoteur, lequel fera l'objet d'une réhabilitation des sols par le Promoteur, à ses frais, et sera assemblé au parc du Lac-à-la-Loutre, ce qui permettra l'aménagement de jardins communautaires.

Il a été convenu avec le Promoteur que cette transaction soit réalisée sans soulte malgré le fait que la superficie du terrain cédé à la Ville est légèrement plus grande que celle du terrain cédé au Promoteur ainsi que les considérations et obligations contenues au projet d'acte, notamment la servitude et la réhabilitation des sols.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur sur laquelle on doit calculer le montant des taxes payables correspond à sa juste valeur marchande (JVM) au moment de la fourniture. Ainsi, même si nous effectuons un échange sans soulte (aucune contrepartie monétaire), la taxe est payable sur la JVM des biens ou services reçus (réf. : Encadrements administratifs – C-RF-SFIN-P-12-001).

La valeur marchande du terrain cédé à la Ville a été établie par la Section expertise et évaluation immobilières de la DSTI au mois de décembre 2012 entre 872 386 \$ (914,93 \$/m²) et 975 020 \$ (1 022,57 \$/m²) pour une superficie de 953,5 m² et celle du terrain cédé au Promoteur entre 843 931 \$ (914,93 \$/m²) et 943 219 \$ (1 022,57 \$/m²) pour une superficie de 922,4 m².

Un montant de 84 189 \$ net de taxes est à prévoir pour le paiement de la taxe de vente du Québec au PTI de la DSTI considérant que le prix de vente du terrain cédé à la Ville a été fixé à 844 000 \$ (terrain cédé à la Ville : 885,16 \$/m² et terrain cédé au Promoteur : 915 \$/m²) .

Le coût aux livres du lot cédé (4 769 927) est de 227 276,03 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet échange permettra à la Ville d'acquérir un terrain permettant à l'arrondissement du Sud-Ouest d'aménager des jardins communautaires et au Promoteur d'acquérir un terrain appartenant à la Ville permettant la réalisation d'un projet de développement résidentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la réhabilitation des sols du terrain acquis par la Ville, conformément aux termes et conditions prévus au projet d'acte de vente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Julie NADON)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre PRONOVOST

Chargé de soutien technique en immobilier

Tél : 872-7651

Télécop. : 872-8350

Denis Sauvé
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

Tél : 514-872-5493

Télécop. : 514 872 -6249

Date d'endos. : 2013-04-16

Dossier # :1120292004



Dossier # : 1126025002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Gino Melatti Inc. pour une période de 9 ans, à compter du 1er février 2014, un local situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île. La dépense totale est de 3 251 673,92 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8192.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Entreprises Gino Melatti Inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1er février 2014, un local situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île, pour un loyer total de 1 521 119,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de 9 ans, d'un montant d'environ 206 437,61 \$, taxes incluses ;
3. d'autoriser la dépense d'entretien ménager effectuée par la Direction des immeubles, pour la durée du terme de 9 ans, d'un montant d'environ 243 172,13 \$, taxes incluses ;
4. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2013, au locateur Les Entreprises Gino Melatti Inc., représentant un montant de 983 159,66\$, auquel s'ajoute des contingences et des incidences d'un montant de 297 785,25\$, pour une dépense maximale de 1 280 944,91\$ taxes incluses;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-25 16:47

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1126025002

IDENTIFICATION

Dossier # :1126025002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Gino Melatti Inc. pour une période de 9 ans, à compter du 1er février 2014, un local situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie d'environ 975,48 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île. La dépense totale est de 3 251 673,92 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8192.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des services judiciaires dispose d'un chef-lieu et de quelques points de service répartis sur le territoire afin d'offrir les services en matière pénale et criminelle à la population. Actuellement, le secteur du sud de l'île est desservi par le point de service de la cour municipale qui est situé au 4555 rue de Verdun, à l'arrondissement de Verdun, dans des locaux appartenant à la Ville. Ces locaux ne répondent plus aux besoins, car la capacité à tenir des audiences dans la salle unique et les trois comptoirs de service à la clientèle sont désormais insuffisants en regard de l'achalandage croissant. Afin d'offrir un meilleur service à la clientèle et tenir un plus grand nombre d'audiences, il a été convenu de trouver un nouveau local afin de déménager ce point de service dans un local plus grand, car l'agrandissement des locaux actuels n'est pas possible.

Le présent dossier recommande la location d'un local, pour un terme débutant le 1er février 2014 jusqu'au 31 janvier 2023, situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777 boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle, dont l'aménagement prévoit deux salles d'audience et six comptoirs de service à la clientèle. Les aménagements seront réalisés en conformité avec les critères d'allocation d'espaces de travail appliqués par la Direction des stratégies et transactions immobilières. Le total des effectifs est de 15 employés. Ce local est facilement accessible en transport en commun et est situé près du métro Angrignon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 20 0156 - 4 mars 2013 - adoption de la modification de zonage autorisant l'usage d'une cour municipale, pour le local du 7777, boulevard Newman dans l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue du locateur Les Entreprises Gino Melatti Inc., un local utilisé pour les besoins du point de service du sud de l'île de la cour municipale, d'une superficie maximale de 975,48 m² (10 500 pi²) situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 7777 boulevard Newman à LaSalle. Un minimum de 45 espaces de stationnement non réservés, ainsi que deux espaces réservés et identifiés pour la magistrature sont prévus au bail, à même le stationnement extérieur de l'immeuble, et ce, sans frais additionnels. Le terme du bail débute le 1er février 2014 et se termine le 31 janvier 2023. La dépense de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 1 521 119,25 \$ et comprend les frais d'exploitation et les taxes foncières. La dépense d'énergie, pour la durée du terme, représente un montant d'environ 206 437,61 \$, taxes incluses. La Direction des immeubles se chargera d'assurer l'entretien ménager à l'intérieur des lieux loués, selon un contrat qui sera octroyé à l'externe, par appel d'offres à l'automne 2013, selon les règles d'octroi de contrats, le tout aux frais de la Direction des services judiciaires, pour un montant d'environ 243 172,13 \$, taxes incluses, pour la durée du terme.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux d'aménagement, selon un projet clé en main, représentant un montant à remettre au locateur de 983 159,65 \$, soit 93,63 \$/pi², auquel s'ajoutent des incidences et des contingences totalisant 297 785,25 \$, taxes incluses. Les travaux d'aménagement seront réalisés en conformité avec la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal.

La dépense totale pour le terme, incluant la dépense totale de loyer et le coût des travaux d'aménagement, représente 3 251 673,92 \$, taxes incluses.

Le secteur du sud de l'île est actuellement desservi par le point de service de la cour municipale qui est situé au 4555 rue de Verdun, près de la station de métro Verdun (\pm 89 m). Le site du 7777 boulevard Newman se situe au centre des secteurs desservis, soit les arrondissements Lachine, LaSalle, Verdun et du Sud-Ouest. La proximité de la desserte autoroutière et de la station de métro Angrignon (\pm 2,2 km) en fait un emplacement stratégique. De plus, le circuit d'autobus du boulevard Newman est l'un du réseau "10 minutes maximum" de la STM assurant ainsi le transport des usagers toutes les 7 minutes.

JUSTIFICATION

La recherche de site a débuté à la fin de l'année 2010 et n'a pas fait l'objet d'un appel de propositions. Les recherches dans le secteur ont permis de repérer 17 sites potentiels qui ont été analysés. Le site du 7777 boulevard Newman respecte davantage l'ensemble des critères recherchés par la Direction des services judiciaires, tels la situation géographique du local, la présence de stationnement et l'aménagement du local. De plus, il s'avère être le plus économique.

Le site a été approuvé par l'arrondissement de LaSalle et la modification de zonage permettant l'usage d'une cour municipale est entrée en vigueur le 4 mars 2013 (Résolution CA13 20 0156).

Le loyer du bail actuel présente un taux de 18,14\$/pi² brut, ce qui est admissible considérant que le taux brut de location, pour un espace à bureaux dans ce secteur, se situe entre 17,00 \$/pi² et 25,00 \$/pi².

Le coût des travaux d'aménagement représente une dépense juste compte tenu du fait qu'il

se situe dans le bas de la fourchette des coûts habituellement payés pour l'aménagement d'un projet comparable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer :

Superficie locative	Loyer annuel 2014-2023
975,48 m ² (10 500 pi ²)	
Loyer unitaire annuel incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	147 000 \$
Frais d'électricité	19 950 \$
Frais d'entretien ménager	23 500 \$
Loyer brut annuel	190 450 \$
TPS - 5%	9 522,50 \$
TVQ - 9,975 %	<u>18 997,39 \$</u>
Loyer annuel total	218 969,89 \$
Ristourne de TPS pour 2014	9 522,50 \$
Loyer net	209 447,39 \$

La dépense de loyer unitaire est fixe pour la durée du bail. Le loyer unitaire inclut les frais d'exploitation et les taxes foncières et totalise, pour le terme de 9 ans, une dépense de 1 521 119,25 \$, taxes incluses.

La dépense pour le coût d'électricité pour le terme de 9 ans est d'environ 206 437,61 \$, taxes incluses. Cette dépense sera ajustée annuellement selon le coût réel.

La dépense d'entretien ménager pour le terme de 9 ans est d'environ 243 172,13 \$, taxes incluses. Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation et selon l'augmentation annuelle prévue selon le décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal.

La dépense totale de loyer pour le terme de 9 ans est de 1 970 728,99 \$, taxes incluses.

Coût des travaux d'aménagement :

	2013
Coût des travaux d'aménagement clé en main	855 107,33 \$
TPS - 5%	42 755,37 \$
TVQ - 9,975%	<u>85 296,96 \$</u>
Coût total des travaux à remettre au locateur	983 159,66 \$ ⁽¹⁾
Contingences	85 000,00 \$
Incidences	174 000,00 \$ ⁽²⁾
TPS - 5%	12 950,00 \$
TVQ - 9,975%	<u>25 835,25 \$</u>
	297 785,25 \$
Total	1 280 944,91 \$ ⁽³⁾
Recouvrement TPS pour 2013	55 705,37 \$
Coût total net des travaux	1 225 239,54 \$

(1) Le coût des travaux d'aménagement, selon un projet clé en main à remettre au locateur, est de 983 159,66 \$, incluant la TPS et la TVQ.

(2) Les incidences sont prévues pour l'achat de mobilier premier, pour la fourniture et l'installation d'un système d'appel des témoins et d'enregistrement des audiences, pour le branchement du système d'alarme intrusion à la centrale de la Ville, pour le branchement au réseau de la Ville et pour les frais de déménagement.

(3) Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 1 280 944,91 \$.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 3 251 673,92 \$, incluant la dépense totale de loyer, le coût total des travaux d'aménagement, la TPS et la TVQ.

L'objet du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI. La dépense totale de loyer (loyer unitaire, frais d'électricité et d'entretien ménager) sera payée à même le budget de fonctionnement de la Direction des services judiciaires, tandis que le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences et les incidences, sera payé par le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m².

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ce projet comporte des éléments opérationnels positifs et bénéfiques pour la Ville de Montréal, tels que décrits à la section contexte du présent dossier décisionnel, ainsi que dans l'intervention détaillée de la cour municipale (Direction des services judiciaires). La non-réalisation nuira au service à la clientèle et comportera des risques importants pour la continuité des opérations de la cour municipale, notamment au niveau des revenus et des règles judiciaires pour la tenue des audiences.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par la Direction des services judiciaires afin de faire connaître aux citoyens le nouvel emplacement du point de service du sud de l'île de la cour municipale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: 30 mai 2013

Prise de possession des locaux: 15 janvier 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le bail provient de la banque de documents juridiques et a été préparé en conformité avec les politiques de la Ville. Une copie de la Politique de gestion contractuelle a été remise au locateur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires (Lucie DAUPHINAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre BLANCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Yannik SAUVÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Sylvain LESSARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL

Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394

Télécop. 514-280-3597

:

Danielle Lavigne, chef de section
Section administration
immobilière - agglomération
Tél. : 514-872-7977

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514-872-3957

Télécop. : 514-280-3597

Date d'endos. : 2013-02-11

Dossier # :1126025002



Dossier # : 1135373001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière _local
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation par laquelle la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM), pour une durée de 3 ans, à compter du 1er juin 2013, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins administratives, moyennant un loyer total de 43 162,34 \$ TPS incluse

Il est recommandé:

1- d'approuver la convention de prolongation d'une durée de trois ans, par laquelle la Ville de Montréal loue, à des fins administratifs, à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM), à compter du 1^{er} juin 2013, des locaux (# 319 et # 323) d'une superficie d'environ 159 m², situés au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant un loyer total de 43 162,34 \$ incluant la TPS de 5 %, aux clauses et conditions stipulées à la convention de prolongation;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-25 16:54

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1135373001

IDENTIFICATION

Dossier # :1135373001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière _local
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation par laquelle la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM), pour une durée de 3 ans, à compter du 1er juin 2013, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins administratives, moyennant un loyer total de 43 162,34 \$ TPS incluse

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que Montréal Arts Interculturels, Regroupement québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.

Depuis le 1^{er} mai 1998, la Ville loue à l'organisme Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM), deux locaux d'une superficie totale de 159 m² pour des fins administratives. ACEM est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission de lutter contre la pauvreté et l'exclusion par une approche centrée sur le crédit communautaire.

En mars dernier, la Direction de la diversité sociale (DDS), a mandaté la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) afin de procéder à la rédaction d'un contrat de location dans le but de prolonger l'occupation de l'organisme ACEM dans ses locaux au Centre Strathearn.

Le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes une convention de prolongation en faveur de l'ACEM pour une durée additionnelle de 3 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0695 – le 21 septembre 2010 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire de Montréal (ACEM), deux locaux (319 et 323) situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} juin 2010 pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer total de 37 618,86 \$, plus les taxes applicables.

CM07 0488 – le 27 août 2007 - approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire de Montréal (ACEM), deux locaux (319 et 323) situés au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} juin 2007 pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer annuel de 10 290 \$ pour la première année.

CM04 0536 – le 23 août 2004 - approuver un projet de bail par lequel la Ville Montréal loue, à des fins de formation, à l'Association communautaire de Montréal (ACEM), deux locaux (319 et 323) situés au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} juin 2004 pour une durée de 3 ans.

CO01 02135 – le 7 août 2001 - approuver le projet de bail par lequel la Ville loue gratuitement à l'Association communautaire de Montréal (ACEM) pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2001, des espaces d'une superficie de 1715 pi², situés au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins d'activités de développement économique.

CO98 00789 – le 30 avril 1998 - approuver un projet de bail par lequel la Ville à l'Association communautaire de Montréal (ACEM un espace à bureaux situé au 385, rue Sherbrooke Est, pour une période de 3 ans à compter du 1 mai 1998, moyennant un loyer annuel de 5 652.50 \$ la première année, de 6 460 \$ la deuxième année et de 7 267.50 \$ la troisième année, incluant les frais d'exploitation;

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver la convention de prolongation par laquelle la Ville loue à l'organisme ACEM deux locaux (local 319 et 323), d'une superficie totale de 159 m², situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1^{er} juin 2013, pour une durée de 3 ans, pour des fins administratives, moyennant un loyer total de 43 162,34 \$ TPS incluse.

Le locataire a la responsabilité de voir lui-même à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécanique, électrique et de plomberie.

JUSTIFICATION

La DSTI est en accord avec l'occupation de cet organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales, L'intervention de la DDS justifie davantage le projet de prolongation de cet espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette répartie selon les tableaux suivants:

	Loyer antérieur	2013 (7 mois)	2014	2015	2016 (5 mois)	Total
Loyer annuel (avant TPS)	12 912,00 \$	7 757,96 \$	13 532,10 \$	13 938,06 \$	5 878,87 \$	41 106,99 \$
TPS	645,60 \$	387,90 \$	676,60 \$	696,90 \$	293,94 \$	2 055,35 \$
Loyer annuel (incluant TPS)	13 557,60 \$	8 145,86 \$	14 208,70 \$	14 634,96 \$	6 172,81 \$	43 162,34 \$
Ristourne	645,60 \$	387,90 \$	676,60 \$	696,90 \$	293,94 \$	2 055,35 \$
Loyer net	12 912,00 \$	7 757,96 \$	13 532,10 \$	13 938,06 \$	5 878,87 \$	41 106,99 \$

Aucun montant de TVQ n'est applicable, puisque l'organisme est exonéré de TVQ.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 86,18 \$ le mètre carré.

Le taux de location annuel marchand pour ce local oscille entre 161 \$ et 183 \$ le mètre

carré.

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 40 936 \$. La subvention est établie de la façon suivante : $((161 \text{ \$/m}^2 + 183 \text{ \$/m}^2) / 2 - 86,18 \text{ \$/m}^2) \times 159 \text{ m}^2 \times 3 \text{ ans} = 40\,936 \text{ \$}$.

Le tableau suivant représente les dépenses prévues par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité).

	2012 (budget)	2013 (budget)
Frais d'exploitation déboursés par la Ville	± 11 090 \$ (± 69,75 \$/m ²)	± 8 365 \$ (± 52,61 \$/m ²)

Les frais seront facturés à la DDS selon les directives de facturation internes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE, mai 2013
CM, mai 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de bail est conforme aux politiques et les pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle est intégrée au document.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Marc RIVEST)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin THERIAULT

Chargé de soutien technique en immobilier

Tél : 514-872-4984**Télécop. :** 514-872-8350André CAZELAIS
Chef de section
514-872-2419**ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514-872-3957**Télécop. :** 514-872-8350**Date d'endos. :** 2013-04-15**Dossier # :1135373001**

CE : 20.036

2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1124733005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée, pour une période additionnelle de deux (2) ans et dix (10) mois à compter du 1er mars 2013, des locaux situés au 1151 rue Mill (8189), à Montréal, d'une superficie locative de 1 217,74 m ² , à des fins d'entreposage et de stationnement, pour un loyer total de 274 098,42 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée, pour une période de deux (2) ans et dix (10) mois, à compter du 1er mars 2013, des locaux situés au 1151 rue Mill, d'une superficie locative de 1 217,74 m², à des fins d'entreposage et de stationnement, pour un loyer total de 274 098,42 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-08 11:37

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1124733005

IDENTIFICATION

Dossier # :1124733005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée, pour une période additionnelle de deux (2) ans et dix (10) mois à compter du 1er mars 2013, des locaux situés au 1151 rue Mill (8189), à Montréal, d'une superficie locative de 1 217,74 m ² , à des fins d'entreposage et de stationnement, pour un loyer total de 274 098,42 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet Quartier Bonaventure, " l'huissierie", un espace d'entreposage situé entre les rues Ottawa et Wellington sous l'autoroute Bonaventure, a été relocalisé pour permettre l'exécution des travaux d'abaissement du tablier de l'autoroute. L'entreposage contenu dans "l'huissierie" comprend principalement du matériel lourd pour les travaux d'aqueduc et d'égout. Il avait été envisagé de déménager ce matériel sur le site du 1455 rue Bercy à l'emplacement de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie. En examinant cette option de près, il s'avère qu'elle présente de sérieuses lacunes tant pour le déroulement du projet de la nouvelle cour de services que pour les opérations des travaux publics et nécessite des travaux majeurs (abaissement du plancher surélevé). À la demande du Service des Travaux publics de Ville-Marie, une option plus viable a été retenue. Il s'agit du 1151 rue Mill qui est à proximité du Centre-ville et de la cour de la Commune nettement plus avantageux pour l'arrondissement. L'immeuble présente plusieurs avantages tels que l'usage d'un terrain de grande surface de 9 907,6 m², bâtiment sécurisé par un système d'alarme et clôturé et frais de location peu élevés.

Le site représente le meilleur choix parmi les autres sites analysés et la visite des espaces disponibles n'a pas permis de trouver d'autres sites plus intéressants à meilleur prix.

Étant donné l'échéancier du Projet Bonaventure et l'urgence de dégager le dessous de l'autoroute pour novembre 2012, il a été convenu dans un premier temps, un projet de bail de courte durée, permettant un déménagement rapide du matériel d'aqueduc et d'égout. Dans un deuxième temps, avant l'échéance du bail expirant le 28 février 2013, il était prévu qu'une demande de prolongation de bail serait adressée aux instances pour une période de deux (2) ans, jusqu'à ce que la nouvelle cour de services de Ville-Marie soit prête à recevoir ces installations. Afin de se laisser une marge de manoeuvre et de l'arrimer avec l'expiration du bail du site Ann expirant le 31 décembre 2015, la prolongation sera finalement pour une période de deux (2) ans et dix (10) mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA124733001 - 1 novembre 2012 Approbation du bail de quatre (4) mois a/c 1er novembre 2012 pour un loyer total de 39 187,34 \$.

CM11 0025 - 24 janvier 2011 Accepter la demande de l'arrondissement de Ville-Marie pour la gestion globale de relocalisation temporaire et permanente de la cour de voirie, en lien avec le projet de l'autoroute Bonaventure, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CA10 240658 - 23 décembre 2010 Mandater la Division des stratégies et des transactions immobilières pour faire la gestion globale du dossier des cours de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée, pour une période de deux (2) ans et dix(10) mois, à compter du 1er mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2015, des locaux situés au 1151 rue Mill (8189), à Montréal, d'une superficie locative de 1 217,74 m², à des fins d'entreposage et d'un terrain de 9 907,6 m² pour l'entreposage extérieur et de stationnement, pour un loyer total de **274 098,42 \$**, taxes incluses.

Les frais de déneigement, les frais d'entretien mineur de l'immeuble et les travaux d'aménagements décrits au bail (voir document # 1 en pièce jointe: article 6.1 et 7.2 du bail) sont à la charge de l'arrondissement de Ville-Marie.

En vertu du bail, la Ville de Montréal accepte les Lieux Loués dans l'état environnemental actuel et de prendre toutes les mesures nécessaires pour garder les Lieux Loués dans leur condition environnementale actuelle. La Ville fournira dans les 30 jours avant la fin de la durée du bail ou du renouvellement, à ses frais un rapport environnemental estimé à 10 000,00 \$ excluant les taxes de vente. Si ce rapport indique qu'il y a eu une aggravation de la condition environnementale actuelle des Lieux Loués, la Ville assumera le coût de tous les travaux requis pour remettre les Lieux Loués dans la condition environnementale actuelle. Il est prévu que l'usage du site sert d'entreposage et de stationnement pour les travaux d'aqueduc et d'égout au service des travaux publics et pour aucune autre fin. Dans la mesure que la Ville respecte l'engagement, il est peu probable qu'il y ait une aggravation de la condition environnementale.

En vertu du projet de bail, la Ville doit verser un loyer de base annuel de 43 822,08 \$ pour la première année, des frais d'électricité estimée à 6 750,00 \$, des taxes municipales de 27 788,40 \$ et d'éventuelles taxes scolaires estimées à 1 500,46 \$, avant les taxes de vente, pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2014 (Voir document # 2 en pièce jointe). La Ville versera au locateur des taxes foncières selon le coût réel payé par le locateur.

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite prolonger l'occupation de ces espaces qui conviennent à ses besoins. La prolongation du bail permet d'arrimer avec la date d'ouverture du 1455 rue Bercy (nouvelle cour de services). Les activités de prospection n'ont pas permis de trouver d'autres sites à meilleurs prix. Le taux du loyer de base annuel proposé pour la première année du bail est de 35,99 \$ le mètre carré. Le bail prévoit indexer le loyer de base relié à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, estimé à 1,44 % en 2013. Le taux de location est avantageux par rapport à d'autres sites pour lesquels les taux oscillent entre 40,00 \$ et 55,00 \$ le m².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La superficie locative des locaux est de 1 217,74 m² et la superficie du terrain est de 9 907.6 m².

	Loyer proposé 03-2013 02-2014	Loyer proposé 03-2014 02-2015	Loyer proposé 03-2015 12-2015	Loyer total
Loyer de base	43 822,08 \$	44 453,16 \$	37 577,70 \$	125 852,94 \$
Taxes municipales	27 788,40 \$	27 788,40 \$	23 157,00 \$	78 733,80 \$
Taxes scolaires prévisibles	1 500,46 \$	1 500,46 \$	1 250,38 \$	4 251,30 \$
Rapport environnemental			10 000,00 \$	10 000,00 \$
Frais d'électricité	6 750,00 \$	6 912,00 \$	5 898,24 \$	19 560,24 \$
Total avant taxes	79 860,94 \$	80 654,02 \$	77 883,32 \$	238 398,28 \$
TPS	3 993,05 \$	4 032,70 \$	3 894,17 \$	11 919,91 \$
TVQ	7 966,13 \$	8 045,24 \$	7 768,86 \$	23 780,23 \$
Total incluant taxes	91 820,12 \$	92 731,96 \$	89 546,35 \$	274 098,42 \$
Ristourne de TPS	3 993,05 \$	4 032,70 \$	3 894,17 \$	11 919,91 \$
Coût total net	87 827,07 \$	88 699,26 \$	85 652,18 \$	262 178,51 \$

Le fonds du PTI de la Direction des stratégies et des transactions immobilières (DSTI) assumera le loyer du bail pour un montant estimé de **274 098,42 \$**, incluant les taxes.

L'administration générale du compte d'électricité sera prise en charge par la Division Énergie et Environnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien de cette location permettra la poursuite des activités et d'arrimer avec la date d'ouverture de la nouvelle cour de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de bail: 1er mars 2013
 Approbation du CM: mai 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques et règlements en ce domaine. La politique de gestion contractuelle a été intégrée au bail.
 Dossier : 8189-001

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert L. LALIBERTÉ

Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-2791

Télécop. : 514 872-2222

Marie-Hélène LESSARD
Chef de section administration
immobilière - Arrondissements
Tél.: 514 872-7826

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division - Gestion immobilière

Tél : 514-872-3957

Télécop. : 514 872-2222

Date d'endos. : 2013-04-16

Dossier # :1124733005



Dossier # : 1134248005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville, réglant les modalités de l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la place Royale et au 150 rue Saint-Paul ouest (6995,5m ²) et autoriser à cette fin une dépense de 5 140 600 \$ en 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 5 140 600 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin d'exploiter le musée dans les immeubles situés au 350 de la place Royale et au 150 rue Saint-Paul ouest (6995,5m²), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-08 12:05

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1134248005

IDENTIFICATION

Dossier # :1134248005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville, réglant les modalités de l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la place Royale et au 150 rue Saint-Paul ouest (6995,5m ²) et autoriser à cette fin une dépense de 5 140 600 \$ en 2013.

CONTENU

CONTEXTE

En 1994, la Ville a conclu avec la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (la Société), une entente afin de transférer la gestion de cet équipement en prévoyant à cette fin une subvention annuelle à cet organisme à but non lucratif. Depuis, les ententes ont été renouvelées sur une base annuelle ou triennale sur la base des discussions entre le musée et la Ville. La dernière entente triennale a pris fin le 31 décembre 2012.

Comme l'organisme occupe des bâtiments appartenant à la Ville, celle-ci et la Société doivent aussi convenir d'un bail. Ce bail concerne les immeubles sis au 350, Place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest à Montréal et la superficie locative est de 6995,5 m². Le bail a été renouvelé du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012, puis prolongé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Étant donné que le bail et la présente convention sont généralement conclus de manière concomitante afin d'harmoniser tous les aspects liés à l'occupation des immeubles, la durée de la présente convention est d'un an. Au cours de l'année, la Direction de la culture et du patrimoine et la Société discuteront des termes et conditions d'un bail et d'une convention à long terme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1097 - 17 décembre 2012 -Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, à des fins de musée, deux immeubles d'une superficie d'environ 6 995,5 mètres

carrés, situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2013, moyennant un loyer total de 25 566,53 \$, taxes incluses.

CM11 0483 - 21 juin 2011 - Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière les immeubles situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, à compter du 1^{er} janvier 2009, jusqu'au 31 décembre 2012, moyennant un loyer total de 85 916,06 \$.

CM10 0936 - 16 décembre 2010 - Approuver un projet de convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville établissant les modalités de l'exploitation d'un musée, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012 / Autoriser une dépense de 4 390 600 \$ en 2010, de 4 640 600 \$ en 2011 et de 4 890 600 \$ en 2012, à cette fin.

CG08 0025 - 31 janvier 2008 - Approuver un projet de convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville, prévoyant les modalités de l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, (83 801 p2), pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008./ Autoriser une dépense de 4 140 600 \$ à cette fin.

CG07 0406 - 31 octobre 2007 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière les immeubles situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, à compter du 1^{er} janvier 2008, jusqu'au 31 décembre 2008, moyennant un loyer total de 20 950,00 \$.

DESCRIPTION

Le projet de convention couvre la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Il établit les obligations des parties, incluant la contribution financière de la Ville. Pour sa part, la Société s'engage notamment à maintenir les activités du musée et à fournir une demande de projet de renouvellement de ses équipements muséologiques, des vestiges et des expositions permanentes. La convention est d'une durée d'un an pour s'harmoniser avec la durée du bail approuvé en décembre 2012.

JUSTIFICATION

La Ville a exprimé, dans sa Politique de développement culturel, sa volonté de faire reconnaître comme musée national le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière. Il y a lieu, dans cette perspective, de poursuivre la révision du statut de ce musée, tout en maintenant la relation contractuelle entre la Ville et la Société. La convention proposée permettra de maintenir la relation contractuelle entre les deux parties pour une année. Elle assurera la stabilité nécessaire à la Société pour le maintien de sa vocation muséologique et de ses installations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution annuelle de la Ville en 2013 est de 5 140 600 \$. Cette somme est prévue dans les dépenses de contributions de la Ville. L'approbation du versement de cette contribution financière fait partie d'un dossier distinct concernant l'ensemble des paramunicipales soutenues par la Ville qui a été présenté et a fait l'objet d'une résolution du conseil municipal le 10 décembre 2012 (sommaire n° 1124866001 et résolution n° CM12

1032).

Selon les états financiers de la société, la contribution annuelle de la Ville représentait, 53 % en 2010, 53 % en 2011 et 56 % en 2012 du fonds d'exploitation.

	2010	2011	2012
Contribution financière annuelle Ville	4 390 600 \$	4 640 600 \$	4 890 600 \$
Fonds d'exploitation de la société	8 269 414 \$	8 669 448 \$	8 665 065 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture et au patrimoine, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette convention permettra à la Société de continuer à gérer un équipement muséal de première importance, dont le rôle s'inscrit dans les objectifs visés par la Ville en matière de patrimoine et de muséologie au profit des Montréalais et des visiteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S/O

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Isabelle LUSSIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Margot BOURGEOIS

conseillère en planification

Tél : 872-0580

Télécop. : 872-1153

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS

Chef de division

Tél : 872-5592

Télécop. : 872-1153

Date d'endos. : 2013-03-25

Dossier # :1134248005



Dossier # : 1130018002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014 et approuver les onze projets de convention à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période 2013 et 2014 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux;
- 2.. d'approuver les onze projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

	2013	2014	TOTAL
Festival international de jazz de Montréal inc.	550 000 \$	550 000 \$	1 100 000 \$
Festival Juste pour rire/ Just for Laughs	550 000 \$	550 000 \$	1 100 000 \$
Festival Montréal en lumière inc.	550 000 \$	550 000 \$	1 100 000 \$
Cité des arts du cirque	550 000 \$	550 000 \$	1 100 000 \$
Les Arts Carnavallent	300 000 \$	300 000 \$	600 000 \$
Les FrancoFolies de Montréal inc.	275 000 \$	275 000 \$	550 000 \$
Festival TransAmériques	275 000 \$	275 000 \$	550 000 \$
Festival canadien des films du monde	150 000 \$	150 000 \$	300 000 \$
Festival du nouveau cinéma	130 000 \$	130 000 \$	260 000 \$

Fondation Québec cinéma	105 000 \$	105 000 \$	210 000 \$
Festival Mode & Design Montréal	100 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
GRAND TOTAL	3 535 000 \$	3 535 000 \$	7 070 000 \$

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-08 12:34

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1130018002

IDENTIFICATION

Dossier # :1130018002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014 et approuver les onze projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 février 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs montréalais pour les années 2013 et 2014. Ceci permet de poursuivre les contributions à neuf (9) organismes culturels (le Festival international de jazz de Montréal, le Festival Juste pour rire, Les FrancoFolies de Montréal, le Festival des films du monde, le Festival Montréal Complètement Cirque, le Festival TransAmériques, le Carnaval, le Festival Montréal en lumière et Montréal Festimania et d'ajouter quatre (4) événements porteurs d'avenir pour Montréal (le Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, le Festival Mode & Design Montréal et La Féria du vélo). Le comité exécutif a également approuvé l'instauration d'un nouveau volet pour contribuer à des marchés et des vitrines très spécifiques pour pouvoir apporter un soutien financier à des événements qui contribuent fortement au rayonnement de Montréal et à l'exportation de nos produits culturels.

Onze (11) de ces organismes font l'objet du présent dossier décisionnel pour la signature des conventions de soutien financier prévues à cet effet par la Ville et le Gouvernement du Québec. Il s'agit de : Festival international de jazz de Montréal inc, Festival Juste pour rire/ Just for Laughs, Festival Montréal en lumière inc, La Cité des Arts du Cirque (Festival Montréal Complètement Cirque), Les Arts Carnavales (Le Carnaval), Festival TransAmériques, Les FrancoFolies de Montréal inc, Festival canadien des films du monde, Festival du nouveau cinéma de Montréal et Fondation Québec cinéma (ancienne appellation Les Rendez-vous du cinéma québécois), Festival Mode & Design Montréal.

À noter que, pour des raisons administratives, Montréal Festimania, La Féria du vélo et le volet Marchés et vitrines feront l'objet de sommaires décisionnels présentés ultérieurement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budget en conséquence.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole

d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CM10 0696 - 21 septembre 2010 - Approuver les projets de conventions de soutien financier à neuf festivals et organismes montréalais pour la période 2010-2012.

CG08 0273 - 28 mai 2008 - Mettre en oeuvre une première étape du Plan de développement des festivals / Convenir d'ententes triennales de développement avec le Festival international de jazz de Montréal (500 000\$ annuellement), le Festival Juste pour rire (500 000\$ annuellement) et les FrancoFolies de Montréal (200 000\$ annuellement) / Maintenir le budget du Programme de soutien aux festivals et événements culturels à son montant initial.

DESCRIPTION

Les conventions à cet effet ont été signées par les onze organismes. Il s'agit maintenant de les faire approuver officiellement par les instances décisionnelles. Les textes des conventions ont été rédigés conformément à la convention type déjà convenue entre le MAMROT et la Ville de Montréal pour les projets financés à même le Fonds de 175 M\$.

JUSTIFICATION

Toutes les conventions signées à cet effet l'ont été dans le cadre du Fonds Montréal 2025, mis à la disposition de la Ville par le Gouvernement du Québec pour concrétiser des projets dans le cadre de la stratégie Imaginer - Réaliser Montréal 2025. Les festivals et événements culturels sont considérés, à juste titre, comme une composante majeure de l'image de marque de Montréal. Leur contribution essentielle à l'accès aux arts et à la culture, de même qu'à la qualité de vie montréalaise, est largement démontrée et les multiples bénéfices qu'on en retire sont d'ordre économique, culturel et social. En contrepartie de ces contributions, les organismes en question s'engagent tous à produire des résultats enrichis et à générer des retombées multiples et tangibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant présente le détail des contributions pour la période 2013-2014.

	2013	2014	TOTAL
Festival international de jazz de Montréal inc.	550 000 \$	550 000 \$	1 100 000 \$
Festival Juste pour rire/ Just for Laughs	550 000 \$	550 000 \$	1 100 000 \$
Festival Montréal en lumière inc.	550 000 \$	550 000 \$	1 100 000 \$
Cité des arts du cirque	550 000 \$	550 000 \$	1 100 000 \$
Les Arts Carnavallent	300 000 \$	300 000 \$	600 000 \$
Les FrancoFolies de Montréal inc.	275 000 \$	275 000 \$	550 000 \$
Festival TransAmériques	275 000 \$	275 000 \$	550 000 \$
Festival canadien des films du monde	150 000 \$	150 000 \$	300 000 \$
Festival du nouveau cinéma	130 000 \$	130 000 \$	260 000 \$

Fondation Québec cinéma	105 000 \$	105 000 \$	210 000 \$
Festival Mode & Design Montréal	100 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
GRAND TOTAL	3 535 000 \$	3 535 000 \$	7 070 000 \$

Tous les organismes présentés dans le tableau sont de compétence locale. Les octrois sont imputés à même le Fonds de 175 M\$ mis à la disposition de la Ville par le Gouvernement du Québec pour la réalisation de son plan stratégique Montréal 2025. Ce Fonds est géré par le Service des finances et ne nécessite aucun budget additionnel.

En ce qui concerne la contribution 2013 à la Fondation Québec cinéma, la Ville a versé en 2012 à l'Organisme (anciennement appelé Les Rendez-vous du cinéma québécois) une somme de 50 000\$ pour l'édition 2013 via le compte de frais payés d'avance. La somme restante à verser est donc de 55 000\$ pour l'édition 2013.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nouvelle entente signée en juillet 2012 entre le MAMROT et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés par le Fonds Montréal 2025 devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Tous les festivals et événements répertoriés ici devront donc montrer des résultats probants à cet égard et les conventions à être signées seront explicites à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionne et renforce Montréal comme « *La ville des festivals* »;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole;
- contribue à une animation urbaine de qualité;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu, tel que convenu avec la Direction des communications. Par ailleurs, la visibilité de Montréal sera bonifiée dans le cadre des conventions à être établies et soumises aux instances.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec chacun des festivals et événements concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif et du conseil municipal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL
commissaire

Tél : 872-7844

Télécop. : 872-1153

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE

Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884

Télécop. : 514 872-3409

Date d'endos. : 2013-04-22

Dossier # :1130018002



Dossier # : 1130679002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 173 000 \$ à 33 organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 173 000 \$, aux 33 organismes ci -après désignés, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements – 2013, et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJETS	PÉRIODES	MONTANTS
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	Festival interculturel de Pointe Saint-Charles	2 et 3 août 2013	2 000 \$
L'organisation Inde-Canada inc	United day parade 11 édition	18 août 2013	2 000 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Festival de la Petite-Bourgogne	7 septembre 2013	3 000 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal 2013	9 au 24 novembre 2013	10 000 \$
Société montréalaise des jeux des Highlands	Montréal Highland games - Festival écossais de Montréal	3 et 4 août 2013	6 000 \$
Réseau de communication pour la prévention des actes criminels	9e édition des Journées africaines	25 et 26 mai 2013	2 000 \$
L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO)	Parc-O-Fête	6 juillet 2013	5 000 \$
Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent	Festival Under Pressure	10 et 11 août 2013	2 500 \$

Table de concertation sur la culture de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Carnaval Estival de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve 4e édition	9 au 11 août 2013	5 000 \$
Playmas Montreal cultural association inc.	Taste of Caribbean - Un goût des caraïbes	18 et 19 mai 2013	5 000 \$
Festival du Film Grec de Montréal	5e édition du Festival du film Grec de Montréal	25 au 31 octobre 2013	3 000 \$
Association Rocade	7e festival du film Roumain de Montréal 2013	28 novembre au 8 décembre 2013	2 000 \$
L'Île de Cuba / La isla de Cuba	Festival international Cubaneando 2013	27 et 28 juillet 2013	1 000 \$
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Fête de la paix de Saint-Pierre	21 septembre 2013	3 000 \$
Festival de contes Il était une fois	Festilou 2013 - 4e édition	18 avril au 5 mai 2013	2 000 \$
Festival International de Tango de Montréal	Festival International de Tango de Montréal - 2013 - 11e édition	13 au 18 août 2013	4 500 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal International 2013	5 octobre 2013	2 500 \$
Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories 2013	23 novembre 2013	4 000 \$
Comité international pour la promotion du Créole et de l'alphabétisation (kepkaa)	Mois du Créole, 12e édition	1er au 31 octobre 2013	5 000 \$
Mon resto Saint-Michel	Festival des nations - 8e édition	4 et 6 juillet 2013	4 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine Italienne de Montréal 20e édition	2 au 18 août 2013	25 000 \$
Arc-en-ciel d'Afrique	Massimadi 5e édition	25 février au 2 mars 2013	3 000 \$
Communauté Hellénique de Montréal	La flamme Hellénique Panigri Evangelimos	13 au 19 août 2013	8 000 \$
Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA)	Festival international de Steelpan de Montréal	5 au 7 juillet 2013	2 000 \$
Fondation Fabienne Colas	8e Festival international du film Black de Montréal	19 au 29 septembre 2013	15 000 \$
Vues d'Afrique	Urbafricana 2e édition	4 au 6 juillet 2013	2 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Festival des arts urbains Hip Hop You Don't Stop 2013	21 et 22 septembre 2013	3 500 \$
Aréna des Arts	Lusarts 2013 - Festival de la culture Luso-afro-brésilienne à Montréal	6 au 28 septembre 2013	1 000 \$
La société fantômes étrangers inc.	Festival Accès Asie 18e édition (geste de partage)	2 au 19 mai 2013	8 000 \$

Un itinéraire pour tous	Une fenêtre sur le monde d'ici et d'ailleurs	27 et 28 septembre 2013	2 000 \$
Alchimie, Créations et culture	Festival du Monde Arabe de Montréal - 13e édition	26 octobre au 11 novembre 2013	20 000 \$
Festival Flamenco Montréal	FFLAM 2013	6 au 14 septembre 2013	5 000 \$
Fondation LatinArte	Festival LatinArte, 5e édition	12 septembre au 12 octobre 2013	5 000 \$

2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-08 10:31

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

 Directeur
 Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1130679002

IDENTIFICATION

Dossier # :1130679002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 173 000 \$ à 33 organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2013.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction associée Cinéma - Festivals - Événements (DACFE) est responsable de l'application du *Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2013 (PSDEC - 2013)*. Ce programme vise à soutenir les efforts d'organisation et de promotion de festivals et d'événements qui favorisent l'expression et le partage de la diversité culturelle montréalaise.

Pour l'édition 2013, les mêmes balises et encadrements que les années antérieures ont été utilisés, à savoir une procédure d'appel de projets et d'évaluation. Les principales opérations de communication, d'appel de soumission, de réception de projet et de sélection se sont déroulées du 23 novembre 2012 au 18 janvier 2013.

1. Appel de soumission de projets auprès des organismes (envois aux organismes, affichage sur le site Internet de la Ville, séances d'information le 10 décembre 2012) et diffusion de l'information auprès des arrondissements;
2. Clôture de la période de soumission de projets le 18 janvier 2013 et traitement des demandes déposées au *PSDEC - 2013*. L'admissibilité des demandes a été faite au mois de janvier 2013. L'analyse et la sélection des projets ont été réalisées en février 2013 par un jury composé d'un représentant de la Direction de la culture et du patrimoine, d'un représentant de la Direction de la diversité sociale et d'un expert externe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0961, du 13 juin 2012 - Accorder un soutien financier total de 170 000 \$ à 32 organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2012. Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Alchimie, Créations et culture dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012.

CE11 0590, du 27 avril 2011. Accorder un soutien financier total de 184 500 \$ à 39 organismes, à même le budget de fonctionnement de la Ville, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2011.

DESCRIPTION

La DACFE a reçu des demandes de soutien financier totalisant un montant de 670 000 \$. Le comité de sélection a retenu 33 projets, en provenance de 33 organismes, qui correspondent aux quatre objectifs du programme :

1. Soutenir la réalisation de festivals et d'événements faisant la promotion de la diversité des expressions et favorisant le rassemblement de différentes communautés ethnoculturelles montréalaises;
2. Encourager la réalisation de projets qui favorisent le maillage ou le métissage des expressions entre diverses communautés ethnoculturelles par le biais d'événements ou de festivals culturels rassembleurs;
3. Assurer à la population une plus grande accessibilité à ces événements et festivals;
4. Favoriser l'excellence de Montréal sur le plan de la diversité des expressions culturelles et de l'interculturalisme.

Les recommandations sont telles qu'elles apparaissent à la colonne « Montants 2013 » au tableau ci-dessous:

ORGANISMES	PROJETS	PÉRIODES	MONTANTS 2013	2012	2011	2010
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	Festival interculturel de Pointe Saint-Charles	2 et 3 août 2013	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L'organisation Inde-Canada inc	United day parade 11 édition	18 août 2013	2 000 \$	1 000 \$	1 500 \$	3 000 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Festival de la Petite-Bourgogne	7 septembre 2013	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal 2013	9 au 24 novembre 2013	10 000 \$	15 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Société montréalaise des jeux des Highlands	Montréal Highland games - Festival écossais de Montréal	3 et 4 août 2013	6 000 \$	4 000 \$	0 \$	0 \$
Réseau de communication pour la prévention des actes criminels	9e édition des Journées africaines	25 et 26 mai 2013	2 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	0 \$
L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO)	Parc-O-Fête	6 juillet 2013	5 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$
Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent	Festival Under Pressure	10 et 11 août 2013	2 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Table de concertation sur la culture de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Carnaval Estival de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve 4e édition	9 au 11 août 2013	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Playmas Montreal cultural association inc.	Taste of Caribbean - Un goût des caraïbes	18 et 19 mai 2013	5 000 \$	2 500 \$	5 000 \$	5 000 \$
Festival du Film Grec de Montréal	5e édition du Festival du film Grec de Montréal	25 au 31 octobre 2013	3 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Association Rocade	7e festival du film Roumain de Montréal 2013	28 novembre au 8 décembre 2013	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
L'Île de Cuba / La isla de Cuba	Festival international Cubaneando 2013	27 et 28 juillet 2013	1 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Fête de la paix de Saint-Pierre	21 septembre 2013	3 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Festival de contes Il était une fois	Festilou 2013 - 4e édition	18 avril au 5 mai 2013	2 000 \$	2 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Festival International de Tango de Montréal	Festival International de Tango de Montréal - 2013 - 11e édition	13 au 18 août 2013	4 500 \$	4 500 \$	3 000 \$	3 000 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal International 2013	5 octobre 2013	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories 2013	23 novembre 2013	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Comité international pour la promotion du Créole et de l'alphabétisation (kepkaa)	Mois du Créole, 12e édition	1er au 31 octobre 2013	5 000 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$
Mon resto Saint-Michel	Festival des nations - 8e édition	4 et 6 juillet 2013	4 000 \$	4 000 \$	3 500 \$	3 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine Italienne de Montréal 20e édition	2 au 18 août 2013	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Arc-en-ciel d'Afrique	Massimadi 5e édition	25 février au 2 mars 2013	3 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Communauté Hellénique de Montréal	La flamme Hellénique Panigri Evangelimos	13 au 19 août 2013	8 000 \$	10 000 \$	15 000 \$	10 000 \$
Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA)	Festival international de Steelpan de Montréal	5 au 7 juillet 2013	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Fondation Fabienne Colas	8e Festival international du film Black de Montréal	19 au 29 septembre 2013	15 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	5 000 \$

Vues d'Afrique	Urbafricana 2e édition	4 au 6 juillet 2013	2 000 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$
Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Festival des arts urbains Hip Hop You Don't Stop 2013	21 et 22 septembre 2013	3 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Aréna des Arts	Lusarts 2013 - Festival de la culture Luso-afro-brésilienne à Montréal	6 au 28 septembre 2013	1 000 \$	3 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
La société fantômes étrangers inc.	Festival Accès Asie 18e édition (geste de partage)	2 au 19 mai 2013	8 000 \$	7 000 \$	6 000 \$	6 000 \$
Un itinéraire pour tous	Une fenêtre sur le monde d'ici et d'ailleurs	27 et 28 septembre 2013	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Alchimie, Créations et culture	Festival du Monde Arabe de Montréal - 13e édition	26 octobre au 11 novembre 2013	20 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Festival Flamenco Montréal	FFLAM 2013	6 au 14 septembre 2013	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Fondation LatinArte	Festival LatinArte, 5e édition	12 septembre au 12 octobre 2013	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$

JUSTIFICATION

Le programme favorise l'interculturalisme, la rencontre entre les différentes communautés ethnoculturelles et leur participation à la vie montréalaise. Il permet à l'ensemble de la population montréalaise de découvrir les nombreuses cultures qui composent le Montréal d'aujourd'hui et de demain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction associée Cinéma - Festivals - Événements dispose des crédits nécessaires dans son budget 2013 pour assumer la dépense de 173 000 \$ relativement au PSDEC - 2013. Ces dépenses sont entièrement assumées par la ville centrale. Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme contribue au rayonnement culturel et interculturel de Montréal ainsi qu'au développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées sociales et économiques à l'échelle locale et métropolitaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Chaque organisme doit souligner la contribution de la Ville dans ses documents de promotion comme prévu au programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Visite d'événements;

- Réception des bilans d'activités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les politiques, les règlements et les encadrements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX

Agente de développement culturel

Tél : 872-5089

Télécop. : 872-1505

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE

Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

Tél : 514 872-2884

Télécop. : 514 872-3409

Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1130679002



Dossier # : 1133892001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2013, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste. Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2013, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2013-04-30 14:55

Signataire : Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1133892001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2013, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste. Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (OCTGM) a pour mission d'assumer le leadership de l'effort concerté de promotion et d'accueil pour le positionnement de la destination « Montréal » auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément et de créer des occasions d'affaires pour ses membres et partenaires. Il lui incombe également de générer des retombées économiques pour la région et d'orienter le développement du produit touristique montréalais sur la base de la constante évolution des marchés. Leader de la promotion touristique de la métropole, l'OCTGM met sur pied de nombreuses activités, au Canada comme à l'échelle internationale, afin d'attirer des congrès et réunions d'affaires à Montréal. L'organisme offre également un soutien logistique aux organisateurs de congrès ainsi qu'aux journalistes de la presse étrangère spécialisée. Il conçoit et élabore de nombreux outils destinés à convaincre les voyageurs d'agrément de séjourner à Montréal, et veille à ce que l'ensemble des visiteurs de la destination reçoive un accueil de qualité de la part des divers intervenants du milieu touristique montréalais. Il a également pour tâche de gérer la fonction d'accueil touristique et d'exploitation du Centre Infotouriste.

Le tourisme dans la métropole a subi un ralentissement en 2012, en raison d'un contexte économique mondial difficile et ce, malgré des efforts accrus pour attirer de nouvelles clientèles. Outre les rôles qu'il joue déjà en matière de développement touristique (recherche, mobilisation, planification, promotion), l'Office cherche à affirmer son leadership afin que, d'une part, les projets et les activités susceptibles d'améliorer le produit touristique montréalais se réalisent et que, d'autre part, les considérations liées à l'attractivité et à la qualité de l'accueil de Montréal y soient prises en compte.

Les orientations stratégiques 2010-2013 se poursuivent afin de conserver les acquis de Montréal sur la scène mondiale avec notamment la mise sur pied d'une démarche stratégique. Celle-ci permettra de trouver des avenues novatrices pour l'OCTGM en

marketing, en développement de produits et en matière d'accueil touristique. Ces orientations s'inscrivent aussi dans la mission de l'organisation qui est d'assumer le leadership de la destination auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément.

Rappelons finalement que les recommandations formulées en novembre 2006 par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique pour l'industrie touristique misent sur un certain nombre d'actions concrètes pour stimuler l'industrie.

En contrepartie des responsabilités qu'il assume en matière de tourisme, l'Office demande que la Ville lui accorde un soutien financier de 1 M\$ pour l'année 2013, soit la même somme que celle qui avait été octroyée en 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0068 (22 mars 2012) : Soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2012, à l'OCTGM

CG11 0070 (24 mars 2011) : Soutien financier de 1 200 000 \$, pour l'année 2011, à l'OCTGM

CG10 0100 (25 mars 2010) : Soutien financier de 1 400 000 \$, pour l'année 2010, à l'OCTGM

CG09 0076 (2 avril 2009) : Soutien financier de 1 400 000 \$, pour l'année 2009, à l'OCTGM

CG08 0066 (28 février 2008) : Soutien financier de 1 400 000 \$, pour l'année 2008, à l'OCTGM

DESCRIPTION

Les sommes octroyées à l'OCTGM serviront particulièrement à combler les besoins administratifs (salaires et frais d'exploitation) et la fonction d'accueil touristique qui ne peuvent être couverts par la taxe spécifique sur l'hébergement. La contribution financière de 1 M\$ de la Ville représente 4,3 % du budget total de 32 M\$ en 2012 et approximativement 10 % des frais de fonctionnement de l'Office. Les autres sources de revenus de l'OCTGM proviennent du gouvernement du Québec (1,2 M\$), du gouvernement du Canada (2,0 M\$), de la cotisation des membres de l'organisme (0,9 M\$), ainsi que de la taxe sur l'hébergement (22,5 M\$). L'OCTGM reçoit également 2,3 M\$ dans le cadre de différents partenariats.

JUSTIFICATION

La promotion touristique de Montréal relève principalement d'un organisme privé à but non lucratif, l'OCTGM, qui assume le leadership auprès des différents partenaires impliqués. L'industrie touristique génère annuellement près de 2,3 G\$ dans l'économie montréalaise. En raison d'un contexte économique difficile, l'année 2012 a affiché un ralentissement du tourisme. Le secteur des congrès a également accueilli moins d'événements en 2012. Cette contribution financière est essentielle pour l'Office puisqu'elle représente le principal soutien financier provenant d'un palier gouvernemental lui permettant d'assumer les salaires de son personnel et ses frais d'exploitation, et parce qu'elle sert de levier auprès des partenaires. La structure financière de l'Office fait que 70 % de ses revenus sont consacrés à la promotion. Il s'agit d'un niveau relativement élevé par rapport à l'ensemble des offices touristiques (47 %), signifiant ainsi que les frais d'exploitation de l'OCTGM sont moindres.

Par ailleurs, cette année est ajouté à la convention un article qui permettra à la Ville de présenter des demandes de services à l'OCTGM, concernant des sujets déterminés. En effet, en 2013, il est souhaité que l'Office se préoccupe de divers aspects de la promotion de la

mode et du design. Ces nouveaux éléments, qui sont spécifiés dans la convention, feront l'objet de la reddition de compte annuelle au même titre que les autres parties de l'entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville de Montréal, qui avait octroyé la somme de 1,4 M\$ en 2010, a réduit sa contribution à 1,2 M\$ en 2011 et à 1 M\$ en 2012, dans le cadre d'exercices de réductions budgétaires.

	<i>Contribution Ville de Montréal</i>	<i>Budget annuel de Tourisme Montréal</i>	<i>Part de la contribution de la Ville dans le budget</i>
2011	1,2 M\$	31,5 M\$	3,8 %
2012	1,0 M\$	32,2 M\$	3,1 %
2013	1,0 M\$	33,0 M\$	3,0 %

La contribution de 1 000 000 \$ est inscrite au budget de fonctionnement 2013 - volet agglomération de la Direction de l'urbanisme et du développement économique. Le versement de la contribution se fera en quatre versements égaux, conformément aux dispositions de la convention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier de la Ville est lié aux activités d'accueil et de promotion touristique que l'Office s'est engagé à offrir en vertu de la convention qui lie les deux parties. La Ville profite pleinement du travail de l'Office. D'une part, ce dernier prend en charge des activités que la Ville devrait assumer en son absence : gestion de l'accueil touristique et du Centre Infotouriste, formation des guides et des cochers, soutien aux congrès. D'autre part, l'activité touristique génère des retombées importantes dans la région : 7,8 millions de touristes, près de 60 000 emplois et 2,3 G\$ de dépenses dans la région métropolitaine. La majorité des retombées se situent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, plus de 79 % des chambres d'hôtel y étant localisées (sur le territoire du centre-ville de Montréal seulement, on retrouve près de 60 % des chambres de la région). On estime qu'à elle seule la taxation foncière des bâtiments hôteliers rapporte plus de 60 M\$ à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal LANGELIER

Conseillère en planification

Tél : 872-3493

Télécop. : 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE

Chef de division

Tél : 514-872-9696

Télécop. : 000-0000

Date d'endos. : 2013-01-23

Dossier # :1133892001

**Dossier # : 1131213001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention par lequel le ministre de la Culture et des Communications verse une subvention au montant maximal de 4 383 300 \$ plus intérêts, à la Ville de Montréal, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets — Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2012 »

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver un projet de convention par lequel le ministre de la Culture et des Communications verse une subvention au montant maximal de 4 383 300 \$ plus intérêts, à la Ville de Montréal, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets — Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2012 » ;
2. d'autoriser la réception de cette subvention et d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
3. de procéder à la répartition de la subvention entre les bibliothèques des ex banlieues et la ville centrale lors de la répartition du surplus de gestion de l'exercice financier de 2012.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-05-01 22:31
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1131213001

IDENTIFICATION

Dossier # :1131213001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention par lequel le ministre de la Culture et des Communications verse une subvention au montant maximal de 4 383 300 \$ plus intérêts, à la Ville de Montréal, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets — Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2012 »

CONTENU

CONTEXTE

Le ministre de la Culture et des Communications a annoncé qu'une aide financière serait accordée pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents, pour le réseau de bibliothèques publiques de Montréal, pour l'année financière 2012, en vertu du programme *Aide aux projets — Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2012*. L'entente est une aide financière maximale d'un montant de 4 383 300 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0725 — Approuver un projet de convention par lequel la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine verse une subvention au montant maximal de 4 520 700 \$ plus intérêts, à la Ville de Montréal, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets — Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2011 »

CM11 0481 — Approuver un projet de convention par lequel la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine verse une subvention au montant maximal de 4 413 100 \$ plus intérêts, à la Ville de Montréal, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets — Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2010 »

CM10 0069 — Approuver un projet de convention par lequel la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine verse une subvention au montant maximal de 4 372 900 \$ plus intérêts, à la Ville de Montréal, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets — Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2009 »

CM09 0499 — Approbation du projet de convention par lequel la ministre de la Culture et des Communications verse une subvention au montant maximal de 4 077 500 \$, plus intérêts, à la Ville de Montréal pour l'acquisition de documents et l'amélioration de la collection du réseau de bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2008

DESCRIPTION

Cette subvention permettra aux bibliothèques publiques des dix-neuf (19) arrondissements de Montréal d'améliorer leur collection.

JUSTIFICATION

L'approbation de la convention permettra à la Ville de recevoir la subvention 2012 de 4 383 300 \$, du ministre de la Culture et des Communications, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le ministre de la Culture et des Communications s'engage à participer au financement de l'achat de nouveaux documents pour les bibliothèques et accorde à la Ville de Montréal une subvention maximale de 4 383 300 \$, plus les intérêts prévus à l'article 4 de la présente convention.

La recette a déjà été comptabilisée en 2012 comme suit :

Imputation	2012
Direction de la culture et du patrimoine	
AF - Gén. - Ville de Mtl / Bud. rég. / Dir. ass. biblio. / Bibliothèques / Subv. budget de fonct. - Gouv. / Subventions aux bibliothèques	4 363 300 \$
Arrondissement Ville-Marie	
AF-Ville-Marie / Bud. rég. / - VMA - Culture / Bibliothèques / Subv. budget de fonct. - Gouv./ Autres progr. d'aide et de subv.	20 000 \$

La subvention de 4 383 300 \$ est répartie selon les critères établis par le Ministère, de la façon suivante :

- un montant de 4 106 300 \$ calculé en fonction de la population à desservir, de la gratuité des services, de l'indice de richesse foncière et du budget d'acquisition de documents édités au Québec;
- un montant spécial et non récurrent de 433 400 \$ octroyé pour tenir compte du caractère multiculturel de la population montréalaise et de ses besoins particuliers en matière de collections;
- une déduction au montant de 90 800 \$, correspondant à 2 % de la subvention de 4 539 600 \$ (4 106 300 \$ + 433 300 \$), conformément à l'article 3.2 de l'Entente-cadre sur la Bibliothèque nationale du Québec, conclue le 26 janvier 2004. Cette réduction correspond à la partie de la subvention utilisée par la Ville pour l'acquisition de documents pour la Bibliothèque centrale de Montréal avant leur transfert à la

Bibliothèque nationale du Québec (appelée maintenant Bibliothèques et Archives nationales du Québec).

- une déduction au montant de 65 600 \$ correspondant à un ajustement de la subvention 2011-2012.

L'article 4 de la convention décrit les modalités de versement :

A. Le ministre s'engage à effectuer les versements de la subvention, selon les termes et l'échéancier des versements prévus à cet effet à l'annexe A. Chaque versement est conditionnel à ce que le client-partenaire ait rempli les termes et conditions de la présente convention;

B. Le remboursement du capital s'effectuera en dix (10) versements égaux, à raison d'un (1) versement par année;

C. Le taux d'intérêt applicable pour le terme de dix (10) ans correspondra à la moyenne calculée par le Fonds de financement du ministère des Finances du Québec, des taux de rendement des obligations du Québec sur le marché canadien établis pour ce terme par trois institutions de courtage, faisant partie de la gérance du syndicat financier du gouvernement sur le marché domestique canadien. Si moins de trois institutions de courtage ont établi de tels taux pour le terme désiré, cette moyenne sera calculée de la façon déterminée ci-dessus, après interpolation, pour chaque institution de courtage jusqu'à concurrence d'un maximum de trois, qui a établi un taux pour chaque terme compris dans la période plus courte chevauchant le terme recherché, entre le taux établi pour le terme qui précède immédiatement celui recherché et celui qui le suit immédiatement;

D. Le remboursement d'intérêts sera calculé sur le solde du capital au taux fixé selon le paragraphe précédent et s'effectuera à raison de deux (2) versements par année.

La répartition de la subvention entre les bibliothèques des ex-banlieues et la ville centrale sera faite lors de la répartition du surplus de gestion de l'exercice financier de 2012.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, comme convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Répartition de la subvention aux arrondissements issus des ex banlieues lors de l'affectation du surplus 2012.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier fait partie intégrante de la Politique de développement culturel 2005-2015 de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7 libellé comme suit :

« La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux. ».

La première orientation intitulée «Améliorer l'accès à la culture» du Plan d'action 2007-2017 de Montréal, métropole culturelle a, quant à elle, une action spécifique qui est de «reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir», ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy ASSELIN

Secrétaire de la Directrice associée -
Bibliothèques

Tél : 872-1608

Télécop. : 872-0530

ENDOSSÉ PAR

Louise GUILLEMETTE-LABORY

Directrice associée - Bibliothèques

Tél : 514 872-1608

Télécop. : 514 872-0530

Date d'endos. : 2013-03-08

Dossier # :1131213001

**Dossier # : 1133381002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 51 000 \$ à Le centre jeunesse de Montréal pour la coordination d'un projet de mise en oeuvre d'un réseau intersectoriel montréalais d'échange et d'information sociocommunautaires sur la problématique des gangs de rue, pour l'année 2013, dans le cadre de l'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 » / Approuver le projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 51 000 \$ à Le centre jeunesse de Montréal pour assurer la coordination d'un projet de mise en oeuvre d'un réseau intersectoriel montréalais d'échange et d'information sociocommunautaires sur la problématique des gangs de rue, pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 »;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-04-04 15:16

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

Dossier # :1133381002

IDENTIFICATION

Dossier # :1133381002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 51 000 \$ à Le centre jeunesse de Montréal pour la coordination d'un projet de mise en oeuvre d'un réseau intersectoriel montréalais d'échange et d'information sociocommunautaires sur la problématique des gangs de rue, pour l'année 2013, dans le cadre de l'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 » / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, la Ville a mis en place des actions visant la réduction de la criminalité liée aux gangs de rue. Un total de cinq arrondissements, soit Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Montréal-Nord, Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ont d'abord été retenus, et ce, en fonction des critères suivants :

1. la présence simultanée d'un problème persistant, soit un gang majeur et des groupes émergents;
2. la gravité des crimes avec violence; et,
3. des membres de gangs de rue résidant dans le quartier.

Trois arrondissements, à savoir Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Sud-Ouest, se sont ajoutés en 2009, portant leur nombre à huit.

Les huit arrondissements sont : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Sud-Ouest et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

La Ville de Montréal collabore à la réalisation du « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 » du Ministère de la sécurité publique. À cette fin, elle prévoit, pour 2013, la mise en place d'un réseau d'échange et d'information sociocommunautaires sur son territoire sur la problématique des gangs de rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0186 du 20 février 2013

Approuver le projet d'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal établissant les modalités et conditions d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville d'un montant maximal de 175 000 \$ aux fins de soutenir sa participation au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 » du ministère

CE09 1155 du 25 juin 2009

Approuver l'ajout des arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Sud-Ouest au dossier prioritaire de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue / Autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$ et en approuver la répartition

CE05 1400 du 13 juillet 2005

Adopter un budget de démarrage de 250 000 \$ au Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité culturelle et au Service de Police pour l'embauche de ressources humaines et le soutien de projets locaux dans le cadre de la priorité municipale « Lutte aux gangs de rue »

DESCRIPTION

La Ville de Montréal veut mettre en place et soutenir un réseau intersectoriel d'échange et d'information sociocommunautaires sur le territoire montréalais relativement aux problématiques des gangs de rue. Ce projet vise à faire en sorte que les intérêts divers des acteurs impliqués en matière de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue puissent converger et s'articuler dans un plan d'action réaliste. La fluidité des différentes réalités du terrain exige un renouvellement constant des connaissances et des pratiques, raison pour laquelle la Ville sollicite la collaboration du Centre jeunesse de Montréal afin qu'il puisse coordonner l'ensemble des actions du réseau pour lequel la Ville de Montréal demeure le mandataire du ministère de la Sécurité publique.

JUSTIFICATION

La prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue passe par la prise en compte des facteurs de risque et de protection qui ont une influence sur l'adoption de comportements délinquants. La recherche récente, tant au niveau empirique que pratique, indique que les jeunes susceptibles de commettre des actes de violence ou de délinquance graves, dont ceux commis par des membres de gangs, cumulent plusieurs facteurs de risque et moins de facteurs de protection. Ces facteurs peuvent être personnels, familiaux, sociaux et environnementaux. Pour intervenir sur ceux-ci, il est nécessaire de développer des stratégies intégrées, de travailler en partenariat tout en misant sur des mesures probantes. Conséquemment, la capacité du milieu municipal, communautaire et institutionnel à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue doit être soutenue afin qu'ensemble ils soient à même d'élaborer des stratégies qui visent les facteurs en lien avec la délinquance des jeunes, qui font appel aux compétences de différents partenaires et qui recourent aux mesures les plus appropriées et les plus efficaces.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de convention prévoit l'octroi au Centre jeunesse de Montréal d'un soutien financier de 51 000 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale, via la contribution accordée à la Ville par le ministère de la Sécurité publique.

	Projet	Montant recommandé 2013	% du projet total
Le centre jeunesse de Montréal	« Réseau intersectoriel montréalais	51 000 \$	68%

d'échange et
d'informations
sosiocommunautaires
sur la problématique
des gangs de rue »

AF-Gén-Ville de Mtl / Crédits ass à rev dédiés / Réseau montréalais d'échange Gang de rue / Dév social / Contrib à autres organismes / Autres organismes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit: «Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation d'un réseau montréalais intersectoriel d'échange et d'information sociocommunautaires permettra la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques de prévention. Le plan d'action et sa mise en œuvre seront à même de réduire la criminalité liée aux gangs de rue dans les milieux concernés et de favoriser une meilleure cohabitation sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera développée avec l'ensemble des partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2013 Présentation au comité exécutif

Mai 2013 Présentation au conseil municipal

Un calendrier de travail sera réalisé avec l'ensemble des partenaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne LEBRUN

Conseillère en développement
communautaire

Tél : 514 872-9787

Télécop. : 514 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél : 514 872-1274

Télécop. : 514 872-9848

Date d'endos. : 2013-03-14

Dossier # :1133381002



Dossier # : 1131898001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes , Direction , Recherche et planification
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente entre le Ministère de la sécurité publique et la Ville de Montréal pour l'obtention d'une subvention pour un montant de 100 000,00\$ pour l'année 2012-2013 dans le cadre des mesures prévues au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 /Autoriser l'octroi de crédits additionnels au budget de fonctionnement.

Il est recommandé:

1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Montréal relatif à l'obtention d'une subvention pour un montant de 100 000\$, pour la période 2012-2013, dans le cadre des mesures prévues au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 ;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant équivalent, pour l'année 2013, dans une source de revenus associée à des crédits dédiés, dans le cadre du projet « Exploitation sexuelle et recrutement des jeunes : développement d'un modèle d'intervention policière intégré en prévention, répression communication et recherche » ;

3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-05-08 15:27

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1131898001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes , Direction , Recherche et planification
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente entre le Ministère de la sécurité publique et la Ville de Montréal pour l'obtention d'une subvention pour un montant de 100 000,00\$ pour l'année 2012-2013 dans le cadre des mesures prévues au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 /Autoriser l'octroi de crédits additionnels au budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

L'ensemble du dossier sur la problématique du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle est chapeauté par le Comité directeur sur la criminalité de violence et les gangs de rue du SPVM. Au sein de l'organisation, le module ESEC (exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales) a comme mandat d'enquêter et de démanteler les réseaux de prostitution, de prévenir le recrutement et de fournir un portrait de la situation à Montréal. Pour ce qui est des cas d'exploitation sexuelle pour les adultes, le SPVM détient quatre unités régionales SEMCJ (Section des Enquêtes Multidisciplinaires et Coordination Jeunesse).

De plus, le SPVM a participé, au cours de la dernière année, à différentes activités menées en prévention et en intervention auprès des adolescents à risque d'exploitation sexuelle.

Cette subvention a donc été accordée afin de poursuivre le travail effectué au niveau de la prévention, de la répression, de la communication et de la recherche au SPVM, relativement à la problématique du recrutement des jeunes à des fins d'exploitation sexuelle sur le territoire de l'Île de Montréal.

Le projet pour lequel la subvention est accordée s'intitule: ***"Exploitation sexuelle et recrutement des jeunes: développement d'un modèle d'intervention policière intégré en prévention, répression, communication et recherche."***

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Ce projet de recherche-action a pour objectif général de développer un modèle d'intervention policière qui intègre les volets de la prévention, de la répression, de la communication et de la recherche au Service de Police de la Ville de Montréal, relativement à la problématique du recrutement des jeunes à des fins d'exploitation sexuelle sur le territoire. Le projet s'étalera sur une durée de trois ans. Le financement reçu de 100 000\$ couvre la première année d'activité, durant laquelle on procédera à l'analyse de la problématique, laquelle propose:

- D'effectuer une revue de littérature portant sur le recrutement des jeunes à des fins d'exploitation sexuelle et les meilleures pratiques policières en lien avec la problématique; et
- De faire une analyse détaillée de la problématique à partir des données policières afin de bien comprendre les dynamiques relationnelles et les conditions essentielles au développement d'un programme d'intervention cohérent:
 - a) profil des acteurs impliqués dans la problématique de l'exploitation sexuelle
 - b) lieux et quartiers chauds à Montréal

Pour réaliser ce mandat, la création d'un poste temporaire et l'embauche d'un conseiller en planification (302240) sera nécessaire à la section Recherche et Planification (107149). La création de ce poste se fera en vertu des règles de délégation aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Les deux années subséquentes pour lesquelles le financement devra être renouvelé, serviront à faire l'analyse des trajectoires des victimes, l'analyse des ressources et des stratégies policières et à développer des modèles d'intervention.

JUSTIFICATION

Actuellement, au Québec, aucune étude ne permet d'évaluer le nombre de mineurs ou d'adultes qui sillonnent le marché du sexe, et encore moins la proportion de ses victimes qui sont exploitées dans un contexte de gangs de rue.

Les nombreux déplacements des filles permettent aux réseaux criminels d'isoler leurs recrues tout en ayant un plus grand contrôle sur celles-ci. Ces déplacements rendent également le travail plus difficile pour les policiers qui perdent souvent la trace de ces victimes. De plus, les outils et technologies mis à la disposition des policiers ne semblent pas adéquats pour faire face aux nouvelles tendances en lien avec le recrutement des jeunes et l'exploitation sexuelle de ceux-ci, sans parler du manque de temps et de ressources spécialisées pour traiter les dossiers.

De plus, il n'existe pas, pour l'instant, de stratégie corporative afin de pallier à la problématique du recrutement des jeunes en matière d'exploitation sexuelle au SPVM. Ainsi, outre les mesures répressives et dissuasives pratiquées par le SPVM dans le dossier de la traite et de l'exploitation sexuelle, des efforts de recherche, de prévention et de communication continuent d'être nécessaires pour intervenir de manière globale et intégrée sur la problématique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de 100 000\$ servira à financer le salaire et les avantages sociaux d'un conseiller en planification qui aura le mandat de faire l'analyse de la problématique du recrutement des jeunes à des fins d'exploitation sexuelle sur le territoire de l'île de Montréal.

Les imputations complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières, Division des opérations budgétaires et évaluation financière du Service de police

de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19, paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise à offrir une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Puisque cette subvention doit servir, comme objectif général, à développer une nouvelle approche dans les interventions policières en lien avec la prostitution et à l'exploitation des jeunes et à l'analyse de la problématique (prenant en compte le fait qu'aucune étude ou Service de police au Québec n'a publié de documents à cet effet), le SPVM fera office de précurseur dans le domaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le développement d'un modèle d'intervention policière et des stratégies de diffusion des outils seront élaborés au fur et à mesure que le projet prendra forme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'analyse de la problématique, au moyen d'une revue de littérature et d'une analyse des données policières sera effectuée la première année pour laquelle la subvention est accordée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :
Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.
(Sylvie COTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Catherine TOUGAS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Guillaume BROSSARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michelle CÔTÉ

Chef de section

Tél : 514-280-3440

Télécop. : 514-280-2641

ENDOSSÉ PAR

Stéphane LEMIEUX

Assistant-directeur police

Tél : 514-280-7730

Télécop. : 000-0000

Date d'endos. : 2013-03-28

Dossier # :1131898001



Dossier # : 1130018001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial et non-récurrent de 10 000 \$ au Festival MEG Montréal, dans le cadre de son 15e anniversaire et pour sa participation, à titre d'invité d'honneur, à la 15e édition de la Techno Parade de Paris et approuver un projet de convention à cet effet.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. D'accorder un soutien financier spécial et non-récurrent de 10 000 \$ au Festival MEG Montréal (Le MEG : Le Montréal électronique groove inc.), dans le cadre de son 15e anniversaire et pour sa participation, à titre d'invité d'honneur, à la 15e édition de la Techno Parade de Paris;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-08 10:28

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1130018001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130018001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial et non-récurrent de 10 000 \$ au Festival MEG Montréal, dans le cadre de son 15e anniversaire et pour sa participation, à titre d'invité d'honneur, à la 15e édition de la Techno Parade de Paris et approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du 15e anniversaire du Festival MEG Montréal (MEG: Le Montréal électronique Groove inc.), Technopol, l'Association au service de la culture électro et la Techno Parade de Paris, souhaitent lui rendre hommage en l'invitant à participer à la 15e édition de la Techno Parade de Paris, dont l'ouverture aura lieu le 13 septembre 2013. Dans ce même contexte, les organisateurs souhaitent également rendre hommage à Montréal étant donné le riche foisonnement de sa scène musicale électronique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0256 - 6 mars 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 819 500 \$ à 42 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013.

DESCRIPTION

La Techno Parade de Paris aura lieu du 13 au 22 septembre 2013. Le Festival MEG Montréal occupera le premier char de la parade et affichera les couleurs de Montréal. L'événement attire 400 000 spectateurs et bénéficie d'une importante couverture médiatique.

JUSTIFICATION

Le Festival MEG Montréal est reconnu sur la scène internationale pour sa programmation de haute qualité en musique électronique et pour son rôle moteur au sein de la communauté des festivals et des événements de la scène émergente montréalaise. Sa participation comme invité d'honneur à la 15e édition de la Techno Parade de Paris représente une consécration pour l'organisme qui oeuvre depuis plusieurs années à faire connaître et reconnaître la scène musicale électronique de Montréal comme l'une des plus importantes au plan de son effervescence et de son foisonnement. En plus de cette reconnaissance, l'événement souhaite rendre hommage à Montréal étant donné son fort rayonnement en musique électronique. L'aide financière spéciale et non-récurrente de la Ville est requise

pour aider l'organisme à consolider le financement de sa prestation dans le cadre de cet événement (location du camion plate-forme et équipements techniques). À noter que, dans le cadre de cette participation, MEG Montréal bénéficie également du soutien financier du gouvernement du Québec, via le ministère de la Culture et des Communications, dont le Pupitre France a déjà annoncé une aide de 10 000 \$ dans ce contexte. Le gouvernement du Québec doit annoncer prochainement les autres ministères qui participeront au financement de l'activité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la culture et du patrimoine dispose, à même son budget régulier, des crédits nécessaires pour assumer le montant de 10 000 \$ à accorder au Festival MEG Montréal.

LE PRÉSENT DOSSIER EST CONFORME AU BUDGET SELON LA DÉFINITION APPARAISSANT AU COURRIER BUDGÉTAIRE NUMÉRO 22.

Fournisseurs	Numéros	Montants	DA
Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc.	110538	10,000\$	302045

Imputer cette dépense comme suit :	2013
AF Gén. Ville / Bud. rég. / Direction Culture et patrimoine - local / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.	5 000 \$
AF - Général Ville / Budget rég. / Bureau des festivals - Contrib. et sout. Ville / Autres - act.cult. / Contrib. autres org. / Autres org.	5 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Positionne et renforce Montréal comme « *scène importante de la musique électronique* » et favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du comité exécutif du 15 mai 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL

commissaire

Tél : 872-7844

Télécop. : 872-1153

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE

Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884

Télécop. : 514 872-3409

Date d'endos. : 2013-04-09

Dossier # :1130018001



Dossier # : 1131643003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 176 200 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 121 900 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
AlterGo	Quatre projets en accessibilité universelle	49 000 \$
AlterGo Formation	La formation, un outil de changement efficace	10 000 \$
CRADI	Pour des communications et des services municipaux accessibles aux personnes qui ont des difficultés de lecture ou des limitations intellectuelles (huit activités)	49 400 \$
Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain	Mise à jour du Guide des outils de communication accessibles et inclusifs	9 500 \$
Société Logique Inc.	Atelier annuel de formation à l'accessibilité universelle pour les gestionnaires municipaux du domaine immobilier	4 000 \$

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

de recommander au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 54 300 \$ à Ex Aequo, pour l'année 2013, pour la réalisation de six projets en accessibilité universelle dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 sur l'accessibilité universelle;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-04-25 16:05

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

Dossier # :1131643003

IDENTIFICATION

Dossier # :1131643003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 176 200 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Priorité de l'administration municipale depuis le Sommet de Montréal, l'accessibilité universelle s'incarne depuis 2006 dans un plan d'action, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (article 61.1). Adopté en octobre 2012, le Plan d'action municipal 2012 — 2014 en accessibilité universelle contient plus de 400 engagements provenant de 36 unités d'affaires (arrondissements et directions corporatives) et touche l'un ou l'autre des quatre axes suivants : accessibilité architecturale et urbanistique, accessibilité des communications municipales, accessibilité des programmes, des services, de l'emploi ainsi que sensibilisation et formation.

Afin d'assurer la meilleure adéquation possible avec les besoins concrets des personnes ayant des limitations fonctionnelles, plusieurs projets du Plan d'action municipal 2012 — 2014 sont réalisés en étroite collaboration avec le milieu associatif montréalais. En partenariat avec la Direction de la diversité sociale (DDS), le milieu associatif a identifié les projets à mettre de l'avant cette année; plusieurs d'entre eux permettant une continuité avec ceux des années antérieures, d'autres visant le développement de nouvelles interventions dans les secteurs de compétence municipale.

Les critères suivants ont été utilisés lors de la dernière sélection de projets :

- La concordance avec la Politique en accessibilité universelle et le Plan d'action 2012 — 2014
- Le degré de concertation avec le milieu associatif et avec la Ville
- L'expertise des organisations et la complémentarité avec les autres organisations
- Les liens avec le comité des partenaires
- La présence d'un montage financier

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0935 du 22 octobre 2012

Adopter le projet de Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle ainsi que le Bilan des réalisations 2009 - 2011, tel qu'élaboré avec les arrondissements et les unités corporatives / mandater la Direction de la diversité sociale pour en assurer les suivis

CE12 1128 du 4 juillet 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 177 500 \$ aux cinq organismes ci-après, soit 49 500 \$ à AlterGo, 10 000 \$ à Formation AlterGo, 44 000\$ à CRADI, 48 500 \$ à Ex Aequo et 25 500 \$ à Société Logique Inc., pour l'année 2012, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action sur l'accessibilité universelle

CE11 1038 du 6 juillet 2011

Accorder un soutien financier totalisant 180 079,39 \$, pour l'année 2011, dont 49 500 \$ à AlterGo; 35 000 \$ à CRADI; 46 000 \$ à Ex Aequo; 33 579,39 \$ à Société Logique Inc.; et, 10 000 \$ à Handidactis pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action 2009 - 2011 sur l'accessibilité universelle

CE10 1285 du 11 août 2010

Accorder un soutien financier totalisant 160 031 \$, pour l'année 2010, dont 40 000 \$ à AlterGo; 35 000 \$ à CRADI; 37 500 \$ à Ex Aequo; 28 331 \$ à Société Logique Inc.; et, 19 200 \$ à ROPMM pour la réalisation d'activités de promotion et de mise en œuvre de l'accessibilité universelle

DESCRIPTION

AlterGo

Projets : Quatre projets en accessibilité universelle

Montant recommandé : 49 000 \$

Projet 1 : Rendre les événements universellement accessibles

Les objectifs de ce projet sont :

- favoriser l'utilisation de la grille d'évaluation de l'accessibilité des événements publics pour susciter des actions positives
- sensibiliser les acteurs d'événements à la réalité et aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles ainsi qu'à leur rôle dans l'accessibilité des événements
- outiller les représentants de la Ville de Montréal pour qu'ils puissent influencer et soutenir les organisateurs à mettre en œuvre des événements accessibles universellement

Projet 2 : Des piscines intérieures et extérieures accessibles à Montréal

L'objectif de ce projet est de déterminer les besoins des responsables aquatiques de la Ville de Montréal et des représentants d'organismes offrant des services de loisirs aux personnes ayant des limitations fonctionnelles à Montréal

Projet 3 : Accessibilité universelle des services culturels à Montréal

Les objectifs de ce projet sont :

- augmenter les visites individuelles aux bibliothèques par les personnes ayant des limitations fonctionnelles
- favoriser l'accès au loisir culturel pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles
- accroître le niveau d'expertise en accessibilité universelle à la Direction de la culture pour qu'ils deviennent des agents multiplicateurs

Projet 4 : Outils de communications accessibles et inclusifs

Les objectifs de ce projet sont :

- faciliter l'accès aux informations pertinentes à la pratique du loisir pour les citoyens ayant des limitations fonctionnelles
- soutenir les chargés de communication en loisir pour qu'ils puissent rendre leurs outils de communications accessibles et inclusifs
- outiller les organismes pour qu'ils puissent faire la promotion des services municipaux en loisir accessibles auprès de leurs membres

AlterGo Formation

Projet : La formation, un outil de changement efficace

Montant recommandé : 10 000 \$

Cette formation vise à :

- rendre disponibles des séances de formation à l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles
- obtenir un contenu bonifié de la formation aux principes d'accessibilité universelle par un travail de concertation avec les membres du Comité des partenaires en accessibilité universelle à Montréal et rendre disponible cette formation
- accroître la contribution financière des composantes de la Ville lors de la prestation des services de formation

Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (Région 06 A) (CRADI)

Projet : Pour des communications et des services municipaux accessibles aux personnes qui ont des difficultés de lecture ou des limitations intellectuelles (huit activités)

Montant recommandé : 49 400 \$

Ce projet vise à permettre aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou des difficultés à la lecture d'avoir accès aux communications municipales afin qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits de citoyen et aient accès aux services. Les principales activités prévues sont la poursuite des partenariats établis avec plusieurs services de la Ville de Montréal tels que : la division de l'Internet E-Cité — volet Accès Simple, la Direction de la culture et du patrimoine, la Direction des grands parcs, la Direction du greffe, la Direction de la diversité sociale, l'Ombudsman de Montréal, le Service des incendies de Montréal (SIM) et l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Ex Aequo

Projet : Six projets en accessibilité universelle

Montant recommandé : 54 300 \$

Projet 1 : Accessibilité universelle au processus électoral lors des élections municipales 2013

Ce projet vise à consulter les membres du ROPMM et du CRADI afin de savoir si les mesures de 2009 doivent être bonifiées ou si on doit instaurer de nouvelles mesures et effectuer la mise à jour des outils développés par le milieu associatif en 2009 pour la Direction du greffe.

Projet 2 : Accessibilité universelle des places publiques, rues piétonnes et contre-terrasses

Ce projet vise à offrir un atelier de sensibilisation en aménagement urbain et accompagner quatre nouveaux arrondissements (Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Verdun, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et Ahuntsic-Cartierville) afin qu'ils puissent élaborer, améliorer et mettre en place des aménagements publics sans embûches pour les gens qui ont une déficience motrice ou visuelle.

Projet 3 : Déneigement et arrondissements

Initié en 2009 avec trois arrondissements (Le Plateau-Mont-Royal, Verdun et Ville-Marie), ce projet vise à améliorer les méthodes de déneigement des trottoirs pour que les déplacements soient facilités pour les gens ayant une limitation fonctionnelle, en particulier ceux qui ont une déficience motrice ou visuelle. Une grille sera complétée afin d'évaluer la qualité des travaux de déneigement.

Projet 4 : Soutien au Comité des partenaires du milieu associatif

Ce projet vise à harmoniser les projets développés par les services municipaux, les arrondissements et les organismes partenaires de la Ville ainsi qu'à s'assurer que les projets répondent aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Les principales activités prévues sont la participation à huit rencontres annuelles des cinq organismes partenaires depuis le Sommet de Montréal (Ex Aequo, AlterGo, Société Logique, ROPMM, CRADI) et à des rencontres avec diverses instances de la Ville.

Projet 5 : Accessibilité universelle dans les abords des chantiers

L'objectif de ce projet est de développer un atelier de sensibilisation à la sécurité des chantiers. En fait, il vise à sensibiliser les responsables et employés des arrondissements de la Ville de Montréal affectés aux travaux de voirie afin qu'ils modifient leurs pratiques lors de l'aménagement aux abords des chantiers.

Projet 6 : Participation du milieu associatif au Comité de suivi du programme dédié à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux

Ce projet vise à intégrer la vision des usagers ayant des limitations fonctionnelles lors de l'analyse et de la formulation de recommandations pour les projets déposés à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'à permettre aux représentants des usagers ayant des limitations fonctionnelles (Ex Aequo, AlterGo et ROPMM) de suivre les différentes étapes de réalisation des projets. Les principales activités prévues sont l'analyse des nouveaux projets soumis et la participation aux rencontres du comité de suivi.

Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)

Projet : Mise à jour du Guide des outils de communication accessibles et inclusifs

Montant recommandé : 9 500 \$

L'objectif principal de ce projet est de mettre à jour le Guide des outils de communication accessibles et inclusifs. Il vise à recueillir les commentaires des membres du comité sur les communications municipales afin de mettre à jour le Guide.

Société Logique Inc.

Projet : Atelier annuel de formation à l'accessibilité universelle pour les gestionnaires municipaux du domaine immobilier

Montant recommandé : 4 000 \$

Le projet vise à offrir une formation en accessibilité universelle pour l'aménagement des immeubles municipaux aux responsables de projets et gestionnaires immobiliers.

JUSTIFICATION

L'accessibilité universelle constitue une priorité pour l'administration municipale. Depuis 2003, les résultats obtenus chaque année dans la conduite de projets par les organismes AlterGo, AlterGo Formation, CRADI, Ex Aequo, ROPMM et Société Logique Inc. justifient assurément l'appui aux projets déposés. Soulignons que, reconnaissant de plus en plus

l'expertise de ces organismes et leur ouverture à la collaboration, les unités centrales et les arrondissements ont développé avec eux une approche de partenariat.

AlterGo regroupe 90 organisations visant à soutenir l'inclusion sociale des personnes vivant avec une déficience, sur l'île de Montréal, par l'abolition des obstacles d'accès au loisir.

AlterGo Formation, anciennement **Handidactis**, a pour mission de promouvoir l'intégration des personnes ayant des limitations dans toutes les sphères d'activités, de favoriser l'accessibilité des services publics et parapublics ainsi que de former des personnes handicapées à l'accueil.

CRADI regroupe 31 associations concernées par la déficience intellectuelle ou un trouble envahissement du développement (TED).

Ex Aequo travaille à la défense des droits des personnes ayant des limitations motrices. L'adjointe à la direction est porte-parole du milieu associatif montréalais depuis le Sommet de Montréal.

ROPMM est un regroupement montréalais d'une trentaine d'organismes engagés dans la promotion des intérêts et la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice, visuelle, auditive, du langage et de la parole et/ou organique, de leur famille et de leurs proches.

Société Logique Inc., est reconnue par le milieu associatif comme possédant l'expertise la plus adéquate en accessibilité universelle architecturale.

Après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, la Direction de la diversité sociale recommande ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et le montant global pour le soutien financier aux six organismes est prévu au budget de la Direction de la diversité sociale. Le tableau suivant indique le soutien financier accordé par la Ville à ces organismes dans le passé pour des projets semblables.

Organismes	Montant accordé			Montant recommandé	% Ville du budget de l'organisme
	2010	2011	2012	2013	
AlterGo	40 000 \$	49 500 \$	49 500 \$	49 000 \$	1,6 %
AlterGo Formation	--	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	7,5 %
CRADI	35 000 \$	35 000 \$	44 000 \$	49 400 \$	22 %
Ex Aequo	37 500 \$	46 000 \$	48 500 \$	54 300 \$	11,5 %
Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain	5 700 \$	6 000 \$	--	9 500 \$	2,5 %
Société Logique Inc.	28 331 \$	33 579 \$	25 500 \$	4 000 \$	5,3 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La collaboration entre la Ville et le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles fait la preuve d'un partenariat important, positif et efficient. Tous les projets déposés contribuent à rendre la Ville de Montréal de plus en plus accessible. L'approbation

des présentes conventions maintiendra la position de la Ville en tant que promoteur actif et novateur en matière d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En général, le Plan d'action municipal 2012 — 2014 en accessibilité universelle est un des divers outils de planification ou d'intervention de la Ville mis à contribution pour atteindre les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Plus spécifiquement, la réalisation de ces projets va dans le sens de l'Action 13 (aménager des quartiers durables) et de l'action 36 (être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communication spécifiques seront coordonnées par la Direction de la diversité sociale de façon à donner une visibilité aux interventions municipales dans le domaine de l'accessibilité universelle, tant au niveau de la ville centrale qu'à celui des arrondissements. Elles seront développées en partenariat avec les organismes responsables des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2012 présentation pour approbation au Comité exécutif
Mai 2012 présentation pour approbation au Conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BEAUSOLEIL

Conseiller en développement communautaire

Tél : 872-9776

Télécop. : 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél : 514 872-1274

Télécop. : 514 872-9848

Date d'endos. : 2013-04-11



Dossier # : 1130828001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), pour le projet « KA MAMUKANIT », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales des alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), pour le projet « KA MAMUKANIT — Projet d'insertion socioprofessionnelle des Autochtones de Montréal », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

Dossier # :1130828001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130828001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), pour le projet « KA MAMUKANIT », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales des alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, d'une somme de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville et le MESS signent une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère octroie à la Ville une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des

personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté doivent être dans les territoires à concentration de pauvreté.

- Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.
- Les organismes admissibles à un soutien financier sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1631 du 3 octobre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour l'année 2012 - 2013, pour la période se terminant le 19 janvier 2013

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1079 du 27 juin 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), pour le projet KA MAMUKANIT — Projet d'insertion socioprofessionnelle des Autochtones de Montréal, pour l'année 2012 - 2013, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville – MESS (2009 – 2012)

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG11 0042 du 24 février 2011

Accorder un soutien financier de 60 006,85 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec pour le projet KA MAMUKANIT (Projet d'insertion socioprofessionnelle des Autochtones de Montréal), dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Ville - MESS

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

CG09 0039 du 26 février 2009

prouver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour

lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011

DESCRIPTION

Le projet « KA MAMUKANIT », Projet d'insertion socioprofessionnelle des Autochtones de Montréal, est porté par la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ). Il vise à développer l'employabilité et favoriser l'insertion en emploi des jeunes Autochtones du Grand Montréal. Le projet a démarré le 26 avril 2011 avec l'embauche graduelle du personnel. Quatre cohortes de 15 jeunes ont déjà démarré leurs activités le 8 août 2011, le 13 février 2012, le 3 septembre 2012 et le 18 mars 2013. Le projet cible les clientèles suivantes :

- les jeunes de 15 à 35 ans
- les familles monoparentales
- les personnes sans domicile fixe ou à risque d'itinérance
- les personnes ayant peu ou pas d'expérience d'emploi

Le projet se déroulera en deux phases :

- **Le volet « Pré-parcours » (durée 24 semaines)** qui permettra aux jeunes de développer leurs habiletés et compétences de base, leur confiance en soi et leur potentiel dans le but de mieux s'adapter aux contingences du marché du travail.
- **Le volet « Intégration » au cours duquel les jeunes choisiront l'une des options suivantes :**

- retour aux études

- stages exploratoires/expérience d'emploi (12 à 26 semaines)
- intégration dans un parcours offert par une entreprise d'insertion existante
- intégration chez un employeur répondant aux aspirations des jeunes

JUSTIFICATION

KA MAMUKANIT répond aux besoins soulevés dans l'*Étude de faisabilité d'un projet d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes autochtones de Montréal*, pilotée par le Service de développement des ressources humaines des Premières Nations de Montréal de janvier à mai 2010 ainsi qu'à plusieurs priorités, notamment celles :

- du Plan d'action interministériel en itinérance 2010 - 2013
- de la Stratégie action jeunesse 2009 - 2014, et
- du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010 - 2015

Les Autochtones, comme l'indiquent ces rapports, rencontrent une multitude d'obstacles et de difficultés à leur insertion sociale et à leur intégration professionnelle. Ces dernières peuvent s'expliquer par une méconnaissance de soi, de leur potentiel, d'une formation trop faible, d'un manque d'expérience en emploi ou d'une inactivité prolongée sur le marché du travail.

Ce projet d'insertion socioprofessionnelle est une priorité du comité Employabilité — Formation — Emploi du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, qui a pour mission l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones de la région montréalaise. Le RÉSEAU, qui a été mis sur pied le 5 novembre 2008 et qui compte maintenant plus de 500 membres, regroupe des organisations autochtones et non

autochtones, des groupes communautaires, des organismes du secteur privé ainsi que des représentants des gouvernements du Canada, du Québec, de la Ville de Montréal, des Premières Nations et des Inuit. Le projet a donc été développé et avalisé par plusieurs organisations préoccupées par la situation des Autochtones à Montréal.

Après analyse des résultats antérieurs et du présent projet, la Direction de la diversité sociale recommande ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et le budget alloué par l'Entente Ville-MESS est entièrement financé par le gouvernement du Québec, via le MESS. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le budget total du projet pour 2013 - 2014 s'élève à 392 064 \$. La contribution accordée représente 7,65 % du budget total du projet. Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années pour le même projet se résume comme suit :

Organisme	Montant accordé 2011	Montant accordé 2012	Montant recommandé 2013	Soutien financier MESS p/r au projet global en %	Projet
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations (CDRHPNQ)	60 006.85 \$	30 000,00	30 000 \$	7,65 %	KA MAMUKANIT Projet d'insertion socio-professionnelle des Autochtones de Montréal

Les montants accordés chaque année reflètent les demandes de l'organisme acceptables dans le cadre de l'entente. De plus, le montant de la 1^{er} année correspond à un budget de démarrage couvrant une période plus longue du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'Action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet offre aux jeunes Autochtones montréalais un parcours d'intégration qui tient compte de leur culture, de leur situation face à l'emploi et de leurs difficultés à intégrer le marché du travail. Il permettra de développer un nouveau modèle d'intervention mieux adapté aux besoins de cette clientèle très éloignée du marché du travail en plus de favoriser le développement de partenariats entre organismes communautaires autochtones et non autochtones ainsi qu'avec divers organismes gouvernementaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en pièces jointes au sommaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2013 Présentation au comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Joaquina PIREs)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marcel CAJELAIT

Conseiller en développement communautaire

Tél : 872-7953

Télécop. : 872-3737

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél : 514-872-1274

Télécop. : 514 872-9848

Date d'endos. : 2013-04-15

Dossier # :1130828001

CE : 20.048
2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133710001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis dans le cadre de son programme Accès Condos pour toutes les ententes convenues de 2005 à 2010 et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis dans le cadre de son programme Accès Condos pour toutes les ententes convenues de 2005 à 2010 et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions.

Signé par Johanne GOULET **Le** 2013-04-19 13:41

Signataire : Johanne GOULET

Directrice générale
Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction

Dossier # :1133710001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133710001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à aliéner les actifs immobiliers acquis dans le cadre de son programme Accès Condos pour toutes les ententes convenues de 2005 à 2010 et à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa mission, la Société d'habitation et de développement de Montréal (ci-après la SHDM) contribue au développement économique et social de la Ville de Montréal par la mise en valeur d'actifs immobiliers. Plus spécifiquement, la SHDM contribue à l'atteinte de certains objectifs municipaux quant au développement de zones urbaines déstructurées ainsi qu'à l'augmentation de l'offre de logements et de copropriétés abordables pour répondre aux besoins des citoyens et retenir les familles sur son territoire.

Pour bien cerner son intervention et initier la revitalisation de certains quartiers, la SHDM a développé et gère depuis 2005 le programme Accès Condos. Ce programme repose sur quelques principes simples et novateurs :

- Les projets sont construits par des promoteurs-entrepreneurs privés et offerts à la SHDM à un coût forfaitaire global, sans possibilité d'extra (clés en main). Cette offre fait l'objet d'une entente formelle de partenariat. Pour l'institution financière du promoteur-entrepreneur, cette entente limite grandement les risques, les frais de financement intérimaire et les coûts de détention du terrain. Ceci contribue par le fait même à réduire les coûts du projet;
- Parallèlement à la construction du projet, le promoteur, en collaboration avec la SHDM, procède à la mise en marché des unités. Ces unités sont vendues à des prix abordables qui tiennent compte du fait que les projets sont situés en milieu moins recherché ou comportent certaines limites ou lacunes, qu'il n'y a aucune possibilité de personnalisation des unités ni de choix de matériaux de finition et que le coût forfaitaire de base payé au promoteur est réduit en conséquence;
- Pour faciliter l'accès à la propriété, la SHDM offre un crédit d'achat équivalent à 10 % du prix de vente, remboursable seulement lors de la location ou de la revente de l'unité, réduisant à seulement 1 000 \$ le dépôt requis de l'acheteur;
- Vingt-deux mois après le parachèvement des travaux, la SHDM achète toutes les unités d'habitation ou de stationnement non vendues au prix convenu à l'entente.

Par ailleurs, conformément à ses lettres patentes adoptées en 2010, la SHDM doit soumettre, pour autorisation au comité exécutif :

- Tout projet de mise en valeur d'actifs immobiliers ou toute entente de partenariat ou d'association en vue de la réalisation d'un tel projet, dans lesquels la participation financière de la SHDM est de 1 000 000 \$ ou plus;
- Tout projet d'acquisition, de construction, de rénovation et de restauration d'immeubles sauf si l'exercice de ces pouvoirs se fait dans le cadre de projets de mise en valeur d'actifs immobiliers déjà approuvés par le comité exécutif ou si la participation financière de la SHDM est inférieure à 1 000 000 \$;
- Tout projet d'aliénation de droits détenus dans un immeuble.

Or, tel que décrit précédemment, dans le cadre du programme Accès Condos, la SHDM signe des ententes avec des entrepreneurs-promoteurs pour la réalisation de copropriétés abordables dans des zones urbaines déstructurées et elle peut être appelée à acquérir des immeubles invendus (unité de copropriété ou stationnement). À la suite de ces acquisitions, la SHDM est appelée à louer ou à revendre éventuellement ces immeubles. De plus, la SHDM accordant un crédit d'achat de 10 % aux acheteurs d'unités de condominium, le remboursement de ce crédit d'achat est garanti par une hypothèque de deuxième rang.

Par conséquent, la Société requiert maintenant les autorisations pour disposer des actifs accumulés dans le programme Accès Condos pour toutes les ententes convenues de 2005 à 2010 ainsi qu'à signer tout document et acte de vente requis pour les transactions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution 12-123 adoptée par le conseil d'administration de la SHDM du 18 décembre 2012.

DESCRIPTION

La SHDM souhaite disposer d'actifs qu'elle a acquis suite à l'application d'obligations qu'elle doit honorer dans les ententes qu'elle a signées au cours des dernières années avec plusieurs entrepreneurs ou promoteurs dans le cadre du programme Accès Condos. L'inventaire d'actifs est composé d'unités de stationnement qui n'ont pas trouvé preneur dans les délais prévus et que la SHDM a dû acheter à la fin de la période maximale de vingt-deux mois après l'achèvement des travaux. Avec les reventes des unités d'habitation dans le temps à des deuxièmes acheteurs, la vente des places de stationnement prendra un second souffle et permettra la récupération de fonds immobilisés. Le programme connaissant un grand succès, il n'y a pas d'unités d'habitation à revendre à l'exception du projet Square Cartier. En effet, comme l'entrepreneur a fait faillite, la seule unité invendue a été saisie par le syndic de faillite et reprise récemment par la SHDM suite à un jugement de la Cour Supérieure. La SHDM souhaite revendre l'unité en question ainsi que deux stationnements.

Cette autorisation permet à la SHDM de disposer des actifs accumulés découlant de toutes les ententes signées de 2005 à 2010 en tant qu'organisme sans but lucratif .

La SHDM souhaite donc disposer des actifs suivants :

- o 14 stationnements au projet La Confiserie
- o 11 stationnements au projet Novello I et II

- o 11 stationnements au projet Phoenix
- o 2 stationnements au projet Square Cartier
- o 1 copropriété au projet Square Cartier

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 4 g) des lettres patentes de la SHDM, pour l'aliénation de droits dans des immeubles dont la propriété appartient à la SHDM, il faut obtenir l'autorisation du comité exécutif pour disposer des actifs du programme Accès Condos accumulés lors des dernières années pour l'ensemble des ententes convenues et en vigueur et ce, afin de ne pas viciar les titres de propriété.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La disposition des actifs permettra à la SHDM de récupérer des fonds qui ont été immobilisés au moment du financement et de l'achat des unités invendues et de cesser de payer les frais de rétention (frais de copropriété, intérêts et taxes). Ces actifs seront vendus à leur juste valeur marchande. En ce qui concerne le projet Square Cartier, l'unité de condo et les unités de stationnements seront mises en marché par l'intermédiaire du système d'inscription MLS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du comité exécutif permettra à la SHDM de disposer des actifs immobiliers achetés dans le cadre des ententes du programme Accès Condos qui ont été conclues entre 2005 et 2010.

Jusqu'à présent, le succès du programme est incontestable :

- La SHDM a conclu 26 ententes avec 16 entrepreneurs différents :
 - o Plus de 3 000 unités ont été construites depuis 2005.
 - o De plus, 620 unités additionnelles sont en voie de réalisation pour 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune requise puisqu'il s'agit de délégations internes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux lettres patentes, à la politique de gestion contractuelle de la SHDM et aux encadrements du programme Accès Condos.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick - Ext PRETTY

Coordonnateur de projet au développement
immobilier de la SHDM

Tél : 514-380-2135

Télécop. : 514-380-2104

ENDOSSÉ PAR

Johanne - Ext MALLETTTE

Directrice du développement immobilier

Tél : 514-380-2137

Télécop. : 514-380-2104

Date d'endos. : 2013-02-07

Dossier # :1133710001



Dossier # : 1131206001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	Programme Revi-Sols
Objet :	Autoriser la demande de report des sommes résiduelles et de l'échéance du programme Revi-Sols pour le projet du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) au MDDEFP jusqu'au 31 décembre 2018.

D'autoriser la demande de report des sommes résiduelles et de l'échéance du programme Revi-Sols pour le projet du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) au MDDEFP jusqu'au 31 décembre 2018 pour la réhabilitation du site.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-04-30 11:01

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

Dossier # :1131206001

IDENTIFICATION

Dossier # :1131206001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	Programme Revi-Sols
Objet :	Autoriser la demande de report des sommes résiduelles et de l'échéance du programme Revi-Sols pour le projet du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) au MDDEFP jusqu'au 31 décembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme *de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain* Revi-Sols a été lancé par le gouvernement du Québec en collaboration avec la Ville de Montréal le 2 juillet 1998. Ayant pour but de favoriser la revitalisation du tissu urbain de la métropole par des interventions sur des terrains contaminés présentant un fort potentiel de développement économique, ce programme a servi de catalyseur pour le redéveloppement des terrains contaminés.

Trois enveloppes budgétaires totalisant 75 M \$ ont été allouées pour le territoire de l'île de Montréal. Une première enveloppe de 30 M \$ a été injectée pour le lancement du programme, suivie d'une seconde de 30 M \$ pour sa relance suite aux fusions municipales, et finalement d'une troisième enveloppe budgétaire de 15 M \$ pour en permettre la mise en oeuvre jusqu'à son échéance. Le programme a pris fin en décembre 2005 sauf en ce qui concerne le PEPSC. Pour le PEPSC, la date d'échéance pour la fin du programme a fait l'objet de deux reports depuis l'entrée en vigueur du programme.

L'octroi des crédits gouvernementaux a nécessité la ratification de trois (3) protocoles d'entente entre le MDDEFP (ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs) et la Ville de Montréal. Ces protocoles confirmaient l'adoption des différentes enveloppes budgétaires gouvernementales allouées et prévoyaient les modalités d'application du programme relativement à un cadre normatif entériné par le Conseil du trésor. L'aide financière est appliquée aux travaux de réhabilitation requis en vertu de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du MDDEFP et du cadre législatif et réglementaire en environnement. Le soutien financier couvrait généralement 50 % des coûts de réhabilitation admissibles associés aux sols et aux eaux souterraines contaminés. Les services professionnels associés aux études de caractérisation environnementale et à la surveillance des travaux de réhabilitation, étaient également admissibles à l'aide financière. Les dates d'échéance et le cadre normatif ont fait l'objet préalablement dans tous les cas, d'un arrêté en conseil du Conseil du trésor.

Depuis l'entrée en vigueur du programme, 198 projets ont été subventionnés. Le Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles (PEPSC) est le seul projet en cours et il a été accepté au programme en 1998. Un contrat entre la Ville et le MDDEFP a été signé en 2005, en prévision des travaux pour le mur de captage des phases flottantes. Depuis, le projet a évolué et inclut maintenant le traitement des eaux souterraines.

Dans le cadre du programme Revi-Sols, plusieurs études de caractérisation et des travaux ont été réalisés au PEPSC. En effet, La Ville installe des boudins absorbants et des estacades pour capter les hydrocarbures au fleuve annuellement et en 2005, la Ville a procédé à la construction d'un mur de captage à l'est du site. Dans ce contexte, un premier report de la date d'échéance a déjà été consenti par le Conseil du trésor jusqu'au 31 décembre 2008. Un second report a été accordé par le gouvernement du Québec jusqu'en décembre 2013 (voir pièce jointe) afin que la Ville trouve une solution à l'ensemble du problème.

La Ville a confié en avril 2008 un mandat au Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites (CEMRS), afin de lui faire des recommandations sur les technologies de captage et de traitement des eaux souterraines et des phases flottantes d'hydrocarbures applicables au site. Le CEMRS a remis son rapport final en août 2009. Une de ses recommandations était que l'ensemble des propriétaires (PJCCI, MDDEFP, Ville et le CN) devaient élaborer un concept global pour trouver une solution permanente à la récupération des hydrocarbures et au traitement de l'eau souterraine contaminée.

Afin que les trois partenaires (PJCCI, MDDEFP et la Ville) puissent travailler ensemble à élaborer une solution commune, le MDDEFP accepte de participer à la réalisation d'une étude de faisabilité qui portera sur le confinement, le pompage et le traitement des hydrocarbures en phase flottante et de l'eau souterraine et sur les conditions environnementales, hydrogéologiques et géotechniques de l'ensemble du secteur est du PEPSC en collaboration avec PJCCI et la Ville. Pour y parvenir les trois partenaires ont signé des ententes réciproques de partenariat entre le MDDEFP et la Ville et entre la MDDEFP et PJCCI. Le but de cette étude est de trouver une solution optimale, efficiente et commune à la problématique environnementale du secteur. Malgré que le CN soit concerné par la problématique, il ne participe pas à l'étude de faisabilité car il travaille en ce moment de façon autonome.

Le rapport de l'étude de faisabilité est attendu à l'été 2013. Les propriétaires devront par la suite s'entendre sur le choix de technologies et sur leur participation financière respective.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0301 - 16 avril 2012: Approuver l'entente de partenariat entre la Ville et le MDDEFP concernant la réalisation d'une étude de faisabilité commune relative à la problématique environnementale du PEPSC

CM09 0641- 24 août 2009: Approuver l'avenant au contrat modifiant le protocole d'entente entre le MDDEFP et la Ville visant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme Revi-Sols afin d'établir les règles et modalités pour la réhabilitation du projet du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charle jusqu'au 31 décembre 2013.

CE08 1334 30 juillet 2008: de demander à la ministre du MDDEFP, le report de l'échéance jusqu'au 31 décembre 2013 du programme Revi-Sols pour les fins du projet du PEPSC et l'affectation des sommes résiduelles de 10 755 727 \$ pour la mise en oeuvre du scénario de réhabilitation.

CM08 0183 - 31 mars 2008 : Octroi d'un mandat au CEMRS pour recommandations des technologies pour le site du PEPSC dans le cadre du programme Revi-Sols.

CM05 0334 - 28 novembre 2005 : Projet d'avenant aux protocoles d'entente intervenus les 5 décembre 2002 et 23 septembre 2004 entre le ministre de l'Environnement (maintenant le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) et la Ville relativement aux règles et modalités complémentaires de la mise en oeuvre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain (Revi-Sols).

CM04 0458 - 21 juin 2004: Approbation d'un nouveau protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement du Québec permettant l'administration d'une nouvelle enveloppe budgétaire de 15 M\$ pour le Programme de réhabilitation des terrains contaminés (Revi-Sols).

CM02 0718 - 23 septembre 2002 : Approbation d'un nouveau protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement du Québec relatif à la mise en oeuvre du Programme dans le contexte de la nouvelle réalité territoriale de Montréal; permettre le transfert des projets Revi-Sols Phase II à la Phase I et prolonger la durée du programme.

CO00 02508 - 12 septembre 2000 : Approbation du premier avenant au protocole d'entente intervenu entre le ministre de l'Environnement du Québec et la Ville de Montréal le 2 juillet 1998 relativement aux règles et modalités de mise en oeuvre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain.

CO98 01046 - 28 mai 1998 : Approbation du protocole d'entente entre la Ville et le ministre relatif aux règles et modalités de mise en oeuvre du programme; autorisation d'une dépense totalisant 33 000 000 \$; mandat au Service des travaux publics et de l'environnement pour gérer la mise en oeuvre du programme.

DESCRIPTION

Compte tenu que le scénario de réhabilitation n'est pas encore retenu, il faut prévoir des travaux et des dépenses au-delà de la date prévue de fin de programme du 31 décembre 2013 . Ces délais sont requis afin de bien identifier les solutions de captage et de traitement pour le site et pour établir un montage financier impliquant les trois paliers de gouvernement. Par la suite, la mise en oeuvre de la solution devrait s'étaler sur quelques années en fonction des technologies retenues.

Afin de concrétiser ces positions, il y a lieu de demander au Conseil du trésor le prolongement de l'échéancier et le report des sommes d'environ 10,5 M\$ pour le PEPSC jusqu'au 31 décembre 2018. Ces sommes seront nécessaires au montage financier. Des sommes supplémentaires seront requises et il faudra négocier avec les partenaires et trouver d'autres sources de financement pour l'implantation de la solution finale.

Suite à la décision du Conseil du trésor, la Ville et le Conseil signeront un avenant au contrat modifiant le protocole d'entente qui fera l'objet d'un autre sommaire décisionnel.

Le scénario projeté visant l'octroi d'un contrat pour la réhabilitation du site, s'articule en trois grandes étapes:

1. Négociation entre les partenaires pour le choix des technologies de traitement et captage;
2. Appel d'offres avec des technologies présélectionnées et montage financier;
3. Entente de financement puis octroi d'un contrat de réhabilitation.

JUSTIFICATION

La Ville a l'obligation de se conformer à la *Loi sur les pêches*. La réhabilitation du PEPSC constitue une occasion de solutionner une problématique environnementale complexe ayant un impact sur l'eau souterraine et le fleuve. L'étude de faisabilité permettra de déterminer une solution optimale pour la récupération des hydrocarbures en phase flottante et constituera un premier geste dans le rétablissement d'un lien entre le fleuve et le centre-ville en continuité avec la vision 2025 du déplacement de l'autoroute Bonaventure. Le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles représente un axe de développement majeur pour la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des travaux de l'ordre de 6,5 M \$ ont déjà été réalisés à ce jour au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dont le tiers est lié au mur de confinement. L'enveloppe résiduelle de subvention est maintenant à 10 465 643\$, ce qui correspond à des travaux totalisant 20 931 286\$. Le programme Revi-Sols du gouvernement du Québec consiste en une subvention de 50% du coût des travaux pour ce projet.

Le budget de construction et d'opération sera déterminé suite aux conclusions et recommandations de l'étude de faisabilité qui est en cours. Le montage financier pour la construction et la mise en œuvre sera alors établi avec les différents partenaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en œuvre d'une solution de réhabilitation permettra une protection accrue de l'environnement en réduisant les impacts d'une contamination historique vers le fleuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Revitalisation d'un secteur de développement majeur de la Ville.
Faciliter la mise en œuvre de la Vision 2025

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communiqués traitant du programme Revi-Sols doivent être conjoints avec le MDDEFP en vertu du protocole signé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature d'un avenant au contrat modifiant le protocole avec le MDDEFP.
Réception du rapport de recommandations de l'étude de faisabilité

Sélection de la solution par les partenaires

Montage financier et négociation de l'entente entre les partenaires pour la construction du système retenu.

Plans et devis de construction

Appel d'offres en vue de la mise en œuvre du scénario de réhabilitation.

Construction de la solution retenue

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité aux règlements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Pierre SAINTE-MARIE)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Julie NADON)

Avis favorable :

Finances , Direction du budget (Jean LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée SAMSON

Ingenieur(e) de section

Tél : 514-872-4251

Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Annick LE FLOCH

C/d planification et suivi environnemental

Tél : 514-280-4368

Télécop. : 514 280-6667

Date d'endos. : 2013-03-15

Dossier # :1131206001

**Dossier # : 1133342001**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Est , PDQ 39
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue des Tulipes vers l'intersection des boulevards Lacordaire et Maurice-Duplessis ainsi que la traverse d'écoliers située à l'intersection de la rue des Tulipes et du boulevard Sainte-Colette vers l'intersection des boulevards Sainte-Colette et Maurice-Duplessis, dans le secteur du Poste de quartier 39, arrondissement Montréal-Nord.

Il est recommandé aux membres du comité exécutif d'autoriser les déplacements:

1) de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue des Tulipes vers l'intersection des boulevards Lacordaire et Maurice-Duplessis, côté sud, et d'y ajouter un feu prioritaire pour piétons.

2) de la traverse d'écoliers située à l'intersection de la rue des Tulipes et du boulevard Sainte-Colette vers l'intersection des boulevards Sainte-Colette et Maurice-Duplessis, et d'y faire le marquage au sol.

Toutes deux situées dans le secteur du PDQ 39, arrondissement Montréal-Nord.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-05-01 09:38

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

Dossier # :1133342001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133342001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Est , PDQ 39
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue des Tulipes vers l'intersection des boulevards Lacordaire et Maurice-Duplessis ainsi que la traverse d'écoliers située à l'intersection de la rue des Tulipes et du boulevard Sainte-Colette vers l'intersection des boulevards Sainte-Colette et Maurice-Duplessis, dans le secteur du Poste de quartier 39, arrondissement Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, l'école Sainte-Colette, située au 12001 Jean-Paul Cardinal, a presque doublé son nombre d'élèves et a acquis un nouveau bâtiment (anciennement école Marc-Laflamme) pour les accueillir. À la suite de cette annonce, les agents de sécurité routière (AQR) du Poste de quartier (PDQ) 39 se sont questionnés sur les mesures à prendre pour rendre la traverse d'écoliers de l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue des Tulipes plus sécuritaire.

Or, malgré une présence policière accrue et des opérations de contrôle de vitesse effectuées, les AQR du PDQ 39 ont constaté aucune amélioration significative et durable quant au sentiment de sécurité des enfants, des parents et des brigadiers scolaires.

Donc, à la suite de leur évaluation (pièce jointe), les AQR ont conclu que la meilleure solution envisagée pour maximiser la sécurité des élèves qui se rendent à l'école Sainte-Colette est de déplacer la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue des Tulipes vers l'intersection des boulevards Lacordaire et Maurice-Duplessis, côté sud. Un feu prioritaire pour piétons devra être ajouté. En déplaçant cette traverse d'écoliers à l'endroit même où les feux de circulation ont été installés, le brigadier pourra utiliser le cycle des feux de circulation, augmentant ainsi sa sécurité et celle des enfants.

Par ailleurs, afin de permettre aux élèves de traverser le boulevard Sainte-Colette pour se rendre à l'école, il est suggéré de déplacer la traverse située à l'intersection de la rue des Tulipes et du boulevard Sainte-Colette vers l'intersection des boulevards Sainte-Colette et Maurice-Duplessis. Le fait de déplacer cette traverse d'écoliers permettra de créer un corridor scolaire. Les élèves pourront donc continuer de marcher sur le trottoir du boulevard Maurice-Duplessis en toute sécurité. De plus, cette traverse sera positionnée entre les deux pavillons de l'école Sainte-Colette et les élèves auront moins de distance à parcourir pour

traverser le boulevard Sainte-Colette. Cette traverse exigera un marquage au sol.

Enfin, la directrice de l'école Sainte-Colette, Mme Guylaine Crousset et son conseil d'établissement, sont en accord avec les deux déplacements proposés (pièce jointe). Il en est de même pour M. Alain Legault, directeur des travaux publics de Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Traverses d'écoliers déjà existantes

Évaluation traverse d'écoliers à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue des Tulipes (pièce jointe)

Une analyse a été effectuée par l'AQSR Richard Chevrefils, du PDQ 39, le 26 septembre 2012.

- Les observations indiquent que 32 élèves, âgés de 5 à 12 ans, traversent cette intersection, soit 15 le matin, 14 le midi et 13 à la sortie des classes.
- La vitesse permise est de 50 km/h, mais la vitesse observée par radar se situe à 60 km/h.
- Le volume de la circulation durant les périodes de traverse varie entre 1140 et 1250 véhicules.
- La moyenne à l'heure de tous les virages effectués durant les périodes de traverse varie entre 130 et 210.
- Cette intersection se situe dans une zone de 100 % résidentielle.

Évaluation traverse d'écoliers à l'intersection de la rue des Tulipes et du boulevard Sainte-Colette (pièce jointe)

Une analyse a été effectuée par l'AQSR Richard Chevrefils, du PDQ 39, le 26 septembre 2012.

- Les observations indiquent que 128 élèves, âgés de 5 à 12 ans, traversent cette intersection, soit 85 le matin, 84 le midi et 86 à la sortie des classes.
- La vitesse permise est de 30 km/h, mais la vitesse observée par radar se situe entre 35 et 40 km/h.
- Le volume de la circulation durant les périodes de traverse varie entre 96 et 171 véhicules.
- La moyenne à l'heure de tous les virages effectués durant les périodes de traverse varie entre 20 et 29.
- Cette intersection se situe dans une zone de 100 % résidentielle.

Nouvelles traverses

Évaluation de l'intersection des boulevards Sainte-Colette et Maurice-Duplessis (pièce jointe)

Une analyse a été effectuée par l'AQSR Claude Goulet, du PDQ 39, le 21 mars 2013.

- Cette intersection se situe dans une zone de 100 % résidentielle.
- Les observations indiquent que 17 élèves, âgés de 6 à 12 ans, traversent cette intersection, soit 7 le matin, 4 le midi et 6 à la sortie des classes.
- La vitesse permise est de 30 km/h, mais la vitesse observée par radar est de 35 km/h.
- Le nombre de véhicules à l'heure croisant l'intersection se situe entre 80 et 210.
- Le nombre de virage à l'heure à l'intersection se situe entre 220 et 500.

Évaluation de l'intersection des boulevards Lacordaire et Maurice-Duplessis (pièce jointe)

Une analyse a été effectuée par l'AQSR Richard Chevrefils, du PDQ 39, le 21 mars 2013.

- Cette intersection se situe dans une zone de 100 % résidentielle.
- La vitesse permise est de 50 km/h, mais la vitesse observée par radar est de 65 km/h.
- Le nombre de véhicules à l'heure croisant l'intersection se situe entre 856 et 1547.
- Le nombre de virage à l'heure à l'intersection se situe entre 131 et 269.

Il faut noter que tous les élèves qui traversent les traverses d'écoliers déjà existantes seront redirigés aux deux nouvelles traverses.

JUSTIFICATION

Cette recommandation respecte les critères de justification, création ou de déplacement des traverses d'écoliers du Service de police de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recommandation du déplacement n'entraîne aucune incidence financière puisque le nombre autorisé de traverses d'écoliers est respecté. Le présent dossier est donc conforme au budget établi.

L'installation et l'entretien de la signalisation ainsi que le marquage au sol sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement Montréal-Nord. Elle dispose d'un budget spécifique versé annuellement à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de l'arrondissement Montréal-Nord.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette demande de déplacement des deux traverses d'écoliers contribue à assurer une qualité des milieux de vie résidentiels en fournissant un aménagement plus sécuritaire pour

les écoliers qui traverseront aux intersections des boulevards Lacordaire et Maurice-Duplessis ainsi que Sainte-Colette et Maurice-Duplessis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lettre du 15 juin 2012: de M. Claude Goulet, AQSR au PDQ 39, adressée à Mme Guylaine Crousset, directrice de l'école Sainte-Colette, lui proposant le déplacement des deux traverses d'écoliers (pièce jointe).

Lettre du 18 juin 2012: de Mme Guylaine Crousset, directrice de l'école Sainte-Colette et de son Conseil d'établissement, adressée à M. Claude Goulet, AQSR au PDQ 39, l'informant de leur appui pour le déplacement des deux traverses d'écoliers, tel que suggéré dans la lettre du 15 juin 2012 (pièce jointe).

La direction de l'école Sainte-Colette acheminera une lettre aux parents les informant du déplacement de ces traverses.

Les policiers du PDQ 39 seront présents les premiers jours afin de bien diriger les enfants.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les brigadiers scolaires affectés aux traverses déplacées seront relocalisés conformément à la convention collective. Les nouvelles traverses seront comblées conformément aux règles de la convention collective.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Alain LEGAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BOILEAU

C/s sout.general pour
Martial Mallette, commandant PDQ 39

Tél : 514-280-0039

ENDOSSÉ PAR

Sylvain BROUILLETTE

Assistant-directeur police

Tél : 514-280-7740

Télécop. : 514 280-0639

Télécop. : 514-280-7748

Date d'endos. : 2013-03-18

Dossier # :1133342001

CE : 30.004

2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.005

2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131158003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Cabinet de la direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Il est recommandé :

1- d'approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), jointe au dossier décisionnel;

2 - de s'engager à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à la Ville, à savoir:

- être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

- à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

- à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

3- de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-04-30 22:07

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1131158003

IDENTIFICATION

Dossier # :1131158003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Cabinet de la direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnnera sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de transfert de la taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ).

En 2009, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de quatre ans qui couvre les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2013. À la fin du programme, la Ville de Montréal devrait avoir reçu une somme de 395 M\$ échelonnée en quatre versements annuels égaux de 98,75 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés par le services centraux, les arrondissements et l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0365 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation numéro 3 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre

au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (1121158003)

CG11 0459 - 22 décembre 2011 - Approuver la programmation no 2 des travaux sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles aux subventions du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

CG10 0456 - 16 décembre 2010 - Approuver la programmation des travaux sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles aux subventions du programme du Transfert de la taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013), à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

DESCRIPTION

Le programme de subventions TECQ 2010-2013 subventionne des projets réalisés entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2013. Les paramètres du programme classent les interventions admissibles dans l'ordre de priorité suivant :

1. Mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées;
2. Connaissance de l'état des conduites d'eau potable et d'égout (inventaire, plan d'intervention, diagnostic);
3. Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

La programmation d'agglomération no 4 préliminaire en annexe cumule les subventions comptabilisées en 2010 (46,9 M\$), en 2011 (32,4 M \$), en 2012 (23,1 M \$) et les subventions prévues pour 2013 (52,8 M \$) pour un montant total de 155,2 M \$. Comme il s'agit de la programmation relative aux travaux de juridiction de l'agglomération de Montréal, ces montants correspondent au montant de la quote-part de la Ville de Montréal dans les projets d'agglomération, soit environ 80% du coût des projets.

La programmation rassemble les projets d'agglomération conformes aux critères mentionnés plus haut, qui sont inscrits au PTI et réalisés en 2013.

JUSTIFICATION

Pour comptabiliser les subventions du programme TECQ 2010-2013, il faut que la liste des projets soit entérinée par le conseil d'agglomération avant d'être remise au MAMROT pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montage financier des projets retenus inscrits à la programmation ci-jointe prévoit que le financement des projets sera fait par des quotes-parts perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté. Toute municipalité liée pourra s'exempter du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement, sa part du capital. Elle pourra, si elle le souhaite, utiliser sa subvention du programme TECQ 2010-2013 pour effectuer au comptant le paiement de sa part dans ces travaux.

Si on ajoute à la somme totale des subventions à recevoir pour les travaux de juridiction d'agglomération (155,3 M \$) à la part de financement à recevoir du même programme pour les projets de compétence municipale, à savoir 219 M \$ (voir sommaire décisionnel 1131158002), on obtient un grand total de 374,3 M \$. Il s'agit d'une estimation sujette à la capacité du service à octroyer les contrats et à réaliser les travaux avant le 31 décembre

2013. On notera que ce total est inférieur au montant consenti à Montréal dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 qui est de 395 M \$ pour les quatre années du programme.

Cette incapacité à programmer et réaliser une quantité suffisante de projets reflète les difficultés qu'a connues le Service de l'eau quant à l'octroi des contrats de travaux. Ainsi, depuis l'imposition du gel de l'octroi des contrats de septembre dernier, les exigences administratives autour de l'octroi de contrats font que nous n'aurons pas le temps de réaliser les décaissements requis pour pouvoir utiliser toutes nos subventions.

Des démarches sont présentement en cours pour protéger les soldes en faveur de Montréal auprès du MAMROT, comme reporter les soldes non utilisés à 2014 ou toute autre solution. Ce dernier discute de la problématique avec son vis-à-vis du gouvernement canadien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux rendus possibles par les subventions du programme TECQ 2010-2013 contribueront à notre pratique de gestion responsable des ressources. Ils permettront notamment à réduire la production d'eau en éliminant des fuites dans les réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière obtenue contribue à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan de financement 10 ans du Service de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la programmation préliminaire no 4 au MAMROT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Richard FONTAINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Alain DUBUC

Cadre administratif

Tél : 514-280-4264

Télécop. : 514-872-8827

Lucille PRUDHOMME

Adj. dga-direction generale - resp de
l'administration

Tél : 514-280-0066

Télécop. : 872-8827

Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1131158003

**Dossier # : 1131158002**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Cabinet de la direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation numéro 4 préliminaire des travaux d'infrastructures de l'eau de la ville inscrits au PTI pour 2013 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Il est recommandé que :

1. la Ville de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à elle ;
2. elle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
3. elle approuve la programmation de la ville pour 2013 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale ;
4. elle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
5. elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-04-30 21:59

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1131158002

IDENTIFICATION

Dossier # :1131158002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Cabinet de la direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation numéro 4 préliminaire des travaux d'infrastructures de l'eau de la ville inscrits au PTI pour 2013 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de transfert de la taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ).

En 2009, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de quatre ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2013. La Ville de Montréal devrait recevoir une somme de 395 M\$ échelonnée en quatre versements annuels égaux de 98,75 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés par le corporatif, les arrondissements et l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0847 - 24 septembre 2012 - Approuver la programmation des travaux sur les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) (1121158005)

CM11 1033 - 20 décembre 2011 - Approuver la programmation no 2 des travaux sur les

réseaux locaux d'aqueduc et d'égout à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ) 2010-2013 (111158003)

CM10 0871 - 22 novembre 2010 - Approuver la programmation des travaux sur les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour comptabiliser les subventions provenant du volet II du programme de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ) 2010-2013 (1100458008)

DESCRIPTION

Les paramètres du programme fixent dans l'ordre les priorités suivantes applicables à la Ville de Montréal:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

Comme dans le cas du premier programme TECQ (2006-2009), la Ville compte affecter les subventions de ce programme à des projets d'agglomération et à des projets de compétence locale selon les besoins. Tous les projets de la programmation soumise ici concerne les réseaux locaux et donc exclusivement le conseil municipal et sont inscrits au PTI 2013-2015 du Service de l'eau.

La liste soumise en annexe est la programmation pour 2013 qui cumule les projets comptabilisés en 2010 (20,2 M \$), en 2011 (61,8 M \$), en 2012 (77,1 M \$) de même que les projets inscrits pour 2013 (59,8 M \$) pour un total de 219 M \$. Ces projets sont admissibles au programme TECQ 2010-2013 pour les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout (priorité 3) de même que les projets d'auscultation des réseaux secondaires (priorité 2) et concernent l'ensemble du territoire de la Ville.

Une fois approuvée par le conseil municipal, la programmation devra être acceptée par le MAMROT.

JUSTIFICATION

Pour toucher les subventions 2013 du programme TECQ 2010-2013, il faut que la liste des projets soit entérinée par le conseil municipal avant d'être remise au MAMROT pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux dans les réseaux locaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement représentant la contrepartie de la Ville.

Si on ajoute à la somme totale des subventions à recevoir pour les travaux de juridiction municipale (219 M \$) à la part de financement à recevoir du même programme pour les projets de compétence d'agglomération, à savoir 155,3 M \$ (voir sommaire décisionnel 1131158003), on obtient un grand total de 374,3 M \$. Il s'agit d'une estimation sujette à la capacité du service à octroyer les contrats et à réaliser les travaux avant le 31 décembre 2013. On notera que ce total est inférieur au montant consenti à Montréal dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 qui est de 395 M \$ pour les quatre années du programme.

Cette incapacité à programmer et réaliser une quantité suffisante de projets reflète les difficultés qu'a connues le Service de l'eau quant à l'octroi des contrats de travaux. Ainsi, depuis l'imposition du gel de l'octroi des contrats de septembre dernier, les exigences

administratives autour de l'octroi de contrats font que nous n'aurons pas le temps de réaliser les décaissements requis pour pouvoir utiliser toutes nos subventions.

Des démarches sont présentement en cours pour protéger les soldes en faveur de Montréal auprès du MAMROT, comme reporter les soldes non utilisés en 2014 ou toute autre solution. Ce dernier discute de la problématique avec ses vis-à-vis du gouvernement canadien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux prévus contribuera à réduire les fuites d'eau et à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réfection des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout dans les arrondissements de Montréal en profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 395 M\$ sur quatre ans (2010-2013).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la programmation MAMROT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Dominique DEVEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC

Cadre administratif

Tél : 514-280-4264

Télécop. : 514-872-8827

ENDOSSÉ PAR

Lucille PRUDHOMME

Adj. dga-direction generale - resp de l'administration

Tél : 514-280-0066

Télécop. : 872-8827

Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1131158002



Dossier # : 1130395001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Réponse du Service du capital humain et des communications au rapport annuel de 2012 de la Commission de la fonction publique de Montréal

Il est recommandé de déposer au conseil municipal la réponse du Service du capital humain et des communications au rapport annuel 2012 de la Commission de la fonction publique de Montréal.

Signé par Jean-Yves HINSE **Le** 2013-05-09 09:38

Signataire :

Jean-Yves HINSE

Directeur principal

Dossier # :1130395001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130395001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Réponse du Service du capital humain et des communications au rapport annuel de 2012 de la Commission de la fonction publique de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le rapport annuel 2012 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) a été déposé au conseil municipal le 25 février 2013 (CM 13 0094).
À la même date, la CFPM déposait un document complémentaire à son rapport annuel 2012 dans lequel elle recommandait une série de modifications visant à renforcer et à clarifier ses statuts et pouvoirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0094 - 25 février 2013 - Dépôt du rapport annuel 2012 de la Commission de la fonction publique de Montréal et la recommandation qui l'accompagne.
CM12 0160 - 19 mars 2012 - Dépôt du rapport annuel 2011 de la Commission de la fonction publique de Montréal.

CE11 1563 - 28 septembre 2011 – Adopter le plan d’action du Service du capital humain à l’égard des rapports annuels 2009 et 2010 de la CFPM.

CM11 0391 - 17 mai 2011 - Regrouper au sein du Service du capital humain les activités de dotation.

DESCRIPTION

Réponse au rapport annuel 2012 de la CFPM

Le Service du capital humain et des communications (SCHC) accueille positivement 26 des 36 recommandations formulées par la CFPM dans son rapport annuel 2012. À cet égard, le SCHC présente son bilan des activités de dotation dont une copie est jointe au présent sommaire.

Ce bilan présente de façon détaillée la réponse du SCHC pour chacune des recommandations.

Par le présent dossier, le SCHC répond également à la seule recommandation formulée par la CFPM en 2011 qui demandait au SCHC de définir les encadrements et modalités d’application de la *Politique de dotation et de gestion de la main-d’œuvre*.

De plus, le bilan relate les principales réalisations du Centre de dotation au terme d'une première année d'opération suivant le regroupement des activités de dotation. Ce regroupement de la dotation, entériné par le conseil municipal le 17 mai 2011 (CM11 0391) et mis en opération en janvier 2012, a été le vecteur de nombreux changements ayant permis aux équipes de dotation de mettre en place des processus équitables, efficaces et uniformes, mieux arrimés sur les meilleures pratiques observées dans ce domaine, de même que de nouveaux outils d'évaluation des compétences.

L'adoption de la première *Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre* illustre la volonté de la Ville d'encadrer ses pratiques de dotation. Cette politique, adoptée par le comité exécutif le 28 septembre 2011 (CE11 1565), a aussi reçu l'appui de la CFPM. Elle constitue une des pièces maîtresses des pratiques que privilégie le SCHC en matière de dotation afin de promouvoir les valeurs de compétence, d'équité, de transparence et d'efficacité.

Parmi les recommandations formulées par la CFPM, voici celles qui n'ont pas été retenues par le SCHC :

- S'abstenir, pour tout gestionnaire, de procéder à l'évaluation d'un candidat qui relève ou qui a relevé de ce dernier;
- S'abstenir, pour le supérieur immédiat du gestionnaire dont le poste est à pourvoir, d'évaluer un candidat connu du gestionnaire requérant;
- Admettre une plaignante qui n'était pas admissible;
- Reconsidérer la pertinence de conserver le test d'habileté numérique pour le poste de secrétaire d'unité administrative;
- Reconsidérer le seuil de passage utilisé pour deux tests de connaissance linguistique;
- Hausser le seuil de passage des compétences essentielles;
- Mettre un terme à l'affichage des postes temporaires cols blancs et inviter uniquement les employés d'une unité administrative et les candidats de l'externe à postuler;
- Créer une liste de candidats qualifiés chez les cadres pour combler des besoins temporaires;
- Obliger les gestionnaires à rencontrer un employé cadre en disponibilité et de justifier, le cas échéant, son refus;
- Axer l'entrevue d'un employé cadre en disponibilité sur la sélection plutôt que sur l'évaluation de ses compétences.

Les commentaires détaillés relatifs aux recommandations non retenues sont indiqués dans l'Annexe 2 - Suivi des recommandations de la CFPM en 2012.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE03 0203 adoptée le 12 février 2003, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission. Il dépose ensuite un document en réponse au rapport annuel de la Commission de la fonction publique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Service du capital humain et des communications présentera au comité exécutif un dossier décisionnel l'invitant à se prononcer sur le maintien de la responsabilité de la dotation des arrondissements au Service du capital humain et des communications.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie DALY

Conseillère principale en rémunération

Tél : 514 872-8746

Télécop. : 514 872-7171

ENDOSSÉ PAR

Jean-Yves HINSE

Directeur principal

Tél : 514 872-0213

Télécop. : 514-872-8430

Date d'endos. : 2013-05-01

Dossier # :1130395001



Dossier # : 1130395002

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal compétent, relativement aux activités de dotation des arrondissements pour une durée additionnelle d'une année.

Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal compétent, relativement aux activités de dotation des arrondissements pour une durée d'une année.

Signé par Jean-Yves HINSE **Le** 2013-05-01 09:13

Signataire :

Jean-Yves HINSE

Directeur principal
Capital humain et des communications , Direction principale

Dossier # :1130395002

IDENTIFICATION**Dossier # :1130395002**

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal compétent, relativement aux activités de dotation des arrondissements pour une durée additionnelle d'une année.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 8 avril 2011, le comité exécutif autorisait le regroupement des activités de dotation des services corporatifs au sein du Service du capital humain (SCH) excluant le personnel pompier (SIM) et policier (SPVM) autres que les employés civils.

Le 17 mai 2011, le conseil municipal se déclarait, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, compétent, pour une période de deux ans, relativement au regroupement au sein du SCH des activités de dotation des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0506 du 8 avril 2011 (#1104384003) : Autoriser le regroupement au sein du SCH des activités de dotation des services corporatifs excluant le personnel pompier (SIM) et policier (SPVM) autres que les employés civils.

CE11 0506 du 8 avril 2011 (#1104384003) : Donner un accord de principe au regroupement au sein du SCH des activités de dotation des arrondissements.

CM11 0391 du 17 mai 2011 (#1104384003) : Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal compétent, pour une période de deux ans, relativement au regroupement au sein du SCH des activités de dotation des arrondissements.

CE11 1330 du 17 août 2011 (#1100395003) : Autoriser la restructuration du Service du capital humain - Autoriser le SCH à procéder aux transferts, nominations et, si nécessaire, au recrutement à l'externe pour combler les postes reliés aux activités de dotation.

DESCRIPTION

Le Service du capital humain et des communications (SCHC) présente un bilan positif de la première année d'opération du Centre de dotation mis en service en janvier 2012. (Voir la réponse du SCHC au rapport annuel 2012 de la CFPM - 1130395001).

Ce nouveau centre de dotation a permis d'améliorer la cohérence et l'efficacité des processus de dotation, tout en administrant ceux-ci en toute équité et impartialité.

Sommairement, les principales réalisations du Centre de dotation en 2012 sont :

- **La mise en place de nouvelles technologies**

Avec son nouveau site de recrutement en ligne, qui offre depuis juin 2011 une porte d'entrée unique pour tout individu désirant soumettre sa candidature à un poste vacant, le Centre de dotation a reçu 187 789 candidatures pour l'un ou l'autre des 2 442 affichages effectués durant l'année 2012, soit 54 % pour les services centraux et 46 % pour les arrondissements.

Le déploiement d'une plateforme informatisée de « tests en ligne » a permis à plus de 7 800 candidats de l'accréditation des cols blancs d'être évalués avec des tests novateurs utilisant le clavier et l'écran plutôt que le crayon et le papier. La gestion des résultats des examens se fait rapidement et en toute simplicité en lien avec le dossier d'employé se trouvant dans le Système intégré Montréal (SIMON).

- **Une première Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre**

Cette nouvelle politique, alignée sur les valeurs de compétence, d'équité, de transparence et d'efficacité, consacre l'engagement de la Ville à intensifier son recrutement auprès des membres des communautés d'origines diverses.

Elle intègre les meilleures pratiques de sélection permettant d'éviter l'arbitraire et privilégie la présence d'un membre visé par le Programme d'accès à l'égalité en emploi dans les comités de sélection. De plus, elle introduit une étape obligatoire de vérification des antécédents judiciaires.

Pour le personnel cadre, elle vient limiter à douze mois les fonctions supérieures temporaires sans appel de candidatures dans le but de stabiliser les structures organisationnelles en place.

- **Un recrutement reflétant davantage la diversité de la population active**

Le Centre de dotation a contribué à augmenter significativement le nombre d'embauches des membres visés par le Programme d'accès à l'égalité en emploi. Ces nouvelles embauches permettent de mieux faire refléter la diversité montréalaise à travers l'ensemble de son personnel.

En effet, en 2012, 59 % des embauches ont été effectuées auprès de l'un ou l'autre des cinq groupes visés en accès à l'égalité en emploi.

Une embauche sur quatre s'est effectuée parmi les membres des communautés culturelles.

La répartition des embauches en 2012 est la suivante :

- § 1 022 femmes;
- § 442 membres des minorités visibles;
- § 174 membres des minorités ethniques;
- § 6 personnes handicapées ;
- § 4 autochtones.

Il en va tout autant pour les promotions, alors qu'en 2012, 55 % de celles-ci ont été obtenues par un employé faisant partie de l'un ou l'autre des cinq groupes visés.

- **Un nouveau processus de dotation des postes de gestion et la mise en place d'un centre de leadership**

Le SCHC s'est adjoint l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) comme partenaire institutionnel pour son expertise dans le domaine de l'évaluation des compétences, de la sélection et de l'identification de la relève.

L'ÉNAP soutient aussi le SCHC dans ses activités de formation offertes auprès de l'ensemble des gestionnaires par l'intermédiaire du Centre de leadership. Ce modèle de formation constitue un modèle unique en son genre au Québec.

- **Une démarche en continu de révision des façons de faire**

Une démarche permettant d'uniformiser et d'optimiser nos processus de dotation a été entreprise avec une firme spécialisée en *Lean management* pour la catégorie d'emploi des cols blancs afin de mieux répondre aux besoins de comblement des postes.

Compte tenu des retombées positives de cette démarche, elle se poursuit avec les autres catégories d'emplois afin d'améliorer les processus de dotation en place et accélérer le traitement des demandes de comblement des postes.

- **Un sondage comme outil d'amélioration continue**

Depuis septembre 2012, le SCHC sollicite l'opinion des gestionnaires ayant fait appel au Centre de dotation dans une optique d'amélioration continue des services offerts.

132 réponses ont été reçues et 91,5 % des gestionnaires recruteurs se sont dits satisfaits ou très satisfaits de l'ensemble du processus de dotation réalisé pour le comblement de leurs postes.

- **Le maintien des activités de dotation des arrondissements au SCHC pour une année supplémentaire**

Le SCHC recommande le maintien, pour une année supplémentaire, des activités de dotation des arrondissements au Centre de dotation.

Cette année supplémentaire nous permettra de consolider les acquis réalisés depuis la mise en place du nouveau centre. De plus, bien que le bilan des seize premiers mois d'activités du Centre de dotation soit très positif, nous croyons que de si grands changements, tant organisationnels que dans nos façons de faire, nécessitent, afin de livrer leur plein potentiel, une autre année d'expérience pour ainsi permettre une prise de décision mieux éclairée.

Enfin, cette année supplémentaire nous permettra d'apporter les correctifs requis afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les arrondissements tout en améliorant la rapidité du traitement des demandes de comblement de postes, plus particulièrement pour les postes auxiliaires.

JUSTIFICATION

La mise en place du Centre de dotation a permis de répondre à de nombreux enjeux liés au processus de dotation, dont le nombre de points d'entrée, le caractère temporaire de la structure d'effectifs, l'accessibilité aux postes vacants, l'équité, l'impartialité et l'évaluation des compétences selon des standards préétablis. Elle a permis également de répondre à l'ensemble des recommandations de la CFPM.

De plus, nous avons noté un impact significatif sur les résultats en accès à l'égalité en emploi où 59 % des embauches et 55 % des promotions en 2012 ont été effectuées auprès de l'un ou l'autre des cinq groupes visés.

Le SCHC est toutefois conscient que des améliorations doivent être apportées au modèle tel qu'il est déployé, et ce, afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les arrondissements. Il s'engage à le faire, dans la prochaine année, en étroite collaboration avec les arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SCHC a évalué, en 2011, à 13,4 M\$ le coût de l'activité de dotation, tous postes budgétaires confondus avant chantier et à 9,4 M\$ le coût après chantier, pour une économie totale estimée à 4 M\$.

L'utilisation des économies générées par ce chantier a été maintenue dans chacune des unités d'affaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie DALY

ENDOSSÉ PAR

Jean-Yves HINSE

Conseillère principale en rémunération

Tél : 514-872-8746

Télécop. : 514-872=7171

Directeur principal

Tél : 514 872-0213

Télécop. : 514-872-7171

Date d'endos. : 2013-05-01

Dossier # :1130395002



Dossier # : 1130701002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative à la participation, du 21 au 22 mai 2013, de Mme Elaine Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, au conseil d'administration et aux activités entourant la 26e édition du colloque «Les Arts et la Ville», à Gatineau (Québec). Montant estimé : 557,30 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative à la participation, du 21 au 22 mai 2013, de Mme Elaine Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, au conseil d'administration et aux activités entourant la 26e édition du colloque «Les Arts et la Ville», à Gatineau (Québec). Montant estimé : 557,30 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Rina Eleanor SCRIM **Le** 2013-05-02 09:50

Signataire :

Rina Eleanor SCRIM

Directrice de cabinet
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1130701002

IDENTIFICATION

Dossier # :1130701002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative à la participation, du 21 au 22 mai 2013, de Mme Élane Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, au conseil d'administration et aux activités entourant la 26e édition du colloque «Les Arts et la Ville», à Gatineau (Québec). Montant estimé : 557,30 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1987, «Les Arts et la Ville» est un organisme à but non lucratif qui regroupe les milieux municipaux et culturels. Depuis 2009, la Ville de Montréal fait partie de cet organisme dont le réseau compte 506 municipalités membres (75 % de la population du Québec) ainsi que 183 organisations culturelles. Globalement, ce sont plus de 2000 personnes, élus municipaux, fonctionnaires, artistes, représentants culturels et organismes. À l'instar de la Ville de Québec, Montréal, métropole culturelle doit faire partie de cette organisation afin de rayonner partout au Québec et de partager sa vision au regard de la culture comme pilier du développement durable municipal. À titre de membre de l'organisation, Montréal s'est vue attribuer deux sièges à son conseil d'administration, un pour l'élu du comité exécutif qui porte les dossiers de la culture, du patrimoine et du design, l'autre pour un fonctionnaire qui œuvre dans ces domaines. En l'occurrence, il s'agit de Mme Élane Ayotte qui a été désignée par le conseil municipal et de M. Paul Langlois, chef de la Division de l'action culturelle et des partenariats à la Direction de la culture et du patrimoine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM13 0150 - 25 février 2013 - Désignation de madame Elaine Ayotte au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.
- CE12 0232 - 22 février 2012 - Autoriser le paiement de la cotisation de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2012.
- CE11 0346 - 16 mars 2011 - Autoriser le paiement de la cotisation de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2011.
- CE10 0472 - 7 avril 2010 - Autoriser l'adhésion à l'organisme et le versement d'un montant de 10 000 \$ à titre de cotisation de la Ville pour l'année 2010.

CE09 0667 - 7 mai 2009 - Autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$ à titre de cotisation de la Ville pour l'année 2009.

DESCRIPTION

Ce 26^e colloque annuel dont le thème est «La création, au cœur du développement durable» a lieu du 22 au 24 mai 2013 à la Maison du Citoyen de Gatineau. L'événement est précédé par la réunion du conseil d'administration qui se tiendra le 21 mai en soirée. Mme Ayotte assistera au conseil d'administration de l'organisation en compagnie de M. Langlois. Par la suite Mme Ayotte participera à la journée du 22 mai. Plusieurs sujets y seront abordés sous forme de questions, entre autres : comment la culture favorise-t-elle le développement durable des municipalités? Quel rôle jouent les créateurs dans l'identité des municipalités? Quel est l'apport des arts et de la culture dans le nouveau contexte économique des municipalités? Quelles sont les conditions à réunir pour que les créateurs participent pleinement à l'épanouissement des collectivités locales?

JUSTIFICATION

Puisqu'il s'agit d'un colloque destiné aux élus et aux fonctionnaires municipaux, il s'avère très utile pour faire avancer les pratiques et les préoccupations qui animent le développement culturel local usuel. Il s'agit d'un lieu d'information privilégié qui donne de réels outils aux élus responsables de la culture pour les aider à mettre en valeur les programmes culturels et les artistes et ce, toujours dans le but de mieux servir la population.

Par ailleurs, Mme Ayotte profitera de l'occasion pour rencontrer son homologue française de Lille, Mme Catherine Cullen. Mme Cullen est également présidente de la Commission de la culture de l'organisme Cités et Gouvernements Locaux Unifiés (CGLU), commission où Mme Ayotte siège à titre de vice-présidente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera financée par le budget 2013 de la Division Action culturelle et partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense comme suit :

Imputation	2013
AF Général Ville / Bud. rég. / Action culturelle et partenariats / Autres - act. cult. / Frais de déplacement et d'hébergement / Non adm. à la loi 90 2101.0010000.101066.07289.53201.010001.0000.000000.000000.000000.000000	557,30 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 302643 au montant de 557,30 \$ pour 2013.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Colloque annuel des Arts et la Ville aura pour thème : *La création, au cœur du développement durable des municipalités.*

- La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Suivre ce qui se fait au Québec en matière d'action culturelle, en particulier dans les grandes villes ainsi que de mieux faire connaître les réalisations montréalaises dans un contexte de partenariat et de concertation avec l'ensemble des villes du Québec;

- Développer des expertises pour les équipes municipales et les travailleurs culturels;
- Apporter une contribution importante au rayonnement et à la démocratisation culturelle au sein des municipalités;
- Comprendre le processus du développement de projet et de moyens technologiques permettant des réalisations culturelles significatives;
- Déterminer des alliances, des passerelles possibles entre le monde rural et les centres urbains afin de donner accès aux communautés à toute richesse artistique et culturelle qui émane de notre société.

Le fait que les élus et fonctionnaires de partout puissent échanger est également propice à favoriser les canaux de communication entre les villes et les régions. Cela contribue à accroître le rayonnement de Montréal, métropole culturelle dans tout le Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la *Politique de développement culturel - Montréal métropole culturelle* et l'engagement 33 : leadership des élus envers la promotion de l'action culturelle à l'échelle tant locale que nationale. (Page 66).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Gina SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert-Charles LONGPRE

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN

Responsable du soutien aux élus

Tél : 514 872-9859

Télécop. : 514-872-4050

Responsable du soutien aux élus

Tél : 514 872-2798

Télécop. : 514 872-4059

Date d'endos. : 2013-04-23

Dossier # :1130701002



Dossier # : 1131143001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Cabinet du maire et du comité exécutif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de monsieur Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, responsable des affaires gouvernementales, à Québec, les 16 et 17 mai 2013, afin d'assister à la Table Québec-municipalités (TQM) - Montant estimé à 596,96 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser le déplacement de monsieur Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, responsable des affaires gouvernementales, à Québec, les 16 et 17 mai 2013, afin d'assister à la Table Québec-municipalités (TQM);
2. d'autoriser une dépense de 596,96 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rina Eleanor SCRIM **Le** 2013-05-08 16:31

Signataire :

Rina Eleanor SCRIM

Directrice de cabinet
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1131143001

IDENTIFICATION

Dossier # :1131143001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Cabinet du maire et du comité exécutif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de monsieur Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, responsable des affaires gouvernementales, à Québec, les 16 et 17 mai 2013, afin d'assister à la Table Québec-municipalités (TQM) - Montant estimé à 596,96 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, a convoqué une Table Québec-municipalités (TQM), le 17 mai 2013 à Québec. La TQM est le lieu privilégié où les représentants du milieu municipal et du gouvernement discutent des dossiers concernant la place, le rôle, les responsabilités et l'administration des municipalités. Plus précisément, la TQM est un mécanisme de concertation et de partenariat ayant pour but d'identifier les enjeux et d'en débattre, de dégager les consensus et d'élaborer des propositions dont bénéficieront les municipalités et les contribuables québécois. La TQM se compose de cinq partenaires :

- . Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- . L'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- . La Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- . La Ville de Montréal;
- . La Ville de Québec.

Chaque partenaire est responsable de la composition de sa délégation. Le nombre de délégués est fixé à sept pour la Fédération québécoise des municipalités, à sept pour l'Union des municipalités du Québec, à trois pour la Ville de Montréal et à trois pour la Ville de Québec. Chacune des délégations peut être complétée par des observateurs ainsi que par un nombre raisonnable de fonctionnaires et de conseillers.

La TQM se réunit au moins trois fois par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0235 - 22 février 2012

Autoriser le déplacement à Québec de monsieur Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, afin d'assister à la Table Québec-municipalités (TQM), le 24 février 2012.

DESCRIPTION

Autoriser le déplacement de monsieur Michel Bissonnet à cette rencontre. De plus, une rencontre préparatoire avec les représentants de l'UMQ et de la FQM est prévue avant la Table Québec-municipalités (TQM), le 17 mai 2013, à 7 h le matin.

JUSTIFICATION

En tant que responsable des affaires gouvernementales au comité exécutif de la Ville de Montréal, la participation de monsieur Bissonnet est requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement de la Division du soutien aux élus de la Direction du greffe. Les crédits ont été réservés au système comptable de la Ville.

Engagement de gestion : 130508MB

Frais de déplacement et d'hébergement :
2101-0010000-100248-01101-53201-010001
Montant total : 596,96 \$ (taxes incluses)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Gina SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise LESCARBEAU

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN

Chargée de secrétariat

Tél : 514 872-2215

Télécop. : 514 872-6562

Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

Tél : 514-872-2798

Télécop. : 514 872-4059

Date d'endos. : 2013-05-07

Dossier # :1131143001



Dossier # : 1130660005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le don des 25 gradins amovibles de la salle omnisports du complexe sportif Claude-Robillard (dix à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal; quatre à la municipalité de Lac-Étchemin; six à la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine et cinq à la municipalité de Trois-Pistoles), en vertu de la directive C-RM- SCARM-D-12-002 sur la disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules.

D'approuver le don des 25 gradins amovibles de la salle omnisports du complexe sportif Claude-Robillard en vertu de la C-RM-SCARM-D-12-002 sur la disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules, à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, à la municipalité de Lac-Étchemin, à la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine et à la municipalité de Trois-Pistoles.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-22 11:14

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1130660005

IDENTIFICATION

Dossier # :1130660005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le don des 25 gradins amovibles de la salle omnisports du complexe sportif Claude-Robillard (dix à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal; quatre à la municipalité de Lac-Etchemin; six à la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine et cinq à la municipalité de Trois-Pistoles), en vertu de la directive C-RM-SCARM-D-12-002 sur la disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules.

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe sportif Claude-Robillard, inauguré à l'occasion des jeux olympiques de 1976, comporte une superficie de plancher de quelque 48 000 m² répartis sur trois étages et deux sous-sols. On y retrouve notamment une salle omnisports d'environ 5 000 m² destinée essentiellement à l'athlétisme et au tennis. À l'occasion, la salle a été utilisée par le passé pour des activités non sportives telles que des expositions ou des téléthons. Le revêtement de sol de la salle omnisports est rendu à la limite de sa durée de vie utile qui est de douze ans. Pour accueillir les Championnats canadiens d'athlétisme en salle Jeunesse, Junior et Ouvert de 2014 à 2018, le protocole d'entente entre la Ville et Athlétisme Canada prévoit que les installations de cette salle soient remises à niveau (voir GDD 1124332004). Cela inclut le remplacement du revêtement de sol.

Un appel d'offres public a donc eu lieu du 6 mars 2013 au 3 avril 2013 pour le remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports. Le processus d'octroi du contrat est présentement en cours.

L'administration du complexe sportif veut profiter de ces travaux pour se départir des 25 gradins amovibles de la salle omnisports dont elle n'aura plus besoin. Datant de la construction du complexe sportif pour lequel ils ont été conçus spécifiquement, ces gradins amovibles peuvent se replier dans des niches situées sous les gradins fixes de part et d'autres de la salle (voir les photos en pièces jointes). Leur structure est métallique alors que leurs bancs sont en bois. Leurs dimensions sont de 4,9 m. de largeur par 5,4 m. de profondeur lorsque déployés (1,3 m. repliés) par 2,4 m. de hauteur. Leur capacité est d'environ 80 à 90 personnes par section de gradins. Les gradins fixes ont une capacité d'environ 2000 spectateurs. Les gradins amovibles permettaient d'ajouter une capacité additionnelle équivalente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0217 - 27 février 2013 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de construction pour le projet de remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard.

DESCRIPTION

Autoriser le don des 25 gradins amovibles de la salle omnisports du complexe sportif Claude-Robillard en vertu de la directive C-RM-SCARM-D-12-002 sur la disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules, en date du 12 octobre 2012 :

1. Dix à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal;
2. Quatre à la municipalité de Lac-Etchemin;
3. Six à la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine;
4. Cinq à la municipalité de Trois-Pistoles.

Cet arrondissement et municipalités prendront en charge le transport des gradins récupérés. La collecte sera faite en coordination avec les administrateurs du complexe sportif de façon à minimiser les impacts sur les activités de la salle omnisports.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du projet de remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard, la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie a pris la décision d'enlever les 25 gradins amovibles de ce plateau sportif.

Les raisons suivantes sont invoquées par la Direction pour se départir de ces gradins amovibles :

- Ces gradins sont désuets;
- Le poids élevé de ces gradins entraîne des risques d'accident du travail en raison de la difficulté de manutention et des risques de déchirure du revêtement de sol;
- L'utilisation de ces gradins est de plus en plus rare (une ou deux fois par année). Pour les événements futurs, l'administration du complexe sportif recommandera aux promoteurs ou partenaires de faire affaire avec des compagnies spécialisées dans le domaine de la location de gradins.

Le moment de la réalisation du remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports est approprié pour disposer de ces gradins. En effet, le revêtement de sol de la salle se continuant sous ces gradins mobiles, des frais de manutention et d'entreposage auraient dû être inclus au contrat.

De plus, dans une optique de développement durable, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a décidé de ne pas inclure l'enlèvement et la disposition de ces gradins amovibles dans l'appel d'offres pour le remplacement du revêtement de sol. Premièrement, si la DSTI l'avait fait tout en prévoyant au contrat l'obligation de recyclage des déchets, il est fort possible que les soumissionnaires auraient dû charger des frais pour ce faire. La valeur au marché du recyclage des matériaux ne doit probablement pas compenser les frais de manutention et de transport. Deuxièmement, en termes d'empreinte écologique, la réutilisation d'un bien est de loin préférable au recyclage puisqu'aucune énergie n'est ainsi requise pour la transformation.

Dans le but de favoriser une telle réutilisation des gradins amovibles de la salle omnisports et en respect de la directive C-RM-SCARM-D-12-002 sur la disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules, la DSTI a signifié la disponibilité de ces gradins à titre gratuit :

1. Aux différents arrondissements de la Ville;
2. Au Comité d'économie sociale de l'île de Montréal;
3. Aux principales commissions scolaires de l'île de Montréal et CEGEP;
4. Aux municipalités membres de l'AQAIRS (Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives).

Très peu d'intérêt n'a été manifesté suite à cet affichage. En fait, seuls les arrondissements du Plateau Mont-Royal et de St-Léonard ainsi que les municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Joseph-de-Coleraine, Trois-Pistoles et Gatineau se sont montrés intéressés à en récupérer quelques uns en assumant les frais de transport. Néanmoins, après s'être rendu sur place pour voir les gradins, l'arrondissement de St-Léonard et la municipalité de Gatineau se sont désistés. Cette difficulté à en disposer gratuitement démontre que ces gradins n'auraient pas pu être cédés à titre onéreux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun déboursé ni aucune recette : les gradins sont cédés à titre gratuit et les différents demandeurs assumeront les frais de transport.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la mesure où la Direction des sports et de l'activité physique a décidé de s'en départir et ne prévoit jamais devoir s'en procurer dans le futur, la démarche visant à donner les gradins amovibles est basée sur des principes de développement durable qui favorisent la réutilisation avant le recyclage des matériaux ou l'envoi dans des sites d'enfouissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le don n'était pas approuvé, un appel d'offres favorisant le recyclage des matériaux devrait être lancé. Des frais et un vote de crédits additionnels risquent d'être associés à ce contrat si le recyclage des matériaux ne permet pas à l'entrepreneur de couvrir ses frais. De plus, le temps nécessaire pour faire l'appel d'offres et d'octroyer un contrat pour cette disposition risque de faire en sorte que le recycleur ne puisse intervenir qu'après le début des travaux de remplacement du revêtement de sol au mois d'août 2013. Les gradins devraient alors être entreposés momentanément à l'extérieur, ce qui peut nuire aux activités du complexe. Finalement, des frais de manutention seraient chargés en extra dans le contrat de remplacement du revêtement de sol pour sortir les gradins à l'extérieur de façon à débiter les travaux de remplacement.

L'arrondissement et les municipalités désirant récupérer les gradins veulent les utiliser essentiellement pour des activités extérieures. S'ils peuvent en prendre possession au printemps, ils pourront en profiter dès l'été 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'administration du complexe sportif se fait toujours un devoir de tenir informer ses partenaires et de les consulter dans sa prise de décisions. Aucune opération de communication destinée au public n'est requise concernant spécifiquement la disposition des gradins amovibles de la salle omnisports.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du don des 25 gradins amovibles par le comité exécutif au début mai 2013;
Ramassage des gradins par l'arrondissement et les municipalités demandeurs en mai 2013;

Travaux de remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du 15 août au 15 octobre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire est conforme à la directive C-RM-SCARM-D-12-002 sur la disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules en date du 12 octobre 2012.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Luc GOSSELIN)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Julie LEMAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN

Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-1019

Télécop. : 514-280-3597

André Cazelais
Chef de section
Tél. : 514 872-2419

ENDOSSÉ PAR

André CAZELAIS

Chef de section

Tél : 514-872-2419

Télécop. : 514 280-3597

En remplacement
aujourd'hui de Carlos
Manzoni, chef de division

Date d'endos. : 2013-04-12

Dossier # :1130660005

**Dossier # : 1134233003**

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	1. Approuver la nomination de madame Linda Gauthier comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2016. 2. Approuver la nomination de madame Cathy Wong comme présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'à la fin de son premier mandat se terminant en juin 2015. 3. Approuver la reconduction de mesdames Roselyne Mavungu et Anne Richard-Webb comme membres du Conseil des Montréalaises pour un deuxième mandat de trois ans jusqu'en mai 2016.

Il est recommandé :

1 - de nommer madame Linda Gauthier à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en mai 2016;

2- de désigner madame Cathy Wong comme présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'à la fin de son premier mandat se terminant en juin 2015;

3- de reconduire le mandat de mesdames Roselyne Mavungu et Anne Richard-Webb comme membres du Conseil des Montréalaises pour une deuxième période de trois ans, se terminant en mai 2016.

Signé par Gregory KUNZ **Le** 2013-04-30 12:36

Signataire :

Gregory KUNZ

Adjoint - présidence conseil
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1134233003

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	1. Approuver la nomination de madame Linda Gauthier comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2016. 2. Approuver la nomination de madame Cathy Wong comme présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'à la fin de son premier mandat se terminant en juin 2015. 3. Approuver la reconduction de mesdames Roselyne Mavungu et Anne Richard-Webb comme membres du Conseil des Montréalaises pour un deuxième mandat de trois ans jusqu'en mai 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des Montréalaises a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, qui lors de sa séance du 18 mai 2004 adopta le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont la durée maximale des mandats est de trois ans (Section II, Article 5). Les mandats sont renouvelables une seule fois consécutive pour une durée maximale de trois ans (Chapitre II, Article 4). Par la suite, le conseil municipal nomma les 15 premières membres lors de la séance tenue le 28 septembre 2004 en adoptant la résolution CM04 0665. Depuis juin 2009, le Conseil des Montréalaises est enchâssé dans la Charte de la Ville de Montréal, chapitre II, section XII, article 83.15 à 83.18.

La présidente actuelle, madame Lydya Assayag, a annoncé le non renouvellement de son premier mandat se terminant en mai 2013 pour des raisons professionnelles. Son départ a comme effet de créer un poste à combler ainsi que la nécessité de nommer une nouvelle présidente.

Le premier mandat d'une durée de trois ans de deux membres, mesdames Roselyne Mavungu et Anne Richard-Webb, vient à échéance en mai 2013. Les deux membres sont intéressées à renouveler leur mandat pour une deuxième période de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0796 du 24 septembre 2012

Nomination de madame Lyda Assayag comme présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'à la fin de son premier mandat se terminant en mai 2013.

CM12 0436 du 18 juin 2012

Nomination de madame Cathy Wong comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en juin 2015.

CM10 0354 du 17 mai 2010

Nomination de mesdames Lyda Assayag, Roselyne Mavungu, Anne Richard-Webb, comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en mai 2013.

CM04 0753 du 25 octobre 2004

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

CM04 0410 du 18 mai 2004

Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

DESCRIPTION

La tenue d'un processus de sélection pour le Conseil des Montréalaises a eu lieu au printemps 2012. Des 16 candidates vues en entrevue, 12 ont été retenues. Une liste de ces candidates a été constituée pour combler les futurs postes vacants.

Lors du processus de sélection de nouvelles membres, dans une perspective de collaboration non-partisane, **le jury de sélection est composé d'au moins une élue de chaque parti** représenté au conseil municipal : Union Montréal, Vision Montréal et Projet Montréal. Ce fonctionnement facilite ensuite l'adoption des motions lors des séances du comité exécutif et du conseil municipal. Cette procédure est grandement appréciée et mentionnée lors des nominations par chacune des élues ayant participé au jury.

Une grille d'entrevue est utilisée lors des rencontres avec chaque candidate. Chaque candidate obtient un pointage selon cette grille. Les recommandations pour les nominations se prennent à l'unanimité et les candidates sont classées selon leur résultat.

Les recommandations sont ensuite transmises au Conseil des Montréalaises. Lorsqu'un poste est vacant, le Conseil des Montréalaises transmet une recommandation (à partir de la liste de candidates retenues par le jury de sélection) à la responsable de la condition féminine au comité exécutif, actuellement madame Émilie Thuillier, qui donne son accord.

En ce qui concerne la série d'opérations mises en oeuvre pour procéder à la nomination de nouvelles membres, les actions suivantes ont été posées :

1. Un appel public de candidatures dans deux journaux montréalais et un envoi électronique dans plus de 250 organismes en condition féminine couvrant la période du 15 janvier au 15 février 2012 ont été réalisés.
2. La pré-sélection des candidates selon les critères stipulés dans le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises*.
3. La constitution d'un jury de sélection composé de trois personnes élues qui occupaient les fonctions suivantes au printemps 2012 : madame Jane Cowell-Poitras, conseillère de la ville et conseillère associée de madame Helen Fotopulos, madame Caroline Bourgeois, conseillère de la ville et madame Émilie Thuillier, conseillère de la ville. Mme Rabia Chaouchi, conseillère en développement communautaire et responsable du

dossier de la condition féminine à la Direction de la diversité sociale a agi à titre de personne ressource et Mme Annie Chalifoux, agent conseil en ressources humaines, a agi à titre de coordonnatrice du processus.

4. La production des recommandations du jury de sélection au Conseil des Montréalaises.
5. La production d'une recommandation par le Conseil des Montréalaises à la responsable de la condition féminine au comité exécutif, madame Émilie Thuillier.

JUSTIFICATION

Nouvelles membres

La sélection des membres a été faite de telle sorte à respecter le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Section II, article 4):

« Pour devenir membre du Conseil, toute personne doit :

1. manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de condition féminine;
2. avoir une connaissance des enjeux municipaux;
3. avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;
4. faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
5. résider dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ».

La liste des candidates retenues a donc été constituée en tenant compte de l'excellence de la contribution des candidates dans le domaine de la condition féminine et de la volonté de refléter la diversité de Montréal selon les paramètres suivants : groupe d'âge, origine ethnique, lieu de résidence, champ d'activités. Douze candidates ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue et de pointage. Le choix des candidates se fait en priorisant celles qui ont obtenu les notes les plus élevées, tout en tenant compte de la complémentarité des expertises et du lieu de résidence.

Madame Linda Gauthier, résidant dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, a réussi le processus de sélection pré-cité.

Élection d'une nouvelle présidente

Dans une optique de démocratie participative, en accord avec la responsable de la condition féminine, madame Émilie Thuillier, un processus a été mis en place pour élire une nouvelle présidente du Conseil des Montréalaises. Les membres du Conseil des Montréalaises, à l'instar du fonctionnement déjà utilisé par le Conseil jeunesse de Montréal, ont procédé à l'élection de la nouvelle présidente lors de l'assemblée régulière du 24 avril 2013. Deux membres du Conseil ont posé leur candidature. Après une présentation de chacune et une période de questions, un vote secret a été tenu. Madame Cathy Wong a été élue à la majorité. Par la suite, le choix des membres est soumis à madame Thuillier, qui l'entérine.

Madame Wong a su démontrer par la pertinence de ses interventions et son analyse des dossiers ainsi que par ses compétences professionnelles, qu'elle possède les qualifications requises pour assumer les fonctions de présidente du Conseil des Montréalaises. Il est souhaitable, lorsque cela est possible, que la nouvelle présidente soit déjà membre du Conseil. Cela facilite le transfert des dossiers puisqu'elle a participé aux travaux du Conseil et qu'elle connaît les rouages de l'Administration municipale.

Reconduction de membres

L'intérêt des membres de renouveler leur implication bénévole au sein du Conseil des

Montréalaises pour un deuxième mandat démontre bien leur engagement face au développement de Montréal et des enjeux liés à la condition féminine. Le fait qu'elles désirent poursuivre est un élément de consolidation pour le Conseil puisqu'elles peuvent faire le lien avec les activités passées et transmettre leurs compétences et expériences aux nouvelles membres. Cela permettra au Conseil des Montréalaises de bénéficier de leur expertise et de leur implication, qui se sont révélées fort utiles lors de leur premier mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est de 225 000 \$ annuellement. Le montant alloué pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est assuré à 100 % par la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nomination de membres au Conseil des Montréalaises s'inscrit dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le Conseil des Montréalaises touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal respecte son engagement de travailler à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et réalise des actions en conséquence. L'étape de nomination des membres du Conseil des Montréalaises, dans un souci d'équité et de représentation de la population féminine montréalaise, montre sa volonté de bâtir une société égalitaire mais aussi inclusive et solidaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La nomination des membres sera annoncée par communiqué de presse le lendemain de la séance du conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation au comité exécutif : séance du 15 mai 2013
Nomination au conseil municipal : séance du 27 mai 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine POIRIER

Conseiller(ere) en developpement
communautaire

Tél : 514 872-9074

Télécop. : 514 868-5810

ENDOSSÉ PAR

Gregory KUNZ

Adjoint - presidence conseil

Tél : 514-872-6276

Télécop. : 514 872-3844

Date d'endos. : 2013-04-30

Dossier # :1134233003



Dossier # : 1131508001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et approuver le protocole de soutien technique à l'occasion des FrancoFolies de Montréal du 3 au 22 juin 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :
- au comité exécutif:

1. d'autoriser l'occupation du domaine public par les «FrancoFolies de Montréal» du 3 au 22 juin 2013, incluant le périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles, quadrilatère délimité par les rues de Maisonneuve, René-Lévesque, Bleury et Saint-Urbain, incluant les places, les parcs et les rues.

- au conseil municipal:

2. d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et les «FrancoFolies de Montréal», afin d'assurer le soutien technique de la tenue du festival. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-04-29 22:19
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur - Culture et Patrimoine

Dossier # :1131508001

IDENTIFICATION

Dossier # :1131508001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et approuver le protocole de soutien technique à l'occasion des FrancoFolies de Montréal du 3 au 22 juin 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0382 - 14 mai 2012 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un protocole de soutien technique dans le cadre des FrancoFolies de Montréal pour l'édition 2012

DESCRIPTION

Le présent dossier fait état d'un festival de calibre métropolitain, national et international pour lequel le Comité exécutif de la Ville de Montréal doit autoriser la tenue, l'occupation du domaine public et la signature du protocole de soutien technique. Les décisions concernant les dérogations à la réglementation municipale sur l'affichage, la vente et le bruit relèvent des pouvoirs des conseils d'arrondissement. Un dossier décisionnel distinct sera préparé à cette fin pour cet événement et devra être présenté à la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie le 11 juin 2013.

L'événement se déroulera sur le «Site Les FrancoFolies de Montréal», délimités par les rues De Maisonneuve, René-Lévesque, Bleury et St-Laurent, incluant les rues, places, terrains vacants et parcs, aux dates indiquées au préambule.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général des divers intervenants municipaux, incluant le Service des incendies et le Service de la police, impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'organisme a reçu un soutien financier:

CE13 0191 - 20 février 2013 - approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budgets en conséquence.

Les FrancoFolies de Montréal : 275 000 \$

L'occupation du domaine public est sans frais pour les organismes culturels à but non lucratif, promoteurs de festivals et d'événements culturels.

Les coûts sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés :

En 2012, les coûts techniques pour le festival ont été de : 411 949.00 \$

Pour l'édition 2013 les coûts techniques sont estimés à 420 000.00\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables conformes à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les festivals et événements culturels génèrent une activité économique directe et indirecte importante et positionnent Montréal comme métropole culturelle de premier plan à l'échelle internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse. Conférence de presse. Ouverture officielle en présence de dignitaires. Forte présence de médias internationaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent dossier est soumis pour approbation à la séance du Comité exécutif du 15 mai 2013. Le festival aura lieu entre du 13 au 22 juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif et du conseil municipal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention (Daniel GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise MÉNARD

Agent de développement culturel

Tél : 872-7846

Télécop. : 2-1153

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE

Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

Tél : 514 872-2884

Télécop. : 514 872-3409

Date d'endos. : 2013-04-25

Dossier # :1131508001

**Dossier # : 1132714002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission de la présidence sur l'allocation de transition et les enjeux liés à la double rémunération et sur la période d'après-mandat applicable aux membres du comité exécutif

Il est recommandé au conseil municipal :
de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission de la présidence sur l'allocation de transition et les enjeux liés à la double rémunération et sur la période d'après-mandat applicable aux membres du comité exécutif ;

il est recommandé au comité exécutif de mandater :

- la Direction du greffe pour préparer un dossier décisionnel visant à modifier les modalités de paiement de l'allocation de transition, conformément à la réponse à la recommandation R-1;
- le Bureau de la présidence du conseil pour sensibiliser non seulement les partis politiques, mais également tous les élus indépendants à la problématique de la double rémunération, en vue d'inciter tout ancien élu à renoncer à la partie non encore versée d'une allocation de transition s'il est embauché pour occuper un emploi rémunéré à même le budget de la ville ou le budget d'un organisme mandataire ou supramunicipal dans l'année suivant la fin de son mandat;
- le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour préparer le document juridique à soumettre aux anciens élus en vue d'une renonciation à la partie non encore versée d'une allocation de transition s'ils sont embauchés pour occuper un emploi rémunéré à même le budget de la ville ou le budget d'un organisme mandataire ou supramunicipal dans l'année suivant la fin de leur mandat;
- la Direction générale pour informer les sociétés paramunicipales, ainsi que tout autre organisme mandataire ou supramunicipal de la volonté de l'Administration d'éviter des situations donnant lieu à la double rémunération et leur transmettre le modèle de renonciation à proposer à tout ancien élu de la Ville de Montréal qui souhaite être embauché dans une fonction rémunérée par le budget de la Ville ou celui d'un organisme mandataire ou supramunicipal dans l'année suivant la fin de son mandat;

- le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour les modifications législatives requises afin d'éviter qu'une allocation de transition soit versée ou doive être remboursée dans les situations mentionnées à la recommandation R-3;
- la Direction du greffe pour soumettre au conseil municipal, dans les meilleurs délais, le projet de règlement requis aux fins d'inclure toutes les rémunérations versées par les organismes mandataires et supramunicipaux dans le calcul de toute allocation de départ payable à compter de novembre 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-05-01 15:36

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1132714002

IDENTIFICATION**Dossier # :1132714002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission de la présidence sur l'allocation de transition et les enjeux liés à la double rémunération et sur la période d'après-mandat applicable aux membres du comité exécutif

CONTENU**CONTEXTE**

Le rapport de la commission de la présidence sur l'allocation de transition et les enjeux liés à la double rémunération et sur la période d'après-mandat applicable aux membres du comité exécutif a été produit suite à un mandat confié par le conseil municipal en date du 22 novembre 2011 (CM11 0912). Ce rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 14 mai 2012. Par la suite, le comité exécutif en fut saisi, le 13 juin 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0976 - Séance du 13 juin 2012- de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil faisant suite au mandat relatif à la double rémunération et à la période après-mandat applicable aux membres du comité exécutif. (1121165003)
CM11 0912 - Séance du 22 novembre 2011- Motion pour la fin de la double rémunération d'ici l'élection de novembre 2013.

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA

Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-4259

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1132714002



Dossier # : 1136178002

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 3 644 027,08 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc., CG12 0079

1. Autoriser une dépense de 3 644 0207,08 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. CG12 0079 ;
2. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par François MASSÉ **Le** 2013-05-01 08:59

Signataire :

François MASSÉ

Assistant-directeur - ssim
Sécurité incendie de Montréal , Centres de services

Dossier # :1136178002

IDENTIFICATION

Dossier # :1136178002

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 3 644 027,08 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc., CG12 0079

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, le Service de sécurité incendie de Montréal a octroyé un contrat pour la fourniture de 35 camions autopompes au rythme de 7 par année pendant 5 ans, le but étant de maintenir à niveau la flotte de véhicules du SIM. À cet effet, l'acquisition annuelle de 7 camions autopompes permettra au SIM d'atteindre en 2020 la norme de 15 ans d'âge pour les véhicules de première ligne et de remplacement pour une ville comme Montréal selon le RMS (Risk Management Services).

Les deux premières commandes sur cinq ans ont déjà été octroyées, soit pour les années 2012 et 2013. La présente commande de 7 autopompes vise, quant à elle, celle de 2014. De plus, cette commande devra être reçue en début 2014, et ce, dans le but d'économiser les frais d'entretien associés aux autopompes qui seront mises au rancart.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0225 - 21 juin 2012

Autoriser une dépense de 3 812 300,94 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 7 camions autopompes.

CG12 0079 - 22 mars 2012

Conclure avec Maxi-Métal inc., une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 35 camions autopompes ainsi que des accessoires requis pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 11-11601 - (6 soumissionnaires - 4 conformes). Autoriser une dépense de 3 885 495,28 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 7 camions autopompes.

CE11 1179 - 10 août 2011

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de 35 camions

autopompes, à une fréquence de 7 par année, pour les 5 prochaines années 2012-2016, selon le devis 34712A11.

CG08 0272 - 28 mai 2008

D'émettre un avis favorable à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, conformément aux recommandations de la Commission de la sécurité publique, incluant notamment le rapport de consultation, le plan de mise en œuvre et les prévisions budgétaires, lequel projet doit être soumis au ministère de la Sécurité publique en vertu de l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4) en vue d'obtenir l'attestation de conformité permettant de procéder à l'adoption et à la mise en œuvre dudit schéma.

CG06 0473 - 30 novembre 2006

Projet entente-cadre pour la fourniture sur demande de camions-échelles (30), camions autopompes (40) et des équipements et accessoires requis pour le combat d'incendie, d'une durée de cinq ans à Emergency One pour un montant total approximatif de 53 360 869,04 \$ - appel d'offres public 06-10167 (6 soum.).

CE05 0476 - 16 mars 2005

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de camions autopompes, de camions-échelles, d'équipements spécialisés et d'accessoires pour les trois prochaines années avec une option de deux années subséquentes.

DESCRIPTION

Les véhicules d'incendie de type autopompe seront affectés aux casernes et répondront aux interventions d'urgence de tout type incluant les appels pour premiers répondants sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Les caractéristiques de ces véhicules autopompes sont de « série » plutôt que sur mesure (custom made). Ces caractéristiques en plus d'avoir été éprouvées, sont à coût moindre pour chacun des véhicules.

JUSTIFICATION

- La norme du groupe RMS établit à 15 ans la durée de vie d'un véhicule incendie de première ligne pour une ville de l'ampleur de Montréal.
- Dans le contexte où le SIM doit répondre à 70 000 appels supplémentaires suite à l'implantation du service de premiers répondants, le SIM doit plus que jamais pérenniser le renouvellement de sa flotte de véhicules autopompes.
- La baisse des coûts d'entretien, la diminution des temps d'immobilisation, la stabilisation de la flotte de véhicules de remplacement sont des facteurs d'amélioration de la disponibilité de la flotte active des véhicules autopompes.
- Il faut tendre vers la standardisation de la flotte de véhicules autopompes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Les crédits requis pour l'acquisition de 7 camions autopompes pour l'année 2014 seront disponibles au programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 à même le programme de remplacement de véhicules de sécurité incendie, pour une dépense totale de 3 644 027,08 \$, incluant des contingences de 424 727,08 \$.

Contingences

Des contingences de 424 727,08 \$ sont prévues dont 251 201,98 \$ afin de faire face aux

modifications non prévues suite à la rencontre de préfabrication et de 173 525,10 \$ pour ajuster les prix en fonction de la variation du taux de change. Cet ajustement des prix sera appliqué advenant une variation de plus de 2 % par rapport au taux de change de référence.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces camions permettront de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990, et ceci, en ayant des moteurs :

- moins puissants puisque le modèle d'autopompe est compact. Ces moteurs seront plus écologiques dans la consommation de carburant.
- munis d'une technologie à l'urée qui diminue encore plus les émissions de gaz nocif pour l'environnement.
- munis de filtres qui empêchent l'émission de particules solides nocives liées aux gaz d'échappement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Assurer une fiabilité des équipements;
- Assurer le maintien d'un niveau de service aux citoyens de l'agglomération de Montréal;
- Réduire les coûts d'entretien;
- Réduire les temps d'immobilisation des véhicules;
- Maintien d'une flotte de véhicules de remplacement à un niveau optimal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Obtention de l'autorisation de dépense en mai 2013;
- Émission du bon de commande en juin 2013;
- Inspection chez le manufacturier avant la livraison en janvier 2014;
- Livraison en février à avril 2014;
- Mise en service des véhicules en mars à avril 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Loi sur les cités et villes, à la politique de gestion contractuelle ainsi qu'à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal actuellement en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles
(Suzanne DAGHER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel ROBERT

Chef aux operations - sim

Tél : 514-872-8281

Télécop. : 514-872-4132

ENDOSSÉ PAR

Denis DOUCET

Chef de division

Tél : 514-872-4720

Télécop. : 514-872-6894

Date d'endos. : 2013-04-23

Dossier # :1136178002



Dossier # : 1134565005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Rembourser la Cité de Dorval pour les dépenses capitalisables effectuées en 2011 à la caserne de pompiers no 63 (3015), située au 530, boulevard Bouchard à Dorval. Autoriser une dépense de 124 510,79 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 124 510,79 \$ pour rembourser les dépenses capitalisables de la caserne 63 à Dorval;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-29 16:20

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1134565005

IDENTIFICATION

Dossier # :1134565005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Rembourser la Cité de Dorval pour les dépenses capitalisables effectuées en 2011 à la caserne de pompiers no 63 (3015), située au 530, boulevard Bouchard à Dorval. Autoriser une dépense de 124 510,79 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers no 63, située au 530, boulevard Bouchard à Dorval est la propriété de la Cité de Dorval. Les pompiers qui occupent la caserne sont sous la responsabilité du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal. Le SIM, qui est une compétence d'agglomération, occupe les locaux de la caserne de pompiers totalisant une superficie de 2 690,89 m². La caserne occupe 90 % de la superficie totale du bâtiment.

Selon l'entente d'occupation signée entre les deux parties, la Ville de Montréal s'engage à rembourser, selon le prorata d'occupation, les dépenses capitalisables à la Cité de Dorval auxquelles s'ajoute 12,5 % pour les frais d'administration et de gestion.

La Cité de Dorval a procédé à des travaux de réfection de la toiture et de remplacement de l'entrée électrique en 2011.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG12 0011 – 26 janvier 2012 – 530, boul. Bouchard, Dorval - Approbation de l'entente d'occupation pour 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 avec la Cité de Dorval.

DESCRIPTION

La Cité de Dorval a réalisé des travaux de réfection de la toiture et le remplacement de l'entrée électrique en 2011 afin de maintenir l'immeuble en opération. La présente demande vise le remboursement à la Cité de Dorval de la quote-part de 90 % des dépenses capitalisables de la caserne de pompiers pour l'année 2011.

JUSTIFICATION

La caserne est en fonction depuis 1965. La réfection de toiture était devenue essentielle, cette dernière étant rendue à la fin de sa vie utile. Quant au remplacement de l'entrée électrique de l'immeuble, il s'agissait d'une exigence réglementaire. Il est donc justifié de payer la quote-part de 90 % des dépenses capitalisables pour l'année 2011. La DSTI a validé la pertinence et la nécessité des travaux exécutés par la Cité de Dorval.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des deux factures s'élève à 124 510,79 \$ pour l'année 2011, soit 118 422,96 \$ + 6 087,83 \$. Voir pièces jointes.
Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les sommes proviennent du PTI 2013-2015 de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette dépense n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense au comité exécutif : mai 2013
Remboursement à la Cité de Dorval : mai 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette facture découle de l'entente d'occupation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Carole GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND

Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275

Télécop. : 514 280-3597

Michel Louis Cyr, gestionnaire
immobilier en remplacement (du
8 au 26 avril 2013) de Danielle
Lavigne, chef de section - section
administration immobilière -
agglomération
Tél.: 514 872-7977
Télécopieur : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1134565005

**Dossier # : 1134265002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre FPInnovations et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière versée à la Ville d'un montant maximal de 100 000 \$ aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles pour la conception et la réalisation de la structure de toit en bois du Centre de soccer intérieur au CESM

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière d'un montant maximal de 100 000 \$ provenant de FPInnovations pour réaliser les travaux reconnus admissibles pour la conception et la réalisation de la structure de toit en bois du Centre de soccer intérieur au CESM ;
2. d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution ;
3. d'autoriser la directrice de la Direction des sports et de l'activité physique de signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal ;
4. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la Qualité de vie à affecter ce montant pour la réalisation des travaux reconnus admissibles pour la conception et la réalisation de la structure de toit en bois du Centre de soccer intérieur au CESM, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2013-04-30 11:22

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1134265002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre FPInnovations et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière versée à la Ville d'un montant maximal de 100 000 \$ aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles pour la conception et la réalisation de la structure de toit en bois du Centre de soccer intérieur au CESM

CONTENU

CONTEXTE

Le nouveau Centre de soccer au CESM, un projet important pour la Ville, fut développé par concours d'architecture afin de favoriser l'émergence d'une construction de grande qualité architecturale. Il en résulte un concept mettant en valeur une structure de bois majestueuse et surtout unique.

La structure est composée en grande partie de bois lamellé-croisé (CLT) qui permet une importante portée libre de 68 mètres en toiture plate. Cette technologie diffère des poutres en arche en lamellé collé que l'on retrouve dans plusieurs des centres de soccer récemment construits. La structure de toit est unique tant par son audace que par la technologie employée. Les systèmes innovants proposés dans ce projet pourraient être exploités et utilisés dans d'autres projets similaires au Québec et au Canada.

Cette innovation comporte cependant ses défis particuliers. Les ingénieurs et les architectes retenus pour le projet, malgré leurs curriculum vitae remarquables, n'étaient pas suffisamment familiers avec cette nouvelle technique de construction pour être en mesure de raffiner le concept afin de concevoir le meilleur projet au meilleur coût. De plus, cette nouvelle technologie implique un effort supplémentaire d'interprétation par rapport au Code national du bâtiment et aux normes CSA (clauses d'innovation).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0130 - 26 février 2013:	Accorder un contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit en bois du Centre de soccer intérieur au CESM.
CE13 0109 - 6 février 2013:	Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM.

CE12 1507 - 12 septembre 2012:	Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de la structure de toit de longue portée en bois pour le projet du Centre de soccer intérieur au CESM et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'analyse des soumissions.
CE12 1239 - 1 ^{er} août 2012:	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du Comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » afin de déléguer au fonctionnaire de niveau A de la Direction des sports le pouvoir de conclure toute entente visant la réception d'une aide financière pour tous les projets ou les programmes sous la responsabilité de cette direction.
CM11 1024 - 19 déc. 2011:	Accorder un contrat de services professionnels à Saucier + Perrotte / Hughes Condon Marler architectes, pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESM.
CM11 0890 - 16 nov. 2011:	Accorder un contrat de services professionnels à Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée, Bouthillette, Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. pour les services d'ingénierie et d'architecture de paysage pour réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux liés à la construction du Centre de soccer intérieur au CESM.

DESCRIPTION

Dans le but d'aider les professionnels engagés à élaborer les meilleures stratégies structurales pour ce projet de construction en bois, la Ville a fait appel à FPInnovations Inc., le centre canadien de recherche à but non lucratif, le plus important au monde de recherche sur le bois.

FPInnovations Inc. s'engage à verser à la Ville une aide financière limitée à 100 000 \$. Les travaux et services visés par cette convention sont décrits à l'annexe B de la convention jointe au présent sommaire décisionnel et consistent principalement en des avis techniques, du travail supplémentaire de conception réalisé par l'équipe de professionnels externes et internes (architectes, ingénieurs, experts LEED, etc.) et à une surveillance en résidence de la toiture pendant le chantier.

Soulignons que ces fonds proviennent du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ) dans le cadre de la stratégie de développement industriel axée sur les produits à forte valeur ajoutée et le programme d'accompagnement dans la recherche et l'élaboration de solutions de rechange au Code national du Bâtiment 2005.

JUSTIFICATION

L'institut de recherche FPInnovations détient une expertise professionnelle pointue, rare et spécifique à la réalisation de projets de construction en bois. Lors de l'appel d'offres public lancé spécifiquement pour la conception et la construction de la structure de toit en bois du Centre de soccer au CESM, FPInnovations a participé au processus d'élaboration des critères techniques au suivi du dossier lors de la qualification des propositions des soumissionnaires afin d'appuyer la Ville dans son processus de sélection.

La Ville de Montréal souhaite que les efforts consentis dans le cadre de ce projet innovateur et la prise de risque assumée pour cette structure unique reçoivent l'appui nécessaire pour

en faire une œuvre de qualité et exceptionnelle. De plus, cette nouvelle construction contribuera possiblement à développer l'intérêt des entreprises et des professionnels de la construction au Québec pour les structures de gros bois d'œuvre. Les systèmes innovants proposés dans ce projet pourront être exploités et utilisés dans d'autres projets similaires, ici comme ailleurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'organisation FPIinnovations accorde à la Ville une aide financière sous la forme d'une contribution financière non remboursable, équivalente à 75 % des dépenses retenues aux fins du développement du projet de conception et de mise en oeuvre de la structure de toit en bois du Centre de soccer intérieur au CESM, étant entendu que la subvention sera toutefois limitée à 100 000 \$. Ces dépenses admissibles sont présentées à l'annexe B de la convention ci-jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du Centre de soccer au CESM vise une certification LEED-NC de niveau Or. Le projet pourrait bénéficier du crédit lié à l'utilisation de matériaux et de produits à base de bois certifié selon les principes et critères du Forest Stewardship Council.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le coût de la structure en bois représente une part importante du coût de construction du Centre de soccer intérieur et un défi en termes de conception et de construction. L'aide financière accordée par FPIinnovations contribuera à réduire la participation financière de la Ville d'un montant équivalent. L'expertise de FPIinnovations, laquelle est très rare au Canada, contribuera grandement à la conception et à la réalisation d'un projet de grande qualité ainsi qu'à une meilleure gestion des risques liés à cette structure innovante. La collaboration de FPIinnovations est jugée essentielle au succès de ce projet important pour la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec la Direction des communications, aucune opération de communication n'est prévue pour ce sommaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travail supplémentaire de conception par les professionnels - Avril 2013 - 31 mars 2014
Octroi de contrat à l'entrepreneur général pour la construction du Centre de soccer - Mai 2013

Activités de chantier (surveillance de la toiture en résidence, expertise, etc.) - Juin 2013 - décembre 2014

Fins des travaux visés par la convention avec FPIinnovations - 31 mars 2014

Inauguration du Centre de soccer - Décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur et, notamment, à la Politique de gestion contractuelle et à la Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valentina VAKLINOVA
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-2669

Télécop. : 514 872-9255

ENDOSSÉ PAR

Michèle LAFOND
Chef de division

Tél : 514-280-4471

Télécop. : 514 872-9255

Date d'endos. : 2013-04-04

Dossier # :1134265002

**Dossier # : 1133878001**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Centre
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à un maximum de 3 500 000 \$ par année pendant trois ans (2013, 2014 et 2015), en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement Ville-Marie dans le cadre d'un projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématiques et la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

Il est recommandé :

D'autoriser un virement budgétaire de 1 925 000 \$ pour l'année 2013 en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de la mise en place d'un projet pilote visant à augmenter la réalisation des activités d'entretien systématiques ainsi que la récupération du déficit d'entretien accumulé au fil des années.

D'autoriser tout virement budgétaire additionnel n'excédant pas une somme supplémentaire de 1 575 000 \$ au cours de l'année 2013 et ce, suite à une approbation préalable par le Service de l'eau.

D'autoriser un ou des virements budgétaires (en budget modifié) pour une somme maximale de 3 500 000 \$ annuellement pour 2014 et 2015 à la suite d'une approbation par le Service de l'eau et ce, après une analyse du niveau de l'avancement des activités et de la capacité de réalisation de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2013-05-03 09:04

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur de l'eau potable
Eau , Direction de l'eau potable

Dossier # :1133878001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133878001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Centre
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à un maximum de 3 500 000 \$ par année pendant trois ans (2013, 2014 et 2015), en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement Ville-Marie dans le cadre d'un projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématiques et la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mission, entre autres, de s'assurer d'une gestion optimale des montants associés aux activités de l'eau et plus particulièrement d'encadrer et d'aider les arrondissements de la Ville de Montréal à réaliser les activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout qui leur sont déléguées.

En 2009, la DGSRE établissait, à l'aide du consortium CGT et des arrondissements de la Ville, le premier bilan d'état des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout. Ce bilan a permis d'identifier clairement, selon les meilleures pratiques, les activités d'entretien devant être réalisées, leur fréquence et les coûts y associés.

Dès lors, un déficit d'entretien des réseaux a pu être identifié. Ce déficit s'expliquait principalement par une sous dotation des arrondissements, un manque d'effectifs pour réaliser les activités déléguées, une méconnaissance, dans certains cas, des meilleures pratiques d'entretien de même que la nécessité d'améliorer les processus organisationnels et opérationnels des équipes en place.

En 2012, la DGSRE et l'arrondissement de Ville-Marie ont travaillé en étroite collaboration afin de préciser les besoins associés à cet arrondissement. Ainsi, une corrélation entre les activités réalisées par l'arrondissement et l'utilisation de leur budget a été effectuée. Ceci a permis, en se basant sur notre connaissance des éléments d'actifs des réseaux secondaires et des coûts unitaires moyen d'entretien associés à chacun d'eux, d'identifier l'écart entre le budget disponible dans le Fonds de l'eau de l'arrondissement et le budget théorique requis pour lui permettre de réaliser la mission qui lui est confiée. Ce même travail a été entamé avec certains arrondissements et se poursuivra au cours des prochaines années jusqu'à ce que les 18 arrondissements soient tous évalués.

Cet exercice d'analyse des besoins des arrondissements s'inscrit dans un processus mis en place par le Service de l'eau dans les dernières années et visant à établir la dotation des arrondissements en tenant compte des besoins et des spécificités de chacun d'eux. Ce

processus est cohérent à la démarche en cours visant la révision du financement des arrondissements.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'autoriser un virement maximal de 3 500 000\$ par an et ce, pour les années 2013, 2014 et 2015 à l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre d'un projet pilote visant la mise en place d'une structure efficiente lui permettant de réaliser l'ensemble des activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1130734001 - 13 mars 2013 - Approuver la bonification de structure de postes à la Division de la voirie, de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, relativement aux activités d'aqueduc et d'égouts (dossier 1 de 2)

D1130734002 - 13 mars 2013 - Approuver la bonification de structure de postes à la Division de la voirie, de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, relativement aux activités d'aqueduc et d'égouts (dossier 2 de 2)

DESCRIPTION

En se basant sur le bilan d'état global établi en 2009 et en actualisant le type d'activité à réaliser et les coûts unitaires moyens par activité, nous constatons que l'arrondissement doit, s'il veut être en mesure de réaliser l'ensemble des activités d'entretien qui lui sont confiées, avoir un budget d'approximativement 8 000 000\$ / année. Lorsque l'on analyse la dotation de l'arrondissement qui s'élève à un montant de 5 700 000\$ nous constatons qu'il manque 2 300 000 \$ à l'arrondissement pour qu'il réalise pleinement ses activités de base. Lorsque nous avons fait l'exercice d'évaluer les besoins financiers de l'arrondissement, nous avons aussi dû tenir compte du retard d'investissement accumulé depuis des années dans l'arrondissement au niveau des activités d'entretien. Ainsi, une grande quantité de fuites d'aqueduc, d'effondrements d'égout ou de nettoyages d'égout accusaient du retard et leur prise en charge ne fait pas partie des montants identifiés dans le 8 000 000 \$ annuel qui sert principalement à réaliser les activités d'entretien systématiques.

Un montant supplémentaire de 8 500 000\$ a été identifié afin de récupérer le déficit d'entretien identifié. Il est important de noter que le déficit d'entretien a été évalué en fonction de notre connaissance des activités devant être réalisées et pour lequel un retard était connu au 24 août 2012 (date utilisée pour l'établissement du modèle). À titre d'exemple, nous savions à cette date que l'arrondissement avait 129 bornes d'incendie à remplacer, 46.8 km de conduites d'égout à nettoyer, 100 murages d'égout et 62 disjonctions de services d'eau à faire. Par contre, ce déficit se précise au fur et à mesure que la DGSRE et l'arrondissement inspectent les actifs (inspection des vannes, des bornes d'incendie, des conduites d'égout, dépistage des fuites sur le réseau d'aqueduc, etc.)

Une stratégie a donc été mise en place conjointement avec l'arrondissement Ville-Marie afin de se donner les moyens pour récupérer le déficit d'entretien connu et de mettre en place une structure de travail permettant d'effectuer les activités d'entretien qui lui sont déléguées. Cette stratégie, qui se veut évolutive, se déploiera sur les années 2013, 2014 et 2015 par le biais d'un projet pilote qui visera à atteindre plusieurs buts permettant à l'arrondissement d'atteindre les meilleures pratiques dans le domaine.

Dans la première phase du projet, une augmentation de la structure de l'arrondissement est prévue en 2013 afin d'avoir plus d'équipes sur le terrain (équipe de creusage, de tuyauteur) mais aussi une équipe technique permettant de supporter et d'optimiser les activités réalisées par l'arrondissement et de documenter plus adéquatement ce qui est fait, ce qu'il reste à faire et de connaître de façon plus précise les coûts et la dotation requise pour y arriver.

Dans un deuxième temps, il sera requis de revoir le modèle qui nous a permis d'établir ces besoins en fonction des données qui seront compilées et de revoir pendant les deux années suivantes, à la hausse ou à la baisse, les montants supplémentaires ainsi que la structure organisationnelle requise par l'arrondissement pour lui permettre d'effectuer les tâches qui lui sont confiées. Des redditions de compte seront faites de façon périodique afin de faire le suivi des réalisations, des objectifs opérationnels et de l'efficacité de la nouvelle structure instaurée dans le cadre de ce projet pilote.

Un des éléments clés qui fait partie de la réussite de ce projet est associé à la structure de travail et plus particulièrement de la main-d'oeuvre spécialisée qui est requise pour la réalisation des activités d'entretien, sa rétention et sa formation. L'arrondissement Ville-Marie a déjà mis en place une entente de partenariat avec le syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal permettant de stabiliser la main d'oeuvre qui sera associée à ce projet et il est prévu de créer un poste de formateur afin d'assurer le transfert des connaissances entre les employés ayant le plus d'expérience et ceux qui se joindront aux nouvelles équipes.

JUSTIFICATION

L'arrondissement Ville-Marie est un des plus stratégiques au niveau des impacts sociaux économiques de la Ville de Montréal. Une bonne partie de son territoire fait partie du Centre-ville de Montréal et chaque intervention, planifiée ou non, est complexe et a un impact important sur les citoyens, les travailleurs qui y transigent ainsi que les touristes et autres visiteurs de l'extérieur. L'impact de cette complexité a clairement été ressenti sur les interventions effectuées lors des affaisements de la rue Ste-Catherine au coin des rues Guy et McGill, de l'effondrement de la rue sur le Chemin-de-la-Côte-des-Neiges au niveau de la rue Sherbrooke qui ne sont que des exemples parmi les 82 effondrements survenus en 2012 sur le territoire de l'arrondissement.

Les réseaux secondaires de l'arrondissement sont constitués de 216 km de conduites secondaires d'aqueduc et de 187 km de conduites d'égout. En 2009, lors de l'établissement du bilan d'état global des réseaux secondaires, il a été identifié que 59 % du réseau d'aqueduc de l'arrondissement avait déjà atteint un âge le localisant entre 75% et plus de 100% de sa durée de vie probable. Au niveau des conduites d'égout, il avait été constaté que plus du tiers du réseau d'égout unitaire avait atteint le même stade. Outre les besoins en renouvellement, ces chiffres démontrent aussi que les équipes d'entretien de l'arrondissement sont au prise avec un réseau vieillissant qui nécessite un grand nombre d'interventions ponctuelles et un besoin récurrent d'entretien que l'on pourrait qualifier de normal à majeur afin de maintenir une intégrité minimale au réseau et un niveau de service adéquat aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du projet pilote visant l'atteinte de la réalisation des activités d'entretien systématiques et la récupération du déficit d'entretien à l'arrondissement Ville-Marie nécessite une demande de virement de crédits en provenance du budget discrétionnaire d'entretien à la DGSRE. Il s'agit d'un budget de compétence locale. Sur le total prévu de 3 500 000\$ pour l'année 2013, un premier virement de 1 925 000\$ sera effectué immédiatement après la résolution du comité exécutif. Les virements subséquents (au besoin) feront l'objet d'une évaluation en fonction du niveau d'avancement des activités d'entretien et de la capacité de réalisation avant la fin de l'année 2013.

Le budget pour ce dossier a été prévu pour l'arrondissement Ville-Marie dans le cadre du processus budgétaire 2013 de la DGSRE. Le fait d'effectuer le virement n'aura pas d'impact négatif sur les autres projets de la DGSRE prévus dans l'année mais lui permettra plutôt d'évaluer les impacts du virement sur l'état des réseaux de l'arrondissement sans récurrence budgétaire à court terme.

Pour les années 2014 et 2015, les virements budgétaires seront effectués en budget modifié

et ce, jusqu'à concurrence de 3 500 000 \$ annuellement. Ces virements feront l'objet d'une évaluation en fonction du niveau d'avancement des activités d'entretien et de la capacité de réalisation de l'arrondissement.

La base budgétaire Fonds de l'eau de l'arrondissement fera l'objet d'une analyse annuelle de la part du Service de l'eau dans le cadre du processus budgétaire. Une évaluation plus détaillée sera effectuée à la fin du projet pilote dans le but d'établir les budgets requis pour effectuer les activités récurrentes d'entretien selon les meilleures pratiques.

L'option de rembourser l'arrondissement via l'outil de facturation interne ARTICS a été considérée. Le processus de facturation interne forçait l'arrondissement à réaliser les travaux et se faire rembourser par la suite. Ceci causait un ralentissement important étant donné la non-disponibilité des fonds en attendant le remboursement. Le choix du virement budgétaire a été retenu, suite à une analyse détaillée des activités à réaliser, dans le but d'assurer une fluidité accrue des travaux.

Provenance DGSRE: 2013

2130.0010000.103039.04003.55402.000000.0000.000000.000000.000000.00000 3 500 000 \$
AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal / Budget régulier / Entretien réseaux sec. aqueduc & égout
Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir / Entr.rép. - Infrastructures municipales / Général

Imputation Ville-Marie:

2130.0010000.306141.04121.56590.012630.0000.000000.000000.000000.00000 3 500 000 \$
AF - Fonds de l'eau - Ville de Montréal / Budget régulier / VMA - Gestion de l'eau / Réseaux de distribution de l'eau potable
Autres biens non durables / Travaux d'aqueduc et d'égouts

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il existe dans l'arrondissement Ville-Marie un déficit d'entretien très important. Actuellement, l'arrondissement n'a pas la dotation nécessaire lui permettant de réaliser l'ensemble des activités d'entretien qui sont nécessaires et qui lui sont confiées. Si ce projet pilote n'est pas réalisé, il sera difficile d'évaluer les besoins financiers de l'arrondissement et de lui donner les moyens d'atteindre les objectifs qui lui sont demandés. Il y a donc un risque d'augmentation du déficit d'entretien des actifs de l'eau et une diminution du niveau de service offert aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction de ces activités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Embauche graduelle du personnel identifié a partir du mois de Mai 2013 .
- Nouvelle demande de virement de crédits à déterminer à l'automne en fonction des besoins et de la capacité de réalisation des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme à l'encadrement administratif sur les virements de crédits budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (André PANI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (Jacynthe TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane BROSSAULT

Chef de division

Tél : 514-872-4791

Télécop. : 514-872-1899

ENDOSSÉ PAR

Dominique DEVEAU

Directeur - gestion strat. des reseaux d'eau

Tél : 514-872-4023

Télécop. : 514 872-4269

Date d'endos. : 2013-02-25

Dossier # :1133878001



Dossier # : 1132610001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'octroi de crédits additionnels au montant de 1 968 709 \$, en provenance des dépenses générales d'administration, dans le cadre de la création de l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM) pour la période allant du 4 mars au 31 décembre 2013. Autoriser l'ajustement de la base budgétaire 2014 ainsi que pour les années subséquentes. Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de quinze (15) postes pour la durée du projet.

Il est recommandé au Comité exécutif :

1. d'autoriser l'octroi de crédits additionnels au montant de 1 968 709 \$, en provenance des dépenses générales d'administration, dans le cadre de la création de l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM) pour la période allant du 4 mars au 31 décembre 2013;

2. d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire 2014 ainsi que pour les années subséquentes;

3. d'augmenter temporairement l'effectif autorisé policier de quinze (15) postes pour la durée du projet;

4. d'autoriser la création d'un poste temporaire d'employé civil, du 31 mars au 31 décembre 2013 et de cinq (5) postes temporaires d'employés civils pour la durée du projet;

5. d'autoriser les virements de crédits et imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

Dossier # :1132610001

IDENTIFICATION

Dossier # :1132610001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'octroi de crédits additionnels au montant de 1 968 709 \$, en provenance des dépenses générales d'administration, dans le cadre de la création de l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM) pour la période allant du 4 mars au 31 décembre 2013. Autoriser l'ajustement de la base budgétaire 2014 ainsi que pour les années subséquentes. Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de quinze (15) postes pour la durée du projet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 janvier 2013, le maire de Montréal, accompagné du directeur du SPVM, a annoncé la création de l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM). Le mandat premier de l'unité EPIM s'inscrit directement dans la mission du SPVM soit de prévenir et de combattre la criminalité, en veillant à la protection de l'intégrité municipale de la Ville de Montréal et des autres villes de l'agglomération, notamment dans le cadre de processus d'octroi des contrats.

Ses cibles seront la lutte à la corruption, la collusion et la fraude organisée à l'endroit de la Ville de Montréal et des autres villes de l'agglomération. Cette escouade pourra agir sur le territoire de toutes les municipalités de l'agglomération de Montréal.

Pour accomplir son mandat, les travaux de l'EPIM vont porter sur différents volets, soient les enquêtes policières, la répression, la prévention et la formation auprès des personnes à risque, à partir des expériences acquises.

Principaux champs d'activités :

- Analyse des situations;
- Initier des enquêtes policières ciblant la corruption, la collusion et la fraude organisée auprès de la Ville de Montréal et des autres villes de l'agglomération;
- Traduire les contrevenants devant les tribunaux.

Utiliser son expertise auprès des instances en place:

- Révision des processus en lien avec les systèmes et les pratiques organisationnelles;
- Mise en place des mesures préventives et correctives afin d'outiller les décideurs et les gestionnaires;
- Voir à la mise en place de mécanismes de prévention et de détection des stratagèmes et des failles qui viennent entacher les processus d'attribution de contrats afin que les modifications appropriées puissent être apportées aux pratiques organisationnelles;
- Sensibilisation des acteurs concernés;
- Analyse des méthodes d'octroi de contrats, ainsi que de gestion et de suivi des contrats, de même qu'assistance lors de processus d'appels d'offres et de suivi de contrats;
- Usage du pouvoir et de la capacité d'enquête pour détecter les cas de non respect des normes, des standards et des lois et interventions en cas de besoin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La mission du SPVM est non seulement d'assurer la sécurité des citoyens mais également de lutter contre tous types de criminalité telle que la protection de l'intégrité de l'administration municipale de Montréal et des autres villes de l'agglomération. Les différents canaux de communication mis en place permettent à toute personne qui possède de l'information concernant un acte répréhensible qui a été commis ou qui pourrait l'être, de communiquer directement avec l'EPIM et ce, en toute confidentialité. On entend par acte répréhensible, acte qui consiste en une contravention à une disposition d'une loi provinciale ou fédérale ou à une autre disposition légale, qui constitue de la corruption, de la collusion, de la fraude ou du trafic d'influence. Toutes les informations qui seront transmises à l'EPIM seront analysées par les enquêteurs du SPVM afin de déterminer les suites à y donner. Le SPVM, par l'entremise d'EPIM, continuera à travailler avec ses partenaires, telle que l'UPAC et à mettre son expertise en matière d'enquête à contribution pour s'assurer que l'attribution et la gestion des contrats municipaux soient conformes aux lois et aux règlements. L'objectif étant que la collectivité montréalaise en tire tous les bénéfices auxquels elle a droit et c'est sur cette base qu'agira cette escouade.

Le mandat confié à l'EPIM doit s'exercer dans le respect des responsabilités et de l'imputabilité des instances déjà en place, que ce soit au sein de la Ville ou des partenaires externes. C'est pourquoi l'escouade travaillera en étroite collaboration avec ceux-ci par des modes de fonctionnement bien définis. Des mécanismes de communication, d'échanges d'information et de partages des responsabilités avec les différentes instances seront mis en place à cet effet.

Cette équipe spécialisée sera formée d'employés du SPVM dont quinze (15) policiers et cinq (5) civils. Les postes temporaires civils et policiers seront créés de la façon suivante:

SPVM (107249) - policiers

Augmenter temporairement l'effectif autorisé policier permanent de quinze (15) postes pour la durée du projet.

- 1 poste au grade d'inspecteur-chef, à compter du 4 mars 2013;
- 1 poste au grade de commandant, à compter du 4 mars 2013;
- 1 poste au grade de lieutenant-détective, à compter du 18 mars 2013;

- 12 postes au grade de sergent-détective dont 6 à compter du 4 mars et 6 à compter du 31 mars 2013.

SPVM (107012) - civils

Création d'un (1) poste temporaire d'agent système de gestion, code d'emploi 433810, du 31 mars 2013 au 31 décembre 2013, dont les responsabilités principales sont, entre autres :

- Analyse et évalue les méthodes et les procédés de travail d'un ou de plusieurs secteurs d'activités, recommande au gestionnaire concerné les modifications à apporter aux systèmes informatiques pour un rendement optimal;
- Développe de nouveaux systèmes ou modifie ceux existants en fonction de la structure et des besoins des utilisateurs.
- Procède à la mise en application des systèmes informatisés dans les services et en assure une évaluation continue ainsi que la formation du personnel.
- Planifie la réalisation des projets qui lui sont confiés, réalise des études d'avant projet et des études d'opportunité requises à la mise en place de nouveaux systèmes d'information de gestion.
- assiste les utilisateurs afin de solutionner les problèmes rencontrés dans l'utilisation des systèmes informatiques et révise les procédés d'opération.

Création des cinq (5) postes temporaires suivants pour la durée du projet.

- Création d'un poste temporaire de secrétaire d'unité administrative, code d'emploi 791930, à compter du 18 mars 2013;
- Création d'un poste temporaire d'agent de bureau, code d'emploi 792820, à compter du 18 mars 2013;
- Création d'un poste temporaire de cadre administratif, code d'emploi 218030, à compter du 31 mars 2013;
- Création d'un poste temporaire d'agent de recherche, code d'emploi 499810, à compter du 31 mars 2013, dont les responsabilités principales sont, entre autres :
 - Établit les calendriers des projets dont il a la responsabilité et s'assure de leur respect à l'intérieur des ressources allouées; soumet les écarts à son supérieur.
 - Développe, applique ou adapte des modèles d'analyse, des indicateurs et des méthodes statistiques afin d'effectuer des projets de recherches. Par exemple, à partir de résultats d'enquêtes réalisées par l'Escouade, le titulaire devra appliquer des modèles d'analyse, développer des indicateurs et recommander des actions visant à prévenir et détecter des comportements ou des actes répréhensibles en lien avec les activités de la Ville de Montréal et les villes liées, telles l'octroi de contrats, l'émission de permis, les transactions immobilières, etc.

Aussi, dans le cadre de plans de recherche dans un domaine particulier, concernant une activité municipale ciblée, une situation particulière ou problématique au niveau municipal ou un besoin de suivi plus étroit d'une tendance et des impacts des actions de l'Escouade sur celle-ci, etc.

- Recueille, traite et tient à jour les données nécessaires à son travail.
- Participe à des groupes de travail internes ou externes à la Ville et/ou coordonne, au besoin, divers intervenants dans la poursuite de projets requérant son domaine d'expertise.

- Analyse les politiques et programmes en vigueur dans son domaine d'intervention et fait les recommandations appropriées. Par exemple, au niveau des politiques et règlements régissant l'octroi de contrats, l'émission de permis, les transactions immobilières, etc.
 - Prépare et rédige divers rapports administratifs et documents techniques relatifs à son travail.
-
- Création d'un poste temporaire de préposé aux renseignements policier et surveillance policière, code d'emploi 721460, à compter du 31 mars 2013.

JUSTIFICATION

Comme il s'agit de la première fois qu'une escouade de ce genre est formée sous la responsabilité d'un corps policier municipal, il va de soi que la mise en commun des diverses expertises au sein du SPVM et la collaboration avec les différents intervenants dans le domaine de la sécurité publique sont essentielles à la réalisation de ce mandat. Pensons à la collaboration avec l'UPAC et avec certains partenaires internes de la Ville de Montréal ayant des champs d'expertises spécialisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'implantation et l'exploitation de cette nouvelle escouade à compter du 4 mars 2013 entraînera des coûts de **2 412 374 \$** en **2013**.

Effectifs

Afin de réaliser son mandat, quinze (15) ressources policières et cinq (5) ressources civiles sont nécessaires pour la durée entière du projet. Un sixième (6e) poste civil est requis pour la durée de l'implantation de l'Escouade seulement.

Crédits de dépenses

Pour 2013

Les crédits budgétaires de dépenses nécessaires à l'implantation et au bon fonctionnement de l'Escouade ne sont pas prévus au budget 2013 du Service de police de la Ville de Montréal.

Plus précisément, les besoins totaux pour la mise sur pied de la nouvelle Escouade s'élèvent à **2 412 374 \$**, comprenant des dépenses au budget de fonctionnement de 2 357 280 \$ ainsi que 55 094 \$ représentant le coût d'acquisition et d'aménagement de deux mini-fourgonnettes, à être financés par le Programme triennal d'investissement (PTI).

Cependant, le Service de police de la Ville de Montréal s'engage à un effort corporatif en assumant le coût de 10 ressources policières en 2013 par le biais des embauches pour un montant de 385 519 \$ et des frais de fonctionnement de véhicules au montant de 58 146 \$ prévus à même son budget de fonctionnement.

Crédits nécessaires	Effectifs	Dépenses 2013 (1^{er} avril au 31 décembre)	Effectifs	Dépenses 2014
Masse salariale policière	15	1 153 130 \$	15	1 493 877
Masse salariale civile	6	506 934 \$	5	547 168
Sous-total masse salariale	21	1 660 064 \$	20	2 041 045
Biens et services		697 216 \$		444 453
Sous-total biens et services		697 216 \$		444 453
Total dépenses - Budget de fonctionnement		2 357 280 \$		2 485 498
Achat de véhicules capitalisé (PTI)		55 094 \$		0
Total dépenses - Budget d'investissement (PTI)		55 094 \$		0
Coût total du projet		2 412 374 \$		2 485 498
Effort du SPVM - Budget de fonctionnement				
- Masse salariale	-10	(385 519 \$)	0	0
- Biens et services		(58 146 \$)		(79 079)
Total effort du SPVM		(443 665 \$)		(79 079)
Total des crédits nécessaires		1 968 709 \$		2 406 419

Par conséquent, les crédits supplémentaires, au montant de 1 968 709 \$, sont requis pour 2013 et nécessitent un virement de crédits du même montant. (tel que détaillé ci-dessous):

	2013
Total dépenses - Budget de fonctionnement	2 357 280 \$
Total effort SPVM	(443 665 \$)
Crédits nécessaires - Budget de fonctionnement	1 913 615 \$
Crédits nécessaires - Budget d'investissement (PTI)	55 094 \$
Total des crédits nécessaires	1 968 709 \$

La provenance des crédits de dépenses est détaillée dans l'intervention du Service des Finances alors que les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention « Police », au Service des ressources financières.

Pour 2014 et les années subséquentes

Pour les années subséquentes, nous demandons l'ajustement de la base budgétaire du SPVM et ce, pour la durée du projet.

Conformité

Puisque des crédits de dépenses supplémentaires sont requis, ce dossier n'est pas conforme au courrier budgétaire #22. Par conséquent, une intervention du Service des finances est requise.

La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique/Service de police, art. 19, paragraphe 9a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Élaboration et mise en œuvre de stratégies de communication destinées à l'interne et à l'externe. Gestion des demandes d'entrevues médiatiques et production d'outils et de documents de communication pour les différents publics concernés (employés, citoyens, élus, partenaires, Ville, etc.).

Soutien en matière de communication auprès des responsables de l'EPIM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'EPIM va contribuer, selon ses paramètres de la Loi de police, niveau 5, avec d'autres organismes d'application des lois, tel UPAC, AMF et différents partenaires, afin que la Ville de Montréal et les villes de l'agglomération s'acquittent de leurs obligations relativement aux différentes lois concernant l'octroi de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Diane MAILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres (Lucie DALY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario FOURNIER

Inspecteur-chef en f/s

Tél : 514-280-7755

Télécop. : 514-280-7759

ENDOSSÉ PAR

Didier DERAMOND

Assistant-directeur

Tél : 514-280-7750

Télécop. : 514-280-7759

Date d'endos. : 2013-03-05

Dossier # :1132610001



Dossier # : 1134308001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau principal de gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 165 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Bureau principal de gestion de projets pour permettre la réalisation de différents mandats de mise en place des processus et outils de gestion de projets

Il est recommandé:

1. d'autoriser un virement budgétaire de 165 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Bureau principal de gestion de projets pour permettre la réalisation de différents mandats de mise en place des processus et outils de gestion de projets ;
2. d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré les virements. Ces dépenses seront assumées à la hauteur de 71,3 % par l'agglomération. pour un montant de 117 645 \$.

Signé par Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-05-01 07:23

Signataire :

Robert LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Dossier # :1134308001

IDENTIFICATION

Dossier # :1134308001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau principal de gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 165 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration vers le Bureau principal de gestion de projets pour permettre la réalisation de différents mandats de mise en place des processus et outils de gestion de projets

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, un Bureau de gestion des grands projets est créé à la Ville de Montréal dans le but de développer et d'implanter la gestion par projets à travers les différentes unités administratives. En avril 2010, le *Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux* est adopté. Il renforce le rôle du Bureau de gestion des grands projets et soutient ses actions de mise en œuvre de processus plus rigoureux en matière de gestion de projets et de programmes.

Le *Cadre de gouvernance* est le résultat de la volonté de l'administration montréalaise de revoir certains processus de gestion afin d'harmoniser et d'uniformiser, au sein des différentes unités de la Ville, les pratiques entourant la réalisation de projets et la mise en place de programmes, en conformité avec les politiques et les orientations municipales, et ce, à toutes les étapes d'un projet: incubation, faisabilité et réalisation. Il permet également d'améliorer la circulation de l'information en continu et en collégialité entre tous les intervenants et il favorise la communication intégrée et l'utilisation des ressources internes.

Jusqu'en octobre 2012, le Bureau de gestion des grands projets était rattaché au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine; il tenait le rôle de bureau principal de gestion de projets. Afin d'accroître sa portée, le Bureau est devenu une direction et a été rattaché directement de la Direction générale. Il s'intitule désormais le Bureau principal de gestion de projets de la Ville de Montréal.

Les principales responsabilités du Bureau sont:

- revoir , diffuser et supporter le *Cadre de gouvernance des projets et des programmes*;
- améliorer en continu la gestion des projets d'envergure;
- déployer les outils et processus de gestion de projets;
- établir et mettre à jour les tableaux de bord des projets d'envergure.

Le budget de fonctionnement transféré en octobre 2012 en faveur du Bureau principal de gestion de projets couvrait essentiellement les dépenses administratives de l'équipe (11 postes, dont 4 actuellement en comblement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG125070054 – 11 janvier 2013 - Modifier la structure de postes du Bureau principal de gestion de projets de la Direction générale en procédant à l'abolition et la création de certains postes et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013 (unité administrative 02-13)
CE12 1696 - 10 octobre 2012 - Approuver les modifications à la structure de gouvernance des projets d'envergure du SMVT et procéder au transfert des postes et des occupants au SITE, au SQV, à la Direction générale et à l'arrondissement de Ville-Marie.

CG10 0158 - 22 avril 2010 - Adopter le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, applicable à l'ensemble de la Ville, couvrant les projets d'envergure et les programmes de gestion d'actifs municipaux et prendre acte du dépôt du rapport de mise à jour sur l'implantation des recommandations du rapport de la Direction générale du 26 octobre 2009

DESCRIPTION

Des fonds additionnels sont nécessaires afin de réaliser en 2013 des mandats touchant des dossiers prioritaires ou nécessitant des ressources spécialisées que le Bureau ne possède pas, tels que:

- la gestion de portefeuille: faire un bilan et produire des recommandations concernant la gestion de portefeuille de projets et de programmes à la Ville (50K\$);
- la définition des livrables de gestion du processus maître de livraison des projets (25K\$);
- la mécanisation du suivi d'avancement des projets, programmes et dossiers prioritaires par l'utilisation de la base de données actuelle Montréal 2025 (65K\$, ressources des Technologies de l'information);
- l'appui d'un stagiaire dans le but d'identifier les activités génériques communes à la réalisation des projets d'envergure (15K\$);
- l'appui d'un 2^e stagiaire afin de parfaire le processus d'analyse de risques et de structurer le processus de leçons apprises (10K\$).

JUSTIFICATION

Bien que la mise en œuvre du Bureau inclue 4 postes additionnels, dont le comblement est en cours et qui se complétera en mai 2013, il n'est pas prévu que certaines expertises spécialisées en gestion de portefeuille et en technologie de l'information se retrouvent au sein du Bureau.

L'amélioration du processus de gestion de portefeuille permettra de prioriser les projets et programmes et d'en maximiser les bénéfices sur l'investissement.

En réponse au *Cadre de gouvernance des projets et des programmes* et dans le but d'assurer une transparence de l'information, la définition de livrables uniformisés tout au long du cycle de vie des projets d'envergure permettra un gain d'efficacité et une meilleure circulation de l'information.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour réaliser ces mandats sont de 165K\$. Les sommes requises seront dégagées à partir du fond des dépenses d'administration générale. Ces dépenses seront assumées à la hauteur de 71.3% par l'agglomération, pour un montant de 117 645\$; ce pourcentage découle du rôle du Bureau principal de gestion de projets en regard de la mise en place et du soutien du *Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux* ainsi que de la répartition budgétaire des projets d'envergure auxquels le *Cadre* s'applique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de nouveaux crédits, ces mandats ne pourront être réalisés.

- La mécanisation du suivi d'avancement ainsi que le bilan de la gestion de portefeuille de projet ne pourront être exécutés faute d'expertise dans le Bureau principal de projets; les rapports d'avancement demeureront ainsi plus coûteux à produire et plus exposés à des erreurs manuelles.
- Quant aux mandats de définition des livrables de gestion du processus maître de livraison de projet, de l'identification des activités génériques de projet d'envergure et de l'amélioration du processus d'analyse de risques, la réalisation de ceux-ci faciliteront la prise de décision à l'intérieur de l'administration et amélioreront la compréhension des enjeux de projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Si les crédits supplémentaires sont octroyés, le calendrier des étapes subséquentes est le suivant :

- octroi des mandats : mai – juillet 2013
- réalisation des mandats : juillet – décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les activités du Bureau principal de gestion de projets supportent le *Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux*

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (François MARTELLINO)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Maxime TETRAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Colette JAWORZYN

Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-3018

Télécop. : 514-872-2896

ENDOSSÉ PAR

Roger CROTEAU

Directeur

Tél : 514 872-8201

Télécop. : 514-872-2896

Date d'endos. : 2013-04-03

Dossier # :1134308001



Dossier # : 1133942001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Insectarium
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 82 000,00 \$, en provenance du PTI 2013 du projet de la Grande place d'Espace pour la vie vers le projet Métamorphose de l'Insectarium pour un montant de 61 000,00 \$ et au projet du Biodôme renouvelé pour un montant de 21 000 \$, afin de financer un poste de muséologue chargé de projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 82 000,00 \$, en provenance du PTI 2013 du projet de la Grande place d'Espace pour la vie vers le projet Métamorphose de l'Insectarium pour un montant de 61 000,00 \$ et au projet du Biodôme renouvelé pour un montant de 21 000,00 \$, afin de financer un poste de muséologue chargé de projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-05-01 13:45

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

Dossier # :1133942001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133942001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Insectarium
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 82 000,00 \$, en provenance du PTI 2013 du projet de la Grande place d'Espace pour la vie vers le projet Métamorphose de l'Insectarium pour un montant de 61 000,00 \$ et au projet du Biodôme renouvelé pour un montant de 21 000 \$, afin de financer un poste de muséologue chargé de projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

D'ici le 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, Espace pour la vie s'est engagé à réaliser un ambitieux plan d'investissements de 189,3 M\$ qui permettra de positionner Montréal comme porte-étendard d'un vaste mouvement planétaire en faveur de la biodiversité ; un vaste mouvement visant à inventer de nouvelles façons de vivre, rapprochant l'humain de la nature.

Déployés au cœur d'institutions prestigieuses, véritables joyaux du patrimoine montréalais, ces investissements permettront également d'accroître significativement la fréquentation et les revenus autonomes d'Espace pour la vie. 2,4 millions de visiteurs sont attendus chaque année d'ici 2017, soit une hausse de plus de 40% par rapport à 2009, année de lancement du plan d'affaires.

Ainsi, après l'ouverture du Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal au Jardin botanique en mars 2011 et celle du Planétarium Rio Tinto Alcan le 6 avril 2013, deux institutions d'envergure internationale qui révolutionnent les façons de faire dans leurs domaines respectifs, Espace pour la vie a amorcé la réalisation de ses autres projets majeurs, soit la Métamorphose de l'Insectarium, le renouvellement du Biodôme et la Grande Place de l'Espace pour la vie.

Dans tous ses projets, l'approche d'Espace pour la vie en vue d'atteindre ses objectifs consiste à offrir des expériences fortes, émotives et distinctives, qui ravivent nos liens avec la nature.

En 2012, plusieurs étapes « avant-projet » ont été franchies concernant la Métamorphose de l'Insectarium et le renouvellement du Biodôme. Les grandes orientations de chacun de ces projets ont été élaborées.

Le projet Métamorphose vise à transformer en profondeur et de manière audacieuse l'approche et l'expérience de l'actuel musée et à l'agrandir, afin d'y offrir des expériences

sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes. Il ouvre la voie vers un nouveau type de musée de la nature. Ayant pour point de départ la spectaculaire métamorphose des insectes, c'est d'abord la métamorphose des visiteurs qui est visée, celle de leur relation aux insectes, de l'indifférence et du dédain à la fascination et au respect. Espace pour la vie vise à obtenir pour ce projet l'accréditation LEED platine, ainsi que l'accréditation «Living building Challenge», qui représentent le plus haut standard en matière de bâtiment vert.

Créé en 1990, l'Insectarium accueille en moyenne 350 000 visiteurs par an, sans compter les 150 000 de plus rejoints par l'événement Papillons en liberté, et les 50 000 touchés annuellement par les expositions itinérantes et programmes de sciences participatives. Le public actuel dépasse largement la capacité d'accueil de l'Insectarium. Ces publics, fidélisés au gré des ans grâce à une programmation originale ont encore le potentiel d'être élargis.

Fier de ses 20 ans, le Biodôme attire toujours un grand nombre de visiteurs du Québec et de partout ailleurs dans le monde. Sa popularité ne se dément pas. Il importe cependant qu'il relance des réflexions sur la nature sous d'autres perspectives plus percutantes, afin de stimuler des changements réels de comportements face à la nature.

Le Biodôme sera ainsi repensé de façon à faire prendre conscience des efforts déployés pour reconstituer la nature et montrer à quel point elle est ingénieuse et absolument impossible à remplacer à grande échelle. En rendant les visites plus immersives, introspectives et émotives, en offrant d'autres perspectives sur les écosystèmes, il mettra pour ce faire sur des expériences qui éveillent tous les sens. Le projet vise l'intérieur du Biodôme (les écosystèmes et les aménagements des espaces publics comme la cafeteria, la boutique, les salles d'exposition, l'accueil, etc.). L'architecture du bâtiment ne sera pas modifiée, mais sera mise en valeur.

Le projet de la Grande Place vise à créer un espace public citoyen qui rallie physiquement ainsi qu'à travers une programmation d'activité, l'ensemble des institutions d'Espace pour la vie. Cette place qui sera située entre l'Insectarium, le Planétarium et le Biodôme est également prévue pour 2017.

Afin de respecter l'échéance 2017, il est nécessaire d'entamer dès maintenant la conception des expériences de visite ainsi que l'élaboration des programmes fonctionnels et techniques des projets Métamorphose et Biodôme renouvelé qui serviront de base à des concours d'architecture dans le cas de l'Insectarium et de design dans le cas du Biodôme. Le projet de la Grande Place démarrera au cours de 2014.

Dans cette perspective, un virement budgétaire à même l'enveloppe de la Grande Place est nécessaire afin de permettre à l'Espace pour la vie de poursuivre la mise en place des deux premiers projets, à travers la présence d'un muséologue chargé de projet. Ce virement n'entrave en rien le calendrier de la Grande Place.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 133942001 - 9 mai 2012 : Autoriser le financement, par emprunt, de ressources humaines à même le PTI 2013 d'Espace pour la vie afin de permettre l'imputation d'un poste temporaire de muséologue chargé de projets pour les Grands projets "Métamorphose de l'Insectarium" et "Biodôme renouvelé", à compter de la date de décision du présent dossier.

DESCRIPTION

Sous la supervision des chefs d'institutions responsables des projets et en adéquation avec la direction artistique, le muséologue aura pour tâches de :

- S'assurer, en collaboration avec les différents intervenants, que les paramètres du projet évoluent en respectant la vision, les orientations et la direction artistique;
- Rédiger les concepts des expériences de visite issus des phases d'idéation;
- Participer à la définition des besoins fonctionnels et techniques spécifiques aux expériences de visite;
- Développer les scénarios détaillés (descriptions des expériences, des messages, des moyens muséographiques);
- Coordonner la réalisation des expériences de visite (élaboration des calendriers de travail, appel d'offres des différents professionnels requis, validation des plans et devis, acquisition d'équipements, contrôle des coûts, etc.).

JUSTIFICATION

L'Espace pour la vie marie sciences et émotions à travers des expériences de visite audacieuses et inédites. Ces orientations sont au coeur de ces projets, dont l'ensemble des étapes de réalisation doivent être coordonnées par un muséologue chargé de projet pour en assurer l'unicité et la qualité. Ce muséologue chargé de projet a des compétences en matière de réalisation d'expositions et d'expériences de visite. Il orchestre les contenus scientifiques et les moyens muséographiques (espaces, mobilier, panneaux, décors, multimédia, dispositifs avec spécimens vivants, etc.) en fonction des objectifs d'expériences et d'apprentissages (ce que l'on veut faire vivre aux visiteurs, ce qu'on veut qu'ils retiennent) puis des types de publics (selon les âges et les profils d'apprentissages, les situations de visites--touristique, excursionniste, scolaire, etc.). Il possède le savoir faire de leur agencement optimal afin d'offrir les expériences de visite les plus inédites. Le muséologue doit travailler de concert avec l'ensemble des professionnels afin de s'assurer que les orientations et les spécifications des expériences de visite soient au coeur des fonctionnalités architecturales.

Il est à noter qu'un autre sommaire décisionnel sera présenté afin d'obtenir l'autorisation préalable de financer de la main-d'oeuvre par emprunt.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'embauche d'un muséologue d'ici la fin de l'année 2013 représente un budget de 82 000 \$, qui sera assumé par la ville centrale. Les fonds sont disponibles et pris à même ceux qui étaient prévus pour le projet de la Grande place de l'Espace pour la vie. Ces fonds seront virés aux projets Insectarium - Métamorphose et Biodôme renouvelé.

Cette ressource devra figurer, pour les années 2014 et subséquentes, dans l'annexe 14A intitulée "Rémunération capitalisable et financée par emprunt au programme triennal d'immobilisation (PTI)" prévue à cet effet dans le cadre du processus budgétaire

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets de l'Espace pour la vie répondent aux objectifs et actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise suivants:

Biodiversité: diffusion d'information relative à la biodiversité, à travers les expériences de visite pressenties.

Certification environnementale: à travers la volonté d'Espace pour la vie de viser les plus hautes certifications environnementales pour ces projets.

À ce titre, le muséologue chargé de projet aura un rôle l'intégration de ces défis en développement durable à même les expériences de visite, ainsi que les outils d'interprétation et de mise en valeur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le rôle du muséologue chargé de projet identifié à la description est essentiel à la bonne marche des deux projets. Bien que les deux projets auront recours à un ou des directeurs artistiques et des concepteurs chevronnés, le chargé de projet agit comme fil conducteur entre les directeurs responsables et l'ensemble des intervenants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue à cette étape-ci du projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le processus pour l'embauche d'un muséologue chargé de projet débutera dès l'approbation de virement par le comité exécutif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne CHARPENTIER

Chef de l'insectarium

Tél : 514-872-0664

Télécop. : 514 872-0662

ENDOSSÉ PAR

Julie BOURBONNAIS

Adjointe au directeur et chef de division
ressources humaines

Tél : 514-868-3026

Télécop. : 514 872-9647

Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1133942001

**Dossier # : 1133592006**

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 142 000 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration (1911) vers le Service des finances afin de permettre le financement des travaux nécessaires à l'évaluation des coûts de décontamination des propriétés détenues ou sous la responsabilité de la Ville afin de respecter la nouvelle norme comptable (chapitre 3260) devant entrer en application en 2015. Ajuster la base budgétaire du Service des finances à la hauteur de 988 000 \$ en 2014 et de 692 000 \$ en 2015.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le virement budgétaire de 142 000 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration (1911) vers le Service des finances afin de permettre le financement des travaux nécessaires à l'évaluation des coûts de décontamination des propriétés détenues ou sous la responsabilité de la Ville afin de respecter la nouvelle norme comptable (chapitre 3260) devant entrer en application en 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
2. d'ajuster la base budgétaire de 2014 et 2015 du Service des finances afin de financer les dépenses additionnelles requises à la réalisation des travaux d'évaluation à la hauteur de 988 000 \$ en 2014 et de 692 000 \$ en 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-05-07 09:30

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur et trésorier adjoint - Direction financement_trésorerie et caisses de
retraite
Finances , Direction de la gestion financière

Dossier # :1133592006

IDENTIFICATION

Dossier # :1133592006

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 142 000 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration (1911) vers le Service des finances afin de permettre le financement des travaux nécessaires à l'évaluation des coûts de décontamination des propriétés détenues ou sous la responsabilité de la Ville afin de respecter la nouvelle norme comptable (chapitre 3260) devant entrer en application en 2015. Ajuster la base budgétaire du Service des finances à la hauteur de 988 000 \$ en 2014 et de 692 000 \$ en 2015.

CONTENU

CONTEXTE

À partir de l'année financière 2015, et ce, tel qu'exigé par le chapitre SP3260 intitulé "PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS" des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la Ville de Montréal devra présenter dans ses livres comptables le montant du passif au titre des sites contaminés qu'elle détient ou qui sont sous sa responsabilité. Cette normes exige de procéder à un inventaire complet de l'ensemble des propriétés de la Ville (incluant les ex-banlieues mais excluant les propriétés pour fin de revente), d'identifier les propriétés sur lesquelles il y a contamination, d'identifier les types de contaminant, d'identifier les propriétés sur lesquelles la contamination dépasse la norme environnementale et d'établir les coûts totaux de décontamination. Ces coûts devront être constitués des coûts nécessaires afin de rétablir le terrain à la norme minimale. De plus, la Ville devra annuellement procéder à l'évaluation de ces coûts afin d'y apporter les ajustements nécessaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Afin de permettre au Service des finances d'inscrire cette information financière dans les états financiers de l'année 2015, il sera nécessaire de mettre à jour les cartes thématiques d'incidence de contamination des sols et d'appréciation des coûts de réhabilitation environnementales datant de 2003, de déterminer la méthode d'évaluation la plus juste, de s'assurer que l'ensemble des études disponibles de la Ville soient intégrées à la base de

données du système d'information sur les terrains caractérisés (SISTC), de valider quelles propriétés auront besoin d'être caractérisées pour obtenir un coût plus juste de réhabilitation, d'élaborer une base de données spécifiques au passif environnemental accessible au Service des finances et à la Direction de l'environnement afin de permettre la mise à jour annuelle des propriétés de la Ville ainsi que des coûts de réhabilitation de ces propriétés pour les besoins futurs des états financiers et de procéder à l'évaluation des coûts de réhabilitation des 4 000 terrains appartenant à Ville.

JUSTIFICATION

Permettre à la Ville de se conformer aux normes canadiennes du secteur public et éviter un rapport d'audit avec réserves pour ses états financiers de 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'analyse faite par la Direction de l'environnement, les travaux nécessaires pour supporter le Service des finances pour l'obtention de cette information financière exigera l'embauche d'un ingénieur et d'un agent de recherche pour les années 2013 à 2015, l'élaboration d'une base de données ainsi que des études de caractérisation. Le budget nécessaire à la réalisation de ce projet sera de 142 000 \$ en 2013, de 988 000 \$ en 2014 et de 692 000 \$ en 2015.

Pour l'année 2013, les crédits nécessaires pour l'avancement de ce projet, soit 142 000 \$, proviendront du compte de dépenses générales d'administration (1911). Dans le but de compléter ces travaux d'évaluation au coût de 988 000 \$ en 2014 et de 692 000 \$ en 2015, les crédits nécessaires proviendront d'un ajustement de la base budgétaire du Service des finances, soit de 988 000 \$ en 2014 et de 692 000 \$ en 2015.

Le détail des coûts nécessaires à la réalisation de ce projet sont :

	2013	2014	2015
Masse salariale (Agent de recherche temporaire et Ingénieur temporaire)	92K \$	188K\$	192K\$
Autre familles :			
Services techniques administration et informatique (objet : 54510)		300K\$	---
Autres services techniques (objet : 54590)		450K\$	450K\$
Fourniture de bureau et informatique (objet : 56511)	50K\$	50K\$	50K\$
TOTAL :	142K\$	988K\$	692K\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre à la Ville de se conformer aux normes canadiennes du secteur public et éviter un rapport d'audit avec réserves pour ses états financiers de 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux en 2013 avec comme date de terminaison le 31 décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (François MARTELLINO)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Josée SAMSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR

Directeur

Tél : 514 872-2436

Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR

Raoul CYR

Directeur

Tél : 514 872-2436

Télécop. : 514 872-8647

Date d'endos. : 2013-04-29

Dossier # :1133592006



Dossier # : 1133484001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 40152 (500 000\$ Agglo), 39710 (800 000\$ Agglo) , 39860 (600 000\$ Agglo), 54100 (400 000\$ Corpo) vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 1 800 000\$ au PTI corporatif et de 500 000\$ au PTI Agglo.

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 40152 (500 000\$ Agglo), 39710 (800 000\$ Agglo) , 39860 (600 000\$ Agglo), 54100 (400 000\$ Corpo) vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 1 800 000\$ au PTI corporatif et de 500 000\$ au PTI Agglo, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-04-19 14:25

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

Dossier # :1133484001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133484001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 40152 (500 000\$ Agglo), 39710 (800 000\$ Agglo) , 39860 (600 000\$ Agglo), 54100 (400 000\$ Corpo) vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 1 800 000\$ au PTI corporatif et de 500 000\$ au PTI Agglo.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports a analysé les statuts d'avancement des projets en cours et inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 dans le cadre de l'évolution budgétaire réalisée au 15 mars 2013. Les prévisions de dépenses pour l'année 2013 ont été revues en fonction du suivi d'avancement des travaux en cours et à venir d'ici la fin de l'année.

Cet exercice a permis de constater que certaines divisions ne pourront réaliser tous les travaux qui étaient prévus pour l'année 2013 :

- La Division des grands projets - Portefeuille 1 ne peut ainsi réaliser tout son programme de travaux de développement ADM - Exutoires Smith, Bouchard et Denis - Lot 12 (40152) du PTI. Suite aux exercices de réaménagement budgétaire de ce programme, le montant inscrit au PTI 2013 est surestimé. Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du programme, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire (500 000 \$) au projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI «agglo». Aucun ajustement ne sera requis en 2014 pour le programme «40152»
- La Division des grands projets - Portefeuille 2 ne peut ainsi réaliser tout son programme de complexe Turcot (39710) du PTI. Le rythme et la nature des dépenses reliées au projet Turcot sont dépendants de l'avancement des travaux du Ministère des transports (MTQ) à cet échangeur. Le budget de la Ville centre consacré aux projets émanant du réaménagement du complexe Turcot dépend des négociations en cours avec le MTQ. A ce jour, la prévision des dépenses reliées au réaménagement du complexe Turcot est moindre que prévue. Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du programme, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire (800 000 \$) au projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI corporatif. Le budget du programme «39710» sera corrigé en 2014 selon la programmation du projet Turcot du MTQ.

- La Division des grands projets - Portefeuille 3 ne peut ainsi réaliser tout son programme de réaménagement de la rue Sherbrooke Est - tronçon 1B (39860) du PTI. Ce projet consiste à reconstruire la rue Sherbrooke Est selon une nouvelle géométrie qui répond mieux aux besoins grandissants du secteur résidentiel de Pointe-Aux-Trembles. Les sommes indiquées au projet ont été prévues pour défrayer les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis. Compte tenu des délais plus longs qui sont requis pour l'appel de propositions à réaliser en 2013, les sommes prévues au projet pour les honoraires professionnels ne pourront être toutes dépensées en 2013. Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du programme, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire (600 000 \$) au projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI corporatif. Le budget du programme «39860» sera révisé en 2014.
- La Division de l'exploitation du réseau artériel ne peut réaliser tout son programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies (54100) du PTI. Suite à l'autorisation du CE le 7 septembre 2011 (CE11 1398) une étude d'opportunité sur l'implantation d'un nouveau système de signalisation dynamique sur l'avenue du Parc a été réalisée. Un rapport final, justifiant la nécessitant d'implanter ce nouveau système, a été déposé au mois de Mars 2012. Dans ce rapport, il a été proposé une façon d'intégrer le nouveau système proposé dans le contexte urbain existant de l'avenue du Parc. Cette intégration urbaine des structures du nouveau système doit être approuvée par l'arrondissement et le milieu. A ce jour, la Ville centre n'a pas encore présenté le concept à l'arrondissement et le projet ne pourrait se concrétiser en 2013. Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du programme, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire (400 000\$) au projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI corporatif. Le projet sera programmé au PTI 2014.

Ces apports de fonds permettront à la Division de l'exploitation du réseau artériel de combler l'écart négatif entre le budget et les prévisions compte tenu du fait que cette dernière est responsable, depuis janvier 2013, de la réalisation des travaux d'installation de feux de circulation situés sur le réseau artériel du territoire de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0286 - 16 mars 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation. Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.). Approuver un projet de convention à cette fin.

CE11 0428 - 29 mars 2011 - 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du Plan ; 4- Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation.

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Genivar / Séguin / Axor, Consortium Tecsalt-Dessau et le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans,

devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite des virements budgétaires de 2 300 000 \$ net ristourne en provenance des projets 40152- Développement ADM - Exutoires Smith, Bouchard et Denis - lot 12 (500 000\$ Agglo), 39710- Complexe Turcot (800 000\$ Agglo) , 39860- Réaménagement de la rue Sherbrooke-Est - tronçon 1B (600 000\$- Agglo), 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies (400 000\$ Corpo) vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI Agglo (500 000\$) et du PTI corporatif (1 800 000\$).

Ce virement budgétaire sert à financer les travaux de mise aux normes des feux de circulation du programme 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne.

Les travaux de mise aux normes des feux consistent essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;

2. Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diode, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à :

– leur hauteur (trop haut ou trop bas);

– leur position par rapport aux cônes de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles);

– leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petits, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.);

– leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge) ;

– l'absence de moniteurs de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

JUSTIFICATION

Ces virements budgétaires sont nécessaires afin de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des travaux du projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne parce que la Division de l' exploitation du réseau artériel est maintenant responsable de ces travaux et également pour rattraper les retards accumulés en 2012 compte tenu du contexte particulier relié à l'octroi des mandats de réalisation des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Virement budgétaire de 500 000 \$, net ristourne, en provenant du projet 40152 - Développement ADM - Exutoires Smith, Bouchard et Denis - lot 12 vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI Agglo.

Virement budgétaire de 800 000 \$, net ristourne, en provenant du projet 39710- Complexe Turcot 40152 - vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI Corpo.

Virement budgétaire de 600 000\$, net ristourne, en provenant du projet 39860 - Réaménagement de la rue Sherbrooke Est - tronçon 1B vers le projet 59002 - Travaux

d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI Corpo.

Virement budgétaire de 400 000 \$, net ristourne, en provenant du projet 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies 39710- Complexe Turcot vers le projet 59002- Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne du PTI corpo.

Les provenances et les imputations budgétaires sont inscrites dans l'intervention de la fonction finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable de ces virements budgétaires ne permettra pas d'optimiser le déroulement des projets à son maximum et repousserait en 2014 la réalisation de certains travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Laurent GUIGNARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (François THÉROUX)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Richard NIORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Son Thu LÊ

C/d exploitation du reseau arteriel

Tél : 514-872-5181

Télécop. : 514-872-9458

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ

C/d exploitation du reseau arteriel

Tél : 514-872-5181

Télécop. : 514-872-9458

Date d'endos. : 2013-03-25

Dossier # :1133484001

**Dossier # : 1134822037**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 5 287 000 \$, soit 5 220 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI corporatif de la division de la conception des travaux et 67 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI d'agglomération de la division de la conception des travaux

Il est recommandé:

1. d'autoriser un virement budgétaire de 5 220 00 \$ en provenance du projet 55860 « Programme de réfection des rues collectrices locales» du PTI corporatif de la division de la gestion des actifs de voirie vers le projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage de rue » du PTI corporatif de la division de la conception des travaux pour combler l'écart négatif entre son budget et ses prévisions, de même que de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets du Projet 58002, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

2. d'autoriser un virement budgétaire de 67 000 \$ en provenance du projet 55860 « Programme de réfection des rues collectrices locales» du PTI d'agglomération de la division de la gestion des actifs de voirie vers le projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage de rue » du PTI d'agglomération de la division de la conception des travaux pour combler l'écart négatif entre son budget et ses prévisions, de même que de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets du Projet 58002, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-04-17 07:30

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

Dossier # :1134822037

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822037

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 5 287 000 \$, soit 5 220 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI corporatif de la division de la conception des travaux et 67 000 \$ en provenance du projet 55860 vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI d'agglomération de la division de la conception des travaux

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2013, la Division de la conception des travaux de la Direction des infrastructures a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel. Or, le nombre de projets d'éclairage prêts pour réalisation excèdent les sommes disponibles au programme triennal d'immobilisations 2013- 2015.

Dans ce contexte, la Direction des infrastructures a analysé les statuts d'avancement des projets en cours et revu les prévisions de dépenses pour l'année 2013. Cet exercice a permis de constater que le projet 55860 « Programme de réfection des rues collectrices locales » — géré par la Division de la gestion des actifs de voirie — ne pourra être réalisé en totalité tel que prévu pour l'année 2013, libérant ainsi des fonds qui pourraient être avantageusement versés au Programme d'éclairage de rue. En effet, de façon générale, la coordination plus complexe de certains projets du programme des collectrices a provoqué le report des projets en 2014. Une liste de ces projets comprenant une explication détaillée ainsi que le nouvel échéancier visé par projet se trouve en pièce jointe au dossier.

Le virement budgétaire demandé dans ce dossier permettra donc à la Division de la conception des travaux de combler l'écart négatif entre son budget et ses prévisions, de même que de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets du Projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage de rue ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite d'un virement budgétaire de 5 287 000 \$, net de ristourne, du projet 55860 « Programme de réfection des rues collectrices locales » du PTI corporatif et d'agglomération vers le projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage du rue » du PTI corporatif et d'agglomération de la Division de la conception des travaux. Ce virement budgétaire servira à financer les travaux relatifs au **Programme de réfection de l'éclairage de rue - 58002** dont les objectifs principaux sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer lorsque cette possibilité est faisable;
- de consolider et de conserver les équipements municipaux.

Les fonds quant à eux proviennent du Projet 55860 - Programme de réfection des rues collectrices locales, lequel a pour principal objectif d'effectuer la réfection de rues collectrices. À noter que ce virement ne sera pas nécessaire pour l'année 2014, puisque les sommes requises pour le Programme de réfection de l'éclairage de rue seront prévues dès le début du processus d'élaboration du PTI 2014- 2016.

JUSTIFICATION

Ce virement budgétaire est nécessaire afin de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets du projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage de rue » du PTI corporatif et d'agglomération. Cette démarche vise donc à optimiser le déroulement et le succès des sous-projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Virement budgétaire de 5 287 000 \$, soit :

- 5 220 000 \$ en provenance du projet 55860 - Programme de réfection des rues collectrices locales du PTI corporatif de la Division de la gestion des actifs de voirie vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI corporatif de la Division de la conception des travaux;
- 67 000 \$ en provenance du projet 55860 - Programme de réfection des rues collectrices locales du PTI d'agglomération de la Division de la gestion des actifs de voirie vers le projet 58002 - Programme de réfection de l'éclairage de rue du PTI d'agglomération de la Division de la conception des travaux. La compétence d'agglomération est due au fait qu'il s'agit d'aménagement du domaine public dans le centre-ville.

Le détail de la provenance et de l'imputation budgétaire est inscrit dans l'intervention de la Fonction finances du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le virement budgétaire requis est nécessaire pour répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets du projet 58002 « Programme de réfection de l'éclairage du rue » du PTI corporatif et d'agglomération. Une décision défavorable à cette demande de virement budgétaire ne permettrait pas d'optimiser le déroulement des sous-projets à son maximum et repousserait en 2014 la réalisation de certains projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GAUDETTE

Chef de section - Voirie

Tél : 514 872-5622

Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816

Télécop. : 514 872-2874

Date d'endos. : 2013-04-10

Dossier # :1134822037

CE : 30.026
2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.027

2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.028

2013/05/15 08:30



CE DOSSIER SERA LIVRÉ
SÉANCE TENANTE



Dossier # : 1130196004

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la gestion des programmes de logement abordable et privé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034) afin d'accorder un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor

Il est recommandé:
d'édicter, en vertu du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034), l'ordonnance accordant un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor.

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2013-04-30 07:59

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

Dossier # :1130196004

IDENTIFICATION

Dossier # :1130196004

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la gestion des programmes de logement abordable et privé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034) afin d'accorder un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor

CONTENU

CONTEXTE

Le programme *Habitation urbaine pour famille* , adopté en 2008, a été créé pour encourager les promoteurs à proposer une gamme de produits résidentiels adaptés aux besoins des familles dans un contexte où l'offre de logements neufs pour cette catégorie d'acheteurs est moins accessible, surtout dans des milieux urbains denses. Dans l'optique d'encourager la qualité et l'innovation, le programme misait sur des critères normatifs d'admissibilité élevés et recourait à des appels de propositions avec des critères qualitatifs pour sélectionner les meilleurs projets.

Si ce programme est actuellement inactif - puisque fermé en 2011 par décision du comité exécutif (CE11 1068) dans la foulée du Chantier sur les contributions et les subventions - son règlement habilitant est toujours en vigueur et s'applique au deux dossiers approuvés par le passé, dont un (le projet Parc St-Victor) est toujours en construction. La mise en vente et la construction des dernières phases du projet Parc St-Victor sont en voie de démarrer.

Toutefois, les nouveaux délais pour la livraison des unités, dont bon nombre d'unités pour les familles, ne cadrent pas avec les délais accordés dans le règlement. Le présent dossier décisionnel propose donc d'accorder un délai supplémentaire au promoteur pour livrer les unités, tel que le permet le règlement.

Parallèlement à cet ajustement, rappelons que dans la foulée de l'adoption par le conseil municipal d'une motion sur la question de la fidélisation des familles, et de la création par le gouvernement du Québec d'un comité de pilotage sur ce thème, la Ville de Montréal entend renforcer les mesures actuelles destinées aux familles. Une version révisée du programme *Habitation urbaine pour famille* pourrait éventuellement faire partie des mesures mises de l'avant en vue de favoriser la rétention des familles à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0896 – 22 octobre 2012. Déclaration du Conseil pour le renforcement et l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal.

CE11 1068 – 6 juillet 2011. Approbation de la mise en œuvre des mesures budgétaires

proposées dans le cadre du chantier sur les contributions et subventions et visant à procurer des économies nettes récurrentes de 5 133 300 \$ au terme de l'année 2012 (1110474001);

CE10 1706 – 27 octobre 2010. Modification de certains paramètres du programme (1100634002);

CM08 0687 – 25 août 2008. Adoption du *Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles* (1083227001).

DESCRIPTION

En février 2010, suite à un appel de propositions et à l'analyse des dossiers soumis, la Direction de l'habitation a réservé une subvention de 825 000 \$ pour la réalisation du projet Parc St-Victor. Ce projet est situé dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve à l'angle de la rue Hochelaga et de l'avenue Fletcher. A terme, ce projet comptera 107 unités résidentielles privées dont la moitié (soit 53 logements) seront des unités de trois chambres à coucher, en conformité avec le règlement en vigueur qui établissait un minimum de 60 logements.

Selon les exigences du règlement, le promoteur avait jusqu'en août 2012 pour compléter la construction et jusqu'en février 2013 pour vendre les unités. Toutefois, l'émission du permis de construction n'est survenue que 16 mois plus tard pour la réalisation des phases *Harmonie* et *Urbain*, en raison de modifications apportées au Projet particulier de construction (PPCMOI) déposé en 2008. La Direction de l'habitation a donc considéré la date d'émission du permis, plutôt que la date d'approbation du dossier d'aide financière, comme date à partir de laquelle devrait débuter les délais, soit 30 mois pour construire les bâtiments et 36 mois pour compléter la vente des unités. La date butoir considérée pour compléter la construction de l'ensemble des unités a donc été fixée en décembre 2013.

Or, le resserrement par le gouvernement fédéral des règles de financement hypothécaire à compter de juillet 2012 a contribué au ralentissement du rythme d'écoulement des unités et, conséquemment, repoussé le début du chantier de la dernière phase du projet (*Urbain 1* et *Urbain 2*). Selon le nouvel échéancier du promoteur, les travaux de la phase *Urbain 1* doivent débuter au début de l'été pour une livraison à la fin de l'automne 2013, un échéancier qui respecte les délais accordés. Toutefois, la livraison de la phase *Urbain 2* ne pourra se faire dans les délais requis.

Phases du projet	Début prévu des travaux	Fin prévue des travaux	Nombre d'unités totales	Nombre d'unités de 3 chambres	Part cumulative d'unités de 3 chambres
Jardin	Travaux complétés		28	15	28%
Harmonie	Travaux complétés		29	11	49%
Urbain 1	Juin 2013	Décembre 2013	15	9	66%
Urbain 2	Automne 2013	Décembre 2014	35	18	100%
Total			107	53 (50 %)	

Le versement d'une première tranche de la subvention au montant de 57 000 \$ a été payé à la suite de l'approbation du dossier en février 2010. Le solde sera versé lorsque le projet sera terminé et l'ensemble des unités de trois chambres vendues.

JUSTIFICATION

Compte tenu de l'importance de la réalisation de logements de trois chambres à coucher abordables dans un marché qui produit peu de telles unités, la Direction de l'habitation, conformément au règlement, propose d'accorder un délai supplémentaire - soit jusqu'au 31

décembre 2014 - pour compléter la construction de l'ensemble des phases restantes de ce projet. Cette décision est d'autant plus nécessaire que ce projet, en offrant une forte concentration de logements de trois chambres à coucher abordables (50 % plutôt que les 30 % exigés par le programme au moment de son approbation), permettra à terme la création d'un milieu de vie fort intéressant pour les jeunes familles.

La perte de l'aide financière pourrait avoir un impact sur la viabilité du projet et compromettre la réalisation de la dernière phase. Son abandon aurait également des impacts urbains importants compte tenu de la configuration du site. En effet, tel que le montre le croquis joint au présent sommaire décisionnel, les unités qui restent à construire sont celles localisées en façade de la rue Hochelaga.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le solde de la subvention, soit 768 000 \$, sera versée au plus tard six mois après la fin des travaux soit en juin 2015, au moment où le promoteur aura remis à la Direction de l'habitation l'ensemble des actes de ventes des unités comptant trois chambres à coucher. Le programme *Habitation urbaine pour famille* constitue un volet du programme Rénovation Québec financé à parts égales avec la Société d'habitation du Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En favorisant la réalisation d'unités répondant aux besoins des familles, la mesure proposée respecte l'action #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le délai supplémentaire accordé au promoteur permettra d'assurer la viabilité du projet de réalisation d'unités résidentielles pour familles abordables et de contribuer à la fidélisation des familles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Après obtention de l'approbation des modifications par la Société d'habitation du Québec (SHQ), la décision sera communiquée au promoteur du projet Parc St-Victor.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption de l'ordonnance est prévue lors de la séance du comité exécutif du 15 mai 2013, pour une entrée en vigueur vers la fin mai 2013. Bien que les modifications soient faites en conformité avec les modalités du programme Rénovation Québec (PRQ) de la SHQ, la convention signée avec la Société exige que les modifications soient également approuvées par celle-ci.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs, ainsi qu'aux conventions signées avec la SHQ.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie
MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin ALAIN

Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-3454

Télécop. : 514-872-3883

ENDOSSÉ PAR

Marianne CLOUTIER

Chef de division

Tél : 514 872-2887

Télécop. : 514 872-3883

Date d'endos. : 2013-04-04

Dossier # :1130196004



Dossier # : 1124217003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement du conseil de la ville sur l'usage de l'eau potable.

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion le projet de règlement du conseil de la ville intitulé «Règlement sur l'usage de l'eau potable» et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-05-01 08:28

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1124217003

IDENTIFICATION**Dossier # :1124217003**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement du conseil de la ville sur l'usage de l'eau potable.

CONTENU**CONTEXTE**

Le gouvernement du Québec a dévoilé, en mars 2011, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui contient une série de mesures auxquelles les municipalités doivent se conformer. La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable vise :

- une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne d'ici le 1er avril 2017;
- une réduction des pertes d'eau par fuites à au plus 20 % du volume total d'eau produit.

Le levier principal du gouvernement du Québec pour implanter cette Stratégie est de rendre conditionnelle l'analyse des demandes d'aide financière pour les infrastructures de l'eau à la réalisation d'une série de mesures, dont l'adoption d'une réglementation sur l'usage de l'eau d'ici juillet 2013.

Pour ce faire, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a produit un modèle de réglementation sur l'usage de l'eau qui constitue le minimum requis que les municipalités doivent adopter. Sur le territoire de la Ville de Montréal, les usages de l'eau relèvent du règlement C-1.1 dans 9 arrondissements de l'ex-Montréal et différents règlements locaux sont en vigueur dans les autres arrondissements. Les règlements existants ne contiennent pas plusieurs des dispositions réglementaires exigées par le MAMROT, notamment en matière d'usages extérieurs et d'équipements plus économes en eau potable.

Pour le Service de l'eau, la réglementation est un des moyens contribuant tant à réduire le volume annuel de production d'eau potable qu'à réduire l'ampleur des débits de pointe. Le règlement contribuera à repousser le besoin éventuel de nouveaux investissements pour augmenter les capacités des usines de production d'eau potable.

La démarche d'élaboration du projet de règlement a fait l'objet de présentations auprès des directeurs d'arrondissement et de villes liées. Par la suite, des rencontres et des échanges

techniques ont eu lieu avec des délégués nommés par les arrondissements. Enfin, les services corporatifs concernés ainsi que des intervenants externes (chaînes de dépanneurs et d'épiceries, association industrielle, corporation de plombiers, experts, etc.) ont aussi été consultés au cours du processus d'élaboration de la réglementation.

Au cours des consultations, il a été finalement convenu avec les villes liées que certains usages de l'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) seraient réglementés à l'échelle de l'agglomération en cohérence avec les objectifs poursuivis dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 (voir dossier 1134217003). Quant aux usages résidentiels et les usages extérieurs, ceux-ci seraient encadrés par le présent projet de règlement municipal.

Ces nouvelles dispositions réglementaires permettront donc de se conformer à ces nouvelles exigences provinciales et contribuera directement aux efforts de la Ville en matière de gestion efficiente de l'eau potable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0895 - 6 juin 2012 - Mandater la direction générale à l'effet de favoriser l'économie d'eau potable en poursuivant le développement d'un programme d'économie d'eau potable et en poursuivant les travaux avec le MAMROT et les autres organismes compétents afin que soient instaurés des règlements et programmes de construction et d'habitation favorisant l'économie d'eau potable.

DESCRIPTION

Le Service de l'eau, en collaboration avec la Direction des affaires juridiques et de l'évaluation foncière a développé un projet de règlement municipal qui vise à assurer un usage responsable de l'eau pour le secteur résidentiel ainsi que certains usages extérieurs qui s'adressent à l'ensemble des usagers. Le projet de règlement aura un impact significatif sur l'économie d'eau potable, avec notamment:

- une diminution des besoins d'eau en période de pointe par une alternance des périodes d'arrosage selon les côtés de rue. Ainsi, les côtés de rue pairs peuvent être arrosés les jours pairs et les côtés de rue impairs peuvent être arrosés les jours impairs. Cet encadrement sur l'arrosage vise tant les immeubles résidentiels et que non-résidentiels;
- des conditions d'arrosage plus limitées pour le lavage des surfaces extérieures pour éviter le gaspillage et l'écoulement vers la voie publique;
- l'interdiction de l'installation d'équipements de réfrigération ou de climatisation refroidis à l'eau dans le secteur résidentiel, car certains logements sont encore dotés d'équipements de climatisation utilisant de l'eau sans boucle de recirculation. Un délai jusqu'en 2018 est accordé afin de les remplacer par des équipements disposant d'un système à air ou avec une boucle de recirculation d'eau;
- l'encadrement du fonctionnement de l'arrosage par des systèmes automatiques dans le secteur résidentiel, par l'obligation d'installer une sonde d'humidité, afin d'éliminer l'arrosage inutile lorsqu'il pleut. Un délai jusqu'en 2016 est accordé pour les équipements existants;
- l'élimination des fontaines décoratives qui ne sont pas dotés d'un système de recirculation d'eau dans le secteur résidentiel.

Rappelons que, l'usage des équipements cités précédemment (équipements refroidis à l'eau, systèmes d'arrosage automatique et fontaines) seraient encadrés, dans les immeubles non-résidentiels, par le règlement d'agglomération (dossier 1124217003).

Le projet de règlement n'a pas besoin d'encadrer l'installation des équipements sanitaires à faible débit (ex. toilette, robinet, pomme de douche), celle-ci étant déjà réglementée à l'échelle provinciale par la Régie du bâtiment du Québec.

Un règlement modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de ville aux conseils d'arrondissement est prévue afin que l'application du règlement sur l'usage de l'eau soit déléguée aux arrondissements (dossier 1124217006). Les inspecteurs du Service de l'eau continueront à assurer néanmoins un support dans l'application de la réglementation sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Ce règlement permettra :

- de répondre à l'exigence du gouvernement provincial et d'assurer l'accès de la Ville aux subventions pour les infrastructures de l'eau;
- de contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction de la production d'eau potable de 20 %;
- d'éviter ou de retarder les besoins d'investissement en matière de production d'eau potable, grâce aux réductions de consommation d'eau obtenues;
- d'améliorer la performance de la collectivité montréalaise face aux autres villes du Québec et du Canada;
- de faciliter le travail des inspecteurs (Service de l'eau, arrondissements) en simplifiant et en uniformisant la réglementation;
- de réduire les possibilités de confusion des citoyens par la réduction de dispositions réglementaires disparates en matière d'usage de l'eau, selon l'arrondissement.

En réponse aux commentaires dans les interventions des arrondissements L'île-Bizard - Sainte-Geneviève, Lachine et de Montréal-Nord :

- Le Service de l'eau poursuivra son soutien aux Patrouilles bleue et verte et, au besoin, les arrondissements pourront faire appel aux inspecteurs du Service de l'eau.
- Des montants forfaitaires sont prévus pour soutenir les efforts des arrondissements dans l'application du règlement (voir dossier 1124217006).
- Une tournée des arrondissements est prévue d'ici 2014 afin d'expliquer la réglementation aux inspecteurs locaux.
- L'article sur le remplissage des piscine a été modifié afin que le remplissage soit permis en tout temps entre le 1^e avril et le 15 mai (avant la période de pointe de production d'eau durant l'été).
- Un délai raisonnable de 3 ans est accordé pour effectuer le remplacement de certains équipements qui ne seront plus conformes à la réglementation (ex. jeux d'eau).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses de communication et d'application de la réglementation seront assumées dans les opérations courantes du Service de l'eau et des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de règlement répond à plusieurs engagements de la Ville en matière de développement durable:

- réduire de 15 % la production d'eau potable en 2015 par rapport à 2000 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015;
- contribuer à l'atteinte de l'objectif provincial de réduction de 20 % de la consommation d'eau potable par personne entre 2001 et 2017 prévu dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau (article 24-h) de la Charte montréalaise des droits et responsabilités;
- objectif de responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau contenu dans la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau 2010-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En adoptant le projet de règlement, la Ville se conforme à une des mesures exigées depuis 2012 par le MAMROT. Le règlement remplacera les différentes dispositions réglementaires locales et permettra d'uniformiser et de rendre plus cohérent l'encadrement des usages de l'eau sur le territoire de la Ville de Montréal.

Si le projet de règlement n'est pas adopté d'ici juillet 2013, les impacts suivants sont à prévoir:

- une suspension dans l'analyse des demandes de subventions pour les infrastructures de gestion de l'eau;
- un retard dans l'atteinte de l'objectif de réduction de la production d'eau potable par rapport aux autres municipalités québécoises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier comporte des enjeux de communication. Une stratégie de communication a été soumise à la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2013 : Adoption du règlement

Été 2013 : Sensibilisation sur les nouvelles dispositions du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Jean MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Paulo TEIXEIRA)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Claude LACHANCE)

Avis favorable :
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Gilles RAINVILLE)

Avis favorable :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Marie-Josée GIRARD)

Avis favorable :
Verdun , Direction des travaux publics (Jean CARDIN)

Avis favorable avec commentaires :
Anjou , Direction du développement du territoire (Isabelle MÉNARD)

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Richard APRIL)

Avis favorable :
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement (Gervais LEMAY)

Avis favorable avec commentaires :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (André BRIDEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Alain LEGAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Pierre MORISSETTE)

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Richard C GAGNON)

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Michel FACHINETTI)

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement (Isabelle CADRIN)

Avis favorable :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Pierre A. CHAPUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Avis favorable avec réserve :
Lachine , Direction des travaux publics (Martin SAVARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi HAF

Conseiller en planification

Tél : 514 872 2293

Télécop. : 514 872-8827

ENDOSSÉ PAR

Hervé LOGÉ

Chef de section

Tél : 514 872 3944

Télécop. : 514 872 8827

Date d'endos. : 2012-05-16

Dossier # :1124217003



Dossier # : 1134217003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement du conseil d'agglomération sur certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération.

D'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion le projet de règlement du conseil d'agglomération intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-04-30 22:51

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1134217003

IDENTIFICATION

Dossier # :1134217003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement du conseil d'agglomération sur certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a dévoilé, en mars 2011, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui contient une série de mesures auxquelles les municipalités doivent se conformer. La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable vise :

- une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne d'ici le 1er avril 2017;
- une réduction des pertes d'eau par fuites à au plus 20 % du volume total d'eau produit.

Le levier principal du gouvernement du Québec pour implanter cette Stratégie est de rendre conditionnelle l'analyse des demandes d'aide financière pour les infrastructures de l'eau à la réalisation d'une série de mesures, dont l'installation de compteurs dans les ICI, la réalisation de bilans de l'eau ainsi qu'une réglementation à jour sur l'usage de l'eau. Pour ce faire, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a produit un modèle de réglementation sur l'usage de l'eau qui constitue le minimum requis que les municipalités doivent adopter. L'adoption d'une telle réglementation est requise d'ici juillet 2013.

Il convient donc de situer ce projet de règlement d'agglomération sur certains usages de l'eau dans le contexte de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Cette Stratégie mise notamment sur le programme de mesure de la consommation de l'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) qui a été mis en place pour des besoins de connaissance et de gestion de la demande en eau potable à l'échelle de l'agglomération. En effet, la mesure de la consommation d'eau dans les ICI est essentielle pour réaliser un bilan de l'eau précis et permet, en complément de l'estimation de consommation résidentielle, d'évaluer le taux de perte dans le réseau de distribution d'eau potable. Le présent projet de règlement sur l'usage de l'eau complète ainsi le programme de mesure de la consommation

d'eau en proposant une réglementation visant particulièrement les immeubles non-résidentiels, afin de la rendre uniforme à l'échelle de l'agglomération.

La démarche d'élaboration du projet de règlement sur certains usages de l'eau sur le territoire de l'agglomération a fait l'objet de présentations auprès des directeurs d'arrondissement et des villes liées. Par la suite, des rencontres et des échanges techniques ont eu lieu avec des délégués nommés par les arrondissements et les villes liées. Enfin, les services corporatifs concernés ainsi que des intervenants externes (chaînes de dépanneurs et d'épiceries, association industrielle, corporation de plombiers, experts, etc.) ont aussi été consultés au cours du processus d'élaboration des dispositions réglementaires.

Pour le Service de l'eau, la réglementation est un des moyens contribuant tant à réduire le volume annuel de production d'eau potable qu'à réduire l'ampleur des débits de pointe. Le règlement contribuera à repousser le besoin éventuel de nouveaux investissements pour augmenter les capacités des usines de production d'eau potable. Il est donc essentiel de combler les dispositions manquantes à la réglementation actuelle en matière d'usage de l'eau. Cette nouvelle réglementation permettra donc de se conformer à ces nouvelles exigences provinciales et contribuera directement aux efforts de l'agglomération en matière de gestion efficiente de l'eau potable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0090 - 21 mars 2013 - Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)
CE12 0895 - 6 juin 2012 - Mandater la direction générale à l'effet de favoriser l'économie d'eau potable en poursuivant le développement d'un programme d'économie d'eau potable et en poursuivant les travaux avec le MAMROT et les autres organismes compétents afin que soient instaurés des règlements et programmes de construction et d'habitation favorisant l'économie d'eau potable.

DESCRIPTION

Le Service de l'eau, en collaboration avec la Direction des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, a développé un projet de règlement qui vise à assurer un usage responsable de l'eau dans les bâtiments utilisés en totalité ou en partie à des fins non-résidentielles (ICI). Le projet de règlement contient des dispositions en vue d'éviter le gaspillage et aura un impact significatif sur l'économie d'eau potable dans les ICI, avec notamment:

- l'interdiction de l'installation d'équipements de réfrigération ou de climatisation refroidis à l'eau en continu, ceux-ci représentant actuellement une source majeure de consommation d'eau potable dans les ICI qui en sont dotés. Pour les équipements existants, un délai jusqu'en 2018 est accordé afin de les remplacer par des équipements disposant d'un système à air ou à recirculation d'eau;
- l'encadrement du fonctionnement de l'arrosage par des systèmes automatiques, par l'obligation d'installer une sonde d'humidité, afin d'éliminer l'arrosage inutile lorsqu'il pleut. Un délai jusqu'en 2016 est accordé pour les équipements existants;
- l'interdiction des urinoirs à réservoir de chasse automatique. La purge automatique de ces réservoirs plusieurs fois par heure est une source importante de consommation d'eau dans les ICI. Un délai jusqu'en 2018 est accordé afin de les remplacer par une chasse manuelle ou au moyen d'un détecteur de présence.

- la fin de l'usage d'eau en continu pour les lave-autos automatiques par l'installation d'un système de recirculation d'eau. Un délai jusqu'en 2018 est accordé pour les équipements existants;
- la fin de l'usage d'eau en continu dans les fontaines décoratives dans les ICI par l'installation d'un système de déclenchement sur appel.

L'encadrement des usages extérieurs de l'eau potable, tel que les heures d'arrosage, continuera de s'appuyer sur les dispositions réglementaires en vigueur dans les villes liées.

Le projet de règlement n'encadre pas l'installation des équipements sanitaires à faible débit (ex. toilette, robinet, pomme de douche), celle-ci étant déjà réglementée à l'échelle provinciale par la Régie du bâtiment du Québec.

L'application du règlement est déléguée aux villes liées et, pour la Ville de Montréal, subdéléguée aux arrondissements. Le Service de l'eau assurera un support dans l'application de la réglementation auprès des ICI.

JUSTIFICATION

Ce règlement permettra :

- de répondre à l'exigence du gouvernement provincial et de s'assurer l'accès aux subventions pour les infrastructures de l'eau;
- de contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction de la production d'eau potable de 20 %.
- d'éviter ou de retarder les besoins d'investissement en matière de production d'eau potable, grâce aux réductions de consommation d'eau obtenues;
- d'améliorer la performance de la collectivité montréalaise face aux autres villes du Québec et du Canada;
- de faciliter le travail des inspecteurs (Service de l'eau, arrondissements, villes liées) en simplifiant et en uniformisant la réglementation;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses de communication et d'application de la réglementation seront assumées dans les opérations courantes du Service de l'eau, des arrondissements et des villes liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de règlement répond à plusieurs engagements de la Ville en matière de développement durable:

- réduire de 15 % la production d'eau potable en 2015 par rapport à 2000 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015;
- contribuer à l'atteinte de l'objectif provincial de réduction de 20 % de la consommation d'eau potable par personne entre 2001 et 2017 prévu dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau (article 24-h) de la Charte montréalaise des droits et responsabilités;
- objectif de responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau contenu dans la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau 2010-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En adoptant le projet de règlement, la Ville se conforme à une des mesures exigées depuis 2012 par le MAMROT. Le règlement permettra de rendre plus cohérent l'encadrement des usages de l'eau des ICI sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Si le projet de règlement n'est pas adopté d'ici juillet 2013, les impacts suivants sont à prévoir:

- une suspension dans l'analyse des demandes de subventions pour les infrastructures de gestion de l'eau;
- un retard dans l'atteinte de l'objectif de réduction de la production d'eau potable par rapport aux autres municipalités québécoises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier comporte des enjeux de communication. Une stratégie de communication a été soumise à la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2013 : Adoption du règlement

Été 2013 : Sensibilisation sur les nouvelles dispositions du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi HAF

Conseiller en planification

Tél : 514 872 2293

Télécop. : 514 872-8827

ENDOSSÉ PAR

Hervé LOGÉ

Chef de section

Tél : 514 872 3944

Télécop. : 514 872 8827

Date d'endos. : 2013-04-15

Dossier # :1134217003



Dossier # : 1124217005

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion le projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-04-30 22:46

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1124217005

IDENTIFICATION

Dossier # :1124217005

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau et visant à favoriser la cohérence des interventions

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a dévoilé, en mars 2011, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui contient une série de mesures auxquelles les municipalités doivent se conformer. La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable vise :

- une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne d'ici le 1er avril 2017.
- une réduction des pertes d'eau par fuites à au plus 20 % du volume total d'eau produit.

Le levier principal du gouvernement du Québec pour implanter cette Stratégie est de rendre conditionnelle l'aide financière pour les infrastructures de gestion de l'eau à la réalisation d'une série de mesures, dont l'adoption d'une réglementation sur l'usage de l'eau dès 2012.

Pour ce faire, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a produit un modèle de règlement municipal sur l'usage de l'eau qui constitue le minimum requis que les municipalités doivent adopter. Différents règlements locaux encadrent présentement les usages de l'eau à Montréal, mais ceux-ci ne contiennent pas certaines des dispositions réglementaires exigées par le MAMROT, notamment en matière d'usages extérieurs et d'équipements plus économes en eau potable.

Le Service de l'eau et les villes reconstituées ont convenu que certains usages de l'eau visant les industries commerces et institutions (ICI) devaient faire l'objet d'un encadrement réglementaire uniforme à l'échelle de l'agglomération de Montréal (Dossier 1134217003). Pour le Service de l'eau, la réglementation est un des moyens contribuant tant à réduire le volume annuel de production d'eau potable qu'à réduire l'ampleur des débits de pointe. Le règlement du conseil d'agglomération contribuera à repousser le besoin éventuel de

nouveaux investissements pour augmenter les capacités des usines de production d'eau potable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent règlement délègue aux villes liées le pouvoir d'appliquer le règlement d'agglomération sur certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération (voir dossier 1134217003). Des représentants délégués des villes reconstituées (les directeurs généraux de Westmount, Ville Mont-royal et de Kirkland) et le directeur de l'association des municipalités de banlieue ont été consultés et ceux-ci ont donné leur accord sur la délégation du règlement d'agglomération sur certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération.

Un règlement de subdélégation aux arrondissements est prévu pour la Ville de Montréal (voir dossier 1134217004).

JUSTIFICATION

Ce règlement permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut dans l'application du règlement d'agglomération sur certains usages de l'eau potable utilisés en totalité ou en partie à des fins non-résidentielles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Volet dépenses

Étant donné que les dépenses qui y sont associées sont non matérielles, il a été jugé, d'un commun accord, inopportun de compenser les villes liées.

Volet revenus d'amendes - usage de l'eau

L'ensemble des revenus d'amendes est de compétence d'agglomération et sera imputé à la Cour municipale de la Ville de Montréal - compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement de délégation permettra l'application du règlement du conseil d'agglomération sur certains usages de l'eau potable utilisés en totalité ou en partie à des fins non-résidentielles afin de répondre à plusieurs engagements de l'agglomération en matière de développement durable :

- Réduire de 15 % la production d'eau potable en 2015 par rapport à 2000 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.
- Contribuer à l'atteinte de l'objectif provincial de réduction de 20 % de la consommation d'eau potable per capita entre 2001 et 2017 prévu dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
- Objectif de responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau contenu dans la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau 2010-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement de délégation permettra d'uniformiser et de rendre plus cohérent l'encadrement des usages de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Si ce règlement n'est pas adopté, les impacts suivants sont à prévoir:

- Un retard dans l'atteinte de l'objectif de réduction de la production d'eau potable par rapport aux autres municipalités québécoises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2013 : Adoption du règlement de subdélégation et début de l'application du règlement sur l'usage de l'eau potable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction (Alexandra GAUTHIER-BLAKE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi HAF

Conseiller en planification

Tél : 514 872 2293

Télécop. : 514 872-8827

ENDOSSÉ PAR

Hervé LOGÉ

Chef de section

Tél : 514 872 3944

Télécop. : 514 872 8827

Date d'endos. : 2012-11-14

Dossier # :1124217005



Dossier # : 1134217004

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption du règlement de subdélégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion le projet de règlement du conseil de la ville intitulé « Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-04-30 22:52

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1134217004

IDENTIFICATION

Dossier # :1134217004

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption du règlement de subdélégation de certains pouvoirs relatifs à l'usage de l'eau

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a dévoilé, en mars 2011, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui contient une série de mesures auxquelles les municipalités doivent se conformer. La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable vise :

- une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne d'ici le 1er avril 2017.
- une réduction des pertes d'eau par fuites à au plus 20 % du volume total d'eau produit.

Le levier principal du gouvernement du Québec pour implanter cette Stratégie est de rendre conditionnelle l'aide financière pour les infrastructures de gestion de l'eau à la réalisation d'une série de mesures, dont l'adoption d'une réglementation sur l'usage de l'eau dès 2012.

Pour ce faire, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a produit un modèle de règlement municipal sur l'usage de l'eau qui constitue le minimum requis que les municipalités doivent adopter. Différents règlements municipaux encadrent présentement les usages de l'eau dans l'agglomération de Montréal, mais ceux-ci ne contiennent pas certaines des dispositions réglementaires exigées par le MAMROT, notamment en matière d'équipements utilisant de l'eau potable dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI).

Un règlement du conseil d'agglomération sur certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération (Dossier 1134217003) et un règlement de délégation aux villes liées (Dossier 1124217005) ont été élaborés afin de respecter ces nouvelles exigences du gouvernement du Québec et de contribuer directement aux efforts de l'agglomération en matière de gestion efficiente de l'eau potable auprès des industries, commerces et institutions (ICI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le présent règlement de subdélégation, la Ville de Montréal subdélègue à chaque conseil d'arrondissement le pouvoir d'appliquer le règlement d'agglomération sur certains usages de l'eau sur le territoire de l'agglomération. Le Service de l'eau a informé chacun des arrondissements que certains usages de l'eau visant les ICI seraient désormais encadrés dans le cadre du règlement d'agglomération (dossier 1134217003) et il a été convenu avec ceux-ci qu'ils avaient donné leur accord dans le dossier 1124217005 (délégation aux arrondissements du règlement municipal sur l'usage de l'eau). Les inspecteurs du Service de l'eau assureront un support dans l'application de la réglementation sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Ce règlement permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut dans l'application du règlement d'agglomération sur certains usages de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Volet dépenses

Étant donné que les dépenses qui y sont associées sont non matérielles, il a été jugé, d'un commun accord, inopportun de compenser les arrondissements.

Volet revenus d'amendes - usage de l'eau

L'ensemble des revenus d'amendes est de compétence d'agglomération et sera imputé à la Cour municipale de la Ville de Montréal - compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement de subdélégation permettra l'application du règlement afin de répondre à plusieurs engagements de l'agglomération en matière de développement durable :

- Réduire de 15 % la production d'eau potable en 2015 par rapport à 2000 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.
- Contribuer à l'atteinte de l'objectif provincial de réduction de 20 % de la consommation d'eau potable per capita entre 2001 et 2017 prévu dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
- Objectif de responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau contenu dans la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau 2010-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement de subdélégation permettra d'uniformiser et de rendre plus cohérent l'encadrement des usages de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'agglomération auprès des ICI.

Si ce règlement n'est pas adopté, les impacts suivants sont à prévoir:

- Un retard dans l'atteinte de l'objectif de réduction de la production d'eau potable par rapport aux autres municipalités québécoises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2013 : Adoption du règlement de subdélégation et début de l'application du règlement d'agglomération sur certains usages de l'eau sur le territoire de l'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction (Alexandra GAUTHIER-BLAKE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi HAF

Conseiller en planification

Tél : 514 872 2293

Télécop. : 514 872-8827

ENDOSSÉ PAR

Hervé LOGÉ

Chef de section

Tél : 514 872 3944

Télécop. : 514 872 8827

Date d'endos. : 2013-04-15

Dossier # :1134217004



Dossier # : 1124217006

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion le projet de règlement du conseil de la ville intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2013-05-02 16:18

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur de l'eau potable
Eau , Direction de l'eau potable

Dossier # :1124217006

IDENTIFICATION

Dossier # :1124217006

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a dévoilé, en mars 2011, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui contient une série de mesures auxquelles les municipalités doivent se conformer. La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable vise :

- une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne d'ici le 1er avril 2017.
- une réduction des pertes d'eau par fuites à au plus 20 % du volume total d'eau produit.

Le levier principal du gouvernement du Québec pour implanter cette Stratégie est de rendre conditionnelle l'aide financière pour les infrastructures de gestion de l'eau à la réalisation d'une série de mesures, dont l'adoption d'une réglementation sur l'usage de l'eau à compter du 1er juillet 2013.

Pour ce faire, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a produit un modèle de règlement municipal sur l'usage de l'eau qui constitue le minimum requis que les municipalités doivent adopter. Le règlement C-1.1 et différents règlements d'arrondissements encadrent présentement les usages de l'eau à Montréal, mais ceux-ci ne contiennent pas certaines des dispositions réglementaires exigées par le MAMROT, notamment en matière d'usages extérieurs et d'équipements plus économes en eau potable dans le secteur résidentiel en particulier.

Un règlement municipal sur l'usage de l'eau potable (Dossier 1124217003) a été élaboré afin de respecter ces nouvelles exigences du gouvernement du Québec et de contribuer directement aux efforts de de la Ville en matière de gestion efficiente de l'eau potable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent règlement modifie le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement, afin de déléguer aux conseils d'arrondissement le pouvoir d'appliquer le règlement sur l'usage de l'eau potable. La Ville de Montréal leur délègue aussi le pouvoir d'adopter un règlement relatif à l'obligation d'obtenir un permis concernant tout usage de l'eau autorisé par le règlement sur l'usage de l'eau potable.

Lors des consultations sur le règlement sur l'usage de l'eau potable, plusieurs arrondissements ont exprimé des préoccupations quant à l'application du règlement sur l'usage de l'eau potable. Le Service de l'eau estime que le nouveau règlement ne devrait pas entraîner une charge de travail supplémentaire significative pour les inspecteurs d'arrondissement. Cependant, le Service de l'eau est soucieux que l'application soit tout de même effective afin d'atteindre les objectifs en matière d'économie d'eau potable. Le Service de l'eau propose un mécanisme équitable qui refléterait les efforts faits par les arrondissements en matière de suivi de la nouvelle réglementation sur l'usage de l'eau potable, soit sur la base des avis et des constats d'infraction émis. Les montants retournés aux arrondissements varieraient selon le nombre d'avis et de constats d'infraction émis au cours d'une année.

JUSTIFICATION

Ce règlement permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut dans l'application du règlement sur l'usage de l'eau potable. Le montant forfaitaire prévu permet de répondre aux attentes des arrondissements quant au financement des efforts à fournir pour appliquer le règlement, en particulier lors des épisodes de sécheresse estivale et de forte demande en eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La refonte du règlement sur l'usage de l'eau a confirmé que certaines activités relèvent du Conseil de la Ville de Montréal et que ces revenus d'amendes sont imputables à la Ville de Montréal - compétence locale. Il est proposé de déléguer aux arrondissements de la Ville de Montréal (présent dossier) ces activités.

Afin de reconnaître les efforts de mise en oeuvre du règlement sur l'usage de l'eau potable par les arrondissements, un montant forfaitaire est accordé pour chaque avis d'infraction et constat d'infraction émis par un arrondissement. Étant donné qu'il est difficile de mesurer le temps réel passé par les inspecteurs pour le suivi de l'application du règlement sur l'usage de l'eau potable par rapport aux autres activités d'inspection, il est proposé de fixer un montant forfaitaire sur la base du seul indicateur quantifiable et vérifiable disponible, soit les avis et constats d'infraction. Des échanges avec des inspecteurs municipaux tendent à montrer que le ratio est généralement de 2 à 4 avis d'infractions pour un constat émis. Puisqu'une amende pour une première offense au règlement sur l'usage de l'eau est fixée à 200 \$, et sur la base d'une moyenne de trois avis pour un constat, le montant forfaitaire est fixé à 35 % du montant de l'amende, soit 70 \$. Les montants retournés aux administrations locales correspondraient donc au nombre d'avis et de constats d'infraction transmis au Service de l'eau, multiplié par 70 \$.

La projection de versement aux arrondissements est basée sur une moyenne conservatrice de 6 constats annuellement par unité d'affaires. Au dire d'inspecteurs consultés, il est estimé un ratio d'environ 3 à 4 avis par constat ce qui porte, en théorie, à 27 le nombre de constats et d'avis d'infraction à rembourser annuellement à l'administration locale. Étant donné que 19 arrondissements sont considérés, une somme totale annuelle de 35 910\$ pourrait être versée (27 amendes X 19 arrondissements X 70 \$ = 35 910 \$).

Impact 2013

La globalité des revenus sera imputée à la Cour municipale de la Ville de Montréal - compétence locale. Quant à la dépense prise en charge par le Service de l'eau, celle-ci non spécifiquement prévue au budget 2013, sera financée par la réserve pour imprévus - volet local. Le montant versé aux arrondissements se fera par le biais d'une facturation interne aux arrondissements de la Ville de Montréal, une fois par année, sur la base des copies d'avis et constats émis par chaque arrondissement.

Impact 2014 et exercices subséquents

Le budget 2014 devra prévoir la dépense globale de compensation au Service de l'eau. Ces dépenses de compensation seront rattachées au Fonds de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement permettra l'application du règlement sur l'usage de l'eau potable par les arrondissements afin de répondre à plusieurs engagements de la Ville en matière de développement durable :

- Réduire de 15 % la production d'eau potable en 2015 par rapport à 2000 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.
- Contribuer à l'atteinte de l'objectif provincial de réduction de 20 % de la consommation d'eau potable per capita entre 2001 et 2017 prévu dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
- Soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau (article 24-h) de la Charte montréalaise des droits et responsabilités.
- Objectif de responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau contenu dans la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau 2010-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement permettra d'uniformiser et de rendre plus cohérent l'encadrement des usages de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Si ce règlement n'est pas adopté, les impacts suivants sont à prévoir:

- Un retard dans l'atteinte de l'objectif de réduction de la production d'eau potable par rapport aux autres municipalités québécoises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2013 : Sensibilisation sur le règlement sur l'usage de l'eau potable et début de l'application dans les arrondissements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Avis favorable :

Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement (Alain DUFORT)

Avis favorable :

Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement (Alex POLEVOY)

Avis favorable :

LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement (Gervais LEMAY)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Jacques CHAN)

Avis favorable :

Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement (Jacques RIOUX)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement (Véronique DOUCET)

Avis favorable :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement (Claire VASSART)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Gilles RAINVILLE)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane P PLANTE)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Alain LEGAULT)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane CHÉNIER)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement (Isabelle CADRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction (Alexandra GAUTHIER-BLAKE)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau d'arrondissement (Dany BARBEAU)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Pierre MORISSETTE)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Michel FACHINETTI)

Avis favorable :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pierre P BOUTIN)

Avis favorable :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Pierre A. CHAPUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi HAF

Conseiller en planification

Tél : 514 872 2293

Télécop. : 514 872-8827

ENDOSSÉ PAR

Hervé LOGÉ

Chef de section

Tél : 514 872 3944

Télécop. : 514 872 8827

Date d'endos. : 2012-11-14

Dossier # :1124217006



Dossier # : 1135075002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption du règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale afin d'apporter des modifications aux cartes visées à l'article 36 du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) pour inclure ou soustraire des tronçons de conduites principales d'égout tel que recommandé par le comité technique.

Il est recommandé:
d'adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017).

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-04-30 22:33

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1135075002

IDENTIFICATION

Dossier # :1135075002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption du règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale afin d'apporter des modifications aux cartes visées à l'article 36 du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) pour inclure ou soustraire des tronçons de conduites principales d'égout tel que recommandé par le comité technique.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2005, le décret d'agglomération de Montréal (1229-2005) a été adopté et, tel que prévu à l'article 36, des cartes du réseau principal d'aqueduc et d'égout ont été déposées avec ce décret.

En vertu de l'article 27 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), c'est le conseil d'agglomération qui peut, par règlement, modifier ces cartes.

Suite à l'adoption des premières cartes du réseau principal d'aqueduc et d'égout, il a été demandé aux arrondissements et aux villes liées de déposer au comité technique, leurs demandes de révision afin d'inclure les conduites n'ayant pas été identifiées comme appartenant à l'agglomération de Montréal, mais qu'ils considèrent comme potentiellement de responsabilité d'agglomération.

Depuis, les villes liées et les arrondissements ont proposé, auprès du comité technique, des demandes de modification au réseau principal afin de corriger certaines erreurs mineures relatives à l'ajout ou à la modification d'information sur les conduites identifiées, ou encore, de corriger des erreurs plus importantes consistant à inclure ou soustraire des tronçons de conduite.

Le présent dossier a donc pour but de faire approuver des modifications au réseau principal d'égout par le Conseil d'agglomération, conséquemment à l'adoption en août 2011 d'une carte révisée, et permettre la migration de la carte du réseau principal d'égout vers la base géomatique SIGS actuellement en usage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0283 - 25 août 2011 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (GDD #1115075003)

DESCRIPTION

A. Demande de modifications par la Ville de Dorval:

La Ville de Dorval a présenté au comité technique, en octobre 2011, une demande pour faire reconnaître de juridiction d'agglomération, 11 tronçons de conduites d'égout sanitaire sur leur territoire.

Après étude de cette demande, les recommandations de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) ont été présentées le 6 décembre 2012 aux membres du comité technique, et ont été approuvées.

La Ville de Dorval ayant été informée de la décision du Comité, une demande de réévaluation a été déposée comme le prévoit le règlement, pour un tronçon de quelques 288m d'égout sanitaire de 450mm de diamètre sur le chemin de la Côte-de-Liesse, entre les 43^e Avenue et la 55^e Avenues, ne respectant pas le critère de dimension ou d'usage.

Considérant que les conduites sanitaires en aval et en amont sont des conduites principales d'égout selon le critère de dimension, la DÉEU a révisé sa position et a recommandé au comité technique, à sa rencontre du 14 mars 2013, d'identifier le tronçon mentionné comme une conduite principale d'égout.

Les membres du comité technique accueillent favorablement la position de la DÉEU et recommandent au Conseil d'agglomération d'adopter les modifications apportées à la carte du réseau principal d'égout.

B. Migration vers la base géomatique SIGS:

La migration du plan des conduites principales d'égout consiste à passer de la base géomatique utilisée en 2005 pour l'élaboration du plan initial vers la base géomatique SIGS (Système d'information géographique et spatiale) actuellement en usage.

Les seules modifications apportées aux conduites reconnues de compétence d'agglomération, par rapport à la révision adoptée par le Conseil d'agglomération en août 2011, sont celles approuvées par le comité technique pour la Ville de Dorval.

L'adoption réglementaire de cette migration par le Conseil d'agglomération, permettra le traitement des conduites principales d'égout dans SIGS selon la même approche que les conduites d'aqueduc, par une identification sur une couche spécifique et une couleur distincte par rapport aux conduites locales d'égout.

Les informations apparaissant sur le SIGS seront alors conformes à la réglementation et disponibles à tous les utilisateurs. Les futures révisions du plan seront ainsi facilitées et les émissions simplifiées.

JUSTIFICATION

La mise à jour des plans permet d'identifier les ouvrages visés par le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les infrastructures qui n'apparaissent pas aux cartes du réseau principal d'égout ne font pas partie des infrastructures d'agglomération;

Une ville liée ou un arrondissement qui effectue des travaux d'entretien ou de réparation sur une conduite qui n'apparaît pas dans les cartes du réseau principal, ne peut demander à l'agglomération le remboursement des travaux réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Diffusion des cartes d'agglomération révisées aux villes liées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Patrice LANGEVIN)

Avis favorable :

Ville de Mont-Royal , Direction (Ava L. COUCH)

Avis favorable :

Ville de Pointe-Claire , Direction (Daniel MCDUFF)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (Daniel TURCOT)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN

Agente technique

Tél : 514-280-0179

Télécop. : 514-872-3587

ENDOSSÉ PAR

Alain DUBUC

Cadre administratif

Tél : 514-280-4264

Télécop. : 514 872-8827

Date d'endos. : 2013-04-23

Dossier # :1135075002



Dossier # : 1124860023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement et consultations publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement de modifier les limites territoriales de la Ville et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et recommander au conseil municipal d’adopter un règlement décrétant l’annexion d’un territoire non organisé étant une partie du fleuve Saint-Laurent et de l’île de la Batture, à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé par le conseil d'arrondissement :

DE demander au gouvernement du Québec de modifier les limites de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour annexer à son territoire une partie du fleuve Saint-Laurent et de l’île de la Batture et de redresser les limites territoriales de l'arrondissement pour qu'elles soient cohérentes avec la limite de la rive ouest du fleuve Saint-Laurent et la limite sud du lot 1 093 033 du cadastre du Québec ;

DE requérir du gouvernement du Québec les modifications législatives requises aux limites territoriales incluses aux annexes A et B de la Charte de la Ville de Montréal en conséquence et DE mandater la Direction des affaires civiles du service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour assurer le suivi de cette demande ;

DE demander au conseil municipal :

- de présenter une demande conjointe au gouvernement du Québec pour modifier les limites de la Ville et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour annexer à leur territoire une partie du fleuve Saint-Laurent et de l’île de la Batture et pour redresser les limites territoriales de la Ville et de l'arrondissement pour qu'elles soient cohérentes avec la limite de la rive ouest du fleuve Saint-Laurent et la limite sud du lot 1 093 033 du cadastre du Québec ;
- de requérir du gouvernement du Québec les modifications législatives requises aux limites territoriales incluses aux annexes A et B de la Charte de la Ville de Montréal en conséquence et DE mandater la Direction des affaires civiles du service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour assurer le suivi de cette demande ;

DE recommander au conseil municipal :

- d'adopter un règlement décrétant l'annexion d'un territoire non organisé, étant une partie du fleuve Saint-Laurent et de l'île de la Batture, à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ;
- l'adoption de ce règlement d'annexion est sujet à l'approbation du Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2013-04-05 10:32

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement par intérim
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Dossier # :1124860023

IDENTIFICATION

Dossier # :1124860023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement et consultations publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement de modifier les limites territoriales de la Ville et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et recommander au conseil municipal d'adopter un règlement décrétant l'annexion d'un territoire non organisé étant une partie du fleuve Saint-Laurent et de l'île de la Batture, à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire addenda vise à donner une précision sur le territoire visé par le règlement d'annexion, à préciser les aspects financiers et à modifier le calendrier des étapes subséquentes.

DESCRIPTION

Le territoire visé par le règlement d'annexion, à savoir l'Île de la Batture n'est pas habité.

ASPECTS FINANCIERS

La proposition d'annexion mentionnée dans ce dossier représente peu d'impact financier pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et pour la Ville de Montréal puisqu'il s'agit de régulariser la situation de l'île, dont le trois quart se situe déjà sur le territoire de l'arrondissement.

En effet, la superficie totale de l'île est de 36 500 m² et la partie sud de l'île, soit la partie à annexer, représente 9 350 m². Cette annexion permettra d'intégrer l'île sur le territoire de la Ville, mais cette dernière n'en devient pas pour autant propriétaire. Cela signifie que la Ville de Montréal n'aura pas à entretenir l'île, comme c'est le cas actuellement pour la partie nord et donc aucune dépense ne sera engendrée pour l'entretien de l'île.

De plus, la partie nord de l'île est zonée P-5 « Conservation », ce qui signifie que des habitations ne peuvent être construites, ce zonage sera étendu à l'ensemble de l'île une fois l'annexion complétée.

L'annexion régularisera les interventions des services de police et des incendies sur l'île, car

les services auront juridiction sur l'ensemble de l'île. Il est certain que des coûts sont rattachés à ces interventions, toutefois, puisqu'ils ont déjà lieu sur la majeure partie de l'île, cette annexion permettra d'éviter certaines situations ambiguës. Il est toutefois important de noter que les interventions des services d'urgences sont peu fréquentes sur l'île, ce qui représente donc un impact financier minime.

Ainsi, la situation actuelle de l'île ne sera pas différente lorsque l'ensemble de sa superficie sera sur le territoire de la Ville de Montréal et de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et sera similaire à celle des autres îles situées sur le même territoire, à savoir les îles Bonfoin, Boutin, Rochon et Gagné.

Finalement, l'annexion de la partie sud de l'île n'engendrera pas d'avantages de coûts pour la Ville de Montréal et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles que les coûts qui sont actuellement engendrés par la partie nord, qui est située sur le territoire.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

- avis de motion du règlement d'annexion
- consultation publique en arrondissement (a. 10.1 CVM)
- adoption du règlement d'annexion
- transmission à la CMM du règlement d'annexion (et obtention des avis requis en vertu des a. 131, 132 et 138 LOTM)
- transmission au MAMROT du règlement d'annexion et de la demande de redressement des limites territoriales
- Proposition de redressement des limites territoriales par le MAMROT
- Acceptation de la proposition de redressement des limites territoriales (par le conseil d'arrondissement et le conseil municipal)
- Publication d'un avis par le MAMROT pour l'approbation du règlement d'annexion (161 et 162 LOTM)
- Publication d'un décret par le MAMROT pour le redressement des limites territoriales (187 LOTM)
- Avis publics donnés par le greffier (a. 165 et 190 LOTM)
- Demande de modifications des annexes A et B de la Charte pour refléter les nouvelles limites

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Catherine DELISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT

Secrétaire- recherchiste

Tél : 514 868-4317

Télécop. : 514 868-4312

Dossier # :1124860023

IDENTIFICATION

Dossier # :1124860023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement et consultations publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement de modifier les limites territoriales de la Ville et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et recommander au conseil municipal d'adopter un règlement décrétant l'annexion d'un territoire non organisé étant une partie du fleuve Saint-Laurent et de l'île de la Batture, à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles souhaite que soit modifié ses limites territoriales par l'annexion d'une partie de l'île de la Batture ainsi que d'une partie du fleuve Saint-Laurent vis-à-vis la Ville de Montréal et qui est en territoire non organisé et par le redressement des limites territoriales de l'arrondissement tel qu'actuellement décrites pour qu'elles soient cohérentes avec la limite de la rive ouest du fleuve Saint-Laurent et la limite sud du lot 1 093 033 du cadastre du Québec ;
Le territoire de la Ville de Montréal est décrit à l'annexe A de la *Charte de la Ville de Montréal* et le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est décrit à l'annexe B de cette Charte. Ces descriptions comprennent la partie nord de l'île, mais pas la partie sud. L'exclusion de cette partie de territoire empêche l'arrondissement d'appliquer sa réglementation. En plus, il y a une incohérence dans les descriptions des limites territoriales quant à la limite de la rive ouest du fleuve Saint-Laurent et la limite sud du lot 1 093 033 du cadastre du Québec

Il convient donc de demander au gouvernement de modifier les limites de l'arrondissement et de la Ville par un redressement ainsi que par l'annexion de cette partie de l'île, ainsi qu'une partie du fleuve Saint-Laurent au territoire de la Ville de Montréal, plus précisément à l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Lors de la création de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, la *Charte de la Ville de Montréal* a précisé description du territoire de la Ville de Montréal et des arrondissements. Toutefois, dans ces descriptions, seulement une partie de l'île de la Batture est incluse dans le territoire de la Ville de Montréal et de l'arrondissement. La partie sud de l'île y est exclue,

ainsi que la partie du fleuve Saint-Laurent comprise entre les limites actuelles de la Ville de Montréal, la Ville de Varennes, la Ville de Boucherville et la Ville de Montréal-Est. La limite actuelle de ces villes voisines vont jusqu'au centre du fleuve Saint-Laurent.

L'équipe du Service des affaires juridiques en collaboration avec la division de la géomatique de la Ville de Montréal, ont fait des recherches sur cette partie de l'île.

Résultat : Cette portion de l'île n'est pas cadastrée et la partie du fleuve Saint-Laurent au sud de cette île ne font partie d'aucune municipalité ou MRC avoisinantes. Cette partie du fleuve Saint-Laurent et de l'Île s'avère donc être en territoire non organisé.

De par sa proximité avec l'arrondissement et la compétence qu'il possède sur la partie nord de l'Ile, l'arrondissement est appelé à intervenir sur l'île pour diverses raisons, soit en matière de sécurité civile, ou encore pour l'application des règlements municipaux.

Ainsi, afin de régulariser les interventions sur l'île et sur cette partie du fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles désire annexer à son territoire la partie sud de l'île et une partie du fleuve Saint-Laurent, tel que décrit sur le plan CR-6900 et la description technique préparés par monsieur Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2866 au dossier 21304 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville, dont les documents se trouvent en pièce jointe au présent dossier.

Également, la demande de redressement des limites territoriales au gouvernement vise la correction des descriptions actuelles de la Ville de Montréal et de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles contenues aux annexes A et B de la Charte de la Ville de Montréal, celles-ci comportent une coquille quant à la description de la rive ouest de fleuve Saint-Laurent et de la ligne sud du lot 1 093 333 (limite entre les villes de Montréal et Montréal-Est) occasionnant une incohérence. En fait la rive ouest du fleuve Saint-Laurent n'est pas adjacente au lot 1 093 333 du cadastre du Québec, c'est pour cette raison que nous proposons la description par rapport au prolongement de la ligne dudit lot.

L'annexion de territoire est assujettie à la procédure prévue aux articles 126 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q. c. O-9) et le redressement de limites territoriales est régi par les articles 177 et suivants de cette loi. La modification des limites d'un arrondissement est également assujettie à la procédure prévue à l'article 10.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4).

JUSTIFICATION

Cette annexion au territoire de la Ville de Montréal et de l'arrondissement permettra au Service de police de la Ville et au Service de sécurité incendie de Montréal d'intervenir en cas de besoin sur cette partie de l'île de la Batture et du fleuve Saint-Laurent. Le redressement des limites territoriales afin qu'elles soient cohérentes permettra d'écarter toute imprécision concernant les limites de la Ville de Montréal et de l'arrondissement. L'annexion va permettre notamment à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles d'appliquer l'ensemble de ses règlements sur la totalité de l'île, tel que le Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01) et ainsi de régler son développement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le MAMROT du règlement d'annexion du territoire non organisé.
Tenir une assemblée publique de consultation sur l'annexion et le redressement
Proposition de redressement des limites territoriales par MAMROT
Acceptation de la proposition de redressement par les conseils de la Ville et de l'arrondissement
Demande de modification aux annexes A et B de la Charte de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9)
Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Jacques PROVOST)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Yves GRAVEL)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction principale (Francine CHOMETON)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Martin COUTU)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Lise L CHANDONNET)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Catherine DELISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Julie BOISVERT

Secrétaire recherchiste

Tél : 514 868-4317

Télécop. : 514 868-4312

Ysabelle BRAULT

Directrice du bureau d'arrondissement par
intérim

Tél : 514-868-4770

Télécop. : 514 868-4312

Date d'endos. : 2012-11-29

Dossier # :1124860023

CE : 40.009
2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1135885001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la gestion financière , Division du secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Modification au règlement concernant le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux RCG 08-038 par l'ajout d'une section à l'effet que le régime devient un régime de retraite lié.

Il est recommandé :

D'adopter le règlement modifiant le règlement sur le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux RCG 08-038

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-05-01 10:10

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur et trésorier adjoint / Financement_ trésorerie et caisses de retraite /
Direction financement_ trésorerie et caisses de retraite
Finances , Direction de la gestion financière

Dossier # :1135885001

IDENTIFICATION

Dossier # :1135885001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la gestion financière , Division du secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Modification au règlement concernant le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux RCG 08-038 par l'ajout d'une section à l'effet que le régime devient un régime de retraite lié.

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 juillet 2001, une sentence arbitrale décidait de la scission du régime de retraite des employés de la Ville de Dollard-des-Ormeaux et la mise en place d'un nouveau régime de retraite exclusif aux employés pompiers de ladite ville. Pour donner suite à cette décision, la conseil d'agglomération adoptait le 28 octobre 2008, le règlement RC 08-038 établissant le régime de retraite des pompiers de la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Le 20 juillet 2010, le comité de retraite du nouveau régime demandait à la Régie des Rentes du Québec l'enregistrement du régime de retraite.

Le 2 décembre 2010, la Régie demandait au comité de retraite d'apporter deux modifications aux textes du régime, l'une visant à identifier clairement le groupe visé par la scission, l'autre concernant le transfert des prestations accumulées par les participants sous la responsabilité du régime.

Le 24 mars 2011, le conseil d'agglomération adoptait le Règlement RCG 08-038-1 modifiant le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des anciens pompiers de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, lequel a été enregistré par la Régie des rentes du Québec le 19 août 2011.

Le 12 avril 2011, le conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux adoptait le règlement R-2011-828-10 modifiant le règlement 93-828 aux fins, entre autres, d'ajouter une section en prévision de la scission du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour y exclure les pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Le 25 octobre 2012, le conseil d'agglomération adoptait le Règlement RCG 08-038-2 modifiant le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des anciens pompiers de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, lequel est en voie d'enregistrement par la Régie des rentes du Québec.

Le 22 janvier 2013, la Régie des rentes du Québec indiquait par lettre que la demande d'enregistrement de modification au régime RCG 08-038-2 aurait dû inclure que depuis le 1^{er} janvier 2006 le régime est un régime lié. La Régie des rentes du Québec demande donc à l'administrateur du régime de leur transmettre une demande de modification, conformément à l'article 24 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0416 (25 octobre 2012) adoption du règlement (RCG 08-038-2) modifiant le règlement (RCG 08-038) portant sur la fusion de l'actif et du passif et sur la terminaison du régime.

CG11 0092 (24 mars 2011) adoption du règlement RCG 08-038-1 modifiant le règlement (RCG 08-038) portant sur l'identification du groupe visé par la scission, le transfert des prestations accumulées dans le nouveau régime et le changement dans le nom du régime « ancienne Ville » plutôt que « anciens pompiers de la Ville » (dossier 1105047005).

CG08 0558 (28 octobre 2008) adoption du règlement (RCG 08-038) établissant un régime de retraite des anciens pompiers de la Ville de Dollard-des-Ormeaux (dossier 1072168001).

DESCRIPTION

La modification au règlement RCG 08-038 consiste :

1) À ajouter après la Section XII la section XIII suivante :

« SECTION XIII

RÉGIME LIÉ AU RÉGIME DE RETRAITE DES POMPIERS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ARTICLE 13.1 – RÉGIME LIÉ

À compter du 1^{er} janvier 2006, le présent régime est un régime de retraite lié au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal enregistré auprès de la Régie des rentes sous le numéro d'agrément 22503 et, à ce titre, il est assujéti à la section VIII du *Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application des dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite* .

Le texte du présent régime doit se lire en tenant compte du fait qu'il est lié au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal et, s'il y a lieu, en y faisant les adaptations nécessaires.

ARTICLE 13.2 – AMÉLIORATION DU RÉGIME ET DES PRESTATIONS

Tout participant au présent régime a droit, à la date où sa période de participation continue prend fin, à la prestation à laquelle il aurait eu droit en vertu du présent régime (dans sa version antérieure à la modification ayant établi le statut de régime lié au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal) en tenant compte des règles suivantes :

a) pour déterminer le droit du participant aux prestations et aux avantages prévus par le présent régime, on doit tenir compte de la période continue de service ou, selon le cas, de la période de participation active établies aux termes du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal ainsi que des prestations et avantages prévus à ce dernier régime;

b) si des modifications sont apportées au présent régime après que le participant soit devenu un participant actif du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal, le participant bénéficiera de toutes ces modifications, de façon à ce que ses prestations ou les avantages accessoires auxquels il a droit soient améliorés;

c) toute prestation à laquelle le participant a droit en vertu de l'article 4.2.1 du présent régime, en vertu d'une clause du présent régime faisant référence, explicitement ou implicitement, à cet article 4.2.1 ou en vertu de toute disposition du présent régime référant à la notion de « salaire final », doit être établie en tenant compte de l'évolution du salaire du participant jusqu'à la fin de la période de participation continue et non jusqu'à la date où le participant a cessé d'être un participant actif au présent régime. »

2) À remplacer les définitions des expressions et des mots suivants qui apparaissent à l'article 1.2 dudit règlement par les suivantes :

« 1.2.14 « cessation de participation » : l'interruption de la période de participation continue, que ce soit en raison de sa retraite, de sa cessation de service ou de son décès.

1.2.15 « cessation de service » : l'interruption de la période continue de service qui ne résulte pas du décès. »

3) À insérer la définition suivante à la fin de l'article 1.2 dudit règlement :

« 1.2.55 « période de participation continue » désigne la période comprise entre la date d'adhésion du participant au présent régime et la date à laquelle il cesse d'être un participant actif au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal. »

4) Les articles 2.1, 2.2, 3.1 et 3.3 dudit règlement cessent d'avoir effet le 31 décembre 2005.

5) Le présent règlement prend effet le 1^{er} janvier 2006.

JUSTIFICATION

En vertu du règlement du régime (article 10.6.1), seul l'employeur peut modifier les dispositions du régime pourvu que les modifications n'aient pas l'effet de diminuer ou d'annuler les droits acquis des participants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fusions des actifs et passifs du régime des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux au régime des pompiers de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Constant DENIGER)

Avis favorable :
Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.
(David BÉLANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BILODEAU

Agent de recherche

Tél : 514 868-4473

Télécop. : 514 872-1855

ENDOSSÉ PAR

Alain LANGLOIS

Chef de division secrétariat aux commissions

Tél : 514-872-5902

Télécop. : 514 872-1855

Date d'endos. : 2013-03-20

Dossier # :1135885001



Dossier # : 1121233011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2638 décrétant la fermeture de la ruelle nord-sud, à l'est de la 24 ^e Avenue entre les rues Saint-Antoine et Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6251-03 (12-0005-S)

Il est recommandé :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2638 décrétant la fermeture de la ruelle nord-sud, à l'est de la 24^e Avenue entre les rues Saint-Antoine et Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » aujourd'hui formée des lots 5 160 605 à 5 160 613 du cadastre du Québec, et identifiée au plan V-2 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 22 novembre 2012, sous le numéro 1395 de ses minutes.

Signé par Alex POLEVOY **Le** 2013-04-10 15:40

Signataire :

Alex POLEVOY

Directeur d'arrondissement par intérim
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1121233011

IDENTIFICATION

Dossier # :1121233011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2638 décrétant la fermeture de la ruelle nord-sud, à l'est de la 24e Avenue entre les rues Saint-Antoine et Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6251-03 (12-0005-S)

CONTENU

CONTEXTE

Les propriétaires des bâtiments sis aux 630 à 680, 24^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, ont manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à leur propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (9).

Afin de permettre à ces citoyens de bénéficier de la procédure de transfert gratuite conformément aux articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de la ruelle. Cette ruelle est aujourd'hui connue comme étant les lots 5 160 605 à 5 160 613 du cadastre du Québec. Un seul propriétaire riverain n'a pas signé la requête à cet effet. Les votes favorables représentent plus du 2/3 en front des terrains longeant cette ruelle.

Une action est requise pour permettre la modification du règlement numéro 2638 afin de transférer neuf (9) lots identifiés sur le plan V-2 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 22 novembre 2012, sous le numéro 1395 de ses minutes, aux propriétaires riverains, conformément aux articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, dont la Ville de Montréal est propriétaire aux termes de l'acte suivant :

§ cession par The Lachine Land Company Limited à la Cité de Lachine suivant acte reçu devant M^e J.S. Aimé Ashby, notaire, le 14 octobre 1921, sous le numéro 5333, de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal (HJC) sous le numéro 432141.

Une restriction affectait les titres de la Ville dans l'usage futur aux termes de l'acte de vente ci-haut mentionné afin de libérer les titres de la Ville de cette restriction, un avis selon l'article 193 de l'annexe C de la Charte a été préparé par M^e Céline Dumais, notaire, le 2 octobre 2009, sous le numéro 1197 de ses minutes, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 16 604 130.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville de Lachine- Règlement 2638 - le 23 novembre 1998 - Règlement décrétant la fermeture de la ruelle nord-sud, à l'est de la 24^e Avenue entre les rues Saint-Antoine et Provost.

DESCRIPTION

Adopter un règlement modifiant le règlement 2638 de l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture de la ruelle, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, des lots 5 160 605 à 5 160 613 du cadastre du Québec, et création d'une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur ces mêmes lots, telle qu'elle est identifiée au plan V-2 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 22 novembre 2012, sous le numéro 1395 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que les intervenants municipaux sont favorables à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'adoption du règlement aux fins du transfert aux riverains en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, conformément au programme d'acquisition de ruelle non requises par la Ville, et aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'adoption de ce projet de règlement est proposé, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Martin SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction Gestion Stratégique_ressources humaines_financières et matérielles (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable :

Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Jean LACROIX)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE

Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514-872-3657

Télécop. 514-872-8350

:

Denis Sauvé, chef de section
Tél. : 514-872-2125
Télec. : 514-872-8350

Sylvie Desjardins, chef de
division
Tél. : 514-872-5493
Télec. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR

Michel NADEAU

Directeur

Tél : 514-872-5844

Télécop. : 514-872-5279

Date d'endos. : 2012-12-19

Dossier # :1121233011

**Dossier # : 1121233012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2590 décrétant la fermeture partielle de la ruelle nord-sud située entre la 5e Avenue et la 6e Avenue, de la rue Provost à la rue Sherbrooke (Lots 753-750 et 753-921), dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6253-02 (10-0338-S)

Il est recommandé :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2590 décrétant la fermeture partielle de la ruelle nord-sud située entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, de la rue Provost à la rue Sherbrooke (Lots 753-750 et 753-921) dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », aujourd'hui formée des lots 5 160 567 à 5 160 584 du cadastre du Québec, et identifiée au plan P-4 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 22 novembre 2012, sous le numéro 1394 de ses minutes.

Signé par Alex POLEVOY **Le** 2013-04-10 15:40

Signataire : Alex POLEVOY

Directeur d'arrondissement par intérim
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1121233012

IDENTIFICATION

Dossier # :1121233012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 2590 décrétant la fermeture partielle de la ruelle nord-sud située entre la 5e Avenue et la 6e Avenue, de la rue Provost à la rue Sherbrooke (Lots 753-750 et 753-921), dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6253-02 (10-0338-S)

CONTENU

CONTEXTE

Les propriétaires des bâtiments sis aux 729 à 741, 753 à 763 et 769 de la 5^e Avenue et aux 716 à 748, de la 6^e Avenue ainsi qu'au 762, de la 6^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, ont manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à leur propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle, montrée à titre indicatif par une trame ombrée sur les plans B et C annexés, est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (18).

Afin de permettre à ces citoyens de bénéficier de la procédure de transfert gratuite conformément aux articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de la ruelle. Cette ruelle est aujourd'hui connue comme étant les lots 5 160 567 à 5 160 584 du cadastre du Québec. Les votes favorables (15) représentent plus du 2/3 en nombre et en front des terrains longeant cette ruelle.

Une action est requise pour permettre la modification du règlement numéro 2590, afin de transférer dix-huit (18) lots, identifiés sur le plan P-4 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 22 novembre 2012, sous le numéro 1394 de ses minutes, aux propriétaires riverains conformément aux articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, dont la Ville de Montréal est propriétaire aux termes de l'acte suivant :

§ vente par messieurs James Armstrong et John J. Cook à Ville de Lachine reçu devant M^e Joseph Arthur Meunier, notaire, le 30 novembre 1914, sous le numéro 1511 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal (HJC) sous le numéro 290895

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville de Lachine - Règlement 2590 - le 12 juillet 1995 - Règlement décrétant la fermeture partielle de la ruelle nord-sud située entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, de la rue Provost à la rue Sherbrooke (Lots 753-750 et 753- 921).

DESCRIPTION

Adopter un règlement modifiant le règlement 2590 décrétant la fermeture partielle de la ruelle, aux fins de transfert aux propriétaires riverains des lots 5 160 567 à 5 160 584 du cadastre du Québec, et création d'une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur les lots identifiés par les articles 1, 5, 7, 8, 10, 12, 14, 16, 17 et 18, tels qu'identifiés au plan P-4 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 22 novembre 2012, sous le numéro 1394 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que les intervenants municipaux sont favorables à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'adoption du règlement modifiant le règlement 2590, aux fins du transfert en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville et aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'adoption de ce projet de règlement est proposé, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Martin SAVARD)

Avis favorable :

Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Jean LACROIX)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction Gestion Stratégique_ressources humaines_financières et matérielles (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE

Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514-872-3657

Télécop. : 514-872-8350

Denis Sauvé, chef de section
Tél. : 514-872-2125
Télec. : 514-872-8350

Sylvie Desjardins, chef de division
Tél. : 514-872-5493
Télec. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR

Michel NADEAU

Directeur

Tél : 514-872-5844

Télécop. : 514-872-5279

Date d'endos. : 2012-12-19



Dossier # : 1124435007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et créer, à titre gratuit, une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur certains des lots transférés. N/Réf. : 31H12-005-3559-02

Il est recommandé :

- d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 514 649, 2 514 612, 2 514 629, 2 514 633, 2 514 641, 2 514 647 et 1 301 517 du cadastre du Québec, tel que représenté au plan G-21 Montréal-Nord, préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, en date du 13 juillet 2011 sous le numéro 931 de ses minutes.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-09 12:58

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1124435007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et créer, à titre gratuit, une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur certains des lots transférés. N/Réf. : 31H12-005-3559-02

CONTENU

CONTEXTE

Avant la fusion municipale, la Ville de Montréal-Nord a offert aux propriétaires riverains de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 \$. De ce fait, la majorité des riverains ont acquis, de gré à gré, la moitié de la ruelle à l'exception de sept (7) propriétaires. Aujourd'hui, les sept (7) résidus de ruelle sont occupés par les propriétaires et certains de ces résidus sont enclavés. Afin de régulariser cette situation, l'arrondissement de Montréal-Nord a transmis ce dossier à la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI).

Les dossiers de ruelles sont traités en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De ce fait, une pétition a été transmise aux sept (7) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle afin de connaître leur opinion. Il est à considérer que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de ruelle sont également comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan acquisition 1 \$ en pièce jointe). Ainsi, selon le tableau « compilation » en pièce jointe, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Le 11 mai 1999, l'ancienne Ville de Montréal-Nord a adopté le Règlement 1653 décrétant la politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles. Ce règlement avait notamment pour objet de fixer les conditions de vente des ruelles dont la fermeture serait ordonnée par un autre règlement. Pour ce dossier, la fermeture de ruelle est ordonnée par le Règlement 1654, adopté le 22 juin 1999, par l'ancienne Ville de Montréal-Nord, qui décrète la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les

propriétaires riverains.

Le présent sommaire a pour but d'abroger le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et de modifier le règlement 1654 de Montréal-Nord qui décrétait la fermeture de cette ruelle comme domaine public afin d'y prévoir également le transfert aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De plus, une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie devra grever, à titre gratuit, certains des lots transférés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0859 - 24 septembre 2012 - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Edger entre la rue de Séville et le boulevard Gouin est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

CM99 441 - 22 juin 1999 - adoption par l'ancienne ville de Montréal-Nord du règlement 1654 décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

CM99 329 - 11 mai 1999 - adoption par l'ancienne ville de Montréal-Nord du règlement 1653 décrétant la politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 514 649, 2 514 612, 2 514 629, 2 514 633, 2 514 641, 2 514 647 et 1 301 517 du cadastre du Québec. De plus, créer, à titre gratuit, une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur les lots 2 514 629, 2 514 633, 2 514 641, 2 514 647 et une partie du lot 1 301 517, le tout tel qu'illustré au plan G-21 Montréal-Nord, préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, en date du 13 juillet 2011 sous le numéro 931 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de garder cette partie de ruelle non ouverte à la circulation et qui n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

- La Ville va percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- Certains propriétaires riverains ont déjà acquis leur partie de ruelle.
- Cette cession permettra de régulariser l'empiètement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, la DSTI soumet ce sommaire afin que les autorités municipales

procèdent à l'approbation du transfert en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de cette ruelle permettra aux propriétaires d'agréments leur qualité de milieu de vie résidentiel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement modifiant le règlement 1654 de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'adoption de ce projet de règlement est proposé, suivant l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril 2011 - résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Avis favorable :
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain_des services aux entreprises et des relations avec les citoyens (Hugues CHANTAL)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE

Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-0070

Télécop. : 514 872-8350

Denis Sauvé
Chef de section
Tel.: 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

Tél : 514 872-5493

Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2012-07-20

Dossier # :1124435007

**Dossier # : 1132583001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans le secteur Saint-Viateur Est

La Direction du développement du territoire recommande de présenter les propositions suivantes :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)
RELATIF À LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR SAINT-VIATEUR EST

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relatif à la densité de construction dans le secteur Saint-Viateur Est a été donné le 4 mars 2013 et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 avril 2013, dûment convoquée par avis paru dans le journal *Le Devoir*, édition du 16 mars 2013;

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 3 avril 2013;

De recommander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans le secteur Saint-Viateur Est.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2013-03-18 10:21

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

Dossier # :1132583001

IDENTIFICATION**Dossier # :1132583001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans le secteur Saint-Viateur Est

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda a pour objet la poursuite de la procédure d'adoption du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal I (04-047)* relatif à la densité de construction dans le secteur Saint-Viateur Est suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 3 avril 2013, et plus précisément:

- de déposer au conseil d'arrondissement le procès-verbal de cette assemblée;
- de recommander au conseil municipal d'adopter ce règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane MORIN

Conseiller(ere) en planification

Tél : 514-872-4204

Télécop. : 868-4076

Dossier # :1132583001

IDENTIFICATION**Dossier # :1132583001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans le secteur Saint-Viateur Est

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda complète celui du 6 mars 2013 par l'ajout, en pièces jointes, du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 avril 2013.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX

Secrétaire- recherchiste

Tél : 514-872-9863**Télécop. :** 514 872-9243

IDENTIFICATION

Dossier # :1132583001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans le secteur Saint-Viateur Est

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal a amorcé une démarche visant principalement à consolider la vocation du secteur Saint-Viateur Est en établissant des conditions plus favorables aux artistes et à l'économie créative, de pointe et à haute valeur ajoutée (dossier 1122583001). À cet effet, le 5 mars 2012, le conseil d'arrondissement a adopté un projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* pour y actualiser l'objectif local d'aménagement propre à ce secteur à transformer, incluant ses moyens de mise en oeuvre, et modifier en ce sens les éléments relatifs à l'affectation du sol, aux parcs et espaces verts et à la densité de construction. Une partie du territoire concerné étant située dans l'aire de protection du monastère des Carmélites, ce projet avait préalablement fait l'objet d'un avis favorable du Conseil du patrimoine de la Ville de Montréal, conjoint à celui du Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme. Parallèlement, l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136-3)* a introduit la nécessité qu'un énoncé de la valeur patrimoniale d'un lieu soit produit par la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal aux fins de tout avis devant être donné par le Conseil du patrimoine en vue d'une décision du conseil municipal. L'exercice de préparation de cet énoncé a mené à son dépôt au comité exécutif en octobre 2012, soit après la tenue de l'assemblée publique de consultation relative au projet de règlement de modification du Plan d'urbanisme en juin 2012.

À la lumière de cet énoncé, l'Arrondissement a effectué une nouvelle présentation au comité mixte du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger en janvier 2013. Le présent projet de règlement de modification du Plan d'urbanisme vise donc à répondre aux recommandations émises par ce comité mixte dans son avis signé en date du 23 janvier 2013, par des modifications au découpage de certains secteurs à transformer dans Saint-Viateur Est, ainsi qu'aux paramètres de densité qui leurs sont attribués. Le présent projet vient donc compléter la démarche initiale, en fixant notamment des paramètres favorisant le respect des valeurs rattachées à l'intérêt patrimonial de l'aire de protection du monastère des Carmélites.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

30 janvier 2012: présentation du projet de modification du Plan d'urbanisme relatif au secteur Saint-Viateur Est au Conseil du patrimoine de Montréal et au Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme, lesquels ont émis un avis conjoint favorable signé en date du 8 février 2012 (A12-PMR-01).

5 mars 2012: adoption, par le conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* relatif au secteur Saint-Viateur Est (CA12 25 0037).

17 octobre 2012: dépôt, au comité exécutif, de l'énoncé d'intérêt patrimonial de l'aire de protection du monastère des Carmélites (CE12 1736).

8 janvier 2013: 2^e présentation du projet de modification du Plan d'urbanisme relatif au secteur Saint-Viateur Est au comité mixte du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, lequel a émis un avis favorable signé en date du 23 janvier 2013 (AC13-PMR-01).

4 mars 2013: recommandation du conseil d'arrondissement au conseil municipal à l'effet d'adopter, avec changements, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* relatif au secteur Saint-Viateur Est.

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement apporte des modifications à la **carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction »** contenue dans la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, ainsi qu'aux **paramètres de densité** qui leurs sont attribués, de la manière suivante:

1. Création d'un « secteur à transformer 11-T2 » englobant les propriétés situées du **côté ouest de l'avenue Henri-Julien**, vis-à-vis le monastère des Carmélites, avec les paramètres de densité de ce secteur, de manière à y limiter la hauteur des bâtiments autorisée, soit:

- bâti de 3 à 5 étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal: 2,0;
- C.O.S. maximal: 3,0.

2. Augmentation du nombre minimal d'étages hors-sol de 2 à 5 dans le « secteur à transformer 11-T4 » résiduel **au coin nord-ouest de la rue Maguire et de l'avenue Henri-Julien**, de manière à y refléter le cadre bâti existant et le réel potentiel de redéveloppement des immeubles, soit :

- bâti de 5 à 9 étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal: 2,0;
- C.O.S. maximal: 4,4.

3. Création d'un « secteur à transformer 11-T7 » englobant les propriétés situées **entre la rue Saint-Viateur Est au sud, la voie ferrée au nord, l'avenue De Gaspé à l'est et la rue Casgrain, puis la rue Bernard à l'ouest**, avec des paramètres de densité reflétant le cadre bâti existant et le réel potentiel de redéveloppement des immeubles, et correspondant à ceux proposés pour le « secteur à transformer 11-T3 » immédiatement à l'ouest dans le cadre du Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (dossier 1123794001), soit:

- bâti de 3 à 6 étages hors-sol;

- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal: 1,0;
- C.O.S. maximal: 3,0.

4. Augmentation du nombre minimal d'étages hors-sol de 3 à 8 et du C.O.S. minimal de 2,0 à 4,0 dans le « secteur à transformer 11-T5 » résiduel **pour le territoire des mégastructures au sud de la rue Saint-Viateur Est**, de manière à y refléter le cadre bâti existant et le réel potentiel de redéveloppement des immeubles, soit:

- bâti de 8 à 12 étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal: 4,0;
- C.O.S. maximal: 6,0.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire recommande l'adoption du projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* relatif à la densité de construction dans le secteur Saint-Viateur Est pour les motifs suivants:

- minimiser l'impact des vues vers et depuis l'enceinte du monastère des Carmélites;
- consolider le cadre bâti existant par des paramètres de densité reflétant le réel potentiel de redéveloppement des immeubles.

Avis du comité mixte

Plus précisément, ce projet de règlement répond aux recommandations suivantes de l'avis du comité mixte du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, signé en date du 23 janvier 2013:

- assurer une hauteur maximale des bâtiments permise sur l'avenue Henri-Julien cohérente avec les nouveaux objectifs du Plan d'urbanisme;
- revoir la pertinence de permettre une hauteur maximale de 12 étages sur la bande de terrain longeant la voie ferrée;
- réduire l'écart entre les hauteurs minimales et maximales des bâtiments autorisées dans le secteur des mégastructures, en déterminant les hauteurs les plus souhaitables.

De plus, à l'étape ultérieure de modification de la réglementation d'urbanisme (Règlement d'urbanisme, Règlement sur les PIIA, etc.) pour tenir compte des modifications au Plan d'urbanisme, l'Arrondissement s'assurera de l'inclusion d'objectifs, de normes et/ou de critères pour assurer le respect des valeurs rattachées à l'intérêt patrimonial de l'aire de protection du monastère des Carmélites, tel que recommandé.

Enfin, les recommandations suivantes du comité mixte demandent une analyse plus approfondie et des démarches parallèles à la présente procédure de modification du Plan d'urbanisme, en plus de concerner d'autres intervenants:

- poursuivre la réflexion sur le futur parc, plus particulièrement en lien avec le développement du terrain au sud;

- réaliser un Programme particulier d'urbanisme portant sur les terrains de part et d'autre de la voie ferrée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet de règlement contribue à la réduction des impacts du redéveloppement des immeubles dans l'aire de protection du monastère des Carmélites et assure une meilleure cohésion dans la planification de ce redéveloppement, tout en permettant une densification des fonctions urbaines. Il s'inscrit également dans la démarche plus large de requalification du secteur Saint-Viateur Est, qui privilégie les modes de transports collectifs et actifs et la présence d'emplois à proximité de l'habitation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le site Internet de l'arrondissement est l'outil privilégié pour présenter, aux rubriques suivantes, la démarche de requalification du secteur Saint-Viateur Est, incluant les modifications au Plan d'urbanisme:

- page d'accueil pour les éléments d'actualité;
- page d'introduction du Plan d'urbanisme et du chapitre d'arrondissement;
- section des projets urbains.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 mars 2013

- CA: avis de motion;
- CA: adoption du projet de règlement de modification du Plan d'urbanisme.

Mars 2013

- avis annonçant l'assemblée publique de consultation.

3 avril 2013

- CA: assemblée publique de consultation.

8 avril 2013

- CA: dépôt du rapport de consultation publique;
- CA: recommandation d'adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme au conseil municipal.

Avril-mai 2013

- CE: recommandation d'adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme au conseil municipal;
- CM: adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme.

Mai-juillet 2103

- CA: procédure de modification de la réglementation d'urbanisme requise pour tenir compte du présent règlement de modification du Plan d'urbanisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Élaine M GAUTHIER)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronica MOLLICA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane MORIN

Conseiller en planification

Tél : 514 872-4204

Télécop. : 514 868-4076

ENDOSSÉ PAR

Claude LAURIN

Chef de division

Tél : 514 872-6651

Télécop. : 514 868-4076

Date d'endos. : 2013-02-08

Dossier # :1132583001



Dossier # : 1135092001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal au niveau des paramètres de densité de construction pour les lots 1 712 781 et 1 712 782 situés à l'intersection des rues Hochelaga et Taillon

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a donné l'avis de motion et a adopté le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité de construction pour les lots 1 712 781 et 1 712 782 situés à l'intersection des rues Hochelaga et Taillon, à sa séance du 5 mars 2013;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le 2 avril 2013 à 18 h 00;

JE RECOMMANDE :

de demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité de construction pour les lots 1 712 781 et 1 712 782 situés à l'intersection des rues Hochelaga et Taillon.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2013-03-22 11:13

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1135092001

IDENTIFICATION

Dossier # :1135092001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal au niveau des paramètres de densité de construction pour les lots 1 712 781 et 1 712 782 situés à l'intersection des rues Hochelaga et Taillon

CONTENU

CONTEXTE

PRÉCISION:

- **Suite aux recommandations du Comité Jacques-Viger, le projet de construction devra être soumis à une révision architecturale selon le Titre VIII du Règlement d'urbanisme (01-275) avant l'émission du permis de construction.**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique
(Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl BOUDREAU

Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-7599

Télécop. : 872-2312

Dossier # :1135092001

IDENTIFICATION

Dossier # :1135092001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal au niveau des paramètres de densité de construction pour les lots 1 712 781 et 1 712 782 situés à l'intersection des rues Hochelaga et Taillon

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant, EJP Construction, a déposé une demande de modification au Plan d'urbanisme de Montréal au niveau des paramètres de densité de construction (hauteur) pour les lots 1 712 781 et 1 712 782 à l'intersection des rues Hochelaga et Taillon. Cette modification vise à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages comportant 60 unités. Il est à noter que le bâtiment prévu serait en partie implanté sur le lot 4 809 120 situé dans un secteur, où sont actuellement autorisés au Plan d'urbanisme les bâtiments d'une hauteur de 6 étages. Le présent projet de modification au Plan d'urbanisme vise donc à agrandir le secteur de densité 14-14 à même une partie du secteur 14-09, qui autorise une hauteur maximale de 3 étages, et ce, afin de permettre une hauteur de 6 étages pour les lots 1 712 781 et 1 712 782. De cette façon, un bâtiment résidentiel de 6 étages pourrait être érigé sur la tête d'îlot formée par les rues Taillon, Hochelaga et Marcelle-Ferron. Cette phase viendrait compléter le développement de ce secteur résidentiel entamé depuis plusieurs années.

Historique du secteur

La compagnie Alcatel a cessé ses activités industrielles à la fin des années 90. L'entreprise était localisée sur un terrain bordé au nord, par la rue Hochelaga, au sud par l'avenue Souigny, à l'est par la rue Aubry et à l'ouest par les cours arrière des habitations de la rue Taillon. Le site s'inscrit dans une trame résidentielle de moyenne densité et comporte la présence du parc Saint-Victor, de deux écoles, de l'industrie Orange Maison et d'un commerce de réparation automobile. Le groupe « Bâtir son quartier », en partenariat avec le groupe SOLIM, s'est porté acquéreur de l'ensemble du site pour y réaliser deux développements résidentiels. Le premier étant destiné au logement social et communautaire et l'autre au logement privé. Le bâtiment a été démolit et la réhabilitation du terrain a été complétée.

Tel que mentionné, le programme de développement comportait la réalisation de deux volets résidentiels (social et privé) mais également la construction d'une nouvelle infrastructure, soit la rue Marcelle-Ferron qui a été réalisée en 2005. Cette rue traverse le site dans l'axe nord-sud et sépare les deux sites résidentiels.

Adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme

Au Plan d'urbanisme, le terrain était affecté « industrie légère » et nécessitait des changements au plan des affectations afin d'y permettre de l'habitation. De plus, les limites de hauteur et de densité devaient être changées afin de permettre une hauteur maximale de 6 étages. Pour ce faire, l'arrondissement a soumis un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, lequel a été adopté en juin 2004.

Adoption du règlement visé par l'article 89.4

En juin 2004, le Conseil municipal a adopté, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction d'un ensemble de 4 immeubles résidentiels destinés à des clientèles sociales. Le plus imposant des immeubles, situé sur la rue Hochelaga, visait une clientèle spécifique, soit des personnes âgées en perte d'autonomie (PAPA). Il comprend 5 étages dans sa partie centrale et 4 étages dans ses extrémités est et ouest. Cet immeuble offre un encadrement à la rue Hochelaga et est situé face au parc Saint-Victor. Notons qu'à cet endroit, la rue Hochelaga possède une importante emprise d'une largeur d'environ 25 mètres.

Adoption du règlement 01-275-22

La modification de l'affectation et de la hauteur du site, apportée au Plan d'urbanisme, a nécessité l'adoption d'un règlement de concordance afin d'y définir les prescriptions réglementaires pour y permettre son développement. Ainsi, en février 2005, l'arrondissement a adopté le règlement 01-275-22 qui prévoit, entre autres, un usage résidentiel autorisant de 2 à 36 logements par bâtiment, une hauteur maximale de 4 étages et un taux d'implantation de 70 %. Le territoire d'application a inclus le terrain de l'industrie Orange Maison. Les activités de l'industrie ont été relocalisées et le bâtiment a été démoli afin d'y réaliser un développement résidentiel.

Cession de l'entente d'infrastructure

En 2006, la Ville a autorisé la cession de l'entente intervenue entre la SOLIM et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à EJP Construction. Cette dernière a alors acquis le terrain de la partie privée et y a réalisé un développement résidentiel, en remplacement de la SOLIM.

Développement du volet privé

La relocalisation de l'industrie Orange Maison, la démolition de l'entreprise Alcatel et le programme de redéveloppement du site ont permis de consolider la vocation résidentielle du secteur et d'éliminer une enclave industrielle peu compatible avec le milieu environnant immédiat. De plus, le promoteur, par l'acquisition du commerce de réparation mécanique, immédiatement adjacent au site, a permis de confirmer l'encadrement de la rue Hochelaga en y prévoyant un immeuble résidentiel qui occuperait l'ensemble de la tête d'îlot. Cette action vient également limiter les effets de cohabitation d'usages non compatibles avec le voisinage.

Actuellement, le promoteur finalise la construction de son deuxième bâtiment résidentiel sur le site et a manifesté à l'arrondissement son intérêt pour la dernière construction, projetée en front sur la rue Hochelaga.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à modifier le Plan d'urbanisme en agrandissant le secteur de densité 14-14 à même une partie du secteur 14-09, et ce, afin de permettre une hauteur de 6 étages pour les lots 1 712 781 et 1 712 782.

Le projet Carré SOHO 3 est la dernière phase d'un projet de développement résidentiel de moyenne densité dans ce secteur comprenant des logements privés, des logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie (PAPA), des logements pour personnes seules (OBNL) ainsi que des logements gérés par une coopérative d'habitation.

Le projet consiste à démolir un ancien garage de réparation mécanique situé à l'angle des rues Hochelaga et Taillon, récemment transformé en bureau des ventes pour les phases du projet Carré SOHO, et procéder à la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages comportant 60 unités. Le bâtiment à démolir est un bâtiment d'un étage ne présentant aucune valeur architecturale, composé de brique grise en façade et d'acrylique blanche sur les côtés.

Le bâtiment à être construit, situé face au parc Saint-Victor, serait implanté sur la tête d'îlot formée par les rues Taillon, Hochelaga et Marcelle-Ferron. Cette proposition présente une diversité de typologies de logements soit :

- 19 unités d'une chambre à coucher;
- 30 unités de deux chambres à coucher;
- 11 unités de 3 chambres à coucher.

Un des objectifs est de créer un bâtiment ayant un gabarit minimisant l'effet d'un volume de 6 étages. Pour ce faire, deux retraits consécutifs à l'ouest du bâtiment au coin de la rue Taillon aux 5^e et 6^e étages et un retrait à l'est du bâtiment au 6^e étage permettent de minimiser l'effet de hauteur du bâtiment à proximité des bâtiments voisins afin de mieux s'insérer à l'environnement. Par ailleurs, sur la façade donnant sur la rue Hochelaga, le dernier étage est implanté en retrait du corps principal du bâtiment et est couronné de panneaux d'acier pour accentuer l'horizontalité et marquer la tête du bâtiment. Pour son projet, le requérant préconise un faible taux d'implantation afin de préserver les espaces verts au sol. En effet, le projet présente un taux d'implantation d'environ 56 % alors que la réglementation autorise un taux d'implantation allant jusqu'à 84 % puisqu'il est situé sur un coin de rue. En ce qui concerne le traitement architectural du bâtiment, celui-ci s'apparente à ceux de Carré SOHO phases 1 et 2 notamment par leur style contemporain et l'utilisation des mêmes matériaux.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à ce projet de modification au Plan d'urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le projet de règlement permettrait le parachèvement du plan d'ensemble de développement résidentiel entamé au cours des dernières années dans ce secteur;
- Le projet de règlement permettrait la construction d'un bâtiment résidentiel de grande qualité architecturale qui viendrait consolider la tête d'îlot formée par les rues Taillon, Hochelaga et Marcelle-Ferron;
- Les terrains concernés par le projet de règlement sont situés face au vaste parc Saint-Victor et en bordure de la rue Hochelaga qui possède une emprise d'une largeur de 25 m. De ce fait, le site est propice à la construction d'un bâtiment d'une hauteur de 6 étages. Par ailleurs, le projet de remplacement tient compte des bâtiments présents à l'est et à l'ouest du site en prévoyant des retraits au niveau des étages supérieurs afin

de maximiser son intégration au voisinage immédiat;

- À sa séance du 5 février 2013, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet de règlement;
- À sa séance du 22 février 2013, le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable au projet de règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;

- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du règlement par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les procédures de modification au Plan d'urbanisme sont conformes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl BOUDREAU

Conseiller en aménagement - Division de l'aménagement et des services aux entreprises

ENDOSSÉ PAR

Huguette BÉLAND

Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et adjointe au directeur d'arrondissement

Tél : 514 872-7599

Télécop. : 514-872-2312

Tél : 514 868-3906

Télécop. : 514 872- 2312

Date d'endos. : 2013-02-26

Dossier # :1135092001



Dossier # : 1136090030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte intitulée « Le patrimoine bâti / Arrondissement de Ville-Marie »

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 9 avril 2013, et qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;
Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 avril 2013 sur ce projet de règlement;

Il est recommandé

D'adopter, sans changement, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte intitulée « Le patrimoine bâti / Arrondissement de Ville-Marie », Partie II du Plan d'urbanisme pour identifier comme « Secteur de valeur exceptionnelle » le périmètre compris entre les rues Mansfield, Belmont, University et Saint-Antoine.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2013-05-03 14:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1136090030

IDENTIFICATION

Dossier # :1136090030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte intitulée « Le patrimoine bâti / Arrondissement de Ville-Marie »

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de modification du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (94-047) a été initiée, afin d'agrandir le périmètre d'un secteur de valeur exceptionnelle de la carte « Le patrimoine bâti » pour y inclure le quadrilatère formé par les rues Mansfield, Belmont, University et Saint-Antoine Ouest, en vue de la constitution éventuelle d'un site patrimonial cité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE13 0158 - 1123751024 - 2013-02-13 - De mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour amorcer le processus de constitution du site patrimonial de la Place Ville-Marie, de l'îlot de la gare Centrale et de la Place Bonaventure, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

DESCRIPTION

Le programme

La demande vise à modifier la carte « Le patrimoine bâti » de la Partie II du Plan d'urbanisme pour identifier comme « Secteur de valeur exceptionnelle » le périmètre compris entre les rues Mansfield, Belmont, University et Saint-Antoine, afin de permettre la constitution d'un site patrimonial cité visant les îlots de la Place Ville-Marie, de la gare Centrale et de la Place Bonaventure en vertu des dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., chapitre P-9.002).

Ce secteur comprend une gamme variée de bâtiments datant de 1938 à 1968, présentant un intérêt patrimonial découlant de la réalisation par phases d'un plan d'ensemble du Canadien Northern, puis du Canadien National. Ce plan a été développé à partir du projet de percement d'un tunnel ferroviaire sous le mont Royal, réalisé entre 1912 et 1918, et de l'aménagement d'une gare ferroviaire d'envergure nationale, puis de l'établissement de complexes de bureaux et d'exposition au sein du Centre des affaires moderne de Montréal.

Paramètres réglementaires

Au niveau du Plan d'urbanisme, la carte intitulée « Le patrimoine bâti » de la Partie II « Les documents d'arrondissement » n'identifie comme « Secteur de valeur exceptionnelle » que

la partie nord comprise entre les rues Mansfield, Cathcart, University et Belmont. Le secteur compris entre les rues Mansfield, Belmont, University et Saint-Antoine ne possède aucune identification.

JUSTIFICATION

La demande est justifiée par l'intention de la Ville de constituer un éventuel site patrimonial cité pour l'ensemble des îlots visés par ce projet. La partie sud visée présente un intérêt patrimonial représentatif de la production architecturale des années 1947 à 1967, où s'y retrouve notamment le siège social du Canadien National, l'ancien édifice Terminal Center ou la Place Bonaventure, le tout faisant partie d'un plan d'ensemble novateur et unique à Montréal pour l'époque.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement – Avis de motion et adoption d'un projet de règlement;
Avis public publié 15 jours avant la date de l'assemblée publique de consultation;
Assemblée publique de consultation;
Comité exécutif - Adoption d'une résolution recommandant l'adoption du règlement;
Conseil municipal - Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de modification du Plan d'urbanisme est conforme à la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et à la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., chapitre P-9.002).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN

Conseiller en aménagement

Tél : .

Télécop. : .

Sylvain Villeneuve
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE

Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : .

Télécop. : .

Date d'endos. : 2013-03-26

Dossier # :1136090030



Dossier # : 1124400060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin

D'adopter avec changements le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2013-05-02 10:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1124400060

IDENTIFICATION

Dossier # :1124400060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 septembre 2012, le Conseil municipal adoptait le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du pôle du Quartier latin comme dernier volet de la planification du Quartier des spectacles. Un mandat fut aussi accordé à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin tenir une consultation publique. Les séances d'information ont eu lieu les 16 et 17 octobre et l'audition des mémoires s'est tenue les 12, 13 et 14 novembre. Le rapport, contenant 34 recommandations, a été déposé le 5 février dernier. Le présent sommaire a pour objet d'introduire des modifications au PPU Quartier des spectacles- Pôle du Quartier latin. Cette révision tient compte des préoccupations, commentaires et recommandations formulés par l'OCPM.

À l'analyse des recommandations de l'OCPM, certaines visaient à apporter des améliorations au projet de règlement. Les principales modifications consistent à :

- ajouter certaines données socio démographiques (section 2.3.2) et à supprimer le mot « jeune » au titre du chapitre 6;
- amener d'autres précisions relatives à la marginalisation sociale (section 6.1.4)
- créer une nouvelle orientation et une section touchant les besoins en logement pour les étudiants (nouvelle section 6.1.3);
- reformuler les interventions et une mise en œuvre touchant l'aménagement (chapitre 5, sections 5.1 et à la suite de 5.2.4, 5.2.5).

Bien que plusieurs des recommandations ne relevaient pas de la portée d'un programme particulier d'urbanisme, des précisions ont été apportées. Le détail des recommandations, des justifications et des modifications se trouve en pièce jointe au présent sommaire sous forme de tableau synthèse.

Afin de répondre aux préoccupations exprimées par l'OCPM, l'arrondissement et la Direction de l'habitation conviendront, dans le cadre du prochain plan d'action quadriennal en habitation de la Ville (2014-2017), de la stratégie et des moyens à privilégier pour répondre aux enjeux qui se posent dans le territoire du PPU et autour de celui-ci. Ce travail s'appuiera sur la révision

amorcée par la Direction de l'habitation dans le cadre du PPU des Grands Jardins de certains outils et programmes d'habitation pour répondre à des enjeux dans Ville-Marie.

Pour ce qui est des interventions structurantes, des précisions se trouvent dans le plan d'action détaillé, ainsi qu'une reformulation du plan et de la synthèse des interventions ont été ajoutées.

En ce qui concerne le volet réglementaire, les paramètres auxquels fait référence la commission ne doivent pas être introduits dans le PPU et concurremment à l'adoption de la présente planification, d'importants changements réglementaires vont entrer en vigueur incessamment et plusieurs des dispositions tiennent compte des orientations proposées. C'est dans le cadre de cet exercice et non du PPU que ces différentes questions sont abordées.

L'adoption du PPU permettra de justifier les demandes de financement auprès des gouvernements, de la même manière que lors de l'adoption de la planification du pôle de la Place des Arts.

Comme les préoccupations de l'OCPM relèvent principalement de la mise en œuvre, il apparaît plus pertinent d'adopter maintenant le PPU pour démarrer la revitalisation du Quartier latin, assurer l'encadrement et la réalisation des projets et mettre sur pied dans les plus brefs délais un comité de mise en œuvre.

RECOMMANDATION DE L'ARRONDISSEMENT

L'arrondissement de Ville-Marie recommande qu'une suite favorable soit accordée aux modifications proposées au Programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

CM13 0172 - 18 mars 2013 - Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin dans l'arrondissement de Ville-Marie - Projet de règlement P-04-047-130

CM12 0867 - 25 septembre 2012 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin » / Tenue d'une consultation publique

Calendrier et étapes subséquentes :

15 mai- Comité exécutif
27 mai- Conseil municipal – Adoption finale du règlement.
Avis de conformité
Entrée en vigueur

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Marianne CLOUTIER)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique

(Martin C. ROY)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Stéphane RICCI)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec suggestion / Comité mixte (Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme et Conseil du patrimoine) - Avis globalement favorable avec recommandations

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine RACINE

Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 000-0000

Télécop. : 000-0000

Dossier # :1124400060

IDENTIFICATION

Dossier # :1124400060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Transmettre au conseil municipal le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin

CONTENU

CONTEXTE

En 2002, lors du Sommet de Montréal, le Quartier des spectacles a été choisi comme un projet phare. En 2004, à l'initiative de la Ville de Montréal, le Partenariat du Quartier des spectacles a développé une vision d'aménagement pour ce quartier : « Vivre, créer, se divertir » au centre-ville.

Lors de la tenue du Rendez-vous printemps 2007 – Montréal métropole culturelle, tous les paliers de gouvernement se sont engagés à appuyer financièrement la réalisation du Quartier des spectacles, auquel le secteur privé a favorablement répondu. Le Quartier des spectacles, avec ses trois pôles : celui de la Place des Arts, le pôle Saint-Laurent dit « des *Main* » et le pôle du Quartier latin, est devenu une image de marque pour Montréal. Les nombreux projets qui ont vu le jour et l'emblème qu'il est devenu pour les Montréalaises et les Montréalais en témoignent de manière éloquente.

L'achèvement de plusieurs interventions publiques structurantes : la Place des Festivals, la Promenade des artistes, le Parcours lumière, la réfection des rues Sainte-Catherine, Clark, Jeanne-Mance et d'une partie du boulevard De Maisonneuve, la Maison symphonique, le Grand foyer culturel de la Place des Arts, l'édifice 2-22, la Maison du développement durable et l'agrandissement de la SAT, démontre qu'il a su catalyser le développement, et ce, sans compter l'animation des places et des rues. Cet essor s'est également marqué du côté du secteur privé où de nombreux projets résidentiels ont vu le jour, notamment le Louis Bohème, le Dell'Arte, les deux phases du District et où actuellement plus de 1 300 logements sont en voie de parachèvement.

À l'initiative du Bureau du maire, de la Direction générale de la Ville et des élus de l'arrondissement, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie a été mandatée en avril 2011 afin d'élaborer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 240159 - 1114400023 - 2011-04-13 - Mandat de planification 2011-2012 concernant le PPU du Quartier des spectacles – Secteur Est (Quartier latin, Faubourg Saint-Laurent, CHUM)

DESCRIPTION

Cette deuxième phase de planification s'inscrit dans la vision du premier PPU, tout en ajoutant un volet lié à la présence des institutions du savoir et de l'enseignement ainsi que la reconnaissance des autres caractéristiques propres à ce secteur. En effet, il s'agit d'un quartier dense, habité par plus de 6 000 résidents, qui possède une richesse patrimoniale, un nombre élevé d'équipements culturels privés et une localisation charnière en jouxtant le centre-ville, le Vieux-Montréal, le Plateau-Mont-Royal et le Village. La présence de trois lignes de métro et de la station Berri-UQAM, par laquelle transitent en moyenne 200 000 personnes par jour, de la Gare d'autocars de Montréal et des deux pistes cyclables (Berri et De Maisonneuve) les plus achalandées de l'Amérique du Nord, en fait un quartier d'exception en matière de transport actif et collectif.

Le présent PPU est le résultat d'une démarche participative en quatre volets avec :

- Des entrevues avec les leaders d'opinion où 44 acteurs clés ont été rencontrés représentant les institutions, le milieu de la création et de la culture, les résidents, etc.
- Un atelier de vision réunissant plus d'une soixantaine de participants;
- Une page Facebook et un site web « Partage ton idée »;
- Un concours de design réalisé en collaboration avec le Bureau de design de Montréal.

Tout au long du processus, les responsables politiques, les directions de la Ville concernées, le SPVM et le Partenariat du Quartier des spectacles ont été mis à contribution par leur participation à un Comité de pilotage ainsi qu'à titre de parties prenantes lors de rencontres ciblées pour la mise en œuvre.

Cette démarche a donné lieu à une nouvelle génération de PPU qui déborde des questions d'aménagement pour toucher également les dimensions concernant les déplacements urbains ainsi que celles culturelles, sociales et économiques.

La réflexion menant à l'élaboration du PPU du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin a mis en lumière la nécessité d'ajouter une importante dimension supplémentaire au « Vivre, créer, se divertir » déjà défini, soit celle visant à « apprendre ». En effet, la présence de la Grande bibliothèque et ses 14 millions de visiteurs depuis 2005, les deux campus de l'UQAM, ainsi que le cégep du Vieux Montréal et ses 6 000 étudiants commandent l'ajout de cette composante à la vision initiale.

À ces institutions se greffent d'autres joueurs importants dans la formation et l'apprentissage, comme la Société des arts technologiques (SAT), l'Institut national de l'image et du son (INIS) et le Vivier dans l'ancienne bibliothèque Saint-Sulpice. L'ouverture prochaine du CHUM, du CRCHUM et du Campus Norman-Bethune de l'Université de Montréal et finalement les nombreuses entreprises en multimédia et en art technologique, qui habitent le quartier ou ses pourtours, confirment la pertinence de cette vision élargie.

Conséquemment, la vision pour le pôle du Quartier latin « Vivre, apprendre, créer, se divertir » se décline en quatre grandes orientations :

- Une destination unique de la culture et du savoir;
- Une expérience urbaine distinctive;
- Un quartier jeune, habité, intelligent, qui vit 24/7;
- Un pôle économique et commercial fort.

Elles font du Quartier des spectacles une vitrine pour Montréal. L'ensemble des propositions est accompagné de moyens de mise en œuvre.

La multiplicité des intervenants en matière de promotion économique et commerciale ne correspond pas aux besoins spécifiques du Quartier des spectacles. Le PPU énonce que des démarches devraient être entreprises afin de régler la situation. À cet égard, un mandat à la Direction des affaires juridiques et de l'évaluation foncière est proposé afin de trouver un cadre légal effectif en vue de pourparlers avec le gouvernement du Québec.

Modifications au Plan d'urbanisme

Le PPU prévoit des modifications au Plan d'urbanisme qui comprennent :

- Une délimitation du territoire d'application;
- Une modification à la carte « Les densités de construction » avec une augmentation du coefficient d'occupation du sol de 3 à 6 sur les lots ayant front du côté est de la rue Labelle entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
- Un changement à la carte « L'affectation du sol » sur le terrain au nord de la Grande bibliothèque où l'affectation « Grand équipement culturel » est remplacée par l'affectation « Secteur mixte »
- Un second changement à la carte « L'affectation du sol » porte sur un site localisé dans le PPU du Quartier des spectacles – Secteur Place des Arts, il s'agit de l'îlot de la station de métro Saint-Laurent, dans le quadrant sud-est des boulevards Saint-Laurent et De Maisonneuve. Cette modification consiste à remplacer l'affectation « Secteur mixte » par l'affectation « Grand équipement culturel »;
- Des modifications à la carte « Les limites de hauteur » comme indiquées au tableau ci-après :

Modification des limites de hauteur

Portée	Localisation
Homogénéiser les hauteurs à 35 m : - Augmentation de 25 m à 35 m; - Diminution de 45 m à 35 m.	Secteur à l'est de la rue Sainte-Élisabeth de part et d'autre de la rue Sainte-Catherine.
Homogénéiser les hauteurs à 45 m : - Augmentation de 25 m à 45 m; - Diminution de 65 m à 45 m.	Lots bordant la rue Sainte-Catherine, de la rue Labelle à la rue Saint-André, ainsi que sur les lots à l'est de la rue Labelle, au sud de la rue Sainte-Catherine et au nord du boulevard René-Lévesque.

JUSTIFICATION

Le PPU du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin vise à revitaliser rapidement les grandes artères que sont le boulevard Saint-Laurent et les rues Sainte-Catherine et Saint-Denis pour en faire des destinations attrayantes. Il permettra de doubler le nombre de résidents par rapport au nombre actuel, ce quartier constituant un milieu de vie branché, riche et diversifié. Il permet de tirer profit de la présence des institutions et des nombreux créateurs pour offrir une vitrine exceptionnelle au savoir, au divertissement et aux nouvelles technologies en misant sur la complémentarité de l'offre culturelle et sur l'implantation de nouveaux lieux de diffusion pour renforcer le positionnement de Montréal comme métropole culturelle.

Il permettra également de créer une nouvelle expérience urbaine à travers les parcours du Quartier latin et par des mesures assurant son animation tout au long de l'année. Ses mesures tendront à rééquilibrer le partage du domaine public pour offrir une large place aux piétons ainsi qu'aux cyclistes et à sécuriser les déplacements. Il sera un quartier durable tourné vers l'avenir grâce à la promotion des initiatives vertes, mettant en valeur son histoire unique par la restauration des édifices patrimoniaux, contribuant au final à dynamiser encore plus le centre-ville et confirmer sa renommée mondiale.

Comme dans le cas des PPU du Quartier des grands jardins et celui du quartier Sainte-

Marie, il est recommandé de tenir la consultation publique sur le projet de règlement en mandatant l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vertu de l'article 83 (2.1) de la Charte de la ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les investissements sont identifiés dans le programme triennal d'immobilisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une collectivité au cœur du développement durable;
Une meilleure qualité de vie;
Une protection accrue de l'environnement;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion d'un document synthèse auprès des partenaires et des résidents;
Avis public et consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif – Adoption d'une résolution pour la transmission du projet de règlement au conseil municipal pour avis de motion et adoption;
Conseil municipal – Avis de motion et adoption du projet de règlement;
Avis public;
Consultation publique à l'OCPM;
Conseil municipal – Adoption finale du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le PPU du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin modifie certaines dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047). Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) sera modifié par concordance pour assurer sa conformité aux orientations et objectifs de ce PPU.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Jean-Robert CHOQUET)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain (Luc GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec suggestion / Comité mixte (Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme et Conseil du patrimoine) - Avis globalement favorable avec recommandations

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine RACINE

Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-5485

Télécop. : 514 868-4912

Sylvain Villeneuve
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE

Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 872-5484

Télécop. : 514 872-4819

Date d'endos. : 2012-09-12

Dossier # :1124400060



Dossier # : 1134543001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM

Attendu que :

- le projet de programme particulier d'urbanisme Griffintown, adopté par le conseil municipal le 23 octobre 2012, a été modifié pour donner suite aux recommandations exprimées dans le rapport de consultation rendu public par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 2 avril 2013;

Il est recommandé :

- d'adopter, avec changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2013-05-02 12:01

Signataire :

Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

Dossier # :1134543001

IDENTIFICATION**Dossier # :1134543001**

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM

CONTENU**CONTEXTE**

Le secteur Griffintown constitue l'un des 26 secteurs de planification détaillée identifiés par le Plan d'urbanisme adopté en 2004. Le secteur est également identifié par le Plan de développement de Montréal à titre de « projet urbain du centre-ville », confirmant son caractère stratégique et l'intention de la Ville d'y poursuivre ses efforts de requalification et de développement.

Totalisant près de 84 hectares, le secteur est entièrement localisé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en bordure immédiate du centre des affaires, du faubourg des Récollets et de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

En septembre 2011, le comité exécutif mandatait l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour entreprendre des échanges avec l'ensemble des acteurs intéressés en vue de dégager des orientations d'aménagement appuyées sur une vision d'ensemble de mise en valeur de Griffintown. Ces échanges ont notamment compris une tournée de préconsultation, un colloque et une journée portes ouvertes, une campagne d'échanges en ligne par l'entremise d'un site Internet et quatre séances d'audition de mémoires tenues en février 2012.

Au terme de cette démarche, l'OCPM rendait public son rapport de consultation le 30 avril 2012, établissant les bases de la construction d'un projet de programme particulier d'urbanisme (PPU), lequel a été complété et adopté par le conseil municipal en octobre 2012. Un règlement de contrôle intérimaire accompagnait également le projet de PPU de manière à ne pas compromettre les orientations de mise en valeur qui y étaient présentées dans l'attente de son adoption finale.

En novembre 2012, l'OCPM entreprenait un second mandat de consultation publique portant spécifiquement sur le projet de PPU. Cette consultation s'est tenue entre le 27 novembre et le 13 décembre 2012. Les recommandations de la commission chargée de cette consultation ont été rendues publiques le 2 avril 2013.

La version définitive du PPU faisant l'objet du présent sommaire décisionnel a été élaborée à la lumière de ces recommandations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0255 - 22 avril 2013 (1131079003) : Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Secteur Griffintown

CM12 1127 - 18 décembre 2012 (1124543001) : Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs, les densités et les usages du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) »

CM12 0949 - 23 octobre 2012 (1124543001) : Adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à limiter les hauteurs, les densités et les usages dans le territoire d'application du projet de PPU Griffintown

CM12 0948 - 23 octobre 2012 (1124543001) : Adopter un projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme pour y ajouter le programme particulier d'urbanisme (PPU) Griffintown / Mandater l'OCPM pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU Griffintown

CE12 0728 - 16 mai 2012 (1121079007) : Prendre acte du rapport de l'OCPM sur la première étape de la consultation visant l'établissement d'un plan de développement intégré pour le secteur de planification détaillée Griffintown

CM12 0332 - 17 avril 2012 : Mandater conjointement la Direction du développement économique et urbain, la Direction de la culture et du patrimoine et l'arrondissement du Sud-Ouest pour examiner les mesures à mettre en place pour préserver la valeur patrimoniale du site du Horse Palace et pour poursuivre cette démarche à propos des aspects patrimoniaux du rapport de l'OCPM concernant la planification détaillée de Griffintown

CE11 1553 - 28 septembre 2011 (1114543001) : Mandater l'OCPM pour assurer la tenue des activités de la première étape de la démarche d'interaction avec le public prévue dans le cadre du parachèvement de la planification du secteur Griffintown, et ce, dans le respect des décisions déjà prises par la Ville pour le secteur du PPU Griffintown - Secteur Peel-Wellington, pour le site des Bassins du Nouveau Havre et pour le projet Quartier Bonaventure

CM08 0282 - 28 avril 2008 (1084543001) : Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y introduire le PPU Griffintown - Secteur Peel-Wellington révisé à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement du Sud-Ouest

CE07 1860 - 21 novembre 2007 (1074543005) : Entreprendre les démarches relatives à l'élaboration d'un PPU portant sur le secteur Griffintown

DESCRIPTION

Le rapport de consultation rendu public le 2 avril dernier compte une trentaine de recommandations portant sur les composantes suivantes du PPU :

- Énoncé de vision;
- Création de parcs et de places publiques;
- Réseau viaire, transport et stationnement;

- Hauteur et densité;
- Critères d'insertion des nouveaux projets immobiliers;
- Protection du patrimoine;
- Mixité de population;
- Diversité des ménages, incluant les jeunes familles;
- Maintien de la présence des créateurs culturels;
- Maintien des emplois et de l'industrie légère;
- Présence des équipements communautaires;
- Pilotage de la mise en œuvre du PPU, gouvernance et développement durable.

En réponse aux recommandations du rapport qui interpellent directement le contenu et la portée du PPU, celui-ci a fait l'objet de plusieurs modifications, notamment :

- La modification de l'énoncé de vision de mise en valeur du secteur, de manière à mieux faire ressortir les priorités de la Ville dans le redéveloppement du secteur, à savoir faire de Griffintown un quartier innovant, respectueux de son identité et résolument ancré dans le 21^e siècle;
- Le positionnement de Griffintown comme un quartier mixte où la fonction résidentielle n'est pas présentée comme prédominante sur les autres fonctions urbaines et conséquemment, l'ajustement des paramètres réglementaires proposés par le PPU;
- La bonification du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au secteur;
- L'ajout d'une nouvelle intention visant à consolider le rôle de Griffintown comme quartier innovant (« Cultiver l'innovation »);
- Des actions visant à prévoir des aménagements répondant aux besoins des enfants et des adolescents dans certains espaces verts, à mieux cerner les enjeux liés à la présence des usages culturels et des créateurs dans le secteur, de même qu'à y assurer le maintien et le développement de lieux d'emplois.

Par ailleurs, le rapport de la commission présente également plusieurs recommandations visant la mise en œuvre ou la gouvernance du projet urbain porté par le PPU. Ces recommandations, portant notamment sur les priorités d'aménagement, sur la concertation des partenaires institutionnels responsables de la desserte du secteur en équipements, sur la collaboration d'autres partenaires de la Ville tels que Parcs Canada ou la Société de transport de Montréal ou sur l'identification d'une entité responsable du pilotage du projet, seront intégrées au programme de travail qui encadrera la mise en œuvre du PPU par la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville s'est engagée à parachever dans les meilleurs délais la planification détaillée du secteur Griffintown. Faisant suite à la première étape de consultation publique menée par l'OCPM, la Ville a entrepris la préparation d'un PPU devant préciser la vision de redéveloppement du secteur, de même que les orientations et les interventions publiques requises pour assurer la mise en œuvre de cette vision.

Concurremment à l'adoption du projet de PPU, la Ville a également adopté un règlement de contrôle intérimaire visant à ne pas compromettre la mise en œuvre des nouvelles dispositions proposées par le PPU avant que la réglementation appropriée ne soit entièrement modifiée. Ce règlement crée un « effet de gel » immédiat ayant comme conséquence d'interdire l'émission de tout permis de construction ou de tout certificat

d'autorisation d'usage qui ne respecterait pas le nouveau cadre réglementaire proposé. Il importe donc d'adopter la version définitive du PPU dans les meilleurs délais afin d'assurer l'adoption de la réglementation de concordance par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest qui aura pour effet de lever l'effet de gel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PPU identifie un ensemble de terrains qui devront faire l'objet d'une acquisition par la Ville afin d'y aménager de nouveaux parcs et places publiques, de même qu'un ensemble d'interventions de réaménagement du domaine public existant. Ces interventions nécessiteront des investissements qui seront assurés dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) en fonction des paramètres de financement établis par le Service des finances. Une somme de 93 M\$ a été prévue au PTI à cet effet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La vision de mise en valeur portée par le PPU repose sur deux fondements dont l'un vise à faire du secteur un milieu de vie durable et innovant. Dans cet esprit, les interventions préconisées par le PPU répondent à l'ensemble des orientations du Plan de développement durable 2010-2015.

Par ailleurs, le PPU Griffintown a également été sélectionné comme projet finaliste par le Gala 2013 de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal dans la catégorie Organisations publiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'effervescence immobilière qui caractérise le secteur Griffintown fait en sorte que l'arrondissement du Sud-Ouest reçoit régulièrement des demandes d'avis préliminaire et de permis de construction visant des sites dans le secteur. Concomitamment au démarrage de la première phase de consultation publique menée par l'OCPM à l'hiver 2012, l'arrondissement s'est engagé à suspendre, pendant toute la durée de la consultation publique, l'analyse des projets de développement dérogoratoires aux dispositions en vigueur dans le secteur. En conséquence, l'étude de plusieurs projets immobiliers se retrouve donc en attente du parachèvement de la démarche de consultation et de l'adoption finale subséquente du PPU.

Le PPU fournira à l'arrondissement du Sud-Ouest les indications qui lui permettront d'assurer l'encadrement des projets de développement à l'étude et assurera une planification cohérente des interventions publiques qui seront requises pour structurer le secteur et y permettre la création d'un milieu de vie de qualité. Ce document permettra également de maximiser le potentiel de valeur ajoutée associé à une mise en valeur intégrée de l'ensemble du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera publié pour annoncer le parachèvement de la démarche de planification. Une coordination avec l'arrondissement du Sud-Ouest sera requise à cet effet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption finale du PPU par le conseil municipal : 27 mai 2013

- Élaboration du cadre réglementaire de concordance par l'arrondissement du Sud-Ouest : juin 2013
- Adoption du projet de règlement par le conseil d'arrondissement : 2 juillet
- Adoption finale de la réglementation de concordance par le conseil d'arrondissement et levée du règlement de contrôle intérimaire : 3 septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Julie NADON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CONANT

Charge(e) de projets - urbanisme

Tél : 514-872-7713

Télécop. : 514 872-1598

ENDOSSÉ PAR

Sylvia-Anne DUPLANTIE

C/d - Planification urbaine

Tél : 514-872-1554

Télécop. : 514-872-2336

Date d'endos. : 2013-04-29

Dossier # :1134543001



Dossier # : 1131158001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Cabinet de la direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption d'un règlement d'emprunt de 150 000 000\$ pour le financement de travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal.

Il est recommandé:
d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal» sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-04-22 09:08

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1131158001

IDENTIFICATION

Dossier # :1131158001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Cabinet de la direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption d'un règlement d'emprunt de 150 000 000\$ pour le financement de travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures d'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur de nombreuses années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles directives et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements fédéral et provincial ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) renouvelé pour quatre ans soit de 2010 à 2013, le programme Fonds Chantiers Canada-Québec, et le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0762 – 27 septembre 2011 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville de Montréal.

CM09 0881 - 21 septembre 2009 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de réhabilitation et de reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout visés par le programme de transfert de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et géré par la SOFIL.

CM06-0931 - 19 décembre 2006 - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout et autres infrastructures souterraines.

CM06 0527 - 29 août 2006 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 253 700 000 \$ pour le financement des travaux de renouvellement des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout et autres infrastructures souterraines visées par le programme de transferts de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et géré par la SOFIL.

DESCRIPTION

Le présent règlement autorise un emprunt d'une valeur de 150 000 000 \$ pour réaliser des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction des systèmes de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la Ville. En plus des travaux, cet emprunt couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux et les dépenses incidentes et contingentes s'y rapportant.

Ce règlement d'emprunt est rendu nécessaire parce que les règlements 06-060, 09-048 et 11-029 ont été largement entamés, ou le seront à court terme, que le programme TECQ a été renouvelé pour quatre ans avec une enveloppe de 395 M\$ en 2010 et que le PIQM a réservé à compter de l'automne 2010, une enveloppe de 125 M\$ pour la Ville de Montréal principalement pour la réfection des réseaux d'aqueduc. Ce règlement permettra également le financement de projets bénéficiant de subventions ou de tout autre projet concernant les réseaux locaux.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

JUSTIFICATION

Les travaux couverts par le règlement d'emprunt, assureront le bon fonctionnement des réseaux et des équipements connexes qui sont désuets, endommagés ou qui ont atteint la fin de leur cycle de vie utile et permettront ainsi de se conformer aux nouvelles directives environnementales et de santé publique et d'économiser l'eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Requis par le Service de l'eau, ce financement est nécessaire à la réalisation des travaux pour le renouvellement des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout et des équipements connexes. Il sera appliqué notamment aux projets admissibles à des programmes de subvention dont les taux varient entre 40 % et 100 % du coût total des travaux.

L'ensemble de ces travaux est de compétence locale. Le PTI 2013-2015 prévoit une somme de 349 M\$ en travaux d'aqueduc et d'égout de compétence locale dont 95 M\$ en 2013, 112 M\$ en 2014 et 142 M\$ en 2015.

Ce règlement d'emprunt est rendu nécessaire parce que les règlements 06-060, 09-048 et 11-029 ont été largement entamés comme on le voit ci-dessous :

# Règlement	Montants autorisés	Soldes disponibles
Règl. 06-060	30,0 M \$	29,9 M \$
Règl. 09-048	100,0 M \$	0,5 M \$
Règl. 11-029	150,0 M \$	94,6 M \$
Total :	280,0 M \$	125,0 M \$

De ce solde de 125 M \$, une somme d'environ 72 M \$ sera requise à très court terme pour l'octroi des contrats de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout (dossiers 1134551001 et 1134551002 en préparation) laissant ainsi une disponibilité de seulement 53 M \$.

Il faut également considérer que le programme TECQ a été renouvelé pour quatre ans avec une enveloppe de 395 M\$ en 2010 et que le PIQM a réservé à compter de l'automne 2010, une enveloppe de 125 M\$ pour la Ville de Montréal principalement pour la réfection des réseaux d'aqueduc. Ce règlement permettra également le financement de projets bénéficiant de subventions ou de tout autre projet concernant les réseaux locaux.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Assurer la disponibilité et la fiabilité des équipements et des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal ;
- Permettre la conformité aux normes gouvernementales sur l'environnement et la qualité de l'eau potable ;
- Économiser l'eau potable ;
- Minimiser la fréquence et la durée des interventions sur les équipements afin d'optimiser leur disponibilité et de limiter la croissance des coûts d'entretien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au Conseil municipal du mois de mai 2013
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal du mois de juin 2013
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Eau , Direction (Lise NOLIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Claude BÉDARD)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC

Cadre administratif

Tél : 514-280-4264

Télécop. : 514-872-8827

ENDOSSÉ PAR

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau

Tél : 514-280-4260

Télécop. : 514-872-8503

Date d'endos. : 2013-02-21

Dossier # :1131158001



Dossier # : 1136213001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation de la modification du PTI 2013-2014-2015 et du règlement R-143 autorisant un emprunt de cent quatre-vingt-dix millions sept cent cinq mille sept cent huit dollars (190 705 708 \$) pour financer la reconstruction du Complexe Crémazie


Il est recommandé,
d'approuver la modification du PTI 2013-2014-2015 et le règlement R-143 autorisant un emprunt de cent quatre-vingt-dix millions sept cent cinq mille sept cent huit dollars (190 705 708 \$) pour financer la reconstruction du Complexe Crémazie, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Signé par Sylvie - Ext TREMBLAY **Le** 2013-04-30 15:44

Signataire : Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Dossier # :1136213001

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Projet de reconstruction du Complexe Crémazie	Date :	3 avril 2013
Numéro	529995	Montant du règlement d'emprunt :	190 705 708 \$ TTI

CONTENU

CONTEXTE

Construit en 1948, le bâtiment Crémazie d'une superficie de 20 900 m² est âgé de 65 ans. Il est un atelier d'entretien bus abritant des activités d'entretien majeur mécanique, de fabrication et de réusinage de pièces. Ce bâtiment est vétuste physiquement et fonctionnellement avec des systèmes et équipements en fin de vie utile, et un aménagement fonctionnel ne répondant plus aux besoins des nouveaux bus. Le bâtiment Crémazie requiert donc des investissements importants pour une mise à niveau afin de maintenir son intégrité, le rendre conforme à la réglementation en vigueur, plus flexible et polyvalent aux besoins actuels et futurs d'entretien en fonction des nouvelles technologies sur les autobus à venir (autobus : articulés, hybrides, électriques, trolleybus).

Peu d'investissements ont été faits sur ce bâtiment au cours des dernières années, à part certains travaux de sécurisation, de mise en conformité à la réglementation et quelques réaménagements pour l'entretien des composantes électroniques en forte croissance. L'arrivée de bus articulés, le remplacement accéléré des bus à plancher bas de 1^{re} génération, l'augmentation du parc avec le programme de la PASTEC, la venue de nouvelles technologies à bord des bus ont nécessité une clarification des orientations d'entretien majeur pour les 20 prochaines années du groupe Entretien autobus sur les fonctionnalités d'entretien pour le complexe Crémazie actuel. Parallèlement, des besoins dans d'autres secteurs de l'entreprise sont devenus des opportunités à combler et le Plateau Youville où se situe le complexe Crémazie, est un lieu stratégique en termes de relation d'affaires pour les partenaires qui supportent l'Entretien autobus.


L'étude de faisabilité a été complétée avec le scénario d'une construction d'un nouveau complexe multifonctionnel avec une superficie près de 37 200 m² à l'endroit actuel du complexe Crémazie qui permettra de répondre aux besoins d'entretien actuels et futurs des bus (\pm 18 600 m²), aux demandes d'espaces des autres secteurs de l'entreprise (\pm 17 600 m²) ainsi qu'aux demandes de stationnement pour des véhicules de service, dont :

- Un centre de distribution pour tous les 3 magasins du Plateau Youville et autres;
- Un centre de formation regroupant les activités Autobus, corporatif et Métro incluant le simulateur de conduite des nouvelles voitures de métro MPM-10 à proximité des lieux d'entretien et d'exploitation;
- Un transfert du service de Prévention des incendies situé au 6060 rue St-Denis;
- Une centralisation de l'Ingénierie autobus près des opérations;
- Un stationnement de 60 places pour les véhicules de service.

Les espaces libérés par la mise en place du centre de distribution seront réutilisés pour l'aménagement de locaux d'opportunités telles que : la réparation de composantes des voitures de métro MPM-10 à l'Entretien du matériel roulant (EMR) et l'entretien centralisé des appareils de levage à l'atelier Villeray. La portion du bâtiment qui servira à la formation pratique des employés sur simulateurs pour les nouvelles voitures de métro MPM-10 correspondra à 2 % de la superficie totale du bâtiment, soit d'environ 750 m².

Afin de maintenir les opérations du complexe Crémazie actuel durant tout le projet, les travaux de construction devront se réaliser en 2 phases. Tout d'abord, la première phase débutera à l'été 2015 et se terminera en décembre 2016. Ensuite, une période de 6 mois sera nécessaire afin de préparer la phase 2, soit de démolir la partie existante résiduelle du bâtiment et de réaliser en parallèle les plans de construction de la seconde phase. Celle-ci pourra débuter dès l'été 2017 pour se compléter en début d'année 2019. Pendant toute la durée des travaux de construction qui sera échelonnée sur 3½ à 4 ans, environ 150 employés devront être déplacés temporairement. Conséquemment, la STM devra louer et aménager des espaces de \pm 7 900 m² pour permettre une continuation de certaines activités d'entretien de l'usine Crémazie ne nécessitant pas d'appareils de levage (vérins) durant les travaux.

Étant donné que la reconstruction du complexe Crémazie débutera qu'en 2015 et se terminera au début de 2019, il a été entériné par le comité Gestion de portefeuille de projets de la STM que des travaux de maintien étaient requis pour la période 2013-2019 afin de permettre la continuation des opérations de façon sécuritaire et efficace, ainsi que d'assurer la livraison de l'offre de service prévue durant cette période tout en tenant compte de l'augmentation du parc de bus et de

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Projet de reconstruction du Complexe Crémazie	Date :	3 avril 2013
Numéro	529995	Montant du règlement d'emprunt :	190 705 708 \$ TTI

l'intégration des nouvelles technologies. Ce projet révisé à 13,7 M\$ et a été approuvé de nouveau au comité Gestion de portefeuille de projets du 29 novembre 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure du Conseil d'administration de la STM sur ce projet à part des décisions internes relatives aux études de pré faisabilité et de faisabilité par le comité de Gestion du portefeuille de projets et du Comité de direction.

DESCRIPTION

Le présent règlement d'emprunt couvre les besoins exprimés ci-dessous, soit les 2 projets:

- a) Reconstruction du complexe Crémazie - phase de maintien 2013-2019 dans le secteur du Réseau des bus couvrant la période d'avant et durant les travaux;
- b) Reconstruction du complexe Crémazie sur le site actuel.

Ces 2 projets sont déjà présentés dans le « Programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015 », dans la section Réseau des bus sous la rubrique du « Patrimoine immobilier et infrastructures ».

JUSTIFICATION


Plusieurs scénarios préliminaires avec des variantes ont été regardés en 2009 tels que : une nouvelle construction du complexe Crémazie sur le site actuel, une nouvelle construction sur un site ailleurs, la location d'un bâtiment de grande superficie, une rénovation majeure du complexe Crémazie avec un agrandissement. Tenant compte du positionnement stratégique du site actuel en termes de relations avec les partenaires utilisateurs de la direction Entretien des bus, d'un ordre de grandeur des coûts de construction et d'acquisition de terrain, la direction de la STM a opté pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité portant sur les 2 scénarios suivants, soit :

1. Rénovation majeure du complexe Crémazie actuel avec un agrandissement;
2. Nouvelle construction du complexe Crémazie sur le site actuel.

Une analyse comparative des 2 scénarios en termes de concept d'aménagement général a été présentée au comité de Gestion de portefeuille de projets de la STM en 2010, le scénario d'une reconstruction du complexe Crémazie sur le site actuel a été retenu pour procéder à une étude de faisabilité. Le scénario d'une nouvelle construction montrait comme avantage de combler toutes les demandes de besoins d'espaces des autres secteurs de l'entreprise avec une durée de projet plus courte, des bénéfices plus élevés, moins complexes à réaliser, moins de risques avec des coûts certains et un échéancier plus prévisible, incorporant le développement durable et le projet dans son ensemble répondait davantage en termes de possibilité de croissance de l'offre de service.

Le scénario de rénovation présentait plus de risques de réalisation avec l'enlèvement de l'amiante, plus de pannes et d'imprévus, des coûts de construction et un échéancier incertain, des relations de travail plus tendues avec les déménagements internes en cohabitation avec l'entrepreneur. Ce scénario n'intégrait pas le centre de distribution regroupant les magasins à un seul endroit nécessitant une hauteur libre de 9,1 mètres (30 pieds).

La centralisation d'activités (formation, magasins, entretien des bus, ingénierie), l'optimisation des espaces de travail et de la circulation, la mise en place d'opportunités d'amélioration de la performance axée sur le développement durable permettront des bénéfices attendus de 7,9 M\$ par année pour la STM en 2020 avec un parc de 2100 bus (parc 1680 bus en fin 2011). Cela représente une réduction récurrente des coûts annuels d'opération de 5,7 M\$ et des coûts évités de 2,2 M\$ en augmentation de personnel d'entretien, de location d'espace en plus d'éviter des dépenses majeures sur des vieux bâtiments (complexe Crémazie et bâtiments prévention des incendies). Le concept du bâtiment proposé vise une certification LEED Or, permettant d'éviter des GES près de 2 300 T de CO₂ par année, dont 2 000 T en consommant moins de gaz naturel pour le chauffage et près de 300 T en consommant moins de carburant diesel lié à une diminution de kilométrage entre les centres de transport pour les tests d'entretien sur un banc d'essai et de calibration pour le moteur et la transmission (propulsion mécanique ou électrique).

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Projet de reconstruction du Complexe Crémazie	Date :	3 avril 2013
Numéro	529995	Montant du règlement d'emprunt :	190 705 708 \$ TTI

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet requis pour le projet de reconstruction du futur complexe Crémazie est évalué à 192,8 M\$ (classe C \pm 20 %), frais financiers inclus. Le coût de construction tient compte d'une contingence de 15 % pour un bâtiment occupé durant les travaux de réalisation et que le projet sera réalisé en 2 phases de construction d'où une complexité pour la mise en place de mesures temporaires pour la partie en construction et une démolition partielle.

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et investissement à la DE Finances et contrôle, les dépenses admissibles, soient 181,8 M\$ du coût total de 192,8 M\$ sont conformes aux modalités des programmes d'aide en vigueur du MTQ. La société pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 75 % des dépenses admissibles. Selon les modalités du MTQ, le bâtiment doit avoir atteint sa durée de vie utile de 40 ans et le bâtiment Crémazie est âgé de 65 ans (date de construction : 1948). Donc, il répond à cette exigence. La qualification du projet devra être confirmée par le MTQ.

Le projet de reconstruction du futur bâtiment Crémazie présente des bénéfices attendus de 7,9 M\$ (en \$ 2011) par année en 2020 avec un parc de 2100 autobus, dont 5,7 M\$ en économies récurrentes nettes et 2,2 M\$ en coûts évités d'exploitation.

En résumé, les bénéfices attendus se présentent comme suivants:

• performance des activités d'entretien bus	3,0 M\$
• performance des activités de chaîne logistique	3,4 M\$
• réduction des coûts de location d'espace	1,2 M\$
• économie d'énergie	0,4 M\$
• performance d'entretien des appareils de levage	0,1 M\$
• dépenses récurrentes pour l'entretien sanitaire + LEED Or	(0,2 M\$)
Total:	7,9 M\$

L'impact net du projet sur le budget de la STM représentera une diminution de 3,5 M\$ par année en tenant compte d'un service de dette net de 4,4 M\$ (hypothèse : subvention de 73 % des dépenses capitalisables – service de dette brut : 16,4 M\$).

Le coût total des 2 projets, soient : la reconstruction du futur complexe Crémazie plus la phase de maintien 2013-2019 s'élève à 206,5 M\$ (192,8 M\$ et 13,7 M\$) et ils seront financés par la dette à long terme (règlement d'emprunt) pour un montant total de 190,7 M\$ et, à même les budgets d'exploitation pour un total de 15,8 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE


Le nouveau complexe Crémazie sera axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle avec un concept de bâtiment ayant un grand respect des normes environnementales puisque son concept vise l'accréditation LEED** Or. Le projet de la Reconstruction du complexe Crémazie contribue ainsi à la réalisation de la stratégie 22 du Plan stratégique 2020 (réduire l'empreinte écologique de l'entreprise) et à la première orientation du Plan de développement durable 2007-2011 avec des GES évités près de 2 300 T de CO₂ par année.

** Leadership in Energy and Environmental Design

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'hypothèse que le dossier est approuvé par le CA, le projet d'étude est transféré à la Gestion des projets majeurs pour l'étape de préparation et mise en oeuvre, soit la réalisation des plans et devis pour un appel d'offres entrepreneur.

Le report de ce projet ferait en sorte que des mesures de mitigation sans valeur ajoutée seront à mettre en place, entraînant des coûts d'exploitation supplémentaires non subventionnés. En effet, la majorité des équipements et

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Projet de reconstruction du Complexe Crémazie	Date :	3 avril 2013
Numéro	529995	Montant du règlement d'emprunt :	190 705 708 \$ TTI

systèmes du complexe Crémazie et du bâtiment Prévention des incendies ont atteint leur fin de vie. Des études d'inspection détaillées faites à répétition depuis 2000 confirment l'urgence de procéder au remplacement de la plupart des systèmes mécaniques, électriques et des composantes de l'enveloppe du bâtiment Crémazie dont la vie utile est dépassée avec un coût d'investissement allant en augmentation. Nous pouvons nous attendre à des interventions en mode non planifié qui s'avéreront nécessaires et davantage requises avec un coût plus élevé d'intervention en plus des perturbations pour les opérations qui s'en suivent avec des pertes de productivité. Les principaux risques de l'état du bâtiment, sont des bris de systèmes en fin de vie telle que : la toiture, le système de chauffage, ventilation et air climatisé (CVAC), les vérins hydrauliques, la plomberie (gicleurs, alimentation d'eau).

L'étude diligente réalisée en 2007 montre que les dalles de toit constituées en béton léger (dalles Siporex) se dégradent avec la présence d'eau. Quelques secteurs, où il y avait des traces d'infiltration d'eau, ont été relevés. La toiture a été réparée partiellement depuis l'inspection. La toiture est rendue à sa fin de vie utile et toute infiltration est à surveiller, une inspection de l'étanchéité ainsi qu'une évaluation de l'état des dalles sont recommandées. Des coûts supplémentaires sont à prévoir au budget pour mettre en place des mesures de mitigation sans valeur ajoutée pour continuer à faire l'entretien des autobus.

Il y a aussi les déménagements prévus qui ne pourront pas être réalisés, par exemple : la Formation (Réseau des autobus, Réseau du Métro, corporatif et nouvelles voitures de métro MPM-10), l'ingénierie Autobus. De plus, l'arrimage de certains baux de location venant à échéance (Bonaventure, Pie-IX et ailleurs) nécessitera des prolongements de baux entraînant des coûts additionnels.

Les conséquences d'un report du projet de construction du bâtiment pourraient être entre 23 et 30 millions de dollars par année pour l'entreprise, répartis comme suit :

Budget opération

- ◇ Économies reportées (récurrentes et non récurrentes) : 7,9 M\$
- ◇ Coûts supplémentaires au budget (augmentation de personnel, location d'espace, réparation et remplacement d'équipements) 12,3 M\$

Budget investissement


- ◇ Augmentation de 3 à 5 % des coûts de construction – prix du béton, de l'acier, la M.O., «timing» d'octroi du contrat et surchauffe du marché – beaucoup de projets de construction (ex. : CUSUM, CHUM, Turcot, etc.) *IPC construction est actuellement de 3,74 %* 3,7 M\$ et 10,0 M\$

Chaque année additionnelle reportée, les conséquences iront en augmentant avec le facteur inflation. Un plan d'intervention – phase de maintien des actifs (2013-2019) est nécessaire afin de permettre à toutes les parties prenantes du futur bâtiment à continuer leurs opérations de façon sécuritaire et efficace durant la période de travaux de construction.

Dans l'éventualité, d'un glissement du début de construction à l'été 2017 au lieu de l'été 2015, il faudra prévoir un plan d'intervention – phase de maintien des actifs (2013-2021) évalué à près de 53 M\$ afin de permettre à toutes les parties prenantes du futur bâtiment Crémazie à continuer leurs opérations de façon sécuritaire et efficace durant la période de travaux de construction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION.

Une vidéo présentant le projet d'étude est préparée afin d'expliquer aux employés le projet dans sa globalité et les étapes de la stratégie de réalisation. Des présentations du projet seront faites à tous les employés, le syndicat et le personnel de bureau.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Projet de reconstruction du Complexe Crémazie	Date :	3 avril 2013
Numéro	529995	Montant du règlement d'emprunt :	190 705 708 \$ TTI

La division Communication a élaboré une stratégie de communication approuvée par le Comité de direction afin de bien informer les parties prenantes internes et externes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

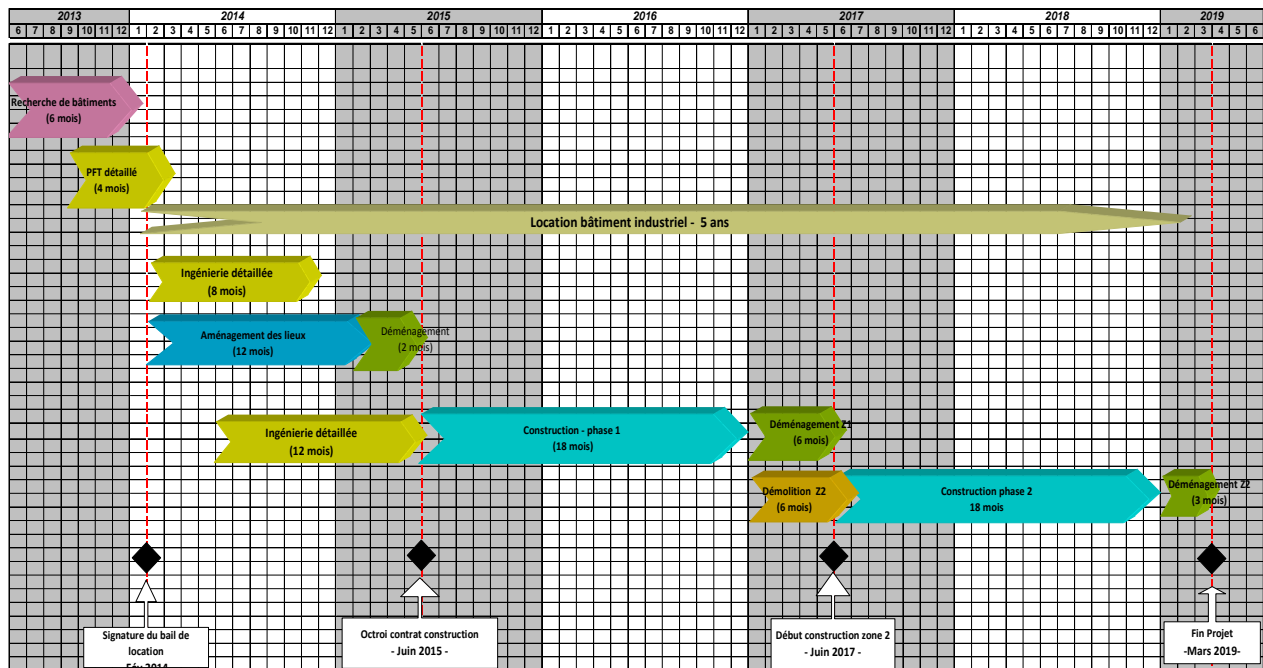
Étapes	Durée
- Inscription au PTI	- 2 ans avant le début des travaux
- <i>Demande de règlement d'emprunt</i>	- <i>CA avril 2013</i>
- Appel d'offres – ingénierie	- 3 mois
- <i>Octroi – contrat ingénierie</i>	- <i>CA mars 2014 (ou avant)</i>
- Plans & devis	- 14 mois
- Demande de subvention	- 6 mois (janvier à juin)
- Appel d'offres – construction	- 3 mois (en parallèle)
- <i>Octroi - contrat de construction</i>	- <i>Au plus tard CA juillet 2015 (ou avant)</i>
- Travaux de construction – phase 1	- 21 mois
- Travaux de construction – phase 2	- 25 mois
- Réaménagement atelier Villeray	- 3 mois

Les mesures transitoires nécessitent 24 mois de préparation avant l'octroi du contrat de construction, soit :

Planification des activités proposées	Durée
• Recherche d'un local industriel à louer	6 à 9 mois
• Préparation d'un plan fonctionnel technique (PFT) détaillé du local	4 mois
• Plans & devis et préparation des lieux	12 mois
• Déménagement des employés	2 à 3 mois

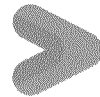
Sommaire décisionnel du règlement

Titre	Projet de reconstruction du Complexe Crémazie	Date :	3 avril 2013
Numéro	529995	Montant du règlement d'emprunt :	190 705 708 \$ TTI



CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenu le 3 avril 2013 à 17 h 30

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2013-073 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-143 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 190 705 708 \$ POUR FINANCER LA RECONSTRUCTION DU COMPLEXE CRÉMAZIE

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que pour lui permettre de réaliser son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société est propriétaire d'un bâtiment, lequel abrite principalement un atelier d'entretien bus pour des activités d'entretien majeur mécanique, de fabrication et de ré-usinage de pièces, lequel est âgé de soixante-cinq (65) ans, vétuste physiquement et fonctionnellement avec des systèmes et équipements en fin de vie utile (ci-après le « complexe Crémazie »);

ATTENDU que le complexe Crémazie n'est pas aménagé pour répondre aux besoins des nouveaux bus et qu'il requiert donc des investissements importants pour une mise à niveau afin de maintenir son intégrité, le rendre conforme à la réglementation en vigueur, le rendre plus flexible et polyvalent aux besoins actuels et futurs d'entretien en fonction des nouvelles technologies sur les autobus à venir;

ATTENDU que la Société a procédé à une étude de faisabilité, laquelle préconise la reconstruction du complexe Crémazie avec un agrandissement afin de répondre non seulement aux besoins actuels et futurs de l'entretien des bus, mais également aux demandes de besoins en espaces pour d'autres secteurs de l'entreprise;

ATTENDU qu'afin de continuer les opérations de façon sécuritaire et efficace pendant toute la période de reconstruction du complexe Crémazie, et pour assurer la livraison de l'offre de service prévue durant les travaux, les travaux de construction se feront en deux (2) phases, soit une phase pour les travaux et activités permettant le maintien de ces activités au complexe Crémazie, ainsi que sur d'autres bâtiments abritant des activités qui seront transférées au nouveau complexe Crémazie, toutes ces activités devant également être continuées pendant la démolition de la partie existante résiduelle du bâtiment, et une deuxième phase pour compléter la reconstruction du complexe Crémazie, y compris des travaux tels que la décontamination des sols, aménagement extérieur, menus travaux, etc.;

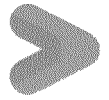
ATTENDU que le nouveau complexe Crémazie est axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle avec un concept de bâtiment ayant un grand respect des normes environnementales puisque son concept vise l'accréditation LEED Or;

ATTENDU que la reconstruction d'un nouveau bâtiment devrait entraîner d'importants bénéfices pour la Société, tels que l'amélioration de sa performance des activités d'entretien bus, de chaîne logistique et d'entretien des appareils de levage (vérins), la réduction des coûts de location d'espace et l'économie d'énergie;

ATTENDU que la reconstruction du complexe Crémazie nécessitera également l'acquisition et l'installation d'équipements d'exploitation, tels que des appareils de levage (vérins) et autres équipements nécessaires pour permettre les activités d'entretien et les autres activités qui seront transférées dans le nouveau complexe Crémazie;

ATTENDU qu'il est requis d'accorder des contrats de construction, d'acquisition de biens et de services, d'installation d'équipements, d'acquisition de licences, ainsi que des contrats de services professionnels;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ce projet;



ATTENDU que ce projet est prévu au « Programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015 », sous la rubrique « Patrimoine immobilier et infrastructures » du secteur des bus sous les titres «Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien 2013-2019» et «Reconstruction du complexe Crémazie»;

ATTENDU que l'ensemble des coûts de ce projet est estimé à **CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS SEPT CENT CINQ MILLE SEPT CENT HUIT DOLLARS (190 705 708 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les informations contenues à l'annexe 1 jointe au règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation des projets prévus au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS SEPT CENT CINQ MILLE SEPT CENT HUIT DOLLARS (190 705 708 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du Territoire;

VU le rapport du directeur exécutif – Finances et contrôle

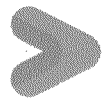
ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Bernard Blanchet
APPUYÉ par madame Marie Turcotte
ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de modifier le Programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015 dans la section Réseau des bus, sous la rubrique du « Patrimoine immobilier et infrastructures », afin :
 - a) de diminuer le coût total du projet «Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien 2013-2019» d'un montant de 6 352 069 \$, frais financiers inclus, portant ainsi le montant total du projet à 7 666 677 \$, frais financiers inclus;
 - b) d'augmenter le coût total du projet «Reconstruction du complexe Crémazie» d'un montant de 40 959 044 \$, frais financiers inclus, portant ainsi le montant total du projet à 192 757 609 \$, frais financiers inclus;
- 2° d'adopter le **RÈGLEMENT R-143 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT QUATRE-VINGT DIX MILLIONS SEPT CENT CINQ MILLE SEPT CENT HUIT DOLLARS (190 705 708 \$) POUR FINANCER LA RECONSTRUCTION DU COMPLEXE CRÉMAZIE**, dont un montant de 3 150 839 \$ pour la phase A «Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien 2013-2019» pour un terme maximal de cinq (5) ans, et un montant de 187 554 869 \$ pour la phase B «Reconstruction du complexe Crémazie» pour un terme maximal de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements;



suite résolution CA-2013-073

- 3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer ou de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue aux articles 2 et 3 du règlement;
- 4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **DIX NEUF MILLIONS SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS (19 070 571 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2013-073 concernant l'adoption du Règlement R-143 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, 4 avril 2013

Christian Portelance
Secrétaire général adjoint



RÈGLEMENT R-143

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS SEPT CENT CINQ MILLE SEPT CENT HUIT DOLLARS (190 705 708 \$) POUR FINANCER LA RECONSTRUCTION DU COMPLEXE CRÉMAZIE

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que pour lui permettre de réaliser son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société est propriétaire d'un bâtiment, lequel abrite principalement un atelier d'entretien bus pour des activités d'entretien majeur mécanique, de fabrication et de ré-usinage de pièces, lequel est âgé de soixante-cinq (65) ans, vétuste physiquement et fonctionnellement avec des systèmes et équipements en fin de vie utile (ci-après le « complexe Crémazie »);

ATTENDU que le complexe Crémazie n'est pas aménagé pour répondre aux besoins des nouveaux bus et qu'il requiert donc des investissements importants pour une mise à niveau afin de maintenir son intégrité, le rendre conforme à la réglementation en vigueur, le rendre plus flexible et polyvalent aux besoins actuels et futurs d'entretien en fonction des nouvelles technologies sur les autobus à venir;

ATTENDU que la Société a procédé à une étude de faisabilité, laquelle préconise la reconstruction du complexe Crémazie avec un agrandissement afin de répondre non seulement aux besoins actuels et futurs de l'entretien des bus, mais également aux demandes de besoins en espaces pour d'autres secteurs de l'entreprise;

ATTENDU qu'afin de continuer les opérations de façon sécuritaire et efficace pendant toute la période de reconstruction du complexe Crémazie, et pour assurer la livraison de l'offre de service prévue durant les travaux, les travaux de construction se feront en deux (2) phases, soit une phase pour les travaux et activités permettant le maintien de ces activités au complexe Crémazie, ainsi que sur d'autres bâtiments abritant des activités qui seront transférées au nouveau complexe Crémazie, toutes ces activités devant également être continuées pendant la démolition de la partie existante résiduelle du bâtiment, et une deuxième phase pour compléter la reconstruction du complexe Crémazie, y compris des travaux tels que la décontamination des sols, aménagement extérieur, menus travaux, etc;

ATTENDU que le nouveau complexe Crémazie est axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle avec un concept de bâtiment ayant un grand respect des normes environnementales puisque son concept vise l'accréditation LEED Or;

ATTENDU que la reconstruction d'un nouveau bâtiment devrait entraîner d'importants bénéfices pour la Société, tels que l'amélioration de sa performance des activités d'entretien bus, de chaîne logistique et d'entretien des appareils de levage (vérins), la réduction des coûts de location d'espace et l'économie d'énergie;

ATTENDU que la reconstruction du complexe Crémazie nécessitera également l'acquisition et l'installation d'équipements d'exploitation, tels que des appareils de levage (vérins) et autres équipements nécessaires pour permettre les activités d'entretien et les autres activités qui seront transférées dans le nouveau complexe Crémazie;

ATTENDU qu'il est requis d'accorder des contrats de construction, d'acquisition de biens et de services, d'installation d'équipements, d'acquisition de licences, ainsi que des contrats de services professionnels;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ce projet;

ATTENDU que ce projet est prévu au « Programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015 », sous la rubrique « Patrimoine immobilier et infrastructures » du secteur des bus sous les titres « Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien 2013-2019 » et « Reconstruction du complexe Crémazie »;

ATTENDU que l'ensemble des coûts de ce projet est estimé à CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS SEPT CENT CINQ MILLE SEPT CENT HUIT DOLLARS (190 705 708 \$), incluant les frais financiers, le tout selon les informations contenues à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation des projets prévus au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS SEPT CENT CINQ MILLE SEPT CENT HUIT DOLLARS (190 705 708 \$) pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de DIX NEUF MILLIONS SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS (19 070 571 \$) provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-143 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de CINQ (5) ANS, un montant en principal n'excédant pas TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE HUIT CENT TRENTE-NEUF DOLLARS (3 150 839 \$) dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à la partie A détaillée à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;


ARTICLE 3 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de VINGT (20) ANS, un montant en principal n'excédant pas CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS (187 554 869 \$) dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à la partie B détaillée à l'annexe 1 jointe au présent règlement;

ARTICLE 4 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue aux articles 2 et 3;

ARTICLE 5 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de DIX NEUF MILLIONS SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS (19 070 571 \$) provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

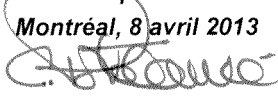
SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 3 AVRIL 2013


MICHEL LABRÉCQUE
Président du conseil d'administration


SYLVIE TREMBLAY
Secrétaire générale

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2013-073 concernant l'adoption du Règlement R-143 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, 8 avril 2013

Christian Portelance
Secrétaire général adjoint

ANNEXE 1
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-143

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS SEPT CENT CINQ
MILLE SEPT CENT HUIT DOLLARS (190 705 708 \$) POUR FINANCER LA RECONSTRUCTION DU
COMPLEXE CRÉMAZIE**

PROJET	Montant estimé *	Total
PHASE A- RECONSTRUCTION DU COMPLEXE CRÉMAZIE – PHASE DE MAINTIEN 2013-2019		
Biens et services :	1 791 092 \$	
Main-d'œuvre interne :	<u>623 791 \$</u>	
SOUS-TOTAL:		2 414 883 \$
CONTINGENCES :	259 354 \$	
INFLATION :	205 575 \$	
TAXES NETTES DE RISTOURNES :	178 661 \$	
FRAIS FINANCIERS :	<u>92 366 \$</u>	
SOUS-TOTAL:		735 956 \$
GRAND TOTAL PHASE A :		<u>3 150 839 \$</u>
PHASE B- RECONSTRUCTION DU COMPLEXE CRÉMAZIE		
Biens et services :		
• Mesures transitoires :	5 574 270 \$	
• Honoraires professionnels :	12 281 344 \$	
• Construction du bâtiment, aménagement extérieur et menus travaux :	102 377 668 \$	
• Achat des équipements d'exploitation – appareils de levage (vérins) :	2 316 600 \$	
• Achat des équipements d'exploitation – autres :	<u>2 541 600 \$</u>	
SOUS-TOTAL:		125 091 482 \$
Main-d'œuvre interne :		
• Mesures transitoires :	1 853 648 \$	
• Gestion de projet :	3 340 208 \$	
• Mandats internes, rôle propriétaire et ingénierie :	1 260 120 \$	
• Installation d'appareils de levage (vérins) et autres équipements d'exploitation :	<u>1 179 750 \$</u>	
SOUS-TOTAL:		7 633 726 \$
SOUS-TOTAL – AVANT CONTINGENCES, INFLATION, TAXES NETTES DE RISTOURNES ET FRAIS FINANCIERS:		132 725 208 \$
CONTINGENCES :	13 272 521 \$	
INFLATION :	20 402 443 \$	
TAXES NETTES DE RISTOURNES :	15 656 583 \$	
FRAIS FINANCIERS :	<u>5 498 114 \$</u>	
SOUS-TOTAL:		54 829 661 \$
GRAND TOTAL PHASE B :		<u>187 554 869 \$</u>
<u>GRAND TOTAL PHASES A ET B :</u>		<u>190 705 708 \$</u>

*Les montants indiqués en regard de chacun des items étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses items s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément prévu au présent règlement, incluant les frais financiers, dont la dépense est plus élevée.

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : _____

Assemblée du : _____

Résolution no : _____

RECOMMANDATION : D'approuver la modification du livre « Programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015 » afin de :

- Diminuer le coût total du projet « Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien 2013-2019 » d'un montant de 6 352 069 \$ frais financiers inclus pour y refléter l'estimation finale des coûts suite à un exercice d'optimisation et de mise en priorité des investissements, portant ainsi le montant total du projet à 7 666 677 \$ frais financiers inclus (voir annexe 2).
- Augmenter le coût total du projet « Reconstruction du complexe Crémazie » d'un montant de 40 959 044 \$ frais financiers inclus pour refléter l'estimation des coûts inclus dans le rapport final de l'étude de faisabilité, portant ainsi le montant total du projet à 192 757 609 \$ frais financiers inclus.

D'approuver un règlement d'emprunt totalisant 190 705 708 \$ (voir annexe 1) autorisant le financement de la portion capitalisable des projets suivants :

- « Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien 2013-2019 » dans le secteur Réseau des bus pour un montant de 3 150 839 \$ frais financiers inclus sur une période de cinq (5) ans;
- « Reconstruction du complexe Crémazie » pour un montant de 187 554 869 \$ frais financiers inclus sur une période de vingt (20) ans.

D'autoriser la Société à renflouer dans son fonds général une somme maximum de 19 070 571 \$, soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 190 705 708 \$ TTI

REQUÉRANT :

DATE : 10/03/2013

Nom : André Poisson
Titre : Directeur Exécutif

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

DATE : 15-3-2013

Nom : Luc Tremblay
Titre : Directeur Exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : _____ DATE : _____

EXPOSÉ DU BESOIN : Tel que stipulé dans le « Programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015 », dans la section Réseau des bus sous la rubrique du « Patrimoine immobilier et infrastructures », les projets suivants incluant la présente modification des projets intitulés :

- A. Reconstruction du complexe Crémazie - phase de maintien 2013-2019
- B. Reconstruction du complexe Crémazie

Le coût total de ces deux projets s'élève à 206 506 263 \$ et ils seront financés par la dette à long terme pour un montant total de 190 705 708 \$ et, à même les budgets d'exploitation pour un total de 15 800 555 \$ (voir le détail des coûts à l'annexe 1 et 2).

Suite à un exercice d'optimisation et de mise en priorité des investissements, le coût du projet « Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien 2013-2019 » a été revu à la baisse depuis la production du livre du PTI 2013-2014-2015 (14 M \$ à 7,7 M \$).

Pour ce qui est du coût du projet « Reconstruction du complexe Crémazie », celui-ci a été revu à la hausse depuis la production du livre du PTI 2013-2014-2015 (151,8 M \$ à 192,8 M \$), suite à l'analyse comparative de constructions récentes comparables qui ont permis de déceler des augmentations substantielles sur certains éléments et qui ont été incluses dans le rapport final de l'étude de faisabilité.

Ces deux (2) projets ont été préalablement présentés au comité Maintien des actifs projets majeurs et environnement le 23 octobre 2012 et au comité Arts et patrimoine le 27 novembre 2012. Lors de ces présentations, le coût total du projet Reconstruction du complexe Crémazie n'avait pas été ajusté et s'élevait à 151,8 M\$. Toutefois, à la rencontre préparatoire du conseil d'administration du 3 avril 2013, les nouveaux coûts ajustés ont été déposés.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption d'un règlement d'emprunt pour financer la phase de maintien et la reconstruction du complexe Crémazie

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

A) Reconstruction du complexe Crémazie - phase de maintien 2013-2019

Étant donné que la reconstruction du complexe Crémazie ne débutera qu'en 2015 et ne se terminera qu'au début de 2019, il a été entériné par le comité Gestion de portefeuille de projets de la STM que des travaux de maintien étaient requis d'ici 2019 afin de permettre la continuation des opérations de façon sécuritaire et efficace ainsi que d'assurer la livraison de l'offre de service prévu durant cette période tout en tenant compte de l'augmentation du parc de bus et de l'intégration des nouvelles technologies. Ce projet initialement évalué à 24,7 M\$ a été approuvé par le comité Gestion de portefeuille de projets le 12 avril dernier. Ce projet a été révisé à 13,7 M\$ et approuvé de nouveau au comité Gestion de portefeuille de projets du 29 novembre 2012.

Cette enveloppe budgétaire de 13 748 654 \$ (voir annexe 2) contient à la fois des interventions d'entretien qui sont de nature non-capitalisables financées par les budgets d'exploitation (10 597 815 \$) et des interventions de nature capitalisable totalisant 3 150 839 \$ qui seront financées par le présent règlement d'emprunt (voir annexe 1).

Pour la suite de la rubrique, voir Annexe 1a

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (12 avril 2012 et 29 novembre 2012)

Comité du CA (voir section exposé du besoin)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Le nouveau complexe Crémazie sera axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle avec un concept de bâtiment ayant un grand respect des normes environnementales puisque son concept vise l'accréditation LEED** Or. Ce projet de Reconstruction contribue ainsi à la réalisation de la stratégie 22 du PS 2020 et à la première orientation du Plan de développement durable 2007-2011.

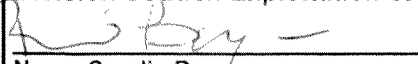
** Leadership in Energy and Environmental Design

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1a – Suite Démarche, solution proposée et conclusion et Annexe 1b - Subvention
- Annexe 1 – Ventilation des coûts
- Annexe 2 – Ventilation des coûts selon le mode de financement & l'admissibilité des dépenses

PRÉPARÉ PAR :

Division Soutien Exploitation et projets

 DATE : 15/03/2013

Nom : Sandie Brown
Titre : Conseillère projets *Pour*

SERVICE :

Division Soutien Exploitation et projets

 DATE : 15/03/2013

Nom : Réal Boyer
Titre : Chef de division

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption d'un règlement d'emprunt pour financer la phase de maintien et la reconstruction du complexe Crémazie

INFORMATIONS FINANCIÈRES				
Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus que 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5 etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Inscription au PTI Oui Non

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat s'échelonne sur plus de trois (3) ans, indiquer le total des années 3, 4 et 5, etc. dans la colonne « Année 3 » et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

Voir Annexe b

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : 

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER _____ DATE : _____

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

ANNEXE 1a

RUBRIQUE INTITULÉE : « Démarche, solution proposée et conclusion »

B) Reconstruction du complexe Crémazie

Construit en 1948, le complexe Crémazie est un atelier d'entretien bus abritant des activités d'entretien majeur mécanique, de fabrication et de ré-usinage de pièces. Ce bâtiment est vétuste physiquement et fonctionnellement avec des systèmes et équipements en fin de vie utile, un aménagement fonctionnel ne répondant plus aux besoins des nouveaux bus. Le complexe Crémazie requiert donc des investissements importants pour une mise à niveau afin de maintenir son intégrité, le rendre conforme à la réglementation en vigueur et le rendre plus flexible et polyvalent aux besoins actuels et futurs d'entretien en fonction des nouvelles technologies sur les bus à venir (bus : articulés, hybrides, électriques, trolleybus).

L'étude de faisabilité a été complétée avec le scénario d'une reconstruction du complexe Crémazie avec une superficie de près de 400 000 pi² qui permettra de répondre aux besoins actuels et futurs de l'entretien des bus ainsi qu'aux demandes de besoins d'espaces des autres secteurs de l'entreprise, dont :

- Un transfert du service de Prévention des incendies;
- Un centre de formation regroupant les activités Autobus, Corporatif et Métro incluant le simulateur de conduite des nouvelles voitures de métro MPM-10;
- Un centre de distribution pour tous les magasins du Plateau Youville et autres;
- Une centralisation de l'ingénierie bus près des opérations.

La portion du complexe qui servira à la formation pratique des employés sur simulateurs pour les nouvelles voitures de métro correspondra à 2 % de la superficie totale du complexe, soit d'environ 8 000 pi² pour un montant d'environ 3,5 M \$.

Afin de maintenir les opérations du complexe Crémazie durant tout le projet, les travaux de construction devront se réaliser en 2 phases. Tout d'abord, la première phase débutera à l'été 2015 et se terminera en décembre 2016. Ensuite, une période de 6 mois sera nécessaire afin de préparer la phase 2, soit de démolir la partie existante résiduelle du bâtiment et de réaliser en parallèle les plans de construction de la seconde phase. Celle-ci pourra débuter dès l'été 2017 pour se compléter en début d'année 2019.

Pendant toute la durée des travaux de construction qui sera échelonnée sur 3½ à 4 ans, environ 150 employés devront être déplacés temporairement. Conséquemment, la STM devra louer et aménager des espaces de ± 85 000 pi² pour permettre une continuation de certaines activités d'entretien du complexe Crémazie ne nécessitant pas d'appareils de levage (vérins) durant les travaux.

Le coût complet de la reconstruction du complexe Crémazie est évalué à 192 757 609 \$ incluant taxes et frais financiers, dont une somme de 187 554 869 \$ de dépenses capitalisables qui seront financées par le présent règlement d'emprunt, ainsi qu'une somme de 5 202 740 \$ de dépenses non-capitalisables qui seront financées par budget spécial d'exploitation (voir annexe 2).

Ce projet avait d'abord été présenté et approuvé à un coût total de 151,8 M\$ au comité de Gestion de Portefeuille de projets le 12 avril 2012. Toutefois, l'analyse comparative de constructions récentes comparables qui ont permis de déceler des augmentations substantielles sur certains éléments et qui ont été incluses dans le rapport final de l'étude de faisabilité, faisant passer le coût total du projet de 151,8 M\$ à 192,8 M\$. Le Comité de gestion de portefeuille de projets a approuvé ce coût final le 29 novembre 2012.

Les besoins exprimés précédemment en A) et en B) nous amènent à considérer l'autorisation d'un règlement d'emprunt pour financer ces deux (2) projets.

Le montant total du présent règlement d'emprunt de 190 705 708 \$ comprend 185 115 228 \$ de coûts de projet, après ristourne de taxes et avant frais financiers de 5 590 480 \$ (voir annexe 1). Le service de dette annuel brut du projet A (phase de maintien du complexe Crémazie) sera d'environ 747 998 \$ à partir de 2013, basé sur un taux d'intérêt de 6 % amorti sur une période de 5 ans; alors que le service de dette annuel brut du projet B (reconstruction du complexe Crémazie) sera d'environ 16 351 888 \$ à partir de 2013, basé sur un taux d'intérêt de 6 % amorti sur une période de 20 ans.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

Annexe 1b

RUBRIQUE INTITULÉE : « Subvention »

SUBVENTION :

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, le projet « Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien 2013-2019 » a été ciblé pour une subvention partielle selon les modalités du programme SOFIL 2. Cette qualification devra être confirmée par le Ministère des Transports du Québec (MTQ). Une demande de subvention de principe sera déposée au MTQ d'ici peu.

Quant au projet « Reconstruction du complexe Crémazie », celui-ci a été ciblé pour une subvention selon les modalités du programme d'aide régulier. Cette qualification devra être confirmée par le MTQ. Une demande de subvention de principe sera déposée au MTQ d'ici peu.

RISQUES FINANCIERS :

Pour le projet « Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien 2013-2019 », le montant de dépenses non-admissibles à la subvention est évalué à 6 616 776 \$ (voir annexe 2), qui représente le coût de rénovation du bâtiment prévention des incendies, ainsi que toutes les dépenses relatives à la main d'œuvre STM de ce projet.

Quant au projet « Reconstruction du complexe Crémazie », le montant de dépenses non-admissibles à la subvention est évalué à 10 972 680 \$ (voir annexe 2), qui représente le coût de la main d'œuvre STM lors des mesures transitoires, l'acquisition du mobilier de bureau, la décontamination des sols ainsi que quelques autres dépenses de projet non capitalisables.

Annexe 2

Ventilation des coûts selon le mode de financement et l'admissibilité des dépenses

A - Phase de maintien
B - Reconstruction
TOTAL A et B

Projet d'investissement		TOTAL Projet d'investissement	Dépenses d'exploitation	TOTAL Projet d'investissement et dépenses d'exploitation	Projet d'investissement		Dépenses d'exploitation	TOTAL Projet d'investissement et dépenses d'exploitation
RE	Budget spécial		Budget d'exploitation		Admissible à la subvention	Non-admissible à la subvention		
3 150 839 \$	4 515 838 \$	7 666 677 \$	6 081 977 \$	13 748 654 \$	1 049 901 \$	6 616 776 \$	6 081 977 \$	13 748 654 \$
187 554 869 \$	5 202 740 \$	192 757 609 \$	0 \$	192 757 609 \$	181 784 929 \$	10 972 680 \$	0 \$	192 757 609 \$
190 705 708 \$	9 718 578 \$	200 424 286 \$	6 081 977 \$	206 506 263 \$	182 834 830 \$	17 589 456 \$	6 081 977 \$	206 506 263 \$

CE : 50.001
2013/05/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130695002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt du document intitulé « Portrait 2012 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal »

Il est recommandé :
de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le document intitulé «
Portrait 2012 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal ».

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-05-07 16:02

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

Dossier # :1130695002

IDENTIFICATION

Dossier # :1130695002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt du document intitulé « Portrait 2012 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal »

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération le 27 août 2009. Il contient 49 actions. L'action 10.1 spécifie qu'un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur doit être effectué tous les ans, et qu'un portrait de la gestion des matières résiduelles doit être dressé, aux deux ans. Le Portrait 2012 a été rédigé pour réaliser cette action.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0346 27 août 2009 Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le *Portrait 2012 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* présente les données des seize villes liées de l'agglomération. Le document regroupe les données pour la récupération et l'élimination des matières résiduelles (tonnage, taux de récupération, etc.) pour les années 2008 à 2012. Il expose également la progression vers l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015*. Les résultats sont compilés par service offert à la population et par programme, pour l'ensemble de l'agglomération et pour chaque administration locale.

JUSTIFICATION

Ce document est le seul document complet qui véhicule l'information concernant l'ensemble de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Les arrondissements, les villes liées et les services centraux peuvent utiliser des données fiables et comparables d'une année à l'autre. Sa publication permettra d'informer la CMM des résultats obtenus dans l'agglomération de Montréal tel que prévu par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit selon le 3e principe du Plan corporatif de développement durable qui vise une protection accrue de l'environnement. La diffusion de ce portrait permet de rendre compte de l'action 23 du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, soit : Planter des mesures de récupération et de valorisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal, en tant que ville centre représentant l'agglomération de Montréal, doit transmettre annuellement à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à d'autres organismes (comme RECYC-QUÉBEC et le MDDEFP) les données et les informations qui permettent de quantifier et de qualifier la gestion des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Tous les deux ans, l'agglomération publie un portrait qui permet d'informer les administrations locales, la population et les groupes intéressés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt pour information au conseil de Ville du 27 mai et au conseil d'agglomération du 30 mai 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LEDUC

Conseiller en aménagement

Tél : 2-2210

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL

Chef de division

Tél : 514 872-4404

Télocop. : 2-8146

Télocop. : 514 872-8146

Date d'endos. : 2013-04-04

Dossier # :1130695002



Dossier # : 1130818003

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activité 2012 du Conseil jeunesse de Montréal.

IL EST RECOMMANDÉ :
de déposer le rapport d'activité 2012 du Conseil jeunesse de Montréal.

Signé par Gregory KUNZ **Le** 2013-04-22 10:16

Signataire : Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1130818003

IDENTIFICATION

Dossier # :1130818003

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activité 2012 du Conseil jeunesse de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative de la Ville de Montréal, responsable de conseiller l'Administration municipale sur toutes les questions relatives aux jeunes et de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations. Annuellement, il doit rendre compte, par le dépôt d'un rapport écrit, conjointement au maire et au comité exécutif, de ses activités. Le présent rapport d'activité 2012 illustre sommairement l'ensemble des actions menées par le Conseil jeunesse pour le mieux-être des jeunes Montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 12 0252, en date du 14 mai 2012 - Dépôt pour information du rapport d'activité 2011 du Conseil jeunesse de Montréal.

CM 02 0777, en date du 23 septembre 2002 - adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal.

DESCRIPTION

Ce neuvième rapport annuel rend compte des publications, activités et réalisations du Conseil jeunesse de Montréal de janvier à décembre 2012. L'ensemble témoigne de l'énergie continue qui anime ses membres dans leurs fonctions, leur passion et le dévouement dont ils font preuve au quotidien pour la défense et l'amélioration de la qualité de vie des jeunes Montréalais. Parmi les événements de l'année, il faut noter la fin de la démarche de consultation auprès des citoyens montréalais visant à soutenir la planification de la Stratégie jeunesse municipale 2013-2017, la rédaction de l'avis *Montréal : et les jeunes dans ce bouillon de culture?* qui traite de la participation culturelle des jeunes Montréalais, la présentation du mémoire *Plus qu'une pousse*, lors de la consultation de

l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine et la participation des membres du CjM lors des consultations menées par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports sur le thème « Montréal, physiquement active » et par la Commission sur la présidence, au sujet de la période de questions du public au conseil municipal. L'organisation d'un café citoyen pour recueillir le point de vue des jeunes à l'égard du développement du centre-ville et de la 5e édition de la Journée des jeunes Montréalais, qui a contribué à sensibiliser des jeunes âgés de 12 à 17 ans à la démocratie municipale, y sont également décrites.

À la fin du document, le CjM présente ses perspectives d'action pour l'année 2013.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé dans son règlement, le Conseil doit déposer annuellement à l'Administration son rapport d'activité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes Montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rendre compte des actions du Conseil jeunesse de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion du rapport au sein de l'Administration, des partenaires municipaux et du réseau des jeunes. Diffusion sur le site web du CjM et sa page Facebook.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU

Conseiller(ere) en developpement
communautaire

Tél : 514-872-4801

Télécop. : 514 868-5810

ENDOSSÉ PAR

Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence

Tél : 514-872-6276

Télécop. : 514 872-3844

Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1130818003

**Dossier # : 1133334004**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur la rue De Lorimier entre les rues Disraéli et Ontario – Rapport final.

Il est recommandé:

1 - d'affecter la réserve de l'eau de l'agglomération pour une somme de 49 461,26 \$ pour le paiement des travaux de force majeure effectués sur la rue De Lorimier entre les rues Disraéli et Ontario conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

2 - d'informer le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur la De Lorimier entre les rues Disraéli et Ontario - Rapport final.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-04-30 22:29

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1133334004

IDENTIFICATION

Dossier # :1133334004

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Informier le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux de force majeure sur la rue De Lorimier entre les rues Disraëli et Ontario – Rapport final.

CONTENU

CONTEXTE

En février 2013, suite au visionnement d'inspections télévisées menées sur le réseau d'agglomération, une importante détérioration du collecteur de la rue de Lorimier, à l'intersection de la rue Disraeli, a été constatée. Les responsables de l'arrondissement Ville-Marie ont alors établi un périmètre de sécurité afin d'éviter toute circulation automobile au-dessus du collecteur entre les rues de Maisonneuve et Ontario et ainsi éviter le risque d'effondrement de la chaussée.

Une seconde inspection, réalisée en mars 2013, a permis de conclure que l'état structural de cet égout collecteur était ponctuellement défaillant à l'intersection de la rue Disraeli et nécessitait une intervention prioritaire. La proximité du collecteur avec la voie de desserte du pont Jacques-Cartier rendait également la situation très préoccupante.

Au site de la défaillance, le radier du collecteur se trouve à 5,18m de profondeur. Les aspects déficients étaient les suivants : les parois latérales s'étaient effondrées sur une distance approximative de 2 à 3m, créant un vide variant de un à plusieurs mètres autour de la conduite. La couronne semblait en bon état, et le radier était également endommagé.

Cet égout collecteur en brique, sous la responsabilité de la Direction de l'Épuration des eaux usées (DEEU), est de forme ovoïde avec des dimensions de 800mm x 1200mm et a été construit en 1874.

Le 20 mars 2013, une présentation avec vidéo à l'appui a été faite aux membres du Comité exécutif ainsi qu'un sommaire décisionnel afin de les informer de la situation. Suite à l'autorisation de procéder, le processus de sélection d'un entrepreneur spécialisé pour effectuer les travaux a été entrepris et finalisé.

Les travaux, qui se sont déroulés du 25 au 28 mars 2013, ont rétabli l'intégrité structurale du collecteur par une reconstruction en blocs de béton combinée à une projection de béton fibré. Les vides de part et d'autre de la conduite ont été comblés par l'injection d'un béton auto-plaçant sans retrait. La méthode de travail choisie par rapport à une excavation conventionnelle a permis de minimiser les impacts sur la circulation.

Le présent sommaire vise à informer le comité exécutif des travaux réalisés et des coûts finaux de ce contrat octroyé à l'externe suite à l'intervention de force majeure de la DEEU visant une mise à niveau rapide du collecteur dans ce secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0341 - 20 mars 2013 Informer le comité exécutif, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, de l'exécution de travaux d'urgence sur la rue De Lorimier entre les rues Ontario et Disraéli.

DESCRIPTION

Les travaux exécutés lors de l'intervention d'urgence ont consisté à :

- o installer un batardeau et une pompe dans le regard en amont;
- o procéder au nettoyage des débris dans la conduite;
- o reconstruire le radier à l'aide d'une demi-conduite de pvc;
- o reconstruire les parois à l'aide de briques et blocs de béton;
- o injecter un béton auto-plaçant sans retrait dans les vides de chaque côté de la conduite;
- o effectuer la projection de 50mm de béton fibré sur toute la surface du collecteur, sur une longueur d'environ 6m.

Finalement, une inspection télévisée afin de s'assurer de la qualité des travaux a été effectuée.

JUSTIFICATION

La rue Delorimier a été partiellement fermée à la circulation (1 voie sur 2) aux environs du 13 mars 2013. Si aucune action n'avait été entreprise, l'érosion du sol autour de la conduite se serait poursuivie et aurait pu, d'une part, endommager davantage le collecteur et d'autre part, entraîner l'affaissement de la chaussée dans la rue Delorimier ainsi que dans la voie de desserte du pont Jacques-Cartier.

L'intervention avait comme principaux défis de maintenir la capacité du collecteur, de le réparer par l'intérieur, de combler les vides de part et d'autre du collecteur, le tout dans les meilleurs délais possible et sans entraver davantage la circulation.

Suite à l'autorisation du maire relativement aux travaux, trois entrepreneurs ont été invités à présenter une soumission de prix ainsi qu'une description détaillée de la méthode de réparation de la conduite ainsi qu'un échéancier des travaux.

Trois entrepreneurs spécialisés ont été contactés soit les entreprises Construction Arcade, Dassyloi et finalement Antagon International. Ces firmes ont été sélectionnées en fonction

de travaux similaires déjà effectués antérieurement et suivant une vérification aux registres des entreprises non admissibles soit le RENA et la RBQ.

Le 19 mars, la DÉEU a donc rencontré, dans ses bureaux, trois entrepreneurs spécialisés et leur a remis un dossier présentant la situation actuelle afin d'élaborer une solution de réparation et d'obtenir une soumission pour ces travaux.

Le 20 mars, suite à la réception des propositions reçues par les trois entrepreneurs, un comité technique a analysé ces propositions afin de retenir la meilleure solution dans les circonstances.

La réussite de ces travaux de force majeure nécessitait une méthode de travail rigoureusement planifiée, un échéancier court tout en étant réaliste, l'assurance que ces travaux sécuriseraient d'une manière adéquate les actifs de la Ville et finalement, le maintien de la sécurité de l'ensemble des citoyens.

La compagnie Dassyloi a démontré une compréhension complète de la situation, tant au niveau de la complexité de travailler dans une telle conduite que sur les travaux à exécuter pour la réparer et sécuriser les lieux et a donc été sélectionnée pour réaliser les travaux. Cette compagnie possède l'expertise nécessaire pour ces travaux ainsi que la disponibilité de l'équipement et la main-d'œuvre qualifiée pour débiter dès lundi le 25 mars 2013. De plus, le prix soumissionné par Dassyloi était le plus bas des trois propositions reçues.

Les travaux se sont déroulés du lundi 25 mars au jeudi 28 mars, tel que prévu à l'échéancier proposé et sans aucun coût supplémentaire.

Les soumissions des entrepreneurs, un historique détaillé avec photos ainsi que la facture de Dassyloi sont annexés en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour exécuter les travaux s'élèvent à 51 710,01 \$, toutes taxes incluses. À ces coûts, s'ajoutent des coûts additionnels pour des dépenses incidentes permettant de maintenir la circulation dans le secteur, d'assurer une signalisation adéquate ainsi que des frais déjà engagés par l'arrondissement Ville-Marie pour sécuriser les lieux. Toutefois, ces coûts ne sont pas connus à ce jour et seront payés par imputation interne.

Toutefois, les coûts finaux seront bien en deçà des coûts estimés préliminairement qui étaient de l'ordre de 400 000 \$.(CE13 0341).

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Les crédits requis sont de 51 710,01 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 49 461,26 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et sera imputée comme suit :

Division : Collecteurs et bassins

Objet de dépenses : Entretien et réparation - infrastructures municipales / travaux d'urgence

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

Ces travaux contribuent aux objectifs de développement durable en effectuant les réparations sans excavation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un risque d'effondrement a exigé que les travaux soient exécutés dans les plus brefs délais afin d'éviter les inconvénients que cette situation occasionnerait en considérant la proximité de la zone des travaux à la voie de desserte du pont Jacques-Cartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Compte tenu du caractère d'urgence de cette intervention, le Service de l'eau, en étroite collaboration avec la Direction des communications corporatives, a déployé tous les outils de communication requis dans de telles circonstances (avis, communiqué de presse, InfoTravaux, 311, etc..)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Respect de l'article 199 de l'annexe C de la Charte et de l'encadrement administratif C-OG-DG-D-13-001 émis le 18 mars 2013 relativement aux travaux d'urgence.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER

Ingénieur

Tél : 280-4418

Télécop. : 280-4387

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE

Directeur - Direction de l'épuration des eaux usées

Tél : 280-3706

Télécop. : 514-280-4387

Date d'endos. : 2013-04-25

Dossier # :1133334004



Dossier # : 1130301002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Je recommande de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Signé par Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-05-01 07:24

Signataire :

Robert LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Dossier # :1130301002

IDENTIFICATION

Dossier # :1130301002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire décisionnel présente la reddition de comptes sur la mise en oeuvre des recommandations du vérificateur général. Il porte sur les points suivants :

1. Le suivi des recommandations formulées en 2011
2. Le suivi des recommandations formulées en 2010;
3. Un sommaire global des années 2005 à 2011
4. Un retour sur des recommandations «Non Fait»

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0135, 17 mai 2012, Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

DESCRIPTION

1- Suivi des recommandations formulées en 2011
Sommaire de 2011

Dans son rapport de 2011, déposé le 14 mai 2012, le vérificateur général a émis 223 recommandations aux arrondissements, services ou organismes. Au 10 avril 2013, le tableau 1A montre que 209 recommandations sont réglées ou en cours d'implantation. Ce qui représente 94 % des recommandations émises.

Ce résultat dépasse la cible de 80 % fixée par le comité exécutif. Cette cible de performance signifie que 80 % des recommandations doivent être implantées ou en cours d'implantation.

Tableau 1A : Sommaire des résultats de 2011

	Nombre	%	% Fait ou En cours
Recommandations ÉMISES initialement	223	100%	
Recommandations faites (1)	82	37%	94%
Recommandations NON TERMINÉES			
- En Cours	127	57%	
- Reportées	10	4%	
- À entreprendre	4	2%	
(1) : comprend les recommandations annulées par le vérificateur général			

L'annexe A joint à ce sommaire, présente une définition des différents statuts.

Faits saillants de 2011

Le tableau 1B montre les résultats atteints selon les différents dossiers de vérification.

Tableau 1B : 2011- Recommandations par dossier selon le statut d'implantation

% Fait ou En cours	Dossier de vérification	Total	Fait	En cours	Reporté	À entreprendre
85%	Estimation des coûts	20	5	12	3	
92%	Respect de la conformité aux lois et règlements	39	20	16		3
100%	Gestion des matières dangereuses	12	2	10		
100%	Gestion des matières résiduelles	2		2		
98%	Application du règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements	46	11	34	1	
67%	Plans de main-d'oeuvre	6	4		2	
100%	Société du Havre de Montréal (Projet Bonaventure)	8	5	3		
100%	Renouvellement des ententes d'achats	16	9	7		
100%	Gestion des délais de paiement	11	1	10		
0%	Principe d'auto-assurance à la Ville de Montréal	1				1
94%	Gestion de la sécurité physique	62	25	33	4	
94%	Total	223	82	127	10	4
	En pourcentage	100%	37%	57%	4%	2%

Tableau 1C : 2011- Recommandations par unités responsables selon le statut d'implantation

% Fait ou En cours	Unité Imputable	Total	Fait	En cours	Reporté	À entreprendre
95%	Direction générale	20	12	7		1

100%	Greffe	2	2			
86%	Concertation des arrondissements et ressources matérielles	28	11	13	4	
100%	Technologies de l'information	3	3			
100%	Affaires juridiques et Évaluation foncière	1	1			
60%	Capital humain et Communications	5	1	2	2	
100%	Finances	8	1	7		
100%	Eau	26	9	17		
90%	Infrastructures, Transport et Environnement	29	5	21	3	
100%	Mise en valeur du territoire	6	2	4		
100%	Police de Montréal	21	7	14		
100%	Sécurité incendie de Montréal	14	7	7		
100%	Commission des services électriques	4	4			
100%	Société du Havre	1	1			
100%	Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce	4		4		
100%	Lachine	3	3			
93%	Montréal-Nord	15	2	12	1	
100%	Outremont	1	1			
25%	Plateau-Mont-Royal	4		1		3
100%	Sud-Ouest	8	2	6		
100%	Verdun	1	1			
100%	Ville-Marie	11	3	8		
100%	Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension	8	4	4		
	Total	223	82	127	10	4

2- Suivi des recommandations formulées en 2010

En 2010, le vérificateur général a émis 175 recommandations aux arrondissements et services.

Au 10 avril 2013, le tableau 3 montre que 99 % des recommandations émises ont le statut «Fait ou En cours».

Tableau 2A : Sommaire des résultats de 2010

	Nombre	%	% Fait ou En cours
Recommandations ÉMISES initialement	175	100%	
Recommandations faites (1)	149	85%	99%
Recommandations NON TERMINÉES			
- En Cours	24	14%	
- Reportées	2	1%	
- À entreprendre	0	0%	

(1) : comprend les recommandations annulées par le vérificateur

Tableau 2B : 2010- Recommandations par dossier selon le statut d'implantation

% Fait ou En cours	Dossier de vérification	Total	Fait	En cours	Reporté	À entreprendre
100%	Bixi et Stationnement de Montréal	7	6	1		
100%	Quartier des spectacles (2-22 Ste-catherine)	11	11			
100%	Délivrance de permis aux cafés-terrasses	19	19			
100%	Projet Faubourg St-Laurent - Vente du terrain de la phase III	7	4	3		
100%	Gestion des allocations automobiles	22	22			
100%	Entente d'achat collective pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau	5	3	2		
100%	Gestion des subventions	10	1	9		
80%	Plan de réalisation des travaux d'infrastructures division des ponts et tunnels	10	1	7	2	
100%	Sécurité des Active Directory	64	64			
100%	Tests d'intrusion physique	20	18	2		
	Total	175	149	24	2	0
	En pourcentage	100%	85%	14%	1%	0%

3- Sommaire global de 2005 à 2011

Le tableau 4 détaille les résultats de 2005 à 2011. Ce bilan sur 7 ans montre que 1381 recommandations ont été émises. En excluant les recommandations «Non Fait», on constate que des correctifs ont été apportés ou en voie de l'être dans 1310 cas soit dans près de 95 % des recommandations émises.

Tableau 3A : Sommaire de 2005 à 2011

% «Fait»	% «Fait ou En cours»	Année	Total	Fait	En cours	Reporté	À entreprendre	Non Fait
94%		2005	200	188				12
93%		2006	244	228				16
90%		2007	182	164	3			15
92%		2008	71	65	3			3
87%		2009	286	250	13	2		21
85%	99%	2010	175	149	24	2		
37%	94%	2011	223	82	127	10	4	
		Total	1381	1126	170	14	4	67

Les documents complémentaires joints en annexe donnent plus de détail sur les recommandations. Les unités concernées seront invitées à accorder une attention

particulière aux recommandations «Non Terminé» des années 2007 à 2010.

4- Recommandations «Non Fait ou Périmé» des années précédentes

Ces recommandations sont fermées et ne font plus partie du cycle régulier de vérification. Elles n'ont pas été implantées totalement dans un délai raisonnable. Toutefois, exceptionnellement en 2012, un suivi spécifique a été fait auprès des unités concernées, sur 28 recommandations jugées importantes. Notons que ce nombre représente moins de 2 % des 1381 recommandations émises.

Même si dans la plupart des cas des plans d'action actualisés ont été soumis ou des correctifs apportés par les unités, les statuts de ces dossiers ne changent pas.

Il appartient au vérificateur général de décider d'inclure ou pas ces cas lors de vérification future puisque le contexte peut avoir évolué passablement.

Documents complémentaires joints

Annexe A : Définition des statuts assignés

Annexe B : Statuts de recommandations émises en 2011. Certaines recommandations touchant la sécurité de la Ville ne sont pas listées.

Annexe C : Liste des recommandations de 2007 à 2011 «Non terminé». Certaines recommandations touchant la sécurité de la Ville ne sont pas listées.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frantz PIERRE-LOUIS

Conseiller analyse et contrôle

Tél : 872-8267

Télécop. : 872-8434

ENDOSSÉ PAR

Alain BOND

Contrôleur général

Tél : 514-872-1232

Télécop. : 000-0000

Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1130301002



Dossier # : 1133624003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-04-30 14:14

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1133624003

IDENTIFICATION

Dossier # :1133624003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 avril 2013, la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation déposait son rapport de consultation et ses recommandations au conseil municipal à la suite de l'examen public portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0067 (29-01-2013) - Nominations aux commissions permanentes
CM12 0570 (19-06-2012) - Mandater la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation afin d'étudier la vente d'aliments sur le domaine public

DESCRIPTION

La commission a reçu le mandat d'étudier la vente d'aliments sur le domaine public dans le contexte où la cuisine de rue est de plus en plus présente dans les grandes villes nord-américaines. Les assemblées publiques se sont déroulées les 29 octobre et les 21, 26, 28 et 29 novembre 2012. Les recommandations de la commission ont été adoptées en assemblée publique le 28 mars 2013.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux semaines avant la première assemblée publique, soit le 15 octobre 2012, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier ou courrier électronique, à plus de 300 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias et des messages ont été transmis sur Twitter (@Comm_MTL) et sur la page Facebook des commissions permanentes du conseil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-9376

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-04-30

Dossier # :1133624003